LE DEVOIR

FAIS CE QUE TU VEUX

35 CENTS

Vol. LXXIV — No 23 | Nuageux avec éclaircies. Maximum: zéro **(détail en page 30)** | Montréal, samedi 29 janvier 1983 | (Côte-Nord, **45 cents**; Nouveau-Brunswick, **50 cents**; Iles-de-la-Madeleine, **90 cents**)

HAN SUYIN
Jusqu'au matin ★ Stanké

Clark lance la course au leadership

■ Le parti profondément divisé ■ Il annonce sa candidature



Joe Clark

par Michel Vastel

WINNIPEG — Joe Clark a perdu. Les 2,406 délégués conservateurs lui ont refusé le mandat clair dont il avait besoin «pour imposer la sorte de discipline et réaliser l'unité dont le parti conservateur manque depuis si longtemps.»

33.1% des délégués, une poignée seulement de moins qu'il y a deux ans, ont exigé ce congrès au leadership que M. Clark souhaite «le plus tôt possible» et auquel il sera lui-même candidat. Il y a quelques semaines, le chef conservateur avait promis à son caucus et à l'exécutif du parti qu'il ne s'accrocherait pas s'il recevait moins de 67 pour cent d'appuis.

On sentait le terrain glisser sous les pieds de M. Clark depuis 24 heures. Les délégations du Québec et du Toronto métropolitain ainsi qu'un groupe important du caucus ont joué un rôle décisif dans ce vote et il semble même qu'hier soir, c'est la moitié de toute la province de l'Ontario qui abandonnait le chef conservateur.

Élu en 1976, M. Clark a réussi à amener son parti au pouvoir pour neuf mois seulement, et c'est surtout ce que les délégués lui ont reproché depuis deux jours. De plus, on déplorait que M. Clark traîne dans les sondages non seulement derrière M. Trudeau, mais aussi derrière le chef néo-démocrate, M. Brodbent. On voulait «un chef qui mène son parti non un parti qui traîne son chef».

M. Clark a déclaré que le pays a bien sûr besoin d'un gouvernement de rechange mais pour l'offrir, le parti conservateur doit être un parti uni. Les déchirements sont déjà très profonds et on se demande comment il sera possible de faire l'unité si près des élections. La défaite de Joe Clark modifie radicalement l'avenir politique du Canada alors que son départ augmentera les pressions pour un autre changement de leadership, cette fois au Parti libéral.

La grogne québécoise trouble le congrès
— page 5

Pourtant, Joe Clark avait décidé hier soir, au moment d'un discours crucial pour le vote final, de parler ouvertement de la question qui obsède ses militants depuis trois ans: son leadership. Il a en effet consacré les deux tiers de son discours à cette question. Les partisans de M. Clark ont très mal accueilli sa décision de s'incliner mais il a ajouté: «Je vous comprend, je me suis battu pendant deux pour maintenir l'unité de ce parti». En vain.

Dans son discours, M. Clark avait dit que l'exigence d'une révision du leadership pourrait détruire un parti plus faible que le sien. Exigeant «liquide cette question, ou ce sera la débandade vers un autre congrès». C'est ce que les délégués ont choisi.

Cette question du leadership n'a jamais quitté le chef conservateur depuis qu'il perdait le pouvoir en 1980, neuf mois seulement après l'avoir arraché

Voir page 18: Clark

culture et société



Le Temps fou: pas si fou...

Le temps fou, c'est le temps où nous vivons, celui de la crise, des désillusions, des remises en question fondamentales. Mais c'est aussi le nom d'une revue dynamique, carrefour des courants de pensée nouveaux qui traversent le Québec. Peu connu du grand public, «Le Temps fou» survit contre vents et marées et prend même de l'expansion. La semaine prochaine, la revue fête son cinquième anniversaire et devient mensuelle. Une affaire à suivre. **Page 19**



Le parti pris de la qualité

Depuis 30 ans qu'elle chante, Catherine Sauvage n'a eu qu'un parti pris: celui du travail bien fait. Pour le reste, dit-elle, «il faut bien se connaître, être ouvert à tout, ne rien refuser systèmatiquement». Après de longues années d'absence, elle revient à Montréal chanter ses auteurs préférés: Ferré, Aragon, Brecht, Vigneault, singulier mélange d'indignation et de tendresse. **Page 19**

Séquelle du débrage illégal de novembre à la CTCUM

Morrisette condamné à quatre mois

par Bernard Morrier

Le Syndicat des transports de Montréal, qui regroupe les employés d'entretien de la CTCUM, a écopé hier d'une amende de $50,000, tandis que cinq de ses dirigeants ont été condamnés à des peines de prison, par le juge Jean-Claude Nolin, de la Cour supérieure.

Pour sa part, le président du syndicat, M. Jacques Morrissette, devra passer quatre mois derrière les barreaux, à compter du 4 février, tandis qu'à la même date, le vice-président Noël Pelchat, le secrétaire Ghislain Girard, le trésorier Réjean Montpetit et l'agent syndical Gilles Lefebvre commenceront à purger leur peine d'emprisonnement de 60 jours chacun.

Ces sentences découlent d'accusations d'outrage au tribunal qui avait été commis le 10 novembre dernier alors que les employés d'entretien de la CTCUM avaient illégalement débrayé au mépris d'une injonction de la Cour supérieure émise la veille.

L'arrêt de travail qui avait duré une journée eu pour effet de paralyser complètement le métro en plus de désorganiser passablement le service d'autobus, alors que le président Morrissette, âgé de 34 ans, ainsi que les membres de son exécutif, MM. Pelchat, 55 ans, Girard, 35 ans, Montpetit, 28 ans, et Lefebvre, 41 ans, n'avaient rien fait au cours d'une assemblée tenue la veille pour empêcher ce débrayage.

Les sentences ont été prononcées au milieu de l'après-midi hier devant une salle d'audience totalement remplie de syndiqués, dont plusieurs, semble-t-il, s'attendaient à ce que des peines de prison soient imposées.

Pour ce qui est du syndicat lui-même, il dispose de 30 jours pour acquitter son amende de $50,000, à défaut de quoi ses meubles, biens et autres effets feraient l'objet d'une saisie avant d'être disposés aux enchères.

Rappelons que, dans une autre affaire d'outrage au tribunal impliquant toujours la CTCUM, le président Morrisette avait été condamné à l'emprisonnement en 1978. Aussi, en entendant le juge Nolin faire le grave récit des événements du 10 novembre dernier devait-il s'attendre au pire, puisque durant cette lecture, il en profitait pour remettre à son épouse son argent de poche, ses cartes de crédit et les clés de son automobile.

Quant au vice-président Pelchat, en entendant la sentence, il a fondu en larmes, tandis qu'en sortant de la salle d'audience, alors que ses confrères tentaient de le consoler, il a commencé à déverser sa hargne à l'endroit des journalistes, dont certains avaient été appelés comme témoins dans le procès pour outrage au tribunal.

Voir page 18: CTCUM



Mmes Ginette Gosselin et Raymond Bossé, respectement de la Fédération québécoise des infirmiers et infirmières et de la Fédération des infirmiers et infirmières unis, annonçaient hier à Montréal que les deux organismes, qui venaient de conclure une entente avec le gouvernement, suspendaient leur mot d'ordre de grève pour lundi. **Nos informations en page 18.** (Photo CP)

Pressions américaines

Israël durcit le ton

JÉRUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Les autorités israéliennes ont choisi de durcir le ton dans le differend qui les oppose aux Etats-Unis à propos du retrait des Forces israeliennes du Liban, constatait-on hier à Jérusalem.

Chaque jour, plusieurs ministres critiquent ouvertement les États-Unis, accusés de vouloir voler à Israël les fruits politiques de la guerre du Liban pour imposer le «plan Reagan» de paix au Proche-Orient.

Parallèlement, les responsables militaires israéliens laissent entendre que le contingent américain de la Force multinationale à Beyrouth fait preuve d'inefficacité et laisse se perpétrer des agressions contre les soldats israéliens.

«Les responsables américains exercent une très vive pression sur Israel pour obtenir l'évacuation du Liban», a déclaré jeudi soir le ministre israélien de la Défense, le général Ariel Sharon.

«Mais leur véritable objectif n'est pas l'intégrité territoriale du Liban. Ce qu'ils veulent, c'est pouvoir prouver au roi Hussein de Jordanie qu'ils sont en mesure de faire plier le genou à Israel et qu'il est donc de son intérêt de se joindre aux négociations dans le cadre du plan Reagan, car ils pourraient aussi nous obliger à évacuer la Cisjordanie et Gaza».

La Maison-Blanche a de plus émis des doutes sur l'utilité pour le processus de paix au Proche-Orient d'un dialogue israélo-soviétique tel qu'il vient d'être suggéré par le ministre israélien de la Défense.

Invité à commenter les propos du général Sharon, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a réagi avec un certain agacement. «C'est l'affaire des Israéliens», a-t-il déclaré tout en ajoutant: «Il reste à savoir en quoi cela pourrait contribuer à la paix» au Proche-Orient.

Dans une interview publiée jeudi par le quotidien israélien Yedioth Aharonoth, le général Sharon avait appelé Moscou, rappelle-t-on, à engager un dialogue avec Israël qui pourrait être, selon lui, fructueux pour les deux parties. Le ministre israélien avait par ailleurs estimé dans la même interview que son pays pouvait très bien se passer de l'assistance diplomatique américaine pour parvenir à un accord avec le Liban.

Les gouvernements de la région, a poursuivi M. Speakes, «sont libres de juger qui (des États-Unis ou de l'URSS) a agi en faveur de la paix». Le porte-parole a réaffirmé la détermination des États-Unis de demeurer «une partie im-

Voir page 18: Israël

La FAS se lance dans le mouvement de grève

Le secteur social est perturbé à son tour

(PC—LE DEVOIR) — Quelque 5,500 salariés affiliés à la Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN ont débrayé à leur tour hier dans diverses régions du Québec, alors qu'un groupe d'employés de garderie allaient manifester leur mécontentement à la Bourse de Montréal.

On estimait à 110,000 le nombre de syndiqués du Front commun qui se trouvaient en grève hier. Outre les salariés de la FAS, des salariés de l'aide juridique se sont joints aux travailleurs de l'enseignement et professionnels du gouvernement qui avaient cessé le travail mercredi et jeudi.

À la FAS, on indiquait hier en cours de journée que des débrayages avaient eu lieu dans 12 centres de services sociaux, un centre régional de services sociaux et de santé, 61 centres de services sociaux et communautaires et 76 garderies répandues à travers le Québec.

L'information concernant les CLSC ne concorde toutefois pas avec celle diffusée par le ministère des Affaires sociales (MAS). Le MAS a en effet évalué à 54 sur 101 seulement le nombre de CLSC touchés par le débrayage de la FAS. De plus, le ministère a précisé que ces fermetures avaient été particulièrement ressenties dans les régions de Montréal, de l'Outaouais, et du Bas Saint-Laurent-Gaspésie. En ce qui a trait à l'Outaouais, une source locale a noté que huit CLSC sur les dix de la région avaient été touchés par la grève.

Le MAS a souligné que deux régions avaient été épargnées par les débrayages, soit les Cantons de l'Est et le Nord-Ouest. Le ministère a indiqué en outre que les centres de services sociaux de quatre régions (Trois-Rivières, les Cantons de l'Est, la Montérégie et l'Outaouais) avaient été épargnés. Les autres, selon le ministère, ont été touchées à des degrés divers. À Montréal, deux des trois CSS étaient fermés, selon le ministère.

Cependant, selon le porte-parole de la FAS, M. André Lafond, les services essentiels ont été assurés dans tous les établissements touchés. Les directions ont accepté les services proposés par les syndicats, partout sauf dans un centre de services sociaux au sujet duquel M. Lafond s'attendait à un règlement au cours de journée.

Entre-temps, 160 membres du Syndicat des travailleuses/eurs en garderie de Montréal (CSN) se sont rendus hier à la Bourse de Montréal pour y «vendre» des «actions privilégiées», espérant ainsi attirer l'attention du grand pubic sur leurs revendications.

Voir page 18: FAS

Les députés péquistes sont restés silencieux

Une analyse de Gilles Lesage

QUÉBEC — Si elle n'est pas factice, la belle unanimité de la députation péquiste, en ces jours troublés, apparaît de plus en plus suspecte. Si elle est fondée, il est inquiétant de constater qu'un groupe aussi intelligent et articulé ait perdu, avec les années de pouvoir, tout esprit critique.

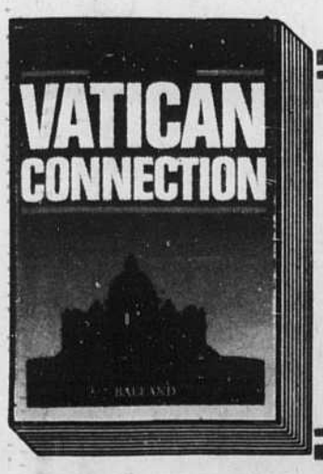
Tout se passe comme si la nécessaire solidarité ministérielle s'était peu à peu transférée parmi les simples députés, qui épousent de plus en plus étroitement une ligne de parti sévère et rigide. Selon toute apparence, il n'y a plus, ou si peu, de remises en cause, de remue-méninges, les mots d'ordre qui viennent d'en haut sont suivis à la lettre, presque aveuglément. À un moment où il serait inpérieux que l'imagination s'active et que des idées nouvelles secouent une machine encrassée, les ministériels s'installent, à la remorque des ministres, dans une tranquille possession de la vérité.

Pourtant, le programme officiel du Parti québécois fait une place à la dissidence, aux points de vue divergents, comme en ont témoignés de mémorables débats. En ce moment même, des membres et des associations de comté remettent en question l'action gouvernementale à l'égard des employés du secteur public. Mais du côté des députés, dont près de la moitié vient précisément de la fonction publique et parapublique, règne un étrange consensus qui ne trouble nullement l'apparente sérénité d'un gouvernement qui a toutes les réponses.

«L'esprit critique et la non soumission aux directives du chef ne sont pas mieux vus au sein du caucus ministériel que dans les autres instances du parti», prétendait hier le député indépendant de Sainte-Marie. M. Bisaillon, qui a souvent eu maille à partir avec M. Léveque, jusqu'à ce qu'il se libère de ses chaînes, en juin dernier, ajoute même: «Il y a une répression interne qui, pour être un peu moins tapageuse que la répression anti-syndicale, n'en est pas moins très efficace.»

Admettons que le terme de répression soit un peu fort, mais il est bien connu que les députés péquistes ne peuvent pas participer au débat public comme certains le voudraient. Ils peu-

Voir page 18: Députés



VATICAN CONNEXION
Richard Hammer

D'un bouge de New York à un palace de Munich, de la jungle sud-américaine aux coulisses du Vatican, comment un petit policier new-yorkais a découvert un effarant marché: un milliard de dollars d'actions volées commandé par l'Église catholique à la mafia. 14,95$.

NOSTRADAMUS, 2 HISTORIEN ET PROPHÈTE
Jean-Charles de Fontbrune

Ce tome II est le complément du tome I. L'auteur y fait le point des événements et apporte les preuves de son interprétation. De plus, il livre la traduction de nouveaux textes de Nostradamus, non déchiffrés jusqu'ici, et notamment *La lettre à Henry roi de France Second*. 16,95$.

LE CHAT DANS TOUS SES ÉTATS
Jean-Louis Hue

Tel un pélerin fanatique, l'auteur a «cavalé aux trousses du chat». Dans un livre insolite, essai littéraire autant qu'encyclopédie, il raconte tout ce qui est possible de savoir sur ces félins, dont il semble connaître les moindres intentions, dans un style qui ne manque jamais d'être savoureux. 9,95$.

FRANCE-AMÉRIQUE





Charbonneau et Lecourt attendent de voir les sanctions prévues par Québec

Le Front commun hésite devant la loi spéciale



Le mouvement de débrayage générale du Front commun n'a pas épargné le Stade olympique, où les syndiqués de la CSN ont dressé hier des piquets de grève. (Photolaser CP)

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le Front commun «prendra le temps de lire la loi spéciale» qu'adoptera vraisemblablement l'Assemblée nationale mardi avant de décider s'il la défiera. Des assemblées dans chaque syndicat devraient permettre à chaque membre de se prononcer.

Selon le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, les mesures de répression que le gouvernement se propose d'inscrire dans cette loi sont tellement déraisonnables, que s'est comme si on cherchait à créer du désordre, à faire de la provocation et de l'agitation sociale. Néanmoins, on n'est pas prêt à défier la loi avant d'en avoir évalué les conséquences.

M. Charbonneau donnait hier une conférence de presse à Québec en compagnie du président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, M. Roger Lecourt, qui lui aussi s'est refusé à s'engager à défier la loi avant de l'avoir lue.

Le gouvernement n'a pas encore choisi les moyens de répression qui seront inclus à la loi spéciale qui, indique-t-on, devrait être adoptée dès mardi. Le premier ministre a fait néanmoins adopter par son caucus une panoplie de moyens parmi lesquels il choisira en fonction de la gravité de la situation: multiplication du montant des amendes prévues au Code du travail pour grève illégale; suspension temporaire du retrait à la source des cotisations syndicales; élargissement des conditions qui permettent de procéder à des congédiements; «coupures» additionnelles de salaires pour chaque jour de grève illégale.

«Je n'ose pas croire ce qu'on entend, je voudrais ne pas avoir entendu ça. Ça m'apparaît trop déraisonnable», a affirmé M. Charbonneau à propos de ces mesures. Selon lui, le gouvernement devrait profiter du week-end pour procéder à un «recentrage de ses positions».

Les dirigeants du Front commun doivent préciser au court des prochaines heures quelle sera leur attitude lorsque le gouvernement présentera sa loi.

Les propos de MM. Charbonneau et Lecourt laissent supposer que le défi de la loi spéciale est loin d'être acquis de façon automatique. «Si le gouvernement ne réussit à nous écraser, ce ne sera que partie remise. Il aura mis les services publics à l'envers pour des années et aura perdu la collaboration de ses employés pour des années», a dit M. Lecourt.

Interrogé par ailleurs quant aux sanctions qui pourraient l'attendre comme chef syndical, M. Charbonneau a répondu: «Je suis prêt à faire du service bénévole dans les hôpitaux s'il s'agissait par exemple de soigner dans un hôpital psychiatrique Guy Chevrette (ex-vice-président dela CEQ et aujourd'hui ministre) ou Yves Bérubé. Je suis prêt à donner un coup de main pour le bien commun.»

Signalons que le travail communautaire pourrait être la sanction ultime qui attendrait ceux qui ont fait la grève et qui seraient incapables de payer les amendes auxquelles ils auraient été condamnés. Cela ne pourrait arriver que dans de rares cas de chefs syndicaux qui auraient été condamnés à des amendes astronomiques. Le maximum est pour l'instant dans leurs cas de $10,000 par jour de grève illégale.

Au ministère de la Justice, on indiquait hier en début de soirée que quelque 2,000 plaintes avaient été déposées ou étaient sur le point de l'être auprès du Tribunal du travail. Ces plaintes visent à la fois des syndiqués, des dirigeants syndicaux et des organisations syndicales. L'équipe spéciale mise sur pied au ministère de la Justice poursuivait son travail au cours du week-end. Le nombre des plaintes devrait être lundi matin rendu à plusieurs milliers.

Les dirigeants des trois centrales syndicales étaient réuni hier à Québec. Au cours d'une réunion conjointe des exécutifs de la CEQ, de la CSN et de la FTQ, on a évalué et analysé l'ensemble du dossier, notamment de l'attitude à adopter devant la loi spéciale. Déjà au début de la semaine, mardi, les dirigeants des trois centrales avaient eu une première rencontre. Rien n'a filtré sur les conclusions auxquelles on en serait arrivé hier.

Par ailleurs le Front commun était affairé hier à préparer la manifestation qui aura lieu aujourd'hui devant l'Assemblée nationale. On prévoit que ce sera la plus grosse manifestation que Québec aura connue depuis 1968 lors du débat sur la loi 63. On attend au moins 30,000 personnes qui viendront par autobus et trains spéciaux. Chaque centrale aura un point de ralliement différent. Le départ se fait à 12 h 30 pour arriver devant le parlement à 13 h30.

De son côté, le gouvernement Lévesque était dans l'attente des nouveaux débrayages qui surviendornt demain à la Société des traversiers (Lévis et Tadoussac) puis lundi matin dans les hôpitaux. On se réjouissait particulièrement de l'accord intervenu avec les membres du Regroupement des infirmières du Québec qui facilitera le maintien des opérations dans les hôpitaux lundi.

À moins de problèmes particuliers, c'est lundi midi que le Conseil des ministre se réunira pour évaluer une dernière fois la situation avant de convoquer le Parlement. Celui-ci devrait normalement se réunir mardi matin à 10 h, mais s'il y avait urgence, on n'écarte pas la possiblité de convoquer les députés dès lundi soir.

Le premier ministre suivra la situation depuis Montréal en restant en contact avec les ministres concernés, notamment celui des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson. M. Lévesque doit venir à dimanche soir.

Par ailleurs, le gouvernement poursuit aujourd'hui et demain sa campagne de publicité dans les médias écrits. Celle-ci commençait par ailleurs à la télévision hier soir et à la radio aujorud'hui. Elle se poursuivra jusqu'à lundi soir au moins. Une intervention télévisée du premier ministre est prévue par ailleurs pour mardi soir, après l'adoption de la loi spéciale. Cela reste à confirmer. M. Lévesque profiterait de l'occasion pour lncer un appel au retour au travail.

Le premier ministre a par ailleurs rejeté formellement hier l'appel lancé par l'opposition libérale à une médiation par le biais d'une commission parlementaire où le gouvernement et les syndicats auraient pu s'expliquer publiquement. «Un tel exercise en bout de piste n'aurait pu au mieux que créer de faux espoirs et, au pire, aurait risqué d'envenimer les choses en jetant de l'huile sur le feu».

Pour contrer «l'action répugnante» des syndicats

Les hôpitaux exigent une loi d'urgence

par Renée Rowan

L'Association des hôpitaux du Québec demande au gouvernement de convoquer de toute urgence l'Assemblée nationale pour mettre fin, par voie législative, au mouvement de grève générale et illimitée qui devrait toucher les centres hospitaliers dès lundi.

«Le gouvernement ne doit pas attendre que l'on passe aux actes. Pourquoi laisser frapper le malade quand on voit venir le coup?» a déclaré hier dans un communiqué, M. André Rousseau, président de l'Association, au nom des quelque 200 centres hospitaliers du Québec. «Il ne faut plus jamais que le malade soit considéré comme une munition dans l'arsenal des combats sociaux. Si un tel engagement ne se manifeste pas clairement dans les prochaines heures, une législation préventive s'impose».

Reprenant l'expression même du premier ministre, M. René Lévesque, le président de l'AHQ dénonce une fois de plus «l'action répugnante» que s'apprêtent à déclencher les dirigeants syndicaux. «Il faut, avec grande fermeté, mettre un point final à l'usage systématique de moyens dont les effets sont si violents, dit-il. Cette escalade de grèves que connaît le Québec depuis quelques jours comporte des aspects cyniques sans précédent. Elle est calculée, mesurée, et se réserve comme dernière victime la plus faible: l'enfant malade, la femme qui accouche, le vieillard, le malade mental. Le jugement des Québécois doit être sans équivoque à l'égard des gens qui élaborent une stratégie leur commandant de frapper ultimement les plus démunis de la société».

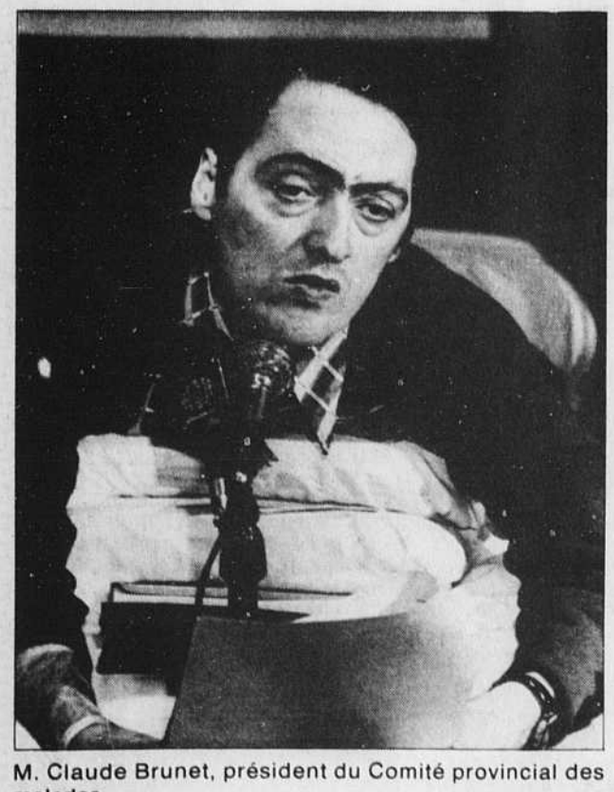
Au cours des derniers jours, les hôpitaux de la région de Montréal ont fait le maximum d'efforts pour réduire le taux d'occupation des lits. Selon les renseignements obtenus de l'AHQ, ce taux devrait osciller entre 65 et 80% dans la plupart des centres hospitaliers, sauf à l'hôpital du Sacré-Coeur où il ne sera que de 50% et à l'hôpital Jewish General où il sera de 100%. Ainsi, par exemple, on prévoit un taux d'occupation de 64% à l'hôpital Fleury; 65% à Rosemont-Maisonneuve; 70% à l'Hôpital de Montréal pour enfants; 80% au Royal Victoria; 80% au centre Cité de la santé de Laval; 75% à Notre-Dame et 70% à Saint-Luc.

Si les syndiqués du Regroupement des infirmières et infirmiers du Québec que l'on retrouve principalement dans la région de Montréal devraient entériner l'entente de principe survenue hier, la situation dans les centres hospitaliers devrait être un peu moins dramatique. «Même si les employés de soutien — buanderie, lingerie, alimentation, entretien ménager et autres — étaient en grève, les malades se sentent plus sécurisés quand les infirmières sont là, reconnaît M. Rolland Bourret, porte-parole de l'AHQ. Mais pour le reste de la province, la situation sera intenable». Ce n'est donc que lundi matin que l'on pourra véritablement évaluer l'étendue et les effets du mouvement de grève dans le secteur hospitalier.

De son côté, l'Office des personnes handicapées du Québec réaffirme sa position en faveur «du respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes handicapées vivant en milieu hospitalier et institutionnel». Il réaffirme sa position, prise en décembre dernier, rappelant qu'il s'agit d'une question d'humanité. «Il faut éviter de se perdre dans le labyrinthe des droits à exercer et à protéger, affirme l'Office. Ce qu'il faut, c'est canaliser toutes les énergies dans la recherche de moyens appropriés pour que ne soient pas comprimées l'intégrité et la sécurité de ces personnes».

L'Office demande aux parties en cause de s'assurer que les personnes handicapées ne feront pas les frais d'un conflit dont elles ne sont pas responsables et dont les répercussions pourraient s'avérer désastreuses en les privant des soins et services requis par leur état.

L'hôpital Notre-Dame obtient une injonction interdisant toute grève



M. Claude Brunet, président du Comité provincial des malades.

L'hôpital Notre-Dame a obtenu hier après-midi, en Cour supérieure, devant le juge Maurice Lagacé, une injonction interlocutoire ordonnant de mettre fin à toutes participation à une grève et à l'incitation à la grève lundi prochain.

L'injonction ordonne aux personnes concernées de s'abstenir de menacer, d'intimider et d'utiliser toute forme de violence à l'égard des salariés qui désirent travailler.

L'ordonnance défend également le piquetage et tout attroupement sur la propriété ou aux alentours de l'hôpital.

«Nous avons demandé une telle injonction parce que la grève annoncée par le syndicat des employés de l'hôpital est illégale», a déclaré M. Marcel L'Abbé, directeur général de cet établissement de santé.

Par ailleurs, c'est lundi que la Cour supérieure décidera si elle se rend à une requête pour injonction interlocutoire réclamée par le Comité provincial des malades et son président, M. Claude Brunet, à l'endroit de plusieurs syndicats et de leurs dirigeants.

Cette décision a été prise hier par le juge René Hurtubise, après qu'il eut entendu durant trois heures les représentations de neuf avocats. On sait que jeudi dernier, M. Brunet et son groupe ont réclamé cette injonction notamment contre les trois chefs syndicaux, MM. Louis Laberge (FTQ), Donatien Corriveau (CSN) et Yvon Charbonneau (CEQ), de même que contre la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN), le Syndicat canadien de la fonction publique, l'Union des employés de services et le Syndicat national des employés de l'hôpital Saint-Charles-Borommée,

afin d'empêcher ces leaders ou groupes syndicaux d'organiser une grève illégale prévue dans les hôpitaux et autres institutions du genre la semaine prochaine.

La requête du Comité provincial des malades incluait également les noms de deux autres syndicats, soit le Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers du Québec et la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers.

Toutefois, l'avocat du requérant, Me Pierre Langevin, a fait savoir au tribunal qu'il retirait les deux groupes de sa liste, étant donné que ces syndicats en sont venus à une entente de principe avec le gouvernement, tôt hier matin. C'est durant cette fin de semaine que les syndiqués devraient se prononcer sur cette entente.

Benjamin lance un appel à la médiation

QUÉBEC (PC) — Le président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Claude Benjamin, croit que l'on devrait emprunter la voie de la médiation pour tenter de trouver une solution au conflit qui oppose le gouvernement au Front commun.

Disant exprimer une opinion personnelle qui n'engage aucunement les autres membres du conseil, M. Benjamin a souligné hier que les négociations dans les secteurs public et parapublic ne concernaient pas uniquement le gouvernement et les centrales mais aussi le grand public.

«Il me paraît nécessaire de tenter de contribuer au dénouement de l'impasse qui, par son imminence, nous semble inévitable et qui, par son ampleur, sa démesure, nous désempare et nous désespère, a-t-il dit dans un communiqué. Nous nous devons d'intervenir auprès du gouvernement et auprès des centrales syndicales, car les voies qu'ils empruntent progressivement ne nous semblent par être de celles qui nous permettront d'arrêter le nouveau contrat social dont nous avons terriblement besoin.»

Selon M. Benjamin, il n'est pas question de demander au gouvernement d'abandonner ses responsabilités ou d'exiger des syndicats une reddition complète.

«Il s'agit plutôt, a-t-il conclu, de leur demander d'accepter que certains des nôtres puissent tenter de les conseiller, de les aider à découvrir des voies qui permettraient un accord qui exigera certaines concessions en vue d'assurer un meilleur partage de nos ressources limitées. Les parties doivent continuer à rechercher un accord, et pour ce faire accepter une intervention qui, même si elle leur semble trop risquée, doit être rendue possible».

guérin l'éditeur qui édite

LE DEVOIR
POUR UN ABONNEMENT À DOMICILE
844-3361

Les verbes en un clin d'oeil
Jean-Marie Laurence
avec la collaboration de Jocelyne Henri
ISBN-2-7601-0303-X - 204 p. (cartonné) 4,50$

En vente dans toutes les librairies



Synthèse des structures et du fontionnement des formes verbales qui épargnera aux usagers de la langue une foule de recherches et de vérifications fastidieuses. Cet ouvrage traite des mécanismes du verbe; des verbes fondamentaux, irréguliers, usuels - 3e groupe, défectifs; des formes de la conjugaison; des tableaux de conjugaison; de l'accord du verbe avec le sujet; de l'accord du participe passé; de la concordance des temps. On y retrouve, à la fin, un index de verbes des plus complets.

En vente dans les librairies:

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

ENFIN UN LIVRE SUR LA TÉLÉVISION PAYANTE



sous la direction de
Jean-Paul Lafrance
et
Claude Gousse
La Télévision payante:

176 pages 11,00$

Des enjeux culturels et économiques d'une très grande importance; ce livre nous les fait connaître.

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

Éditions Coopératives Albert St Martin
5089, rue Garnier, Montréal, Qué. H2J 3T1

PROGRAMME COLLÉGIAL

SPÉCIALISATION
- **Communication**
  - Phonétique - Lecture expressive
  - Discours - Entrevues
- **Théâtre**
  - Technique de scène - Poésie
  - Dialogues - Improvisation
- **Télévision**
  - Interprétation - Technique d'animation

COURS DE JOUR OU DU SOIR

CONSERVATOIRE LASSALLE

COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC (Permis no. 749569)
Diplôme d'études collégiales (D.E.C)
Pour renseignements, 288-4140
3505, rue Durocher
Montréal, H2X 2E7

Veuillez me faire parvenir des informations sur les cours suivants:
☐ cours du jour
☐ cours du soir
☐ cours d'appoint (été 1983)
NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____ CODE POSTAL _____

en bref...

■ Refus de témoigner

L'ancien président du Syndicat des policiers de Trois-Rivières, le sergent Gaston Laliberté, a catégoriquement démenti avoir donné ordre à ses hommes de ne pas collaborer avec la Commission de police, devant laquelle il témoignait, à moins d'y être contraint par voie de subpoena. Son successeur à la présidence du même syndicat, M. André Poitras, a affirmé le contraire au Nouvelliste en précisant que cela avait été fait sur le conseil exprès de l'avocat du syndicat.

■ Saisie chez Hambleton

S'il n'acquitte pas ses redevances municipales pour l'année courante, l'ex-professeur d'économie de l'Université Laval, Hugh Hambleton, condamné récemment à 10 ans de prison pour espionnage en Angleterre, pourra voir ses propriétés sises dans le rang 1, à Frampton, dans Beauce-Nord, être vendues à l'enchère par la municipalité régionale. Il aurait toutefois trois ans pour reprendre ses propriétés, qui comprennent une maison de campagne, une étable, une remise et 54 arpents de terrain.

■ Inondations en Equateur

Le Canada, par le biais de l'ACDI, fournira $120,000 à l'Equateur pour venir en aide aux victimes des récentes inondations dans cette région. En plus des dommages matériels fort élevés, ce pays fait face au risque d'une épidémie fort dangereuse. L'Organisation panaméricaine pour la santé obtiendra $50,000 pour l'achat d'insecticide Malathion, que le Québec utilise contre la tordeuse de bourgeons, et la Croix-Rouge recevra $70,000 pour se procurer, entre autres, des médicaments et des couvertures.

■ Ecole vraiment indienne

La bande amérindienne de Montreal Lake, en Saskatchewan, ouvrira en février une école dont elle est particulièrement fière puisque ses membres l'ont érigée eux-mêmes. C'est normalement le ministère des Travaux publics qui supervise de tels projets mais après de multiples démarches, les Indiens de Montreal Lake ont été autorisés à la construire eux-mêmes. L'école accueillera 287 élèves provenant de cette municipalité située à 200 kms au nord de Saskatoon.

■ Madelinots isolés

Même si la compagnie Eastern Provincial Airways a maintenu quelques vols dans la région des Maritimes en dépit de la grève de ses pilotes, les Iles-de-la-Madeleine sont demeurées privées, hier, des services de ce transporteur aérien pour une deuxième journée consécutive. Le service de transport maritime sera paralysé en fin de semaine parce que le traversier responsable de la liaison entre Cap-aux-Meules et Souris, à l'Ile-du-Prince Edouard, effectuera son dernier voyage de la saison. Si la grève persiste chez Eastern Provincial, Régionair demeurera le seul lien des Madelinots avec le continent.

■ Economies non prévues

Grâce au système de soumissions publiques, le gouvernement fédéral pourra réaliser pour $5 millions l'agrandissement du port de mer de Pointe-au-Pic pour lequel il avait prévu une enveloppe budgétaire de $6.5 millions. Quinze firmes se sont placées sur les rangs et la soumission devrait être accordée au cours des prochains jours. Le quai sera prolongé de 125 mètres, ce qui devrait permettre à des navires jaugeant 25,000 tonnes d'y accoster. L'accès est présentement limité aux navires de 6,000 tonnes et moins.

■ La Reine voit rouge

Devant la prolifération des soutanes rouges, un privilège généralement réservé aux aumôniers royaux, la reine Elisabeth a décidé de débourser elle-même 3,000 livres ($6,000) pour vêtir plus modestement des membres du clergé anglican. La reine avait constaté l'effritement de cette tradition lors d'une visite en tant que chef de cette Église à une cathédrale du Royaume Uni. C'est devant la résistance passive de son clergé - les uns refusant cette dépense, les autres alléguant, textes anciens en mains, que la reine n'était pas la seule autorisée à définir ces usages - qu'Elisabeth II est parvenue à ce «compromis anglican classique», a commenté le magasine religieux *Church Times*.

■ Brigitte Bardot acquittée

Brigitte Bardot a été acquittée par le tribunal de Draguignan d'une accusation de libelle portée contre elle par une fleuriste de Saint-Tropez. L'actrice, qui s'est trouvée une nouvelle vocation de défenseur des animaux depuis quelques années, avait accusé la fleuriste d'avoir tué son chat à coups de bâton. Le juge a considéré que l'actrice avait agi dans l'intérêt public en prenant la défense des animaux. Les enquêtes de la presse locale portent à croire que l'animal aurait été tué par le fils de la fleuriste dont la réputation a soudainement franchi les frontières.

L'AMARC devient une société paramunicipale

par Alain Duhamel

L'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), responsable de l'exploitation des îles de Terre des hommes, se transformera en une société paramunicipale autonome.

Le conseil municipal, à sa prochaine assemblée, lundi soir, sera saisi d'un projet de charte pour cette nouvelle institution municipale qui, tout en conservant le même nom, constitue dans les faits une nouvelle structure et une nouvelle orientation pour l'administration et l'animation des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Héritière de l'emplacement et des installations du site de l'Exposition universelle de 1967, l'AMARC, instituée en 1977 à l'initiative du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, avait par contrat la responsabilité d'animer la saison de Terre des hommes. Le maire de la Ville s'était alors servi de la Loi sur les clubs de récréation et de certaines dispositions de la charte municipale pour confier à cette société "privée", composée toutefois d'un bon nombre de fonctionnaires municipaux, la gestion des îles.

La manoeuvre, conduite en toute hâte, devait permettre à la Ville de Montréal de conserver le contrôle des îles et même d'accueillir, en 1980, l'exposition des floralies internationales. Elle a cependant apporté à l'administration municipale une série de problèmes graves d'administration et de gestion dénoncés dans les rapports annuels du vérificateur général de la Ville.

Depuis plusieurs mois, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, ne cachait pas sa mauvaise humeur lorsqu'il était interrogé sur l'état de l'administration des îles. Au cours de l'étude du budget pour l'année 1983, en décembre dernier, l'administration municipale n'avait pas déposé immédiatement le budget détaillé de l'AMARC dont l'étude, avec l'accord des conseillers de l'opposition, a été reportée à l'assemblée de la semaine prochaine. Tout au plus, l'AMARC, par une résolution de son conseil d'administration, s'était-elle engagée à ne pas réclamer plus de $4 millions à la ville de Montréal en 1983.

La nouvelle société paramunicipale aura le pouvoir de louer, d' hypothéquer et d'aliéner ses propriétés sur les îles. Elle disposera d'un fonds de roulement, pourvu par la Ville de Montréal, d'une valeur n'excédant pas $5 millions. Elle pourra emprunter jusqu'à $25 millions et posséder des actifs d'une valeur maximale de $500 millions.

Son conseil d'administration se composera de sept personnes, au lieu de 12, toutes nommées par le comité exécutif de la Ville pour un mandat de deux années, renouvelable. Chaque année,elle devra soumettre son budget à l'approbation du conseil municipal comme doivent le faire la demi-douzaine des sociétés paramunicipales instituées depuis quatre ans dans l'administration montréalaise.

La création de cette nouvelle société paramunicipale, recommandée depuis plus d'un an par le conseil d'administration de l'AMARC, a pu se faire grâce à un amendement à la charte municipale adopté le printemps dernier à l'Assemblée nationale.

L'avocat de l'inspecteur Hugo met en doute la crédibilité de Laforest

L'avocat représentant les intérêts d'un officier de la Gendarmerie royale du Canada accusé d'enlèvement soutient que le juge présidant ce procès ne devrait pas croire le témoignage du seul témoin de la Couronne parce qu'il «n'a aucune crédibilité».

Ce dernier, André Laforest, qui a admis être un exmembre du Front de libération du Québec, a déjà reconnu qu'il s'était parjuré devant la Commission McDonald, chargée d'enquêter sur les agissements de la GRC, de même que durant le procès en cours, soit celui de l'inspecteur Laurent Hugo, accusé d'enlèvement et de détention illégale.

Selon l'acte d'accusation, l'inspecteur Hugo aurait ainsi tenté de recruter Laforest comme indicateur de police durant la crise d'octobre.

Me Michel Proulx est d'avis que le juge Gilbert Morier, de la Cour des sessions de la paix, ne devrait pas tenir compte des déclarations de Laforest et demande que son client, l'inspecteur Hugo, soit acquitté.

Me Proulx, dans son plaidoyer, précise que Laforest avait préalablement déclaré que son unique fonction au sein du FLQ avait été de trouver un terrain pouvant servir à des «manoeuvres militaires» mais que plus tard il avait admis avoir également volé des armes pour l'organisme terroriste.

Le procureur de la Couronne, Me Claude Parent, estime quant à lui qu'il appartient au juge d'évaluer la crédibilité du témoin et concède que Laforest s'est parjuré devant la Commission McDonald, en 1978, quand il a été appelé à donner sa version des faits dans les circonstances entourant son prétendu enlèvement.

Me Parent a ajouté qu'il ne pouvait approuver le parjure de Laforest mais pouvait cependant fournir une explication. Selon l'avocat, Laforest a déclaré durant le procès de l'inspecteur Hugo qu'il avait nié être membre du FLQ devant la Commission McDonald parce qu'il avait jugé que l'enquête avait été instituée pour faire la lumière sur les activités de la GRC et non sur celles du FLQ.

Le jugement dans cette affaire doit être rendu le 10 février.

La «tribu» conservatrice

La présidente du Parti libéral fédéral, Mme Iona Campagnolo, a comparé les Conservateurs à une tribu de primitifs à propos de leurs disputes relatives au leadership de leur chef, M. Joe Clark. «Les Druides faisaient mieux que ça lorsqu'ils sacrifiaient le roi de la forêt à chaque printemps», a affirmé Mme Campagnolo devant un groupe d'étudiants de Calgary. Sur sa lancée, elle a déclaré que les informations voulant qu'un groupe de députés libéraux aient demandé la démission de M. Trudeau étaient un «complot conservateur» destiné à démontrer que le même rite sévissait dans les deux partis.

Un détenu avoue avoir pendu Rivard

JOLIETTE (PC) - Un témoin-surprise a confessé, vendredi, qu'il avait pendu l'un des trois gardiens assassinés durant l'émeute à l'Institut Archambault, le 25 juillet dernier.

Leonard McGee, 29 ans, a surpris la salle d'audience en déclarant: «Il n'y avait personne près du gardien Denis Rivard. J'étais en train de couper des barreaux. J'ai vu Rivard gisant au sol et en le regardant j'ai constaté qu'il était déjà mort. J'ai eu subitement l'idée que personne ne pouvait me voir. J'ai vu un boyau. J'en ai enroulé un bon bout autour de son cou, j'ai fait un noeud et je l'ai pendu».

McGee, dont le témoignage ne pourra être utilisé contre lui dans un autre procès, n'est pas du nombre des neuf détenus actuellement devant le tribunal pour le meurtre de deux des trois gardiens.

Le détenu, qui purge une peine d'emprisonnement à l'Institut Archambault relativement à cinq accusations de vol à main armée, a déclaré qu'il avait décidé de témoigner parce qu'il trouvait injuste que l'accusé Wilfrid Larose soit reconnu coupable du meurtre de Rivard et qu'en plus il avait entendu dire que l'on soupçonnait Larose d'avoir pendu Rivard.

Présence ancienne d'eau sur Vénus ?

MOSCOU (Reuter) — Les données recueillies par les deux sondes soviétiques qui se sont posées sur Vénus en mars dernier, "Venera-13" et "Venera-14", permettent de penser que la planète a possédé jadis d'importantes étendues d'eau, a annoncé M. Valery Barsoukov, directeur de l'Institut soviétique de géochimie et de chimie analytique, cité par l'agence Tass.

L'analyse informatique des renseignements recueillis par les deux vaisseaux est maintenant terminée et elle montre la présence à la surface de Vénus d'une quantité inattendue d'oxydes de fer. Ils se sont probablement formés à la suite de l'évaporation d'importantes quantités d'eau, a ajouté M. Barsoukov.

"Il semble qu'à une époque Vénus possédait un volume d'eau d'environ un tiers de la taille des océans de la Terre" et que l'évaporation s'est produite pendant les premiers 500 millions d'années d'existence de la planète en raison de la proximité du Soleil, a-t-il ajouté.

L'oxygène de l'eau a formé des oxydes et l'hydrogène s'est dissipé dans l'atmosphère, a précisé M. Barsoukov.

Ressources offshore

L'entente tombera à l'eau (Jean Chrétien)

ST-JEAN, Terre-Neuve (PC) — Le ministre fédéral de l'Énergie croit que l'entente survenue entre son gouvernement et le ministre terreneuvien de l'Énergie sur la question des ressources offshore tombera à l'eau, lorsque les Cours suprêmes de Terre-Neuve et du Canada rendront leur décision.

La Cour suprême de Terre-Neuve, qui a entendu cette cause l'automne dernier, fera connaître son verdict dans les prochains jours, tandis que la Cour suprême du Canada commencera les audiences sur la propriété de ces ressources, le 22 février prochain.

M. Chrétien, qui fut reçu chaleureusement par l'Association des constructeurs de Terre-Neuve et du Labrador, a répété qu'une entente était intervenue sur plusieurs questions litigieuses entre la province et Ottawa, avant la rupture des pourparlers.

Ces points d'entente devront être négociés à nouveau, si jamais les discussions reprennent, soutient le ministre fédéral de l'Énergie. Jusqu'à présent, aucune rencontre n'est prévue entre les deux parties.

Un porte-parole du gouvernement de Terre-Neuve confirme que la position de sa province n'a pas changé depuis le début de la semaine, et qu'aucune négociation ne pourra reprendre avant que M. Chrétien ne fasse connaître son point de vue sur les 17 points litigieux que Terre-Neuve traite dans un télégramme destiné à Ottawa.

Lors de la seconde journée d'audience publique pour expliquer la position fédérale sur le sujet, M. Chrétien a laissé entendre que la province de Terre-Neuve est responsable de la rupture des négociations, le week-end dernier.

Le ministre croit que sa prochaine tâche sera de convaincre les compagnies pétrolières de poursuivre l'exploration loin des rives de Terre-Neuve puisqu'aucun accord de juridiction n'est survenu au sujet des ressources offshore.



Le ministre Jean Chrétien.

Groupe Minier Sullivan Ltée.
Mines East Sullivan Limitée.

(1) EXPLORATION
FINANCEMENT
MISE EN VALEUR
(2) PRODUCTION

Siège Social
500, Place d'armes
Montréal H2Y 2W6

Bureau d'Exploration
1130 — 8e rue
Val d'or, J9P 3N6

(1) 12 propriétés minières présentement explorées et/ou évaluées
(2) Participation de 34% de la mine d'or Arthur W. White, (Dickenson Mines Ltd.)

50 ans dans l'industrie minière et... nous sommes de plus en plus ACTIFS!

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications

Le Carnaval de Québec



• 12 diapositives couleurs de qualité
• 1 livret explicatif bilingue de chacune des activités du Carnaval.
Emportez-les!

EOQ 2732-6
5,95 $ (+taxe)

En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec:
Montréal
Complexe Desjardins
Tél.: 873-6101

ou par commande postale à:
Ministère des Communications
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de Les publications du Québec.

8466

Québec

Centraide

Offrez-vous une visite enrichi$$ante!

Apprenez comment...

JUSQU'À MARDI

■ SAUVER DE L'IMPÔT
■ INVESTIR À LA BOURSE
■ ACHETER UNE MAISON
■ OBTENIR LE MEILLEUR TAUX D'INTÉRÊT



SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

PRÉSENTÉ PAR L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

• 100 EXPOSANTS
• LE PARQUET DE LA BOURSE
• LE VILLAGE ELECTRONIQUE
• LES CONSEILS GRATUITS DES COMPTABLES AGREES, NOTAIRES ET AVOCATS
• LE MONDE DES AFFAIRES
• 200 CONFERENCES... ETC.

PLACE BONAVENTURE
du vendredi 28 janvier au mardi 1er février

2$ DE RABAIS

Heures d'ouvertures: vendredi, samedi, dimanche de midi à 22h. lundi, mardi de 10h. à 22h.

À SURVEILLER

Dimanche, 30 janvier

Colloque «Traduction et qualité de langue» organisé par la Société des traducteurs du Québec et le Conseil de la langue française à l'hôtel Plaza de la Chaudière.

■

Réunion de la Société du lupus du Québec, à 13 h 30, au salon Ross de l'hôpital de Montréal pour enfants. 933-8235.

■

Récital de contrebasse de Catherine Lefebvre et Josée Deschênes, à la Maison des Jeunes, 20 Pierre Boucher à Boucherville. Rendez-vous à 14 h. 655-4342.

■

Porte ouverte au Collège Marianopolis de 13 h 30 à 16 h, 3880 Côte des Neiges. 931-8792.

Lundi 31 janvier

Atelier «animation de l'heure du conte» offert par la Fédération Québécoise du Loisir littéraire, 1415 est, rue Jarry. 374-4700.

■

Deux rencontres sur la prévention du cancer, offertes par le CLSC Longueuil Ouest, à compter de 13 h 30. La seconde rencontre aura lieu le 7 février. 651-9830.

■

Séance d'information sur le Hatha Yoga au Centre d'épanouissement de l'Être, 10055 Papineau, à 20 h 30. 387-9663.

■

Manifestation contre le concours «Mlle Laval», à 18 h 45 devant la récréathèque, 900, boul. Labelle, angle Notre-Dame à Chomedey. 663-3470.

■

Conférence de M. Frits Hondius de Conseil de l'Europe sur «L'impact des nouveaux développements technologiques sur le droit à l'information et les droits d'expression», à 16 h 30, salle 9480 du Pavillon Maximilien-Caron.

■

Récital de Pierre Belleau, pianiste (oeuvres de Bach, Beethoven, Chopin et Prokofiev), à 20 h, salle 1020 du Pavillon Marguerite d'Youville.

■

Festival de la santé jusqu'au 3 février à l'Université de Montréal intitulé «Fais le plen de santé» au 2e étage, pavillon 3200 rue Jean-Brillant. 667-9069.

■

Lecture commentée de la genèse à 20 h au 5933 rue Cartier, sous-sol du presbytère St-Jean-Berchmans avec Jacques Baillargeon et Lise Chartrand. 728-7714.

■

Rencontre avec Victor Lévy-Beulieu sur «Moi Pierre Leroy, prophète, martyr et un peu fêlé du chadron plagiaire», à 19 h 30 à la Bibliothèque municipale de Longueuil, 100 ouest, rue St-Laurent. 670,1410.

■

Réunion mensuelle des membres de la région de Montréal du Conseil des arts textile, à 19 h 30, 420 est, rue Ontario. 287-9428.

■

Dans le but de former un nouveau conseil d'administratin, le Comité de promotion de la Galerie Port-Maurice tient une assembée générale au 5345 est, rue Jarry à Saint-Léonard. 326-3241.

■

Retraite de 6 jours sous le thème «Dieu est amour» avec l'abbé Pierre Gendron, chez Les Pères Capucins, Chapelle de la Réparation, 3650 de la Rousselière à Pointe-aux-Trembles. 642-5391.

■

Assemblée mensuelle de la société historique de Montréal à 20 h, en la salle Saint-Sulpice de la Bibliothèque nationale, 1700 rue Saint-Denis. M. Gilles Beaudet parlera du Frère Marie-Victorin.

■

Conférence de M. Pierre Bourgault intitulée «La minute de vérité» au Théâtre Arlequin. 288-3931.

Mardi 1er février

Présentation de la pièce «le fabricant de jouets et son fils» par Les Navigateurs et le Centre chrétien de l'U de M, à 20 h, 6e étage du Centre communautaire. Reprise le 2 février à midi, même endroit.

■

Lancement de la Revue «Temps Fou Mensuel» de 17 h à 20 h au Bar aux maîtres, 4350 rue St-Denis, angle Marie-Anne. 526-2516.

■

Spectacle de Manuel Brault à la bibliothèque Maisonneuve, 4120 est, rue Ontario à 21 h 15. Entrée liibre. 872-4213.

■

À 18 h, conférence Alcan en compagnie de M. Paul Goldberer, chroniqueur d'architecture et critique du New York Times, à l'auditorium Noel Fieldhouse de l'Université McGill. 877-2915.

■

Série de rencontres offertes par le Cente d'information et de référence pour femmes sur «le curriculum vitae». 842-6654.

■

Conférence de M. Jean-Louis Dassoul, astrophysicien sur «la rotation des étoiles» devant la Société d'Astronomie de Montréal à 20 h, Centre de loisirs St-Mathieu, 7110, 8e avenue. 728-4422.

■

Renconte de la Fédération Québécoise de l'agisme sur «le voyage en auberge de jeunesse», à 19 h au 803 est, Mont-Royal, angle St-Hubert. 521-5230.

■

Clinique de fartage de ski de fond à compter de 18 h 30 au 799 est, avenue Mont-Royal. 521-5230.

Mercredi 2 février

Renconte organisée par le Service de pastorale de l'U de M intitulée «Pourquoi l'Apocalypse?» avec G. Rochais, bibliste, à 19 h 30, salle 2041 du Pavillon Marguerite-d'Youville.

■

Au Centre d'essai de l'U de M, deux films: «Steamboat Bill, Jr.» avec Buster Keaton et «The gold rush» (La ruée vers l'or) de Charlie Chaplin, à 19 h 30, 6e étage du Cente communautaire.

■

Conférence de M. Maurice Gilbert-Champagne sur «la famille ou l'homme à délivrer du pouvoir», à 20 h à la bibliothèque municipale de Brossard. 656-5960.

■

Premier salon de la mariée de la Rive-Sud au Carrefour de La Seigneurie, 280, Fort St-Louis à Boucherville. Deux représentations dans la soirée; l'une à 18 h 30 et l'autre à 20 h 30. 655-2653.

■

«La guerre ou sacrez-moi donc la paix», pièce de théâtre présentée par le Théâtre à l'ouvrage, à l'école Lester B. Pearson, à 20 h, 11575 P.M. Favier à Montréal-Nord. 322-6271.

■

Cours d'auto-défense pour femmes au Centre multiethique St-Louis, 3553 rue St-Urbain. 842-8836.

■

Rencontre avec l'organisme Vie Nouvelle de l'hôpital Hôtel-Dieu à 20 h à la bibliothèque Marie Uguay, 6052 boul. Monk. 872-2044.

■

Conférence de M. Yves Beauchesne, directeur de la Fédération québécoise du loisir littéraire, à 21 h, intitulée «Comment animer le livre avec les adultes?» 697-9040.

■

Conférence de Jocelyn Beausoleil sur «Heidegger ou le défi de penser la technique», organisée par la Société de philosophie de Montréal, salle X-115 du Pavillon principal de l'Université de Montréal, 2900 Edouard-Montpetit à 20 h. Entrée libre.

■

Conférence de M. Roger Landry, président et éditeur de La Presse lors d'un déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Saint-Laurent à midi à l'hôtel Hilton, 12,505, Côte de Liesse. 747-7007.

■

Concert de Nicolas Desjardins, clarinettiste et Lorraine Prieur-Deschamps, pianiste, à l'UQAM, salle Alfred Laliberté, 1495 rue St-Denis, à 20 h 30.

■

Exposition au Centre culturel de Dorval, 1401 Bord du Lac des encres des artistes de a banlieue ouest, Gordon Drum, E.T. Simpson et Peter Harding.

■

Réunion de la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal, 12055 Dépatie à 20 h. Mme Suzanne Lemieux y expliquera comment cultiver certaines plantes sans utiliser e terre. 331-7641.

Jeudi 3 février

Au Ciné-Campus de l'Université de Montréal, le film français de Jean-Jacques Beineix: «Diva», à 19 h 30 et 21 h 45, au 6e étage du Centre communautaire.

■

M. Jean-Jacques Servan Schreiber, auteur du «Défi mondial» et président-fondateur du Centre mondial informatique et ressource humaine, donnera une conférence à la Faculté des sciences sociales del'Université Laval à 20 h. 656-7457.

■

Présentation par la troupe de théâtre de l'Épée, à 20 h à la bibliothèque Marie Uguay, «Une Victoire», dialogues humoristiques tirés du volume de Roland Dubillard «Les dialogues» 872-2044.

■

Cours d'espéranto, langue internationale oferts par le Centre multi-ethnique St-Louis. 842-8836.

■

Séminaire sur l'Interconnexion présenté par l'Association des hôpitaux du Québec, à l'hôtel Le Pac Régent.

Vendredi 4 février

Conférence de M. Jean-Charles Chébat sur «le temps comme intrant de l'arbitrage des automobilistes», à 13 h, 3535 chemin Reine-Marie, bureau 430. 343-7575.

■

Réunin mensuelle des «Amis de l'Arche» de Lanza de Vasto, à 19 h 30 au 5146 rue Rivard. 585-1683.

■

Colloque sur la recherche en agricultue écologique au Centennial Centre, Collège Macdonald, 21,111 chemin Bord du Lac à ste-Anne-de-Bellevue de 8 30 à 17 h. 457-2000, poste 190.

■

Rencontre avec Mme Anne Gagnon qui parlera du massage néo-reichien, à 19 h 30, au Centre Le Lotus, 10055 Papineau. Entrée libre. 387-9663.

■

Conférence avec diapositives de Victor Cicansky, sculpteur céramiste, à 19 h 30, à la Galerie d'expressions Interactin, 4060 St-Laurent, 1er étage.

■

Cours de nutrition, d'une durée e 10 semaines, offerts par le Centre d'information et de référence pour femmes à compter de ce vendredi. 842-4780.

■

L'Ensemble folklorique Moromaguy offre une nouvelle série de cours de danses québécoise et internationale. 721-8420.

■

«Le choc de la séparation», tel sera le thème d'une rencontre organisée par le Centre de relaxation Rive-Sud à 13 h 30. 655-3545. Entrée libre.

Samedi 5 février

Soirée d'information pour personnes divorcées ou séparées au Centre communautaire de Mercier. 691-0609.

■

Concert du Carrefour culturel de l'Amitié Québec-Cuba aec Mme Sara Gonzalez, à 20 h 30 au 1244 Champlain. 843-8470.

■

À 13 h 30, Ciné-nature à l'auditorium du Jardin botanique angle Sherbrooke et Pie IX. Pour inf.: Les cercles des Jeunes naturalistes, 255-6111 ou 252-1568.

■

Série d'ateliers sur la vie du couple animés par le docteur Pierre Blanchette au Sheraton Laval de 9 h à 17 h. 430-0964.

■

Concert de Solidarité avec le baryton Yamusz Wolny à la salle Maisonneuve de la Place des Arts à 20 h. L'artiste sera accompagné au piano de Magdalena Kowalewska.

■

Tel-Aide, organisme à but non lucratif, a besoin de $100,000 et sollicite l'aide du public. Prière de faire parvenir les dos à Tel-Aide, C.P. 437, Succursale de Westmount.

Hockey-Sélect

Parizeau satisfait

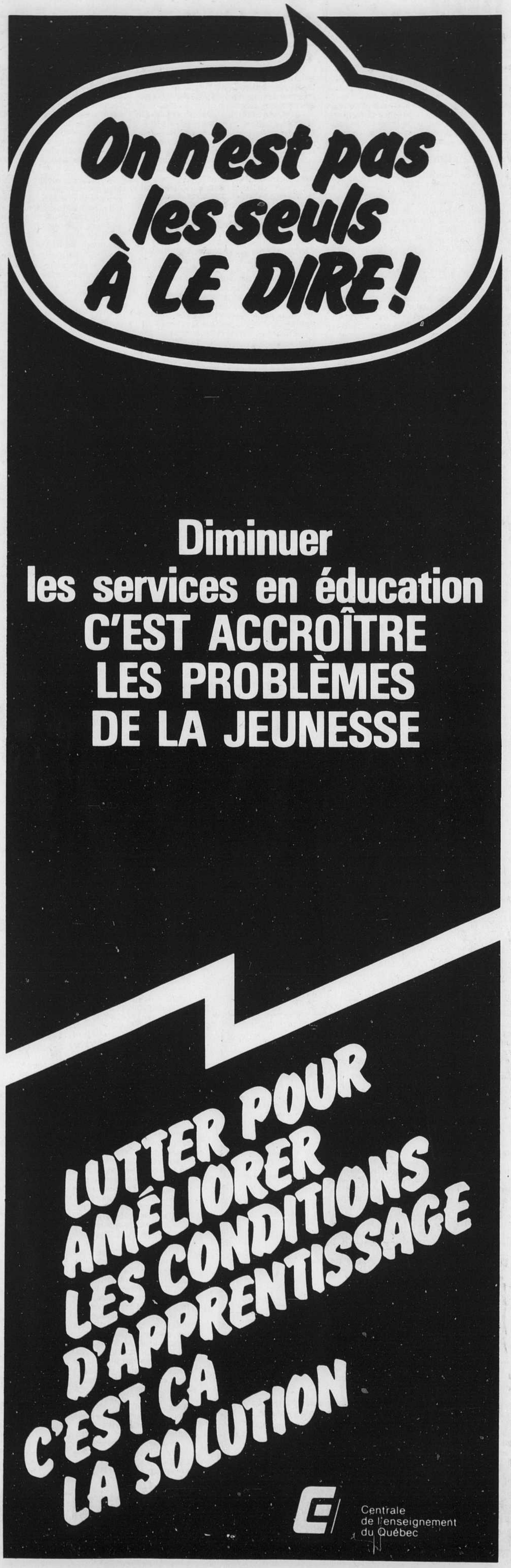
QUÉBEC — Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau s'est dit fort satisfait de la décision du juge René Hurtubise, de la Cour supérieure, qui a rejeté, jeudi à Montréal, la demande d'injonction interlocutoire du gouvernement fédéral visant à interdire l'exploitation du jeu Hockey-Select par Loto-Québec.

M. Parizeau a souligné que les demandes successives d'injonction du gouvernement fédéral révélaient l'intention ferme d'Ottawa d'effectuer un retour dans le champ des loteries. Pourtant une entente fédérale-provinciale intervenue en 1979 écartait définitivement le gouvernement fédéral du domaine des loteries en échange d'un versement annuel des provinces à Ottawa de $24 millions, en dollars de 1979.

Dès septembre 1981, le ministre Parizeau déclarait: «Maintenant que M. Regan (alors ministre fédéral des Sports) a décidé au nom du gouvernement fédéral que le Code pénal ne pose aucun problème, Loto-Québec s'engagera dans cette voie bientôt. On verra bien qui d'Ottawa ou de Québec arrivera le premier sur le marché». C'est effectivement Québec qui y est arrivé, d'où les demandes d'injonction du gouvernement fédéral.

M. Parizeau rappelle qu'il a proposé à quelques reprises déjà aux autres provinces canadiennes de former une loterie pan-canadienne de type Hockey-Select dont un pourcentage des revenus bruts, identique à celui versé aux Jeux de Montréal, pourrait être remis au comité organisateur albertain.

Cette proposition est toutefois conditionnelle au consentement du guvernement fédéral d'amender le code criminel canadien, afin qu'il soit défini que les provinces obtiennent entière juridiction sur l'opération de toute forme de jeux de hasard.



La querelle québécoise éclate au congrès des conservateurs

par Paule des Rivières

WINNIPEG — Les divisions au sein du Parti conservateur ont éclaté au grand jour hier, lorsque 60 jeunes délégués au congrès annuel ont été empêchés de participer à l'élection de l'exécutif national des jeunes du parti.

L'absence des jeunes du Québec a non seulement coûté la présidence du caucus des jeunes au candidat québéois, M. Marc Dorion, qui a perdu pas moins de 50 voix, mais surtout elle a été la goutte d'eau qui fait déborder le vase, le déclencheur de la colère des délégués conservateurs québécois généalement tièdes pour ne pas dire froids à l'endroit de leur chef, M. Joe Clark.

En effet, environ la moitié des 600 délégués québécois — sur 2,500 participants au congrès de Winnipeg — ont dû attendre plus de 24 heures avant de recevoir leur accréditation officielle et de circuler à leur aise dans les salles du congrès.

Une bonne partie de cette délégation est plus près de M. Brian Mulroney, président de l'Iron Ore que plusieurs voient à la tête du Parti conservateur, que de l'actuel chef, M. Clark. D'autres, indécis, ont juré quelques heures avant le vote de soirée devant décider du sort de M. Clark, qu'ils n'appuieraient pas une organisation qu'ils disent malhonnête et souterraine.

Pour sa part, outré du fait que les 60 jeunes du Québec n'aient pu voter (ils sont arrivés sur les lieux quelques minutes après la fermeture des portes) M. Mulroney s'en est pris aux bureaucrates du Parti.

«Si les bureaucrates pensent piler sur les pieds des délégués, ils vont trouver à qui parler; je vais faire des pressions auprès de celui qui mène les bureaucrates», a-t-il dit, en faisant allusion à M. Clark.

M. Mulroney n'a finalement rien changé au sort réservé à ces délégués mais, un peu plus tôt, il est intervenu pour accélérer l'inscription de 250 militants québécois qui attendaient en vain depuis plus d'une journée que des «problèmes d'ordinateur» s'estompent.

Un des leurs, M. Patrick Kotar, pense plutôt que l'ordinateur répondait avec plus ou moins de célérité, au gré des sympathies. Et que ceux qui ne portaient pas le bouton «pro-Clark» se retrouvraient en queue de liste.

La délégation du Québec est généralement près de M. Jean-Yves Lortie, le leader des forces anti-Clark. M. Lortie ne s'est pas gêné pour dénoncer le seul député conservateur du Québec, M. Roch Lasalle, qui n'aurait pas levé le petit doigt pour corriger la situation.

Quant à M. Lasalle, il s'est montré peu troublé par ces querelles, allant même jusqu'à dire que les forces anti-Clark avaient préparé un «coup monté» en arrivant en retard sur les lieux du vote des jeunes. Tout cela vise à créer des problèmes, a-t-il conclu, en accusant M. Lortie de garder son monde éloigné le plus longtemps possible des lieux du congrès. Les jeunes, de leur côté ont fait valoir que n'ayant pu s'inscrire à leur arrivée, ils n'ont pas été avertis des heures du vote.

Les rebondissements ont continué lorsque des membres de l'organisation pro-Clark ont suggéré au jeune candidat défait, M. Marc Dorion, de contester l'élection, de manière à ce que les délégués mécontents du Québec ne votent pas massivement pour la tenue d'un congrès à la chefferie, donc contre M. Clark.

L'histoire pourrait se répéter car lors du dernier vote sur le leadership de M. Clark, en février 1981, plus de 200 délégués québécois ont retiré leur appui au chef du Parti conservateur; et c'est en partie pour qui M. Clark n'a obtenu alors que 66% des voix. Les statuts du Parti conservateur prévient que les délégués votent tous les deux ans sur la tenue d'un congrès à la chefferie; aujoud'hui, ils discuteront de la pertinence d'une tele règle qui donne à intervalles réguliers des sueurs froides au chef, sans parler des remous internes qui s'ensuivent.

La délégation du Québec n'est pas la seule à abriter les dissidents mais c'est définitivement celle qui a fait le plus de bruit hier.

Si les dissidents se sont montrés au grand jour, les ateliers n'en ont pas pour autant été interrompus. Durant l'après-midi, le député de Joliette a reçu une ovation lorsqu'il a déclaré, solennel, «je représente 6 millions de Québécois; je les aime; je vous demande de les respecter».

Pour sa part, le président du Parti, M. Peter Blaikie, a dénoncé les politiques économiques du gouvernement libéral, particulièrement en matiète énergétique, domaine dans lequel les Libéraux têtus ont fait preuve à son avis «d'orgueuil intellectuel».

Le président du Parti a parlé aussi du dissident soviétique Anatoly Scharansky, en le qualifiant de «vrai conservateur» se battant pour le respect des droits individuels. Les Conservateurs sont souvent revenus, au cours de leurs interventions publiques, sur leur croyance en un marché économique libre, où la compétition peut fleurir».

Les délégués ont eu droit à un montage audio-visuel sur le thème: «comment mener une campagne victorieuse».

On y faisait l'éloge des sondages comme outil de repérage des clientèles-cibles durant une campagne électorale. Un participant a déclaré que cela ressemblait à un congrès de vendeurs Amway.

Les participants ont peu débattu du programme à proposer lors de la prochaine campagne électorale, le congrès annuel n'étant pas le lieu privilégié des positions politiues de cette formation.

Enfin, dans la matinée hier, Mme Wilma Goldstein, qui travaille avec le président américain Ronald Reagan, a exhorté les femmes à se lancer en politique et elle a donné quelques tuyaux pour sortir de l'amateurisme. Elle a rappelé que pour la première fois, l'an dernier, plus de femmes que d'hommes avaient voté aux États-Unis. Mais attention, il n'existe pas, a-t-elle ajouté, de «vote uniforme des femmes.

Les débrayages ont épargné une douzaine de commissions scolaires

par Jean-Pierre Proulx

La quasi totalité des écoles primaires et secondaires du Québec ainsi que des collèges ont été hier encore paralysés par la grève illégale menée principalement par les syndicats d'enseignants. Néanmoins, une douzaine de commissions scolaires, en particulier dans la région de Trois-Rivières, ont continué de fonctionner normalement. Il en a été de même dans quatre collèges.

Un relevé effectué à la Fédération des commissions scolaires du Québec révélait qu'environ 32,000 enseignants étaient hier en grève, 750 professionnels non enseignants et 1,400 personnes du personnel de soutien. Le débrayage affectait quelque 670,000 élèves répartis dans environ 1,500 écoles. Ce relevé exclut toutefois la Commission des écoles catholiques de Montréal. On sait néanmoins que les écoles y étaient aussi paralysées.

La région de Trois-Rivières semble relativement épargnée par le mouvement de grève puisque, outre la régionale des Vieilles-Forges, les commissions scolaires locales de Trois-Rivières, Chaviginy, Cap-de-la-Madeleine et de Grand-Pré fonctionnaient normalement. La commission scolaire de Carignan à Sorel était aussi en opération. Il y en aurait aussi une demi-douzaine d'autres ailleurs au Québec.

Dans les 47 cégeps, a-t-on constaté à la Fédération des cégeps, 37 étaient «complètement paralysés». 43 des 47 syndicats d'enseignants étaient en grève; mais trois seulement chez les professionnels non enseignants et cinq chez le personnel de soutien. Les professionnels non enseignants étaient à leur poste dans 10 collèges. Dans les autres, ils ont été empêchés d'entrer. on a observé hier un resserrement des lignes de piquetage mais on a noté aucun incident fâcheux.

À la CECM, la situation a été «assez tranquille». Les piqueteurs, dit-on, ont été assez peu nombreux et environ 10% des enseignants se seraient présentés à leur travail. L'accès aux écoles, d'après le service des relations publiques de la CECM, semble avoir été plus facile que jeudi. Trois centres d'éducations des adultes sur neuf ont fonctionné normalement. Les enseignants anglophones sont venus piqueter devant le siège social de la commission hier matin puis sont repartis. Notons qu'à la CECM, seul le syndicat des enseignants, L'Alliance, s'est prononcé pour la grève.

À la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, la journée, nous a-t-on dit, a été «très tranquille». On a aussi dressé quelques piquets au siège social. Les écoles sont néanmoins paralysées puisque très peu d'enseignants s'y présentent.

D'autre part, selon la FTQ, la majorité des 1,200 «travailleurs scolaires» membres de l'Union des employés de services ont débrayé hier, notamment à la commission scolaire Jean-Talon, de Lakeshore et à la CEPGM.

À la police de la Communauté urbaine de Montréal, on a n'a relevé aucun incident digne de mention. Ça et là, la police a aidé quelques cadres à entrer dans les écoles.

Sur la Rive-Sud, on a noté le même climat. Quelques professeurs se sont présentés à leur travail. Les écoles sont ouvertes, malgré les lignes de piquetage qu'on a dressé devant la plupart d'entre elles. Mais il n'y vient pas d'étudiants. Bref un peu partout, la grève des enseignants se déroule sans aggressivité et sans affrontement. Elle n'en est pas moins efficace pour autant: tout est paralysé.

Du côté des étudiants de niveau collégial, c'est un peu la confusion: certains peuvent entrer au local de leur association, d'autres non. La grande préoccupation demeure l'accès à l'aide financière du MEQ qui transige par les collèges eux-mêmes. Dans certains collèges, les étudiants, les administrations et les syndicats ont réussi à négocier un «modus vivendi» grâce auquel, les étudiants peuvent venir toucher leurs bourses ou leur certificat de prêt.

Du côté de l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ), on se prépare à participer à la marche du Front commun à Québec. On prévoit que quatre à cinq cents étudiants y seront présents.

Par ailleurs, à l'UQAM, les étudiants du module de Sciences politiques a débrayé hier. Une «assemblée générale» s'est tenue jeudi soir mais n'a rien donné. Elle sera reprise lundi soir au studio théâtre du Pavillon Judith-Jasmin en début de soirée.

Selon un relevé effectué par la Presse Canadienne, voici par ailleurs la situation dans le réseau universitaire.

À l'Université de Montréal, les 1,000 employés de soutien devraient débrayer la semaine prochaine. À McGill, les employés de soutien, également de la FTQ, ont eux aussi l'intention de quitter le travail mais la date n'a pas été fixée. À Concordia, les professeurs réguliers, en quête d'une première convention collective, ont exclu tout recours à la grève. Seuls les employés de soutien et les bibliothécaires pourraient déclencher la grève la semaine prochaine. À l'UQAM, les employés de soutien ont reporté au 21 février la tenue d'un vote de grève. Ailleurs dans le réseau de l'UQ, la situation était calme partout. Enfin à Laval, les professeurs ont invité les syndiqués à la marche devant le Parlement.

Bisaillon refuse de démissionner

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le député indépendant de Sainte-Marie n'a pas l'intention de démissionner, estimant que ce n'est pas lui mais le gouvernement qui a trahi la raison d'être du Parti québécois.

«Je n'ai pas changé d'orientation politique, a déclaré M. Guy Bisaillon, hier en conférence de presse. Par rapport à ce que le peuple attendait de lui et par rapport au programme officiel du PQ au moment de son élection, il m'apparaît que le gouvernement Lévesque a, lui, changé complètement d'orientation politique.»

Il en donne comme preuve l'attitude gouvernementale à l'égard du Front commun syndical, de même qu'à l'égard des travailleurs et des plus démunis, ainsi qu'au sujet de l'indépendance et de la constitution.

Élu député péquiste en 1976 et en 1981, M. Bisaillon a quitté le caucus ministériel en juin dernier et siège depuis lors à titre d'indépendant. Il a récemment retourné sa carte de membre de l'Association péquiste de Sainte-Marie. L'exécutif péquiste de ce comté montréalais l'a pressé de démissionner «afin de permettre aux électrices et aux électeurs du comté de se prononcer sur le changement d'orientation politique de celui qui les représente à l'Assemblée nationale».

Non seulement M. Bisaillon conteste qu'il ait changé d'orientation, mais il estime que des élections partielles à ce moment-ci porteraient sur le gouvernement Lévesque et non sur ses propres orientations politiques. Il promet toutefois de se présenter comme indépendant aux élections générales. «D'ici ce moment, je demeurerai à mon poste et lutterai pour les objectifs auxquels je crois toujours.»

«L'attitude gouvernementale à l'égard du Front commun, a dit M. Bisaillon, est révélatrice d'une attitude et d'une mentalité qui étaient déjà présents au gouvernement, mais qu'on a pris du temps à décourir et à identifier. Le style de ce gouvernment se caractérise de plus en plus par l'arrogance et le mépris à l'égard des Québécois et des Québécoises. L'habitude s'instale de gouverner par décrets et par lois spéciales, au jour le jour et selon les humeurs. Toutes les résistances doivent être écrasées. Tout esprit critique doit être mis au rancart.»

Le député estime même que la non-commission aux directives du chef n'est pas mieux vue au sein du caucus ministériel que dans les autres instances du parti. «Il y a une répression interne qui, pour être un peu moins tapageuse que la répression anti-syndicale, n'en est pas moins très efficace a affirmé le député. La tendance à l'autoritarisme semble s'amplifier avec le temps. Ne seraitce que pour alerter l'opinion pubique aux dangers que représente pour la qualité de notre vie démocratique l'attitude autoritaire et arrogante du gouvernement, je me devais de marquer ma dissidence.»

Selon M. Bisaillon, le gouvernement a mis de côté son programme visant à améliorer la démocratie et à favoriser la participation des citoyens. Il déplore aussi que le gouvernement ne fasse à peu près rien pour aider les chômeurs à sortir honorablement de la crise et à espérer des lendemains meilleurs. La crise étant une occasion pour le monde patronal de s'attaquer aux acquis des travailleurs, c'est à ces derniers que le gouvernement devrait, à son avis, prêter son concours.

Quant à la nécessité de l'indépendance du Québec, «sur ce plan aussi, je constate que le gouvernement Lévesque a failli à la tâche», a déclaré le député.

«Le Québec est maintenant plus faible au plan constitutionnel qu'il ne l'a jamais été, a-t-il poursuivi. Bien peu de gens croient encore que ce gouvernement conduira un jour le Québec à l'indépendance nationale. Sur ce plan comme sur bien d'autres, il a déçu ceux qui l'ont porté au pouvoir.» M. Bisaillon veut soutenir «les initiatives valables des mouvements indépendantistes qui se reforment en dehors du PQ et souvent en opposition au gouvernement Lévesque».

Parce qu'il ne veut pas céder au cabotinage, le député indépendant ne participe pas à la manifestation du Front commun, aujourd'hui. Il ne cherche pas de claques d'approbation dans le dos, dit-il, mais il se demande où sont ceux qui, en 1972, étaient à côté des grévistes dans la rue. Il déplore l'apathie des péquistes et leur absence de militantisme, admettant toutefois qu'il n'est pas facile d'être en rupture de ban ou en marge.

M. Bisaillon estime que si le gouvernement réussit à diviser le Front commun, il gagnera l'épreuve de force qui est en cours. Mais à quel prix? se demande-t-il. Aucun problème de fond ne sera résolu et les décrets continueront d'être inapplicables. «Il y aura des petits feux allumés partout et des individus seront tentés de poursuire la lutte à leur compte. La situation sera moins contrôlable qu'elle ne l'est présentement. Il y a là un grave danger pour l'avenir.»

la grève de 1983

■ Les grévistes emprisonnés auraient un régime de faveur

L'Union des agents de la paix en institutions pénales a annoncé hier qu'elle appuie les revendications du Front commun et qu'elle demandera à ses membres qui demeurent au travail de ne pas effectuer l'ouvrage normalement effectué par les grévistes. Ce syndicat promet aussi qu'il prendra des «dispositions toutes spéciales» pour rendre aussi peu désagréable que possible l'internement éventuel des grévistes.

■ Le PQ de Saint-Henri veut une médiation extraordinaire

L'exécutif du Parti québécois du comté de Saint-Henri estime que la médiation extraordinaire proposée récemment par LE DEVOIR et un groupe de personnalités serait la meilleur façon de mettre fin à la «politique du pire» qui prévaut actuellement dans le secteur public et parapublic. Il faut à tout prix parvenir à une entente négociée, dit-il.

■ Le Front commun est féminin

Les deux tiers des membres du Front commun sont des femmes et leur représentation atteint même les trois quarts dans le domaine des Affaires sociales, a souligné hier la vice-présidente du Comité des femmes du Conseil central des syndicats nationaux de Québec, Mme Brigitte Gagné. Le gouvernement a choisi de couper d'abord dans les conditions de travail de la main-d'oeuvre féminine, dit-elle, et il compte sur le bénévolat des autres femmes, dans le quotidien, pour réparer les problèmes sociaux dont la population souffrira à cause des coupures.

■ Les protecteurs de la faune veulent être mieux protégés

Les 500 agents de protection de la faune du Québec, qui ont leur propre syndicat indépendant, ont rejeté à 95 % des voix les dernières offres du gouvernement. Il y a maintenant deux ans que ce syndicat n'a plus de convention collective mais ces fonctionnaires ne font pas partie du Front commun. Ils veulent quand même dénoncer l'indifférence du gouvernement par une série de manifestations au cours des prochains jours.

■ Des otages récalcitrants

Une centaine de cégépiens du collège François-Xavier-Garneau ont fait du piquetage à la fois devant l'édifice de la CSN, à Québec, et devant l'Assemblée nationale pour protester contre le conflit actuel dans la fonction publique, conflit qui les prive de leurs cours. «Nous n'acceptons pas d'être pris en otages mais nous refusons pareillement les décrets et l'inertie du gouvernement», a déclaré M.Martin Roy, secrétaire général de l'association des 3,600 étudiants du cégep.

■ Services essentiels au zoo

Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec a autorisé un des deux vétérinaires du zoo et de l'aquarium de Québec à soigner les animaux malades pendant la grève. Le directeur de l'aquarium, M. Pierre Paulhus, estime toutefois que les cadres ne pourront assurer le bien-être des animaux plus de quelques jours si les 37 employés réguliers débrayent lundi comme on le prévoit. «Nous ferons notre possible pour assurer un minimum de confort à nos pensionnaires mais nous ne pouvons remplacer tout le personnel et il pourrait y avoir quelques mortalités si le conflit doit se prolonger»,a-t-il dit.

■ Les sans-emploi s'organisent

Le Syndicat des sans-emploi de Montréal (CSN), qui veut représenter les innombrables chômeurs, a réélu Mme Denise Laroche à la présidence, lors de son récent congrès d'orientation. Les autres membres du bureau de direction sont Pascal Rowe et J.-André Juneau (vice-présidents), Denis Robert et Patrice Laurin-Chenu. Le congrès a aussi appuyé la grève du Front commun et dénoncé l'attitude du gouvernement québécois.

■ Radio-Québec est aussi frappé

Les employés syndiqués de Radio-Québec ont fait savoir hier qu'ils seraient prochainement frappés par les réductions de salaire de la fonction publique parce que certaines clauses de leur convention collective sont liées à celles des enseignants, touchées, elles, par les décrets récents. La perte de salaire moyenne serait de l'ordre de $4,000 sur une période de cinq mois pour les techniciens.

■ Les postiers appuient la grève

Le Syndicat des postiers du Canada a applaudi hier au déclenchement des hostilités par le Front commun, soulignant que c'est là «une bataille pour les droits démocratiques et la liberté». Le gouvernement Lévesque devrait savoir que de telles coupures ne peuvent aucunement mettre fin à la crise économique qu'il traverse parce que le principal frein de l'économie, en ce moment, réside dans les restrictions de dépenses des consommateurs,a dit M. Jean-Claude Parrot, président du syndicat.

■ Les polycliniques sont ouvertes

Depuis le début de la grève générale illimitée, de nombreuses personnes ont cru devoir contremander leur rendez-vous dans les polycliniques. Le secrétaire de l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal, le Dr Marc-André Lemire, avise la population que les polycliniques demeurent ouvertes comme à l'habitude. Les médecins seront au rendez-vous: soyez-y.

■ Vérifier les services offerts par les garderies

L'Office des services de garde à l'enfance invite les parents à contacter leur service de garde pour vérifier les services offerts car même dans les cas où les employés de garderies font grève, souvent des mesures ont été prises pour assurer les services essentiels. Selon un communiqué de presse émis par l'Office, la très grande majorité des garderies du Québec fonctionnent selon leur horaire habituel.

LE DEVOIR
POUR UN ABONNEMENT À DOMICILE
844-3361

COURS DE MUSIQUE
— atelier d'initiation musicale pour jeunes de 4 à 8 ans.
— violon et flûte à bec
COURS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS
Inscription:
Marie-Hélène da Silva
279-7494

Portes ouvertes '83
au Collège Jean-de-Brébeuf
le JEUDI, 3 FÉVRIER de 13h00 à 17h00 de 19h00 à 21h00
5625, Decelles Montréal
(514) 342-1320 Poste 205
UN RENDEZ-VOUS AUX ÉTUDIANTS DE SECONDAIRE V

UNE OFFRE TRÈS INTÉRESSANTE QU'IL FAUT SAISIR SANS TARDER!
MARTINIQUE
20 février — 3 mars (onze nuits)
Hôtels et avions sont complets à ces dates idéales... Mais il nous reste quelques places sur un groupe spécial.
AVION DIRECT AIR CANADA; "SERVICE MALAVOY";
HÔTEL FRANTEL (remarquable hôtel de plage) $1 399.
HÔTEL BAKOUA (numéro un de la Martinique) $1 669.
comprenant: avion, onze petit-déjeuners américains, cinq repas principaux, transferts et "service spécial Malavoy"
(André Malavoy sera sur place)
VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue University, suite 1220
Montréal H3B 2W9 — Tél.: 861-2485
"qui dit voyages dit Malavoy"

Offrez-vous une visite enrichi$$ante!
• 100 EXPOSANTS
• 200 CONFÉRENCES
LA BOURSE — Voyez comment fonctionne la bourse
LE VILLAGE ÉLECTRONIQUE — Une révolution dans votre vie financière
LES CONSEILS GRATUITS — Offerts par les comptables agréés, notaires et avocats
LES AFFAIRES — Franchises • Subventions • Exportation
SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS
PRÉSENTÉ PAR L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
PLACE BONAVENTURE
du vendredi 28 janvier au mardi 1er février



Des secouristes s'affairent parmi les décombres d'une permanence d'organisations palestiniennes détruite hier à Chtaura (centre du Liban) par l'explosion d'une voiture piégée. L'attentat qui a fait une trentaine de victimes selon un bilan encore imprécis, a été revendiqué par le Front de libération du Liban des étrangers ainsi que par la Force libanaise des cèdres pour libérer le Liban des terroristes libanais. (Photolaser AP)

La direction de l'OLP préserve son unité

BEYROUTH (AFP) — La direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a montré au cours de la nouvelle réunion palestinienne d'Aden qu'elle reste suffisamment unie pour poursuivre la recherche d'une solution politique, en dépit des réserves exprimées par les mouvements radicaux et de l'opposition des organisations pro-syriennes, estiment les observateurs.

Aucune décision essentielle permettant à l'OLP d'entrer dans le processus de négociations au Proche-Orient ne semble cependant avoir été prise.

À trois semaines de la réunion à Alger du Conseil national palestinien (CNP, Parlement), M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP (CEOLP), a ainsi rétabli à Aden sa position qui avait paru ouvertement contestée lors de la réunion des mouvements radicaux et pro-syriens à la mi-janvier à Tripoli (Libye).

Cette reprise en main «efface» en quelque sorte les décisions de Tripoli, qui rejetaient explicitement le plan Reagan de paix au Proche-Orient et, dans une certaine mesure, les résolutions du sommet arabe de Fès de septembre dernier.

M. Arafat vient d'obtenir une nouvelle fois que le plan Reagan ne soit pas nommément rejeté dans un communiqué officiel du CEOLP, bien que le chef de l'OLP l'ait lui-même dénoncé dans un discours et que les mouvements de l'OLP soient unanimes à considérer qu'il est inacceptable.

Le plan Reagan, présenté le 1er septembre dernier, ignore l'OLP et préconise «la pleine autonomie» de la Cisjordanie et de Gaza «en association avec la Jordanie«, au lieu de l'État indépendant et de l'autodétermination demandés par les Palestiniens, rappelle-t-on.

Cette nouvelle marque de prudence à l'égard du plan Reagan pourra difficilement être renouvelée par le CNP si, d'ici là, aucune assurance sur les «bonnes intentions américaines» ne peut être obtenue, selon des sources palestiniennes.

Le chef de l'OLP pourrait d'ailleurs aller à Amman avant de se rendre à Alger afin de savoir si les dirigeants jordaniens ont reçu des assurances américaines qu'il pourrait faire valoir devant le CNP, selon certaines informations.

La Jordanie souhaite que le président Reagan obtienne l'arrêt de la colonisation juive en Cisjordanie comme preuve de la volonté américaine de parvenir à un règlement pacifique au Proche-Orient, rappelle-t-on.

Les réunions qui viennent de se tenir à Aden, aussi bien que celles qui se poursuivent à Damas, indiquent qu'à l'heure actuelle, le programme minimum sur lequel toutes les organisations sont susceptibles de s'entendre à Alger est le suivant: État indépendant, autodétermination, représentation des Palestiniens exclusivement assurée par l'OLP et poursuite de la lutte armée.

M. Arafat ne semble pas avoir pris jusqu'à présent des engagements qui contrediseent ces quatre objectifs et mettent ainsi en péril l'unité des principaux courants de l'OLP.

De bonnes sources palestiniennes, on indique cependant que les divergences entre M. Arafat et les mouvements pro-syriens ne s'atténuent pas, même si le chef de l'OLP a, comme il y a un mois, souligné à Aden l'importence des relations avec la Syrie.

Pour sa part, le FPLP (Front populaire de libération de la Palestine) a réaffirmé hier à Aden son refus des résolutions du sommet de Fès.

Washington dit non à une zone dénucléarisée en Europe

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a rejeté hier en la qualifiant d'irréaliste une proposition soviétique en faveur de la création en Europe centrale d'une zone dépourvue d'armes nucléaires de théâtre.

La création d'une telle zone qui s'étendrait sur une largeur de 250 à 300 km de part et d'autre de la ligne de démarcation entre les forces du pacte de Varsovie et celles de l'OTAN «ne contribuerait pas à la sécurité et à la stabilité de l'Europe», a déclaré le département d'État.

La proposition soviétique — qui constituait un aménagement d'une proposition suÉdoise —, rapportée jeudi par l'agence Tass, aurait pour effet d'empêcher l'OTAN de stationner des armes nucléaires de théâtre (missiles de courte portée et obus nucléaires) sur la plupart du territoire ouest-allemand, ajoute-t-on de source américaine autorisée.

Le département d'état a estimé que cette nouvelle proposition soviétique en matière de désarmement est destinée à détourner l'attention des efforts sérieux en vue de parvenir à des réductions importantes des forces nucléaires et conventionnelles en Europe entrepris par les États-Unis aux négociations de Genève sur les euromissiles (INF) et de Vienne (MBFR).

Selon l'agence Tass, la proposition soviétique devrait figurer à l'ordre du jour des négociations sur une réduction équilibrée des forces en Europe centrale, qui ont repris jeudi à Vienne.

Les propositions des deux parties, souligne-t-on par ailleurs de source officieuse soviétique, pourraient servir de point de départ à des négociations plus vastes concernant un projet cher au Kremlin, à savoir la dénucléarisation «totale» de l'Europe due Nord.

FDP: le congrès de la survie

BONN (AFP) — Le parti libéral (FDP) du ministre des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher entame une véritable course-poursuite lors de son congrès aujourd'hui et demain à Fribourg (Brisgau) pour assurer sa survie parlementaire lors des élections législatives anticipées le 6 mars prochain en RFA.

Pour cela, les libéraux doivent convaincre environ 2 millions d'électeurs de voter pour eux, ce qui leur permettrait de franchir la barre de 5% des voix, nécessaires en RFA pour être représentés au parlement.

Les sondages sur les chances du FDP sont partagés. Selon les résultats de deux des principaux instituts démoscopiques (Allensbach et Infratest), datant du début du mois de janvier, environ 3 pour cent des électeurs seulement sont prêts à cautionner le changement de coalition à Bonn et la nouvelle alliance de M. Genscher avec le chancelier chrétien-démocrate Helmut Kohl depuis le 1er octobre dernier.

Par contre, deux autres instituts (Emnid et Wickert), dont les sondages ont été réalisés la semaine dernière, créditent le FDP de 4.7% (Wickert) voire même de 5% des voix (Emnid).

La campagne des libéraux est exclusivement axée sur M. Genscher, seule «locomotive électorale» du FDP. Car ils ne peuvent plus s'appuyer sur le soutien des anciens militants de l'aile gauche du parti, qui, dans le passé, avaient mené une campagne électorale à la base et ont déserté le parti à la suite du virage à droite opéré par M. Genscher.

Pour compenser ces pertes, le président du parti libéral espère grignoter des voix dans l'électorat des autres partis — CDU/CSU, SPD et écologistes — en se démarquant d'eux sur des points précis.

Contrairement à son partenaire gouvernemental chrétien-démocrate, les libéraux ont promis de rembourser l'emprunt obligatoire qui frappe depuis le 1er janvier dernier le revenus élevés, ce qui peut leur permettre de récupérer des voix chez les cadres.

Le FDP attaque d'autre part la CSU, l'aile bavaroise de la CDU, en affirmant, que seul le maintien des libéraux, comme force parlementaire, peut empêcher le retour au pouvoir de M. Franz-Josef Strauss, marqué à droite et impliqué, dans le passé, dans plusieurs scandales.

Enfin, M. Genscher reproche au parti social-démocrate, ancien partenaire des libéraux dans la coalition sous le chancelier Helmut Schmidt, d'être un risque pour la sécurité dela RFA car le SPD, veut, selon M. Genscher, empêcher à tout prix le stationnement des fusées de l'OTAN fin 1983 en RFA.

M. Genscher agite également la menace du chaos qui serait provoqué en RFA par une coalition rouge-verte (sociaux-démocrates appuyés par les écologistes) pour faire peur aux électeurs ouest-allemands épris de l'ordre et de la loi.

Le 30 janvier 1933, un jour qui a changé la face du monde...

BONN (AFP) — Le 30 janvier 1933, le président du Reich, le vieux maréchal Paul von Hindenburg se résignait à nommer Adolf Hitler chancelier, lui donnant l'occasion d'instaurer en Allemagne une dictature qui dura douze ans et préecipita le monde dans la Deuxièeme Guerre mondiale.

Personne n' croyait en ce lundi 30o janvier, alors que Berlin rongée par la misèere et le chôomage venait de s'éveiller. Les journaux berlinois relataient la chute le week-end précédent du cabinet du chancelier Kurt von Schleicher, de l'arrestation des bandits du train postal, Wandscher et Dembke, et du carnaval de Cologne. Au siège du Parti social-démocrate, ennemi juré du nazisme, personne ne semblait pressentir l'événement et le président Otto Wels était en voyage.

Il fallut se rendre à l'évidence à onze heures lorsque la nouvelle de la nomination d'Hitler se répandit et, dans la soirée, lorsque vers la porte de Brandenbourg se fit entendre une rumeur sourde, qui devint peu à peu assourdissante.

Des centaines de milliers de Berlinois emmenés par 25,000 membres des troupes d'assaut S/A, rassemblées par le futur ministre de la Propagande Joseph Goebbels, défilaient à la lumière des flambeaux et au son de la musique militaire sur la célèbre artère «Unter den Linden».

Les Nazis grâce à leur formidable organisation, venaient d'étouffer dans l'oeuf toute tentative de soulèvement populaire contre le premier coup de force réussi par Hitler.

Les opposants au cabinet national-socialiste-conservateur de Hitler-Hugenberg-Papen, mis en place après de nombreuses tractations entre milieux industriels, nationalistes et nazis, étaient pourtant nombreux.

Sociaux-démocrates et communistes avant tout, qui s'étaient jurés de combattre les nazis jusqu'à leur dernier souffle, mais qui se déchiraient eux mÊmes entre eux, ne purent s'entendre sur l'organisation immédiate d'une grève générale.

Le SPD, qui avait pu rassembler quelque 250,000 républicains au sein du Front de fer, destiné à défendre la démocratie à tout prix, ne put se résigner à donner l'ordre d'intervenir. Craignant le chaos et l'anarchie, Otto Wels espérait encore que les nazis pouvaient être écartés du pouvoir par la voie démocratique.

Mais Hitler fit aussitôt dissoudre le Reichstag et organiser de nouvelles élections, qui, grâce à la propagande et la terreur de ses troupes, lui donnèrent la majorité absolue le 5 mars 1933.

Peu après, les partis démocratiques étaient dissous, les lois d'exceptions votées, les premiers camps de concentration, où furent d'abord envoyés sociaux-démocrates et communistes ouverts, la chasse au Juifs commençait et l'Allemagne se réarmait.

Comment les nazis en étaient-ils arrivés là, alors qu'aux élections du Reichstag en 1928 ils n'avaient obtenu que deux sièges ?

Comment surtout avaient-ils réussi à redresser la situation alors qu'aux élections de novembre 1932 ils avaient perdu 2 millions de voix et que Hindenbourg avait déclaré la même année «qu'il ne nommerait jamais Hitler chancelier?».

Les Allemands qui ont connu cette époque avancent les mêmes raisons. Ils estiment tout d'abord «qu'en 1933, Hindenburg n'avait qu'une alternative: les communistes ou les nazis. Il a préféré choisir ces derniers en espérant qu'il ne s'agissait que d'une solution transitoire». «Le caporal sera à bout de souffle au bout de huit semaines», avait ainsi déclaré le vieux maréchal deux jours auparavant. «L'Allemagne, en pleine crise économique et qui avait à l'époque près de six millions de chômeurs, avait besoin d'un homme fort pour remplacer la république de Weimar Moribonde», ajoutent ces même témoins.

Certes la personnalité d'Hitler réveillait dans les foules le culte de l'instinct, du sentiment, de la passion. Il semble bien pourtant que ce soit l'ardeur du sentiment national de l'époque et l'espoir de voir le nouveau gouvernement restaurer la puissance allemande qui ont finalement permis à Hitler d'arriver au pouvoir.

Hitler a su exploiter ce sentiment nationaliste en dénonçant continuellement le «honteux traité de Versailles» et les réparations imposées à l'Allemagne, en critiquant la faiblesse des démocraties, en agitant la menace du danger bolchévique et en revendiquant la nécessité pour l'Allemagne de disposer du fameux «lebensraum» (espace vital).

Son habilité politique et sa technique du coup de force ont fait le reste. Elles lui ont permis d'arriver au pouvoir, alors qu'il était sur le point d'en être définitivement écarté. Il a alors éliminé ses opposants. Aucun retour en arrière n'était plus possible et une vraie résistance était vouée à l'échec, le pays étant déjà quadrillé par la gestapo.

Grisés par la relance de l'économie et la diminution du chômage, les Allemands, à supposer qu'ils étaient vraiment au courant, préférèrent, obligés ou non, respecter les consignes du silence sur les premières bavures du régime.

«Nous sommes heureux, car nous voyons briller le soleil pour la première fois après les années noires que nous avons traversées», pouvait-on lire dans le journal de Joseph Goebbels, le 30 janvier 1933.

Douze ans après, l'Allemagne avait perdu la guerre, son pays était divisé en deux et elle devait de nouveau recommencer à zéro...

Revers pour d'Aubuisson

SAN SALVADOR (AFP) — L'assemblée constituante du Salvador a voté jeudi une réduction des pouvoirs de son président, le major Roberto d'Aubuisson, qui est aussi le dirigeant de l'alliance républicaine nationaliste (Arena, extrême-droite), a-t-on appris hier à San Salvador.

Jusqu'à présent, seul le président pouvait convoquer une séance de l'assemblée. A la suite de ce vote, chacun des neuf membres du directoire de l'assemblée a la possibilité de le faire.

Cette mesure a pu être adoptée grâce au vote des 14 députés du parti de conciliation nationale (PCN - conservateur), dont les voix se joignent habituellement à celles des 19 députés de l'Arena, qui bénéficie ainsi d'une majorité à l'assemblée. Celle-ci compte 60 sièges.

le monde

■ Chtcharansky jeûne encore

PARIS (Reuter) — La femme du dissident soviétique Anatoly Chtcharansky a affirmé hier que son mari poursuivait sa grève de la faim et était très affaibli, contrairement à ce qu'avait annoncé le responsable du parti communiste français. Dimanche, M. Georges Marchais avait publié une lettre qu'il avait reçue de M. Youri Andropov, chef du PCUS, disant que le dissident juif avait interrompu son jeûne et se trouvait en bonne santé. Mais Mme Avital Chtcharansky, interviewée à Paris par la télévision française, a déclaré qu'elle venait de téléphoner à sa belle-mère à Moscou, et que cette lettre lui paraissait incompréhensible, et que rien n'indiquait que son mari ait arrêté sa grève de la faim.

■ Accra ouvrira sa frontière

LOME (Reuter) — M. Johnny Hansenm ministre ghanéen de l'intérieur, a annoncé hier qu'Accra pourrait rouvrir brièvement sa frontière avec le Togo pour permettre le retour de dizaines de milliers de Ghanéens expulsés du Nigeria. M. Hansen qui parlait aux journalistes après un entretien de deux heures avec le président Gnassingbe Eyadema a déclaré que l'éventuelle réouverture serait «exceptionnelle» pour permettre le passage de convois de camions. Accra avait annoncé en septembre dernier la fermeture de ses frontières terrestres dans le cadre de sa lutte contre le tafic de devises et la contrebande. Le Nigeria a ordonné à quelque deux millions de travailleurs «illégaux» de quitter son territoire avant lundi. L'exode a commencé depuis plusieurs jours pour les nombreux ghanéens concernés. Quelques-uns d'entre eux ont pu être rapatriés par bateau ou avion mais nombre d'entre eux campent maintenant au Bénin ou au Togo.

■ Altman conteste l'extradition

LA PAZ (Reuter) — Le criminel de guerre nazi Klaus Altmann, détenu en Bolivie pour dette, a entamé une procédure contre la demande ouest-allemande d'extradition le concernant, a déclaré hier son avocat. Altmann, «Klaus Barbie» qui s'était enfui en Bolivie après la Seconde Guerre mondiale, est réclamé par la République fédérale allemande et la France où il est condamné à la peine capitale pour avoir envoyé des centaines de personnes dans des camps de concentration nazis. Me Constantino Carrion a déclaré à Reuter que son client contestait la requête allemande présentée en 1982 et qui doit faire l'objet d'un rapport préliminaire de la Cour suprême bolivienne. Faute de traité d'extradition entre les deux pays, Altman devenu citoyen bolivien avait échappé à l'extradition réclamée par la France voici une dizaine d'années. Parallèlement, M. Altman, en détention depuis quatre jours à la prison centrale de La Paz, cherche désespérement à rassembler les 10,000 dollars qu'il doit depuis huit ans à la compagnie minière publique bolivienne Comibol, a déclaré l'avocat.

■ Mgr Glemp reçu par le pape

CITE DU VATICAN, (REUTER) — Le pape Jean-Paul II a reçu hier en audience privée Mgr Jozef Glemp, primat de Pologne, avec qui il s'est principalement entretenu de la visite qu'il doit en principe effectuer dans son pays natal au mois de juin, rapporte-t-on de source proche du Vatican. Le Saint-Siège a annoncé l'audience mais, comme le veut la coutume, n'a donné aucune précision sur les entretiens. Au début du mois, le souverain pontife exprimait certains doutes quant au maintien de sa visite en Pologne, censée débuter le 18 juin, et déclarait s'en remettre à la Vierge noire de Jasna Gora, «patronne» du pays. Mgr Glemp qui doit être créé cardinal mercredi prochain en même temps que 17 autres prélats catholiques dirige en fait les négociations sur la visite du pape avec le général Wojciech Jaruzelski. Le principe de la visite avait été accepté à la fin de l'année dernière, mais il reste à en mettre au point le détail. De source vaticane, on indique que Mgr Glemp a sans doute fait part au pape des conditions dont le gouvernement de Varsovie souhaite assortir la visite. Les autorités polonaises semblent opposées à ce que Jean-Paul II se rende dans le port balte de Gdansk, berceau de Solidarité. Le pape avait annulé une visite en Pologne l'an dernier en raison des tensions politiques.

AUX ANNONCEURS

Les cahiers spéciaux du Devoir

1983

Année mondiale des communications

1983 a été proclamé Année mondiale des communications, par l'Assemblée générale des Nations Unies. Un des objectifs de cette initiative est de mettre en lumière le rôle crucial que jouent les communications dans le développement économique et social.

Dans le cadre de cet objectif, Le Devoir proposera à ses lecteurs, le 3 mars prochain, un supplément sur le rôle et les impacts des nouveaux moyens de communications dans le monde, et au Québec en particulier.

Nous invitons toutes les organisations soucieuses de promouvoir leur participation au développement des communications à annoncer dans ce cahier spécial et ainsi:

— rejoindre un auditoire de choix, à un tarif très abordable;

— s'immiscer dans un contexte éditorial exclusif qui rehausse l'impact des messages;

— profiter du tirage additionnel destiné à la grande industrie des communications.

*Réservations: **Françine Gingras, 844-3361***
LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

UN AUTRE SUCCÈS DE LIBRAIRIE PUBLIÉ CHEZ LEMÉAC

MAMAN·PARIS MAMAN·LA·FRANCE

de CLAUDE JASMIN



«Le récit colonial inversé c'est-à-dire la découverte du pays étranger perçu comme espace mythique assurant le prolongement narcissique et ostentatoire du centre métropolitain, est satisfait par l'intrigue».

...“ sa belle humeur et son appétit de vivre sont contagieux”

...“ un bon divertissement”
Madeleine Ouellette-Michaslska
Le Devoir

14.95$

EN VENTE PARTOUT

ÉDITIONS LEMÉAC
5111, av. Durocher, Outremont H2V 3X7
Commandes: 273-2841 Par la poste:1,00$ frais de port.
Cartes acceptées: Visa, Master Card

BELLERIVE

Lave-vaisselle inclus...

Un panorama saisissant sur Montréal et la rivière des Prairies

788 APARTEMENTS DE 3½, 4½, 5½, SPACIEUX ET LUXUEUX • 2 salles de bains par appartement • Transport gratuit au métro par l'autobus "Bellerive" • 2 courts de tennis • Piscine de compétition avec saunas • Équipe complète d'ouvriers spécialisés à votre service • Inclus dans le prix: lave-vaisselle, câble T.V., taxe d'eau, électricité, réfrigérateur et cuisinière • Moniteur vidéo de sécurité • Parc à pique-nique avec B.B.Q. • Magnifique promenade riveraine • Parc d'amusement pour enfants • Port de plaisance • Un environnement permettant le jogging, le ski de randonnée • Balcons • Terrasse • Salles de réception • Garderie • Ménage avant emménagement.

5, Place Bellerive, Chomedey, Laval - Tél.: 331-5512



Les forces gouvernementales ont assassiné 95 civils, accuse Nkomo

HARARE (Reuter) — M. Joshua Nkomo, dirigeant de l'opposition du Zimbabwe, a affirmé hier à Harare que les forces gouvernementales traquant les dissidents avaient tué au moins 95 civils innocents depuis samedi dernier.

Lors d'une conférence de presse à sa résidence de Harare, M. Nkomo a cité parmi les victimes de cette «orgie de meurtres, de viols et de pillages», M. Josia Gumede, qui fut le premier président noir du pays de mai à décembre 1979.

Pour sa part, l'agence nationale Ziana affirme toutefois que M. Gumede est vivant et qu'un de ses journalistes s'est entretenu avec lui hier par téléphone.

M. Knomo a affirmé que M. Gumede, son épouse et sa fille avaient été tués il y a deux jours à leur domicile de Bembesi, faubourg de Bulawayo, et que l'accès de l'habitation était depuis lors fermé à leurs proches.

«C'est une sombre histoire, qui relève du massacre», a dit M. Knomo. Un porte-parole du gouvernement n'a pu faire aucune déclaration au sujet des propos tenus par M. Kkomo. Celui-ci a dit avoir porté plainte jeudi auprès de M. Simon Muzenda, premier ministre par intérim en l'absence de M. Robert Mugabe.

D'après M. Nkomo, les meurtres ont été perpétrés dans la province du Matabeleland, son «fief», plus précisément dans les secteurs de Bembesi, Nyayi et Nkhosikhazi, où le gouvernement a décrété mardi un couvre-feu du crépuscule à l'aube. M. Knomo a dit que d'autres personnes avaient été tuées hier, mais en se refusant à donner un nouveau bilan des victimes. Les soldats responsables de ce qu'il a qualifié de carnage se sont présentés eux-mêmes comme des membres de «l'unité de soutien-5e brigade», a-t-il dit.

D'autre part, deux agents spéciaux blancs, MM. Phillip Hartlebury et Colin Evans, ont fait l'objet d'ordres de détention hier, trente minutes après leur acquittement en haute Cour, rapporte Ziana. Ils étaient inculpés d'espionnage et de possession d'armes illégale.

Ils doivent rester en détention pour une durée indéterminée, en vertu de mesures d'exception adoptées dans l'intérêt public.

Le gouvernement du Zimbabwe a ensuite qualifié les accusations de M. Knomo d'inventions sans fondement.

«L'ancien président) J.Z. Gumede est vivant et bien actif. Tout ce qu'il (Nkomo) a dit est un tas d'inepties», a déclaré M. Justin Nyoka, porte-parole du gouvernement.

Reuter a composé peu après un numéro de téléphone que l'annuaire du Zimbabwe indique comme étant celui de M. Z.J. Gumede et a obtenu un interlocuteur de Bulawayo qui s'est présenté comme l'ancien président Josiah Gumede.

«Je ne souhaite pas entrer en conflit avec Nkomo, mais je suis vivant.

Contacts «prometteurs» entre Luanda et Pretoria

LISBONNE (Reuter) — Les autorités angolaises ont officiellement démenti hier qu'elles soient parvenues à un accord avec l'Afrique du Sud, mais en qualifiant de «prometteurs et encourageants» les premiers contacts directs pris le mois dernier par les deux pays dans l'île de Sal (Cap-Vert).

Selon l'agence ANGOP, un haut responsable angolais a fait savoir que les deux pays avaient principalement discuté de l'«indépendance de la Namibie et de la situation dans le sud de l'Angola».

Cette dépêche constitue la première allusion publique du gouvernement de Luanda aux pourparlers de Sal, qui se sont déroulés le 8 décembre.

Selon l'ambassadeur d'Angola à Paris, M. Franca Dias Van-Dunem, les deux parties ont formulé à Sal certaines propositions, mais «aucun accord n'a jusqu'ici été conclu», rapporté ANGOP. L'ambassadeur a précisé que les deux pays ne s'étaient pas consultés depuis le 8 décembre.

D'après des diplomates africains et occidentaux en poste à Lisbonne, l'Afrique du Sud a proposé à Sal un retrait des alliés de l'Angola appartenant au bloc soviétique au 14e parallèle, autrement dit à environ 200 kilomètres au nord de la frontière namibienne.

Les Sud-Africains ont également proposé l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu à compter du 1er février.

Selon les milieux diplomatiques, la partie angolaise a objecté que le retrait des troupes cubaines et des conseillers du bloc soviétique aussi loin au nord priverait de défense des villes-clés du sud de l'Angola. Les representants de Luanda auraient suggéré à la place de créer une zone démilitarisée de 50 km de large de part et d'autre de la frontière namibienne.

Cette proposition avait déjé été avancée par l'ancien président angolais Agostinho Neto peu avant sa mort en 1979, afin de débloquer les négociations sur l'indépendance de la Namibie.

D'après les experts militaires, la formule sud-africaine de retrait militaire priverait le port de Namibe (anciennement Mocamedes) et la ville Lubando (ex-Sa Da Bandeira) des équipages cubains assurant leur défense aérienne.

Elle supprimerait aussi la raison d'être de la ligne de défense comprenant bunkers et batteries de missiles qui s'étend de Cahama à Menongue (ex-Serpa Pinto) et qui constitue la ligne de front de l'armée angolaise.

Selon le gouvernement de Luanda, l'Afrique du Sud exerce son contrôle sur d'importants tronçons de la frontière angolo-namibienne depuis son invasion d'août 1981.

Le projet sud-africain signifierait aussi l'abandon d'un secteur du sud-est angolais aux forces rebelles de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), secteur qui n'est contrôlé actuellement que grâce à la présence d'importantes garnisons cubaines à Menongue et à Cuito Canavale.

Les diplomates estiment toutefois que la proposition de Pretoria ne représente qu'une première mise, susceptible d'être corrigée par voie de négociation.

Les métis et les Indiens dans le Parlement d'Afrique du Sud?

LE CAP (Reuter) — Le Parlement sud-africain s'est réuni hier pour une séance qui pourrait être la dernière d'une assemblée exclusivement blanche.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le président Marais Viljoen a déclaré aux députés que le pays était au seuil d'une ère de renouveau et de progrès, précisant l'intention du parti nationaliste au pouvoir d'accorder aux individus, aux communautés et aux groupes ethniques un rôle équitable dans la prise des décisions.

Selon «la nouvelle formule» proposée par le premier ministre Pieter Botha, le Parlement comportera trois chambres, représentant les 4,5 millions de Blancs, les 2,5 millions de «citoyens de couleur» (de race mélangée) et les 800,000 asiatiques, la plupart des Indiens. À la tête du nouvel organisme il y aurait un président exécutif. M. Botha est le candidat favori à ce poste.

Cependant la nouvelle formule exclut les 21 millions de Noirs, représentant 70 pour cent de la population, omission critiquée avec véhémence par l'opposition.

La proposition de M. Botha a été renforcée par la décision du parti travailliste de couleur de se joindre au projet, pour essayer de persuader le gouvernement de l'intérieur de trouver l'appui des Indiens, quoique les deux communautés soient profondément divisées à ce sujet.

Le principal dirigeant noir sud-africain, le chef Gatsha Buthelezi, qui se trouve à la tête de six millions de Zoulous, a critiqué l'attitude du parti travailliste et a mis en garde les sympathisants de couleur de M. Botha, leur faisant comprendre qu'ils soulèveraient l'inimitié de la population noire.

Le premier ministre a démenti les rumeurs au sujet de la convocation d'élections-éclair pour entériner son plan et de source gouvernementale on exclut la possibilité d'un référendum proposé par le conseil sud-africain indien, organe gouvernemental de conseil.

Au secours de l'Afrique australe

MASERU (Reuter) — Les pays industrialisés se sont engagés à consacrer au moins 200 millions de dollars au développement de l'Afrique australe et à la diminution de sa dépendance économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

Ces promesses ont été faites hier à Maseru au cours d'une conférence regroupant plus de 400 délégues représentant les neuf pays membres de la Corporation pour le développement de l'Afrique australe (SADCC) et trente-cinq États industrialisés et agences internationales.

La SADCC regroupe le Lesotho, l'Ngola, le Mozambique, le Zimbabwe, la Zambie, la Tanzanie, le Malawi, le Swaziland et le Botswana.

Depuis sa créeation, en 1980, l'organisation a obtenu des promesses d'aide d'un montant total de 1,6 milliard de dollars ce qui représente la moitié de la somme qu'elle juge nécessaire aux besoins de son développement économique et industriel.

Les États-Unis qui ont fourni 542 millions de dollars au cours des trois années écoulées se sont engagés é mettre en place de nouveaux programmes d'aide en matière de développement agricole, commerciale ainsi que dans la modernisation des moyens de communication et de transport.

La Suède a promis de doubler sa contribution à 47 millions de dollars sur trois ans, la Norvège de verser 70 millions sur quatre ans, le Danemark 25 millions sur trois ans et l'Italie 50 millions sur deux ans.

La Grande-Bretagne a accepté de porter son aide de 16 à 20 millions de dollars qui viendront s'ajouter à des accords bilatéraux avec chacun des pays membres de la SADCC d'un montant total de 160 millions de dollars par an. La conférence de Maseru ne s'est cependant pas déroulée sans anicroches.

Le cabinet Gandhi démissionne

NEW-DELHI (AFP) Tous les ministres du gouvernement indien ont remis leur démission à Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, pour lui permettre, selon certaines informations, de remanier le gouvernement et procéder à une réorganisation profonde du parti du congrès au pouvoir, a annoncé l'agence PTI.

Cette information n'a été ni confirmée ni démentie de sources officielles. Mme Gandhi, interrogée par les journalistes avant que l'agence indienne donne l'information, s'est bornée à déclarer: «Il faut que je discute avec eux» (les ministres).

De source informée, on indiquait que le cabinet devait se réunir hier ou aujourd'hui afin d'examiner la situation. L'état-major du Parti du congrès a également été convoqué, ajoute-t-on.

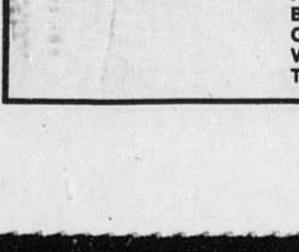
Cette decision intervient au lendemain de la démission présentée par quatre secrétaires généraux du Parti du congrès afin de permettre à Mme Gandhi de réorganiser le parti. Elle intervient aussi trois semaines après la défaite du parti du congrès aux élections du 5 janvier dans l'Etat de Karnataka et dans l'Andhra Pradesh. C'était la première fois depuis 32 ans que le parti du congrès perdait la majorité absolue dans ces deux États. Dans un mois doivent se dérouler les élections municipales à Delhi.

L'agence indienne de presse indique d'autre part que plusieurs des gouverneurs des quatorze États tenus par le Parti du congrès sont attendus prochainement à New Delhi pour consultations.

Mercredi dernier, Mme Gandhi avait chargé un des responsables du parti, M. Kamlapati Tripathi, octogénaire, d'assumer ses fonctions à la tête du parti, dont elle reste cependant la présidente. M. Tripathi a déclaré jeudi, à l'issue d'un entretien avec le premier ministre, qu'il avait tous les pouvoirs pour réorganiser le parti à tous les niveaux.

UNIVERSITÉ LAVAL

Les conférences en sciences sociales et les grandes conférences d'économie politique de la Faculté des sciences sociales présentent



J.J. SERVAN-SCHREIBER
auteur du "DÉFI MONDIAL" et président-fondateur du Centre mondial informatique et ressource humaine.

"LA TÉLÉMATIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE"

THÉÂTRE DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE

le jeudi 3 février à 20 h

Entrée libre.



CAMP D'ÉQUITATION "MILL VILLAGE FARM"

Expérience unique estivale pour filles de 10 à 16 ans

Cours d'équitation (technique anglaise), soins des chevaux, randonnées, canoe, artisanat.

Inscription limitée/atmosphère familiale

Pour renseignements: Mill Village Farm
Riding Camp
Box MC
Craftsbury Common
Vermont 05827
Tél.: 802 586-2206

L'ÉTALEMENT DE L'IMMATRICULATION

NOUS AVONS CONÇU UN SYSTÈME SIMPLE, PRATIQUE ET EFFICACE POUR VOUS.



UNE SOLUTION LOGIQUE

À l'avenir, finies les files d'attente du mois de mars. Le renouvellement de l'immatriculation des véhicules sera désormais étalé sur douze mois. Et chaque propriétaire aura un mois d'immatriculation selon la première lettre de son nom de famille, pour les voitures de promenade; ou un mois désigné, s'il s'agit d'un autre type de véhicule. Voilà une solution logique!

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

Tous les propriétaires de véhicules devront, comme à l'accoutumée, procéder au renouvellement de leur immatriculation, avant le 31 mars prochain.
Mais tous ne paieront pas la même somme: ils paieront pour les mois compris entre mars 1983 et le mois de renouvellement désigné par la Régie. Durant ce mois, ils devront alors renouveler leur immatriculation pour douze mois.

PRESQUE AU MÊME COÛT QUE L'AN DERNIER

Le coût moyen que le propriétaire d'un véhicule de promenade paiera pour douze mois, comprenant la prime d'assurance automobile, les droits d'immatriculation et de délivrance, sera respectivement de 167 $ et 171 $ en 1983 et 1984, comparativement à 163 $ en 1982. La prime d'assurance automobile est maintenue au tarif actuel de 95 $ pour les deux prochaines années.

L'ÉTALEMENT DE L'IMMATRICULATION DES VOITURES DE PROMENADE

Si la première lettre de votre nom de famille est:	B	A-C-W	D-E-F	G-H-J	M-N-O-V	L	P-Q-R	I-K-S-T-U-X-Y-Z
Votre mois de renouvellement sera:	janvier	février	mai	juin	août	septembre	octobre	novembre
Le nombre de mois à payer avant le 31 mars sera de:	10	11	14	15	5	6	7	8
Votre prochain renouvellement se fera avant le dernier jour du mois de:	janvier 1984	février 1984	mai 1984	juin 1984	août 1983	septembre 1983	octobre 1983	novembre 1983

LE CAS DES AUTRES VÉHICULES ROUTIERS

L'immatriculation des autres véhicules s'effectuera au cours du mois de mars, à l'exception des véhicules suivants:
- les véhicules de ferme, les habitations motorisées et les motocyclettes, *au mois d'avril*;
- les véhicules routiers de transport d'écolier, *au mois de juillet*;
- les véhicules d'hiver, *au mois de décembre*.

NOUVEAU! UN JEU DE DEUX VIGNETTES

Après avoir effectué la transaction d'immatriculation pour votre véhicule de promenade, vous recevrez un jeu de deux vignettes à apposer sur votre plaque. La première vignette, de couleur blanche pour l'année 1983 ou rouge pour l'année 1984, doit être fixée dans le coin inférieur droit de la plaque. La seconde, de couleur bleue, indique le mois de renouvellement. Elle est permanente et doit être apposée au coin inférieur gauche.

C'EST TOUJOURS PLUS FACILE PAR LA POSTE!

Renouvelez votre immatriculation par la poste **avant le 28 février**. Sans vous déplacer, vous êtes assuré de recevoir chez vous et à temps, votre certificat et vos vignettes.

Pour plus d'information, composez (418) 643-5650 à Québec, ou (514) 873-8526 à Montréal.
Ou alors, écrivez à:
IMMATRICULATION
RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
Case postale 19100
Québec (Québec) G1K 8J1

VOUS AVEZ TOUTE NOTRE ATTENTION

Régie de l'assurance automobile du Québec



M. Joe Borowski



Dr Henry Morgentaler

Avortement à Winnipeg

Morgentaler ouvrira sa clinique le 1er mars

WINNIPEG (PC) — Le Dr Henry Morgentaler se déclare comblé par l'issue du débat qu'il a soutenu contre M. Joe Borowski, le partisan de la lutte contre l'avortement.

MM. Morgentaler et Borowski se sont livrés une bataille rangée à l'Université du Manitoba, jeudi soir, devant quelque 1,300 observateurs passionnés, dont plusieurs surveillaient en gros-plan le débat des gladiateurs, en circuit fermé.

Après avoir pansé ses blessures, le lendemain matin, le chirurgien montréalais a réitéré sa décision inébranlable d'ouvrir une autre clinique d'avortement, cette fois à Winnipeg, dès le 1er mars prochain.

Le chirurgien tant contesté refuse obstinément de révéler l'emplacement exact de sa future clinique, du moins jusqu'à ce que celle-ci ouvre ses portes officiellement, et ce afin d'éviter les manifestations de gens hostiles.

Le Dr Morgentaler s'attend à être arrêté dès l'ouverture de sa clinique; mais déterminé, il se battra contre vents et marées jusqu'au dernier appel en justice. Il semble même confiant de se voir acquitté au bout du compte.

Le chirurgien, défenseur de l'avortement libre, s'estime déçu du Nouveau parti démocratique qui a refusé de promettre de ne pas le harceler.

Fidèle à ses principes, il a avisé qu'il ne fonderait pas sa clinique si le gouvernement manitobain améliorait la qualité de ses services médicaux pour permettre aux Manitobaines un accès libre et entier à l'avortement.

Entre-temps, un porte-parole de la Ligue manitobaine pour la vie (équivalent du groupement québécois Provie) a averti qu'il fera paraître une série de petites annonces dans les quotidiens provinciaux à compter d'aujourd'hui, afin d'inciter les Manitobains à condamner ouvertement l'avortement.

F-18: les libéraux du Québec sur la défensive

OTTAWA (PC) — Les députés libéraux du Québec sont actuellement sur la défensive devant la controverse soulevée par le contrat du F-18 a admis hier le président du caucus québécois aux Communes Dennis Dawson.

Actuellement on est sur la défensive et c'est pas normal, il n'y a pas un député du Québec qui ait à avoir honte de ce contrat» a-t-il lancé, visiblement exaspéré devant des questions portant sur les 137 F-18 achetés par l'Armée canadienne en 1980.

M. Dawson a par ailleurs refusé catégoriquement «de s'embarquer dans le débat stérile des pourcentages» et de commenter les informations récentes voulant que le Québec n'ait plus que 24.5 pour cent des retombées du contrat comparativement aux 48 pour cent évoqués en 1980.

Chez les pourvoyeurs d'Anticosti

Le MLCP ne voit pas la nécessité du tirage au sort «pour l'instant»

par
Louis-Gilles Francoeur

L'entourage du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Guy Chevrette, ne voit pas «pour l'instant» la nécessité de faire tirer au sort les places disponibles chez les nouveaux pourvoyeurs installés à l'île d'Anticosti afin d'assurer à tous les Québécois, comme au cours des dernières années, une chance égale d'y obtenir une réservation.

Depuis 1980 et jusqu'à l'an dernier, les places disponibles sur la réserve gouvernementale ainsi que chez les deux pourvoyeurs, qui opéreront désormais sur une partie de l'ancienne réserve, étaient l'objet d'un tirage. Quelque 8,000 personnes ont ainsi participé à ce tirage pour obtenir l'une ou l'autre des 3,600 places disponibles l'an dernier.

En confiant à des pourvoyeurs le soin de gérer la chasse sur l'île, dans laquelle le Trésor public a investi plus de $75 millions depuis 1974, le gouvernement a décidé de leur laisser le choix de la clientèle. Ces pourvoyeurs ont l'intention d'accorder la priorité du choix aux clients les «plus réguliers», ce qui pourrait créer à long terme de véritables chasses gardées sur cette propriété publique.

«Nous ne voyons pas ce danger à court terme, explique un membre du cabinet de M. Chevrette, M. Henri Poupart. Par la présence des pourvoyeurs, nous allons accroître le nombre de places disponibles pour la chasse. Et pour l'instant, ces pourvoyeurs sont loin d'avoir recruté toute leur clientèle pour l'année 1983. Ils consacrent d'ailleurs une importante partie de leurs budgets en publicité pour s'attirer une clientèle.»

M. Poupart ne voit pas pourquoi le gouvernement accorderait une «attention spéciale» à l'exploitation d'Anticosti en maintenant un tirage au sort des places disponibles chez les pourvoyeurs, système qui a eu cours l'an dernier «à cause de la période de démarrage» et non par souci d'équité, précise-t-il.

M. Poupart reconnaît cependant qu'à long terme, «il pourrait peut-être y avoir un problème» si le pouvoir financier de certains individus ou de certaines compagnies leur permettait d'en monopoliser l'usage, en tout ou en partie. «On verra à ce moment», explique M. Poupart.

Selon ce dernier, le système qui fonctionnera dès cette année à Anticosti chez les pourvoyeurs est le même que l'on retrouve ailleurs en province dans la pourvoirie. «Ce n'est pas parce qu'on a investi des millions à Anticosti que le problème est différent. C'est devenu une terre de la Couronne comme ailleurs», déclare l'adjoint de M. Chevrette.

«Il y a des injustices — si l'on peut appeler ça ainsi — dans toutes les pourvoieries et ça ne rebute personne. J'ai une place chez un pourvoyeur pour l'orignal. On m'accorde cette place chaque année en priorité. C'est la même chose chez les pourvoyeurs à saumon, qui gèrent une richesse très en demande. Si tel pourvoyeur préfère vendre ses places disponibles à une multinationale plutôt à des individus parce que c'est plus stable, c'est accepté, même si cela exclut les meilleures places du marché», commente M. Poupart.

Ce dernier se dit pourtant favorable au maintien du tirage au sort des places disponibles pour la chasse à l'orignal dans les parcs et réserves gouvernementales. Pour des raisons d'équité, il accepterait même d'éliminer du tirage pendant un certain nombre d'années ceux qui obtiennent une fois la chance d'y chasser afin de permettre au plus grand nombre de profiter de ces territoires exceptionnels.

«Présentement, déclasre M. Poupart, il suffit qu'une personne fasse remplir des demandes par plusieurs amis pour être à peu près sûr d'être gagnant dans ce tirage au sort. J'en connais plusieurs qui, grâce à ce système, chassent chaque année dans le même parc. C'était la même chose pour Anticosti», poursuit l'adjoint du ministre Chevrette.

Mais ce dernier estime que le cheptel exceptionnel d'Anticosti et les investissements publics consentis pour y maintenir des activités de chasse au cours des dernières années n'en font pas un lieu comparable aux parcs provinciaux mais à «n'importe quelle terre de la Couronne».

LE DEVOIR
POUR UN ABONNEMENT À DOMICILE
844-3361

Accusé de négligence, l'hôpital devra verser $6,500 à un patient

par Bernard Morrier

Dans un jugement partagé rendu hier, la Cour d'appel du Québec estime qu'un adolescent, Daniel Pépin, a droit à une indemnité de $6,500, à lui être versée par l'hôpital du Haut-Richelieu, pour n'avoir pas reçu des soins que commandait son état.

Le tout remonte au 24 juillet 1975, alors que le jeune homme s'était fracturé l'annulaire de la main droite et qu'une erreur de diagnostic avait été commise. S'étant présenté à l'urgence de l'hôpital en cause cinq jours plus tard, le médecin de garde avait prescrit une radiographie du doigt malade, mais la technicienne de service avait mal interprété l'écriture du médecin et avait plutôt procédé à une radiographie de l'auriculaire droit.

Voyant la radiographie par la suite, le médecin n'avait pas réalisé la bévue de la technicienne, n'avait constaté aucune fracture de l'auriculaire et diagnostiquait simplement une entorse en donnant congé à l'adolescent.

Mais le 18 août suivant, ce dernier, toujours souffrant, s'était présenté à l'hôpital Santa Cabrini, où on avait procédé à une radiographie du doigt vraiment malade pour constater une inflammation de l'articulation, une limitation de l'extension ainsi qu'une déformation, en plus de déceler une fracture de la phalange proximale du doigt. Référé par la suite à l'hôpital Reddy Memorial, le jeune homme dut subir une intervention chirurgicale corrective le 11 mars 1976.

Au moment de l'étude de l'action en Cour supérieure, le médecin de l'hôpital du Haut-Richelieu avait reconnu qu'en règle générale, lorsque les deux parties d'un os brisé sont remises à leur place, la guérison se fait sans séquelle.

Toutefois, le 29 juin 1979, le juge de la Cour supérieure déclarait que, même s'il trouvait absolument répréhensible et inacceptable la façon nonchalante, désinvolte et négligente dont le médecin et la technicienne de l'hôpital Haut-Richelieu ont traité le jeune Pépin, il ne pouvait conclure à un lien de causalité entre cette conduite et les dommages subis par le patient et, dans ces circonstances, il avait du même coup rejeté l'action de $31,500 originalement intentée contre le centre hospitalier.

Mais le juge Claude Bisson, appuyé par son confrère André Dubé, de la Cour d'appel, opine que la faute de la technicienne en radiologie est incontestable, tandis que le médecin de garde de l'hôpital Haut-Richelieu a également commis une faute en ne constatant pas la bévue de l'employée. Quant à la relation de cause à effet concernant cette fracture, le tribunal estime qu'il y a nette prépondérance de preuve.

Comme l'adolescent souffre d'une incapacité totale de 6% de la main droite ou de 50% de son annulaire et qu'il ne pourra jamais occuper la carrière de mécanicien vers laquelle il s'orientait et compte tenu qu'il gagne actuellement un salaire annuel de $9,000, la Cour d'appel fixe à $6,500 l'indemnité à laquelle il a droit.

Quant au juge Gerald McCarthy, qui se dit dissident, il opine que, même si on avait établi que la technicienne avait commis une faute en interprétant mal l'écriture du médecin, le lien de causalité entre telle faute et le dommage subi par le jeune Pépin aurait été rompu par la faute, subséquente, distincte et autrement plus lourde, commise par le médecin lui-même. par ailleurs, les circonstances établies par la preuve ne lui permettent pas de croire que le médecin était le préposé de l'hôpital. Aussi, selon ce juge, la responsabilité de l'hôpital n'était pas engagée par la faute de celui-ci.

Dans son cahier sur L'ÉDUCATION paru récemment, **LE DEVOIR** esquissait le portrait de la réforme pédagogique qui s'applique dans les écoles primaires et secondaires du Québec.Ce cahier,élaboré par des pédagogues et des journalistes, est certes un outil de travail indispensable pour tous les intervenants du milieu.

Si vous désirez recevoir des exemplaires supplémentaires du cahier sur La Réforme Pédagogique (minimum de 10),

adressez-vous à

M.Gaétan Gravel

au service du tirage:

844-3361

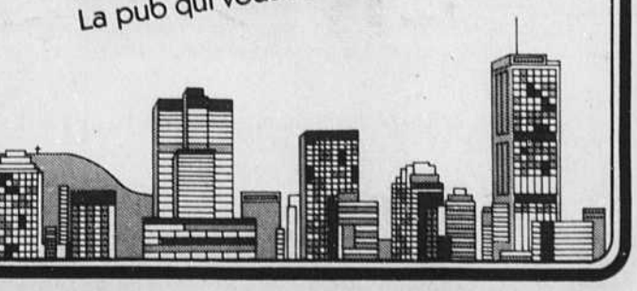
MARTIN CENTRE-VILLE!

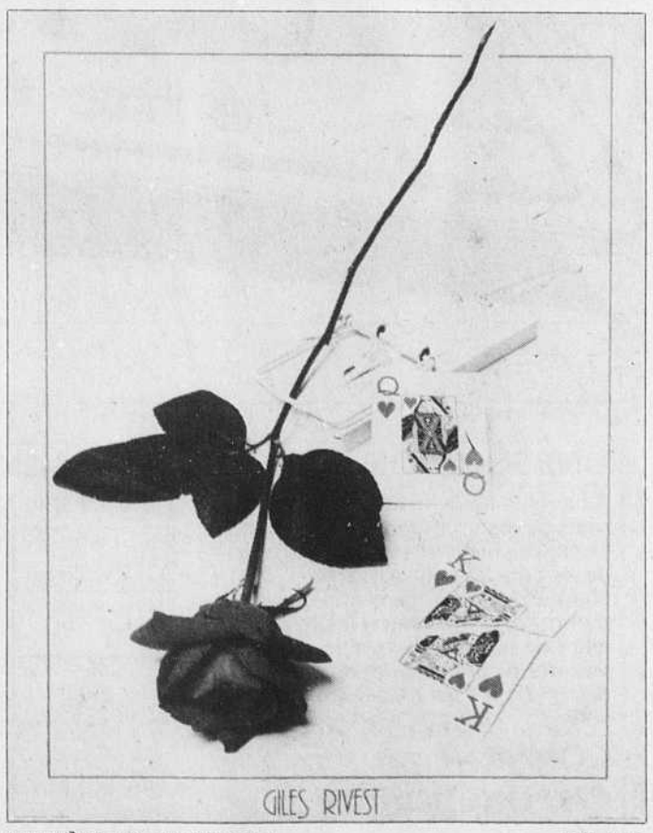
Le succès d'une entreprise réside dans son évolution, son progrès. En publicité, le progrès profitable a un nom: Martin. C'est pourquoi, en février, nous partons conquérir de nouveaux espaces...au coeur du centre-ville! Nous serons ainsi encore plus en mesure de répondre efficacement à vos demandes.

Notre nouvelle adresse:
1180, rue Drummond
6e étage
Montréal (Québec)
H3G 2S1
Tél.: 866-3401

Communiquez avec nous... plusieurs le font, avec succès!

PUBLICITÉ MARTIN INC.
La pub qui vous réussit





AU PIÈGE DE L'AMOUR PR-105

Saint-Valentin

— Dites-le avec un Poster

— l'art décoratif **pluval** à la portée de tous



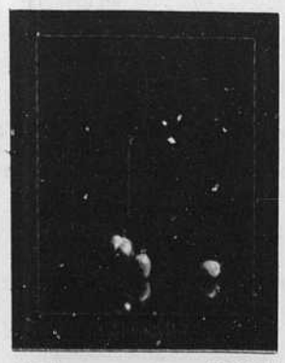
Méditation PR-101



Hiver Sauvage PR-103



Coming Up Pr-106



Contour PR-104



Chevalier à la Rose RP-102

BON DE COMMANDE

☐ Je désire acheter poster (s) couleur procédé offset **au piège de l'amour** 22''x28'' au coût de $25.00 N° ☐
☐ Je désire acheter autre (s)poster (s) couleur procédé offset 22''x28'' au coût de $25.00*

Nom.....
Adresse.....
Ville..... **code**.....
Téléphone.....

J'annexe un chèque au montant de **$**.....
*incluant la taxe, les frais de manutention et de poste.
Délai de livraison: 10 jours

Prière d'adresser ce bon de commande à:

Les Arts Pluval Inc.
1110, rue Sherbrooke ouest, suite 1612
Montréal, Québec.
H3A 1G8

Ce que René Lévesque ne dit pas

LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION EST SABOTÉE

AU PRIMAIRE

Actuellement, chaque élève du primaire a droit à des spécialistes pour lui enseigner l'anglais, l'éducation physique, la musique ou les arts plastiques.

À cause du décret de René Lévesque, 80% des élèves n'auront plus droit à ces spécialistes, en musique, en anglais, en arts plastiques, en éducation physique.

La qualité de l'éducation est sabotée !
(et l'avenir de nos enfants aussi).

AU SECONDAIRE

Actuellement, chaque professeur de français ou de mathématiques, au secondaire, enseigne à **120 élèves** en moyenne (par semaine).
Dans les autres matières (anglais, histoire, sciences, etc.) les professeurs enseignent à environ **150 élèves.**

À cause du décret de René Lévesque, les professeurs de français et de mathématiques devront enseigner à **plus de 150 élèves** et ceux des autres matières à **210 élèves** (en moyenne)

Les écoles secondaires seront déshumanisées !
(et nos enfants recevront moins de services).

À L'ÉDUCATION AUX ADULTES

Actuellement, de 7 000 à 10 000 enseignants aux adultes sont engagés ou réengagés selon le bon plaisir du directeur.

Avec le décret de René Lévesque, la plupart de ces enseignants (spécialisés) vont être congédiés. Mais, en plus, le Gouvernement refuse d'écrire des règles équitables d'engagement ou de réengagement.

L'éducation des adultes va disparaître !
(les étudiants auront juste droit à des sortes de garderies pour adultes !)

POUR LES ENFANTS INADAPTÉS

Actuellement, la convention collective prévoit un certain nombre de services pour les "enfants inadaptés" (enfants éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage). Certains de ces services ont été réduits par "l'intégration sauvage".

Avec le décret de René Lévesque, Le Gouvernement refuse de garantir le maintien des services qui existent encore. Pourquoi ? Parce qu'il veut les faire disparaître ?

Les enfants inadaptés sont sacrifiés !
(et, en les plaçant dans des classes régulières, on sacrifie également les autres élèves).

En plus, le décret de René Lévesque met plus de 11 000 enseignants en disponibilité, ce qui entraîne :

+ de **15 000** suppléants **congédiés**
+ des **milliers** d'éducateurs d'adultes **congédiés**
+ **30 000** pertes d'emploi dans le secteur privé

C'EST À CAUSE DE ÇA QU'ON EST EN GRÈVE.

Alliance des professeurs de Montréal

À l'Éducation

La qualité n'est pas qu'une question d'argent...

Le Québec consacre près de 30% de son budget total au secteur de l'éducation. Ce qui représente 6,5 milliards $ chaque année, soit 1 000 $ par citoyen. C'est beaucoup mais c'est important de le faire.

Cependant, il ne faudrait pas croire que la qualité de l'éducation dépende uniquement de la somme d'argent qu'on y investit. Si tel était le cas, le Québec serait au premier rang. Car nous investissons plus dans l'éducation que toute autre province, fut-elle mieux nantie que nous.

- Le coût de l'éducation au Québec est de 25% plus élevé qu'en Ontario.
- En 1979-1980, le Québec a investi 605 $ de plus par élève que l'Ontario.
- De 1972 à 1979, les dépenses annuelles par élève augmentaient de 17% par année au Québec et de 12% en Ontario.
- Comparativement à la semaine de travail des enseignants(tes) du Canada, celle des enseignants(tes) du Québec est moins longue de 7% au primaire et de 11% au secondaire.
- Le temps de présence en classe des enseignants(tes) du Québec est moins élevé de 9% au primaire et de 21% au secondaire, comparativement à celui des enseignants(tes) du Canada.
- Au Québec, il y a 24% d'élèves de moins par enseignant(e).

Des 6,5 milliards $ consacrés à l'éducation, 85% sont dépensés en salaires et en avantages sociaux pour les personnelles. Déjà bien traités, les travailleurs et travailleuses du secteur de l'éducation seront assurés, cette année encore:

- d'une augmentation de revenu;
- d'une sécurité d'emploi absolue dont ils sont les seuls à bénéficier au Canada;
- de mesures spéciales d'aide aux enseignants(tes) en disponibilité.

C'est aussi une question d'effort.

L'avenir du Québec repose sur sa jeunesse. Toute l'importance de l'éducation se résume ainsi: de sa qualité dépend la qualité de notre avenir. Nous devons tous y contribuer, nous sommes tous concernés.

C'est vrai qu'on demande aux enseignants(tes) de se réserver plus de temps pour répondre aux besoins des étudiants.

C'est vrai qu'on leur demande d'augmenter leur tâche de 10% au primaire, de 15% au secondaire et de 13% au collégial, **en leur garantissant que le nombre d'élèves par classe n'augmente pas.**

C'est vrai qu'on demande aux étudiants de travailler plus fort et d'obtenir des résultats plus élevés.

C'est vrai qu'on demande aux parents de suivre leurs enfants de plus près dans leur cheminement scolaire.

Chacun doit y mettre du sien. Ce n'est qu'à ce prix que, tous et toutes, nous avancerons.

Pour la qualité de l'éducation, chacun doit faire plus.

Gouvernement du Québec

Le gouvernement limitera le débat sur les pensions

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Santé, Monique Bégin, a exprimé l'intention de limiter les débats sur le projet de loi limitant les hausses de pensions pertinentes à la sécurité de la vieillesse.

Un projet de loi en ce sens ne sera débattu aux Communes qu'au cours des deux prochaines journées afin d'être soumis à un vote final, avant d'être remis au Sénat pour approbation.

C'est la deuxième fois en autant de semaines que le gouvernement intervient pour imposer une limite de temps sur les débats. Dans les deux car, il s'agissait de projets ayant trait à la politique fédérale de restrictions des prix et des salaires.

Mardi soir, les Communes avaient adopté, après un débat écourté, la loi limitant à 6.5 pour cent les hausses des pensions aux fonctionnaires fédéraux.

Quant à la sécurité de la vieillesse, les hausses seront limitées à six pour cent cette année et à cinq pour cent l'an prochain, en vertu du projet de loi gouvernemental.

Les sommes versées aux Canadiens de plus d 65 ans croîtrons à chaque trimestre, de $246.92 par mois qu'elles sont actuellement, à $275.43 à la fin de 1984.

Auparavant, les pensions de vieillesse étaient indexées au coût de la vie.

Les chèques de pension de vieillesse de janvier ont déjà été mis à la poste et comptent la pleine indexiation pour le dernier trimestre, soit 1.7 pour cent, totalisant $251.12.

En vertu du programme de restrictions, les chèques de février et mars comporteront une hausse de 1.5 pour cent, soit $0.50 de moins que ceux de janvier.

Jeudi, Mme Begin a confirmé que les Canadiens âgés n'auront pas à rembourses les $0.50 perçus en trop en janvier.



À l'occasion du Salon des placements, place Bonaventure, avait lieu hier le lancement officiel du *DEVOIR économique,* le cahier que LE DEVOIR publie le mercredi depuis le 28 septembre dernier. Le directeur du quotidien, M. Jean-Louis Roy s'est adressé aux quelque 150 personnes qui se sont rendues au lancement, pour y rencontrer les artisans du supplément, journalistes et collaborateurs. (Photo Jacques Grenier)

Le meurtre au foyer

Souvent l'aboutissement d'une longue suite de conflits

par Kathleen Léger
de la Presse Canadienne

Au moins 40% des victimes de meurtres au Canada sont proches parentes de leur tueur (tueuse) et environ la moitié de ces agresseurs vivent ensemble, mariés ou non, selon le Centre canadien de la statistique juridique.

L'agence, qui compile des statistiques pour les gouvernements fédéral et provinciaux, dit qu'en 1981, 107 Canadiens ont été tués par leur conjoint(e) ou leur concubin(e).

En règle générale, ces meurtres ne sont pas prémédités, mais ils sont souvent précédés de menaces de mort ou de batailles, note le sociologue Peter Chimbos, de London, Ont., qui a interviewé 34 meurtriers de leur conjoint au cours d'une étude sur la violence conjugale.

La familiarité est souvent le catalyseur: plus de la moitié des 28 hommes et femmes interrogés par M. Chimbos discutaient d'amour et de sexe juste avant le meurtre.

Ce sont les femmes qui courent les plus grands risques dans ces affrontements. Au cours des derniers 20 ans, quatre hommes ont tué leur femme ou leur concubine contre une femme qui a tué son mari ou son concubin, dit M. Geoff Kubrik, analyste du Centre de la statistique juridique.

Environ 25% des hommes impliqués dans le meurtre de leur conjointe entre 1961 et 1981 se sont suicidés après commission du crime.

Les habitants d'Etobicoke, banlieue de Toronto, ont été horrifiés le 14 novembre quand Wallace Ralph, comptable de 55 ans, a tué sa seconde femme, Elizabeth, 45 ans, et trois de ses beaux-fils avant de se rendre au cimetière se suicider sur la tombe de sa première femme. On a dit que Ralph était déprimé par la mort de son père et par l'impossibilité de vendre sa maison.

M. Chimbos signale que les femmes ont tendance à attaquer leur conjoint dans la cuisine, et les hommes à choisir plutôt la chambre à coucher.

«La femme qui a déjà été attaquée par son mari devient si furieuse que s'il récidive elle peut le tuer», remarque Mme Marilyn Wilcoxen, d'un centre torontois d'aide aux femmes victimes d'agression qui fournit des renseignements aux professionnels qui aident les femmes victimes de violence.

Mme Wilcoxen mentionne le cas d'une femme de la région de Toronto, Maria Nuno, qui, en 1979, a tué son mari avec un bâton de baseball.

On a raconté à la cour qu'elle avait été victime d'une nouvelle agression du mari alors qu'elle se remettait de voies de fait sexuelles qui avaient nécessité des points de suture vaginaux et rectaux. Elle l'a tué et a été condamnée à six ans de prison.

Le 20 novembre, à Liverpool, N.-E., Jane Marie Stafford, 33 ans, a été acquittée de l'inculpation de meurtre au premier degré de son concubin, Billy Stafford, 41 ans, alors qu'il dormait dans un camion en face de chez lui à Bangs Falls.

La femme a témoigné qu'elle ne pouvait plus endurer les mauvais traitements qu'il lui infligeait ainsi qu'à ses enfants. Elle et d'autres témoins ont déclaré au tribunal qu'elle avait été battue plusieurs fois et qu'il l'avait forcée à accomplir des actes sexuels obscènes. L'ancienne épouse de Stafford a témoigné qu'elle aussi avait été maltraitée par son mari.

M. Chimbos a constaté que l'usage de l'alcool et l'exposition à la violence dans l'enfance étaient des facteurs importants dans les meurtres de conjoints.

«Dans 70% des cas (qu'il a étudiés), l'une ou les deux personnes en cause étaient sous l'influence de l'alcool et 11 sur 34 souffraient d'amnésie après le meurtre tellement ils étaient intoxiqués».

Selon Mme Wilcoxen, «souvent un homme juge assez normal de battre sa femme parce qu'il doit finalement dominer le ménage. «C'est une façon de voir qui peut conduire loin — la femme étant considérée comme un bien meuble.»

La violence au foyer se perpétue parce que beaucoup de femmes ne considèrent pas les mauvais traitements comme des voies de fait, se blâmant elles-mêmes ou endurant la violence parce qu'elles craignent pour leur sécurité physique ou émotive et veulent la sécurité financière.

La violence répétée à la maison affecte profondément les enfants, dit la Société d'aide à l'enfance qui, en octobre, publiait un mémoire selon lequel un tiers des femmes battues qu'elle avait aidées avaient à leur tour ensuite battu leurs enfants. Les études démontrent que beaucoup d'enfants battus deviennent des batteurs de femmes et d'enfants.

Mais ces victimes de la violence, et les agresseurs eux-mêmes, s'indignent souvent de l'intervention extérieure parce que l'on considère traditionnellement les affaires de famille comme sacro-saintes.

Mais, dit M. Chimbos, «nous avons l'obligation morale d'intervenir pour prévenir les sévices graves — ou la mort — d'un(e) conjoint(e).

Aucune statistique ne révèle combien de femmes battues sont éventuellement tuées. Mais selon un rapport d'un sous-comité parlementaire publié en mai 1982, une femme canadienne sur dix est régulièrement battue.

«Tout comme les mauvais traitements aux enfants, cette statistique n'est que le sommet de l'iceberg», affirme le Dr Susan Painter, directrice de la Clearing House on Family Violence, service de renseignements publics du ministère fédéral de la Santé et du Bien-Être. «Le risque de mort pour les femmes battues est très grand, imprévisible».

Dans une étude sur la violence conjugale, le sociologue Peter Chimbos, de London, Ont., dit que dans la plupart des cas qu'il a examinés, l'homicide a été la conclusion d'actes précédents de violence, Les hommes qui maltraitent leur femme peuvent devenir et deviennent meurtriers».

Les personnes qui tuent leur conjoint(e) s'en tirent-elles facilement? Oui, en règle générale, répond l'avocat montréalais Steven Fraid, qui a représenté deux femmes battues et qui ont, par la suite été tuées par leur mari.

Plaider la puissance réduite ou la provocation — comme l'insuffisance sexuelle ou domestique — est une défense en matière de meurtre familial, précise-t-il. Cela fait partie d'une tradition judiciaire qui témoigne d'indulgence envers les prétendus crimes passionnels plus qu'envers les autres crimes.

M. Fraid déplore que, souvent, le tribunal ne soit pas mis au courant de tous les malheurs de la victime parce qu'on ne lui expose pas les anatécédents. Ainsi le meurtre semble un fait isolé.

Me François Doyon, procureur de la Couronne dans l'affaire Gutierrez, dit que la preuve de fait sur le conjoint — y compris ceux que l'on a rapportés à la police — n'est souvent pas soumise au tribunal parce qu'il y a rarement des témoins oculaires. Toute preuve non appuyée sur les comptes rendus de témoins oculaires est considérée comme oui-dire et conséquemment, inadmissible.

M. Doyon se dit personnellement au courant d'une dizaine d'affaires où des meurtriers de conjoints ont bénéficié de sursis ou de légères peines de prison. Mais il ajoute: «Je croirais que quarante mois seraient pour certains une peine sévère.»

M. Donald Dutton, psychologue à l'Université de Colombie-Britannique, qui s'intéresse à ce problème depuis 1974, signale que peu de femmes se plaignent d'être battues ou poursuivent leur mari en justice. Et moins d'un pour cent des hommes accusés de vois de fait sur leur femme sont trouvés coupables.

Le comité parlementaire sur la violence familiale a recommandé que la police porte des accusations contre les hommes qui battent leurs femmes. Le solliciteur général, M. Robert Kaplan, a récemment donné suite à cette recommandation dans un mémoire aux chefs de police.

Mme Painter dit que si plus de femmes appellent la police, celle-ci sera plus disposée à porter des accusations quand une preuve sera disponible (comme la preuve d'une bataille), preuve qui ne sera pas si facilement rejetée.

M. Chimbos pense que de longues peines de prison ne dissuaderont pas les meurtriers de leur conjointe parce que «ce n'est pas un acte prémédité, c'est l'aboutissement de conflits antérieurs et de violence».

Il recommande que l'on s'inspire d'un projet d'aide sociale comme il en existe un à London. Des conseillers familiaux accompagnent la police dans un foyer où l'on a signalé de la violence fréquente, régulière. Des «programmes» semblables ont été développés à Toronto et à Vancouver.

M. Painter souligne qu'il n'y a que cinq programmes au Canada à l'intention de ceux qui battent leurs conjoints. Il ne veut pas sous-estimer la nécessité de protéger les femmes mais il pense qu'il est également important de s'occuper de prévention de la violence.

Une femme battue peut toujours, en principe, laisser son époux et demander le divorce. Mais beaucoup de femmes sont vulnérables au stigmate social qui s'attache à celles qui poursuivent leur mari; elles sont découragées par la longueur des procédures, ou craignent pour leur sécurité physique, financière et émotive.

Le comité parlementaire a recommandé que les femmes battues soient mieux protégées par la police et par l'établissement de refuges, par des campagnes d'information et par des programmes de traitement pour ceux qui battent les femmes.

«Les cas d'agression contre les femmes devraient être soumis régulièrement au système de justice criminelle, dit-il. Nous favorisons des sentences qui obligent les coupables à subir des traitements.

Un acte rarement prémédité

Les femmes qui tuent leur mari sont condamnées généralement à des peines de prison moins sévères ou sont acquittées plus souvent que les hommes qui ont tué leur conjointe, suiuvant des données du Centre canadien de la statistique judiciaire.

Mais il y a beaucoup plus d'hommes — dans une proportion d'environ quatre à un — qui tuent leur femme ou leur concubine qu'il n'y a de femmes qui tuent leur mari ou leur concubin.

De 1961 à 1981, les meurtres de conjoints ont formé 18.3 % ou 1,705 des 9,276 homicides commis au Canada, suivant la statistique officielle.

Une majorité écrasante des agresseurs ont été accusés d'homicide involontaire ou de meurtre sans préméditation.

L'homicide involontaire peut entraîner un condamnation de prison à vie mais pas de sentence minimum ou obligatoire.

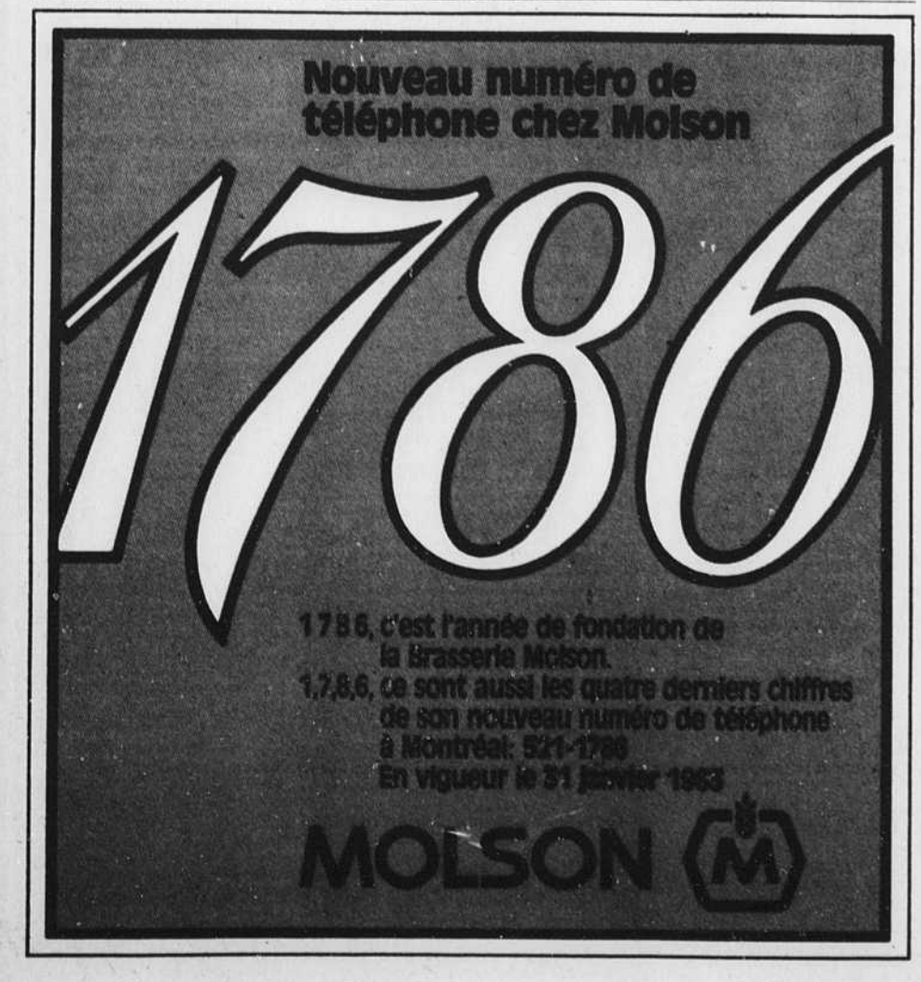
Le meutre prémédité est passible de 25 ans de prison ou de prison à vie, selon les motifs du crime.

Les renseignements du Centre, basés sur les rapports de police, indiquent que les hommes tuent généralement à la suite d'une discussion, par jalousie ou à cause de problèmes psychologiques. Le plus souvent, une femme tuera son conjoint à la suite d'une querelle, à cause de troubles psychologiques, ou en légitime défense.

Alors que la femme, le plus souvent, poignarde son nari ou fait feu sur lui, les hommes tirent sur la femme, la poignardent ou l'étouffent à mort. Quelques uns out en recours à l'incendie ou à la noyade.

Une analyse de la statistique de 1961 à 1981 démontre que 921 hommes ont été arrêtés — mais pas nécessairement condamnés — pour avoir tué leur femme et 426 leur ocncubine. Deux cent deux femmes ont été arrêtées pour avoir tué leur mari et 156 concubines pour avoir tué leur «homme».

M. Geoff Kubrik, analyste de la statistique du Centre, dit que le nombre de meurtres de conjoints n'a pas beaucoup changé dans les cinq dernières années mais signale que les meurtres sont plus nombreux en général au Canada.



Les ennuis du Challenger bouleversent le calendrier

WASHINGTON (AFP) — Le report au mois de mars du premier vol de la seconde navette spatiale Challenger, clouée au sol par des ennuis de moteur, va entraîner un bouleversement du calendrier des lancements de satellites commerciaux et du laboratoire spatial européen Spacelab, a-t-on appris hier à la NASA.

Prévu initialement pour le 27 janvier, le lancement de Challenger ne pourra pas avoir lieu avant au plus tôt la mi-mars en raison d'une fuite d'hydrogène liquide découverte dans le compartiment des moteurs.

Cette fuite, qui entraîne un danger d'explosion au moment du lancement, pourrait nécessiter le changement d'un des trois moteurs de Challenger, une opération qui, à elle seule, prend trois à quate semaines.

Décelée lors d'une seconde mise à feu statique des moteurs, le 25 janvier, cette fuite mobilise actuellement une équipe de techniciens à Cap Canaveral, qui travaille jour et juit pour tenter d'en trouver la cause.

Cet ennui technique est un coup dur pour la NASA qui, après le succès du premier vol commercial de la navette Columbia en novembre dernier, espérait bien pouvoir respecter ses engagements vis-à-vis de ses clients.

Dès à présent, il est exclu que les dates des prochaines missions de Challenger, en avril (7e vol) et en juillet (8e vol), puissent être respectées. Cela pose un problème sérieux à la NASA qui avait prévu de lancer sur ces vols un satellite pour l'Indonésie (en avril) et l'Inde (en juillet).

«Plusieurs options sont à l'étude. Car nous voulons respecter le plus possible nos engagements», a déclaré à l'AFP M. David Garrett, porte-parole de la NASA.

L'une de ces options consisterait à se servir d'un lanceur traditionnel comme la fusée Delta, pour ne pas retarder le lancement de satellites de communications qui devaient être mis en orbite par Challenger.

Dans ce cas, la NASA devra toutefois examiner le problème financier que pose un tel changement: le prix du lancement d'un satellite par la navette est actuellement de 9 millions de dollars, alors qu'il est de 24 millions avec une fusée Delta.

RELIGION

■ *L'ensemble est bon*

«Que les évêques expriment un avis sur tel ou tel élément de la crise, sur telle ou telle formule de relance économique, même discutable, on doit leur en savoir gré, parce qu'ils cherchent à fournir des pistes pour refaire une société malade» estime l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire. Ce dernier commentait récemment devant les prêtres de son diocèse la lettre de la Commission des affaires sociales. «L'ensemble du document est bon», a dit Mgr Grégoire. Il s'emploi à situer la crise dans le contexte le plus vaste d'une remise en question des priorités de la présente organisation économique. Il y a là une recherche ambitieuse, mais qui ne manque ni d'horizon ni de grandeur». L'archevêque fait remarquer que ses confrères se sont inspirés des grands documents potificaux et du concile.

■ *Nomination à Rome*

Le professeur Jack O'Brien, s.j. de l'Université Concordia, vient d'être nommé directeur administratif du secrétariat des communications de la Compagnie de Jésus à Rome. Il est le premier Canadien à occuper ce poste de niveau international. Le père O'Brien a fondé le département des communications de Concordia qu'il dirige depuis 12 ans. Il a été le premier jésuite à obtenir un doctorat en communication. A Rome, son mandat consistera à stimuler et à coordonner la recherche et les activités en matière de communication de la centaine de provinces que compte l'ordre à travers le monde.

■ *Les Baha'is persécutés*

Les Baha'is canadiens viennent d'apprendre que 46 de leurs co-religionnaires iraniens ont été arrêtés au début du mois de décembre. De plus, ils ont été informés que trois des quarantes Baha'is arrêtés en novembre dernier ont été condamnés à morts. D'après le secrétaire-exécutif de l'Assemblée spirituelle nationale des Baha'is du Canada, M. Douglas Martin, «cette nouvelle confirme l'escalade des persécutions des Baha'is iraniens par des éléments extrémistes qui espère succéder à Khomeini maintenant assez âgé».

■ *Rencontre mondiale*

La communauté de Taizé organise dans deux ans un rassemblement mondial de la jeunesse. La rencontre aura lieu du 3 au 7 août 1985. La nouvelle a été annoncée lors de la rencontre de Rome qui a eu lieu du 28 décembre au premier janvier dernier et qui a rassemblé quelque 25,000 jeunes. Le frère Roger, prieur de Taizé, y a lancé un «appel aux églises» intitulé «lettre des catacombes». Elle est une invitation à la réconciliation. Elle culminera précisement sur le pèlerinage mondial de réconciliation à Taizé en août 1985. (Information: Lettre de Taizé, F-71250, Taizé-Communauté, France).

■ *Un guide pastoral*

L'archevêché de Montréal apréparé un Guide pratique et de repères théologiques pour le Conseil paroissial de pastorale. Il est intitulé: «Au service de la mission». Le lancement officiel a eu lieu mercredi le 19 janvier à 20h00 à l'Eglise Sainte- catherine d'Alexandrie, 1700 rue Amherst, (Montréal) sous la présidence de l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire.

■ *100 ans d'information*

La revue *L'Église de Montréal,* publiée par l'archevêché de Montréral, célébrait le 13 janvier son centième anniversaire. La revue fondée avec l'approbation de Mgr Édouard-Charles Fabre, a d'abord porté le tire de *Semaine Religieuse de Montréal.* Son actuel directeur, l'abbée Yvan Desrochers, écrit en liminaire: il s'agit de «rappeler à notre mémoire le centenaire d'une revue d'information religieuse, dans laquelle la vie d'une Église n'a cessé de s'exprimer, de se dire, de se comuniquer». La revue entend souligner cette anniversaire en publiant des articles sur la petite histoire du diocèse de Montréal. (Information: 931-7311, postes 249-250).

■ *De nouveaux appuis aux évêques*

Le Nouveau parti démocratique du Québec se dit heureux «de constater que les évêques se rangent dans le camp de l'idéologie sociale-démocrate», déclarait la semaine dernière, le chef de l'aile québécoise du NPD, M. Jean-Denis Lavigne. De son côté la Centrale des syndicats démocratiques a fait savoir «qu'à bien des égards les posisions et les revendications rejoignent des éléments contenus dans la récente déclaration de la Commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence des évêques cathliques du Canada». C'est ce qu'elle a fait savoir au ministre des Finances du Canada, M. Marl Lalonde dans le cadre de ses consultations en vue du budget 83-84.

Jean-Pierre PROULX

NOTRE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE LAÏQUE

vous invite, hommes et femmes célibataires sérieux, veufs et veuves, et anciens religieux, à servir le Seigneur dans votre genre de vie présente ou profession, par le moyen de voeux de religion privés. Pas de limite d'âge.

Pour plus d'information écrivez à:
L'ASSOCIATION DE MARIE IMMACULÉE
8804, Arlington Expressway
Jacksonville, Florida 32211

CARTES D'AFFAIRES

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

MILLET & SYTRIM
Marques de commerce
Dessins industriels
Droits d'auteur
(514) 527-2931/(514) 866-5552

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Telephone (514) 845-7126 Télex 05-24355

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

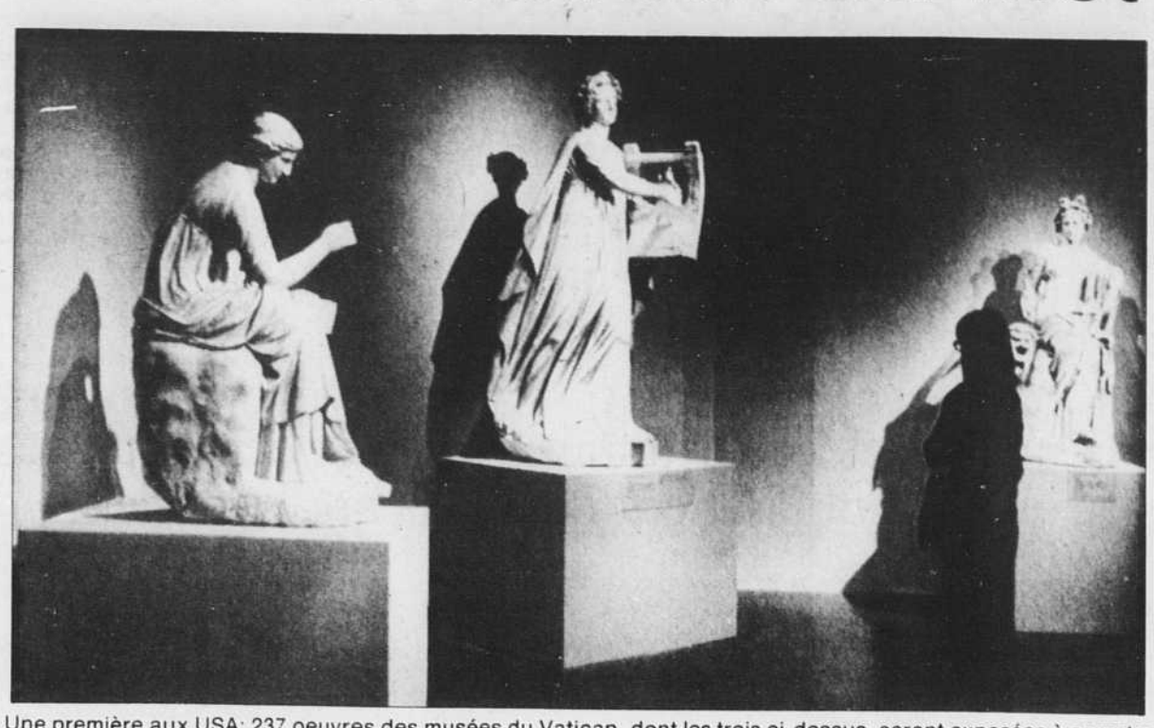
NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec, Toronto, Vancouver, Sherbrooke, Kitchener, Gaspé, Hinton, Montréal, Calgary, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sept-Iles, Coaticook, Ottawa, Edmonton, Trois-Rivières, Gatineau, Matane, Amos

Les trésors du Vatican au Met

par Maurice Tourigny
collaboration spéciale



Une première aux USA: 237 oeuvres des musées du Vatican, dont les trois ci-dessus, seront exposées à compter du 26 février au Metropolitan Museum de New York. (Photolaser AP)

NEW YORK: Le Metropolitan Museum annonce à grand renfort de publicité le début d'une exposition intitulée «Les collections du Vatican: la Papauté et l'Art». Accessible au grand public à compter du 26 février et jusqu'au 12 juin, l'exposition occupe une dizaine de galeries et comprend 237 oeuvres provenant de la résidence papale et des chapelles, bibliothèques et divers musées de la Cité vaticane. Au cours des 14 prochains mois, New-York, Chicago, San-Francisco, seront tour à tour les hôtes de cette sélection itinérante des richesses accumulées par les papes depuis la construction de Saint-Pierre de Rome.

Il a fallu quatre années de négociations à la réalisation de ce projet qui a fait l'objet d'une controverse en Italie et dont le coût total est estimé à $8 millions. Pour l'occasion, la Philip Morris Incorporated a versé au Met la somme de $3 millions, se plaçant au premier rang d'une longue liste de donnateurs qui inclue Merrill Lynch Inc., Manufacturers Hanover Corporation et Pan Am, qui a assumé les frais de transport des pièces choisies, commencé secrètement en novembre 1982.

Les objets exposés au Metropolitan Museum composent un aperçu général de l'évolution des collections du Vatican à partir de l'an 315 de notre ère, en parallèle avec les grands moments de la papauté et les divers développements architecturaux des édifices de la Cité vaticane.

Les concepteurs de l'exposition n'ont pas essayé de raconter l'histoire de l'art religieux mais plutôt celle des papes à travers l'art qu'ils collectionnaient ou commissionnaient selon les époques. L'ordre de présentation des objets suit donc la chronologie de leur acquisition par l'Église et non celle de leur création; ce choix de mise en place risque d'incommoder le visiteur qui, au fil des galleries, devra parfois remonter le cours du temps.

Parmi les pièces les plus impressionnantes, mentionnons les magnifiques tapisseries dont *La Pêche miraculeuse*, d'après un croquis de Raphaël, tissée dans les ateliers de Pieter Van Aelst à Bruxelles en 1519; un tryptique miniature byzantin d'ivoire sculpté datant du XI siècle; les vêtements sacerdotaux offerts à Clément VIII par les Médicis et exécutés à Florence à la toute fin du XVIe siècle.

Les amateurs d'art médiéval y verront des mosaïques de Giotto et un splendide buste de marbre de Boniface VIII du XIVe siècle. L'antiquité greco-romaine est représentée par de nombreuses sculptures parmi lesquelles on reconnaîtra la fameuse tête de Périclès et l'Auguste de Prima Porta. Peu de gens savent que le Vatican possède une riche collection en art contemporain. On en a sélectionné quelques très beaux exemples, dont *L'Arbre de vie* de Matisse, *La Sainte-Face* de Rouault et un Derain.

Nulle opération n'a été plus délicate que l'emballage et l'expédition de ces chefs-d'oeuvre de l'histoire de l'art. Malgré les meilleures assurances possibles et une indemnisation du Federal Council on the Arts, tout dommage causé à l'Apollon du Belvedere ou à la Mise au tombeau du Caravage serait irréparable et presque impossible à évaluer.

Cet argument a d'ailleurs été soulevé à plusieurs reprises dans les éditoriaux de la presse italienne, s'opposant fortement au prêt des trésors du Vatican. À Rome, des politiciens, des universitaires et des historiens de l'art ont mené jusqu'à la dernière minute une lutte emportée contre le projet, affirmant que l'Église venait de se lancer dans une entreprise bassement mercantile et qui compromettait la sécurité de témoignages uniques de l'histoire de l'humanité.

À cette accusation, le Vatican répond que les bénéfices encaissés iront directement à ses musées en difficultés financières et que l'intérêt suscité par l'événement favorisera sans doute le tourisme italien. Personne ne s'est hasardé à prévoir les profits en question. On sait cependant que l'entente signée avec le Met comprend un octroi de $580,000 pour la restauration des oeuvres exposées. Cette réfection a déjà été effectuée dans les laboratoires du Vatican.

Malgré une clause stipulant que le Vatican touchera 10% des ventes d'objets commémoratifs de l'exposition, rien ne laisse croire que les affiches, bijoux, casse-tête, sculptures et carrés de soie à l'effigie des Anges, Musiciens de Melozzo ou du Saint-Jérôme de Leonardo gagneront l'affection des Américains. En fait, la vente des billets démarre très lentement; au prix de $4, disponibles dans les Ticketron, moins du tiers des 600,000 billets émis ont été vendus. Piètre départ si on se souvient des cohues aux points de distribution de tickets pour la rétrospective Picasso et pour les joyaux de Toutankhamon.

Les conservateurs du musée attendent avec impatience les réactions de la presse et les résultats d'une campagne publicitaire de dernière heure dans le métro et les autobus de la région new-yorkaise. philippe de Montebello, directeur dumetropolitan, déclarait récemment au *New York Times* qu'il n'était pas inquiet quant au succès de l'exposition: selon lui, le public se déplacera pour voir ces oeuvres, montrées en Amérique pour la première fois, dès qu'il sera mis au courant de la qualité exceptionnelle des objets sélectionnés.

Dans les spacieuses salles du Metropolitan, à humidité et température contrôlés, idéalement éclairées, les anges, les papes, les saints n'attendent plus que les spectateurs. Fasse le Ciel qu'ils viennent nombreux!

Claude Besson, luthier-chansonnier

par Clément Trudel



Claude Besson

Philosophie et chanson, quel rapport? Un Sorelois goûte un disque, il écrit à l'auteur-interprète français Claude Besson, prix Charles-Cros 1974, et une correspondance s'échelonne sur dix ans entre le prof de philo et le luthier-chansonnier, qui finit pas en faire une chanson *(Mon ami Pierre du Québec)*: «Un jour, je prendrai le chemin / partagerai ton pain»...

C'est chose faite et depuis hier (jusqu'au 22 février), Besson se produit au petit théâtre du Quat'Sous avec, en première partie, Motus et Paillasse, des clowns qui n'en sont pas vraiment et qui depuis dix ans allient techniques du cirque et filons multiples de tendresse et de poésie.

Besson, il tient à la préciser, est un Breton qui chante la Bretagne et bien d'autres choses. Sus aux bulldozers qui s'attaquent aux bouleaux *(Le Paysagiste de Saint-Denis)*. Courage de l'émigré qui trime dur pour sa *Marguerite* restée au pays. Fenêtre ouverte sur la tristesse des retraités qui se rencontrent au bar pour trinquer *(Le Bar des anciens)* mais, en même temps goûtent un certain coup de jeune («On accélère le tempo / et nos vingt ans r'viennent au galop»). Ce n'est pas du Botrel, Besson n'est pas «passéiste», ont souligné des critiques français. Il fait montre de respect des traditions et sa gavotte chantée en breton *(Au revoir Paris prison)* pourrait se glisser dans toute fête populaire bretonne.

Sourire en coin, Claude Besson dit se situer «un petit peu» entre Pierre Jakez Hélias *(Le Cheval d'orgueul)* et Xavier Grall *(Le Cheval couché)* qui, chacun à sa manière, a ravivé le débat autour de la question bretonne.

Besson a été luthier et de son atelier sont sortis maints dulcimers (instrument du Kentucky dont les ancêtres sont européens) et harpes celtiques. Il lui fallut toutefois choisir et, puisque la chanson semble lui réussir (trois disques de chansons, déjà) il s'y engage à fond, avec un rien de nostalgie pour les grands espaces et les territoires éloignés des dames patronesses visionnées: «y a des amours / qui durent toujours / même sans velours / y a des printemps / qui durent longtemps / même sans argent". C'est son côté écolo qu'a sans doute alimenté ce Pierre Girouard (le philosophe) avec ses descriptions de l'Île-aux-Coudres et de ce fleuve-mer qui fascine tant les gens d'ailleurs.

Il y a 10 ans environ, Besson et un groupe de jeunes Français avaient proposé, et fait accepter par l'Office franco-québécois pour la jeunesse, un voyage d'études sur la «chanson québécoise». Il a connu Luc Lacourcière qui lui ouvrit toutes grandes ses archives tandis que, en France, il lui aurait fallu être chercheur patenté pour accéder à tant de trésors: on lui concéda deux jours à la Bibliothèque nationale de Paris, pas plus. Et voilà confirmée sa vocation de chansonnier!

Les mélodies lui viennent plus spontanément que les paroles, confie-t-il, mais il y met le temps, prenant soin de fournir «une partie de vécu» dans chacune de ces chansons dont il espère qu'elles sauront parler au public québécois. Claude Besson avait tâté brièvement le terrain à l'automne, à Sorel et à Sherbrooke, ce qui permit à un éclaireur du Quat'Sous de le repérer.

Claude Besson, l'ex-luthier croyant à «la belle ouvrage», fera sous peu l'objet d'une publication en France *(Claude Besson, artisan du coeur)* où l'on retrouvera textes et musique de ses créations. Et s'il osa commencer à endisquer, il le doit à Nicolas Péridès qui sut insister. Son tout premier microsillon de chansons était intitulé: *N'oubliez pas l'Armor*, ce pays où l'écolier en vacances apprit à aimer les gens qu'il chante.

Abat-jour de Paris



Haute Couture

Créations exclusives sur mesure, fait main.
Réalisées avec des soies de prestige.
Satin — Taffetas — Dentelle — et Coton

300 coloris — Finition parfaite —
Choix infini de galons
Perçages et montages électriques
Réparations de lampes
Livraison rapide

Meubles chinois authentiques
Porcelaines anciennes
Cloisonnés de Chine
Collection d'ivoires

1053 Avenue Laurier Ouest, Outremont
Tél. 276-9795 (Fermé le lundi matin)

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EST RESPONSABLE

DES GRÈVES DU SECTEUR PUBLIC:

- ***À CAUSE DE SON AUTORITARISME***
- ***À CAUSE DU CARACTÈRE ABUSIF DE SES PROPOSITIONS SALARIALES ET NORMATIVES***
- ***À CAUSE DE SON REFUS DE NÉGOCIER DE BONNE FOI***

Les membres du Syndicat des Professeurs de l'Université Laval condamnent la politique de gouvernement qui constitue un recul de la démocratie au Québec et provoque le désordre social.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Aux Affaires sociales

En 2 ans, le budget du réseau des Affaires sociales a grimpé de 30%. Il s'élève maintenant à 5,2 milliards $, ce qui représente 840 $ pour chaque homme, femme et enfant du Québec.

De cette somme, 80% vont aux salaires et aux avantages sociaux des employés et 20% à toutes les autres dépenses (immobilisation, équipements, matériels, laboratoires, etc.).

Au prix qu'ils payent, les citoyens du Québec sont en droit de s'attendre à des services de haute qualité. Ils sont aussi en droit d'exiger que ces services soient adaptés à leurs besoins toujours changeant. C'est pourquoi il est essentiel de faire évoluer le réseau des Affaires sociales en fonction des nouveaux besoins de la population.

Déjà bien traités et bien protégés, les travailleurs et les travailleuses du secteur des Affaires sociales sont assurés d'une **augmentation de revenu** et du maintien de leur **sécurité d'emploi**.

En toute justice,
le Gouvernement pouvait-il faire plus?

Les services de santé et les services sociaux sont essentiels pour notre société. C'est pourquoi le Gouvernement y met le prix.

Des augmentations de revenu.

Tous et chacun des salariés du réseau des Affaires sociales auront bénéficié, au cours de cette année (de juin 1982 à juin 1983), d'une augmentation de revenu et ce, malgré la diminution temporaire de trois mois. De plus, en janvier 1984 et janvier 1985, les salaires seront réajustés en tenant compte du coût de la vie.

		Juin 1982	Juin 1983	Janvier 1984*	Janvier 1985*
Infirmière/Infirmier					
36,25 heures/semaine	Minimum	356,34 $	384,61 $	408,54 $	423,76 $
Salaire hebdomadaire	Maximum	504,24 $	526,35 $	558,98 $	579,64 $
Préposé(e) entretien ménager					
(travaux légers)					
38,75 heures/semaine					
Salaire horaire		7,43 $	8,44 $	9,09 $	9,56 $
Agent(e) de relations humaines					
35 heures/semaine					
Salaire annuel	Minimum classe III	19 367,00 $	20 742,00 $	22 028,00 $	22 843,00 $
	Maximum classe II	32 493,00 $	33 306,00 $	35 371,00 $	36 680,00 $
Auxiliaire familiale					
35 heures/semaine	Minimum	252,00 $	281,40 $	298,90 $	310,10 $
Salaire hebdomadaire	Maximum	287,00 $	315,70 $	335,30 $	347,55 $
Secrétaire					
35 heures/semaine	Minimum	254,80 $	284,20 $	301,70 $	312,90 $
Salaire hebdomadaire	Maximum	315,00 $	343,35 $	364,70 $	378,35 $
Préposé(e) aux bénéficiaires					
36,25 heures/semaine	Minimum	261,00 $	291,45 $	309,58 $	321,18 $
Salaire hebdomadaire	Maximum	297,25 $	326,98 $	347,28 $	359,96 $
Éducateur(trice) classe I					
38,75 heures/semaine	Minimum	367,74 $	398,35 $	423,15 $	438,65 $
Salaire hebdomadaire	Maximum	519,64 $	544,05 $	577,76 $	599,08 $

* Les augmentations indiquées pour 1984 et 1985 constituent un minimum et elles ont été calculées en tenant compte des prévisions d'une augmentation de 7,7% de l'indice des prix à la consommation de décembre 1982 à décembre 1983, et de 5,2% de décembre 1983 à décembre 1984.

Un régime exclusif de sécurité d'emploi.

Les salariés du réseau des Affaires sociales du Québec, quelle que soit leur catégorie d'emploi (infirmière dans un centre hospitalier, technicienne en assistance sociale dans un CSS, préposé aux bénéficiaires dans un centre d'accueil, secrétaire dans un CLSC, etc.), bénéficient d'un régime de sécurité d'emploi et de revenu qui n'a pas son égal dans le secteur privé nord-américain.

Un employé possédant deux ans d'ancienneté et titulaire de poste mis à pied par suite d'une réorganisation administrative est assuré de toucher:

- une indemnité équivalente à son plein salaire,
- y compris les augmentations prévues,
- plus une gamme complète d'avantages sociaux: assurance-maladie, assurance-salaire, régime de retraite, vacances, etc.,
- tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas été replacé dans un poste comparable,
- dans un rayon n'excédant pas 50 km de son domicile ou de son ancien lieu de travail.

Si, de sa propre initiative, cet employé décide de quitter le secteur des Affaires sociales, il a droit à une somme équivalente à six mois de salaire, à titre de paie de séparation.

La protection du pouvoir d'achat des bas salariés.

Par mesure d'équité, le Gouvernement a tenu à faire en sorte que les efforts demandés soient proportionnels au revenu de chacun.

C'est ainsi que le tiers des employés des Affaires sociales (plus de 40 000 personnes) ne sont pas du tout touchés et conservent en totalité leur augmentation de juillet dernier.

Gouvernement du Québec

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Gilbert Brunet | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Trésorier: Bernard Larocque | Directeur de la publicité: Marcel Payette

Planter des arbres morts

ULTIME satisfaction pour le gouvernement du Québec qui en a bien besoin. Des groupes de syndiqués auraient repris contact avec lui hier, suite à l'entente de principe conclue la veille entre les négociateurs gouvernementaux et ceux du Regroupement des infirmiers et infirmières. Ultime satisfaction mais aussi preuve infirmant la thèse officielle voulant que rien n'est plus possible sinon le recours à une loi spéciale radicale et contraignante. Contre leur acceptation de coupures salariales, les infirmiers et infirmières ont obtenu le maintien de leurs conditions normatives de travail.

Cette preuve tardive ne servira pas de locomotive à la reprise d'une négociation générale. Elle ne conduira pas non plus les deux parties à une table de conciliation. On continuera donc dans les prochaines heures, demain et lundi, à planter des arbres morts. Ceux qui aujourd'hui encercleront l'Assemblée nationale se plieront vraisemblablement mardi aux décisions de cette dernière. Dans l'intervalle, le Front commun fournira au gouvernement un motif impératif d'intervenir. Un consensus large et solide tient pour irresponsable et absolument condamnable la tenue de grève dans les institutions de santé.

Le sentiment d'un grand nombre de citoyens en était un de déception devant la faillite de la négociation, et l'appréhension devant l'illégalité des grèves actuelles se doublait d'un sentiment d'inquiétude, devant l'action d'un gouvernement qui use de son pouvoir pour transformer en action de justice ses choix d'injustices. Mais le déclenchement des grèves dans les hôpitaux et les centres d'accueil modifiera instantanément le jugement public.

Ce dernier a fait preuve d'une retenue imprévisible ces derniers jours. On aurait cru qu'il se rangerait spontanément et puissamment du côté du respect de la loi. Or ce consentement, en d'autres temps si visible et si puissant, est apparu plutôt sobre et mesuré. Il sera sans équivoque si les soins de santé sont touchés et ils le seront selon le plan des centrales syndicales. Le moyen de pression considérable pour le Front commun qu'est l'arrêt de travail dans les institutions de santé constitue une arme trop forte pour la cible. La réprobation publique accueillera la dernière étape du mandat intersyndical.

Une stratégie de repli serait plus rentable, à tous égards, qu'une accélération consciente vers le premier précipice. Cette idée ne planera pas malheureusement sur la foule de manifestants réunis devant une Assemblée nationale aujourd'hui désertée. Demain, cette dernière sera trépidante de préparatifs divers: convocation, préparation de la loi spéciale, débat d'urgence et finalement adoption de cette loi dont l'effet sera concluant.

La négociation ayant cours en ce moment entre l'État et des groupes de travailleurs de la santé, le faible mandat de la Fédération des affaires sociales (CSN), la réprobation publique dont l'ampleur ne fait aucun doute, et les plus élémentaires réflexes de compassion humaine devraient inciter les leaders syndicaux à revoir leur stratégie d'affrontement dans le secteur de la santé.

Quel dividende escompte-t-on d'une action aussi insensée en plus d'être illégale?

Quels bénéfices espère-t-on retirer d'une violation aussi évidente et brutale des «droits au secours», droit tout à fait premier, des citoyens les plus faibles?

Quel espoir entretient-on en heurtant sciemment et violemment ceux qui parmi nous sont radicalement sans défense?

Quelle tradition syndicale nourrit-on en fermant le robinet des services de santé, services réclamés avec insistance et avec raison, pendant des décennies par le milieu syndical?

Quel modèle de société, cette vieille référence des associations de travailleurs, se dissimule lorsque les scellés sont apposés aux portes des laboratoires, des salles d'opération et d'examen?

Les débrayages prévus pour lundi dans les institutions de santé ne produiront que de l'hostilité à l'endroit du syndicalisme et un appui public à la répression la plus forte. Si les syndiqués à l'emploi de l'État ont le sentiment d'avoir fait quelques gains dans l'opinion publique ces dernières semaines, ils doivent comprendre que ces gains seront dilapidés dès lundi matin, après le premier bulletin de nouvelles. Si les syndiqués à l'emploi de l'État comptent dans les prochains mois expliquer à leurs concitoyens les effets des lois 70 et 105 pour obtenir éventuellement quelques redressements, ils doivent réaliser qu'un consensus s'est développé au cours des neuf derniers mois contre la prise en otage des institutions de santé et de leurs clientèles.

Lundi, le conseil des ministres fera le point et examinera à nouveau les contenus possibles d'une loi spéciale, préparée en ce moment au ministère du Travail. Le gouvernement a déjà rejeté toutes les autres formules, ont doit le regretter mais en prendre note.

Il n'est pas nécessaire d'être fin stratège pour savoir que le contenu de cette loi sera directement conditionné par un débrayage dans les institutions de santé. Ces deux contraires sont solidaires l'un de l'autre. Il y a là un autre motif susceptible de convaincre la coalition intersyndicale de la futilité et de la gravité de sa stratégie. Un réflexe élémentaire de survie lui impose de mesurer la provocation qu'elle s'apprête à commettre aux effets escomptés, légaux et financiers, qui la suivront.

Une stratégie de repli s'impose et rapidement, à moins d'opter pour le suicidaire et futile plaisir de planter des arbres morts.

Jean-Louis ROY

Le pape chez les terroristes

Si brève, pour ne pas dire si furtive ou accidentelle qu'elle paraisse, la visite du pape en Haïti a commencé de produire des effets dangereusement négatifs, avant même que Jean-Paul II n'arrive à Port-au-Prince pour la réunion de la Conférence épiscopale latino-américaine. Certes, dès qu'un voyage du genre est annoncé, le Vatican ne peut guère empêcher le régime en place, quel qu'il soit, d'en tirer des avantages politiques, y compris, dans le cas des Duvalier, une forme de reconnaissance et de légitimité très recherchée. Jean-Paul II a déjà indiqué que le pape doit être prêt à voir quiconque peut contribuer à la paix ou à la réconciliation. Mais dans le cas présent, ces diables de Port-au-Prince ne ménagent rien pour pervertir la signification de cette visite du Saint-Père.

C'est ainsi que depuis le début de janvier, ce régime de terreur s'est en apparence métamorphosé en un parfait gouvernement qui n'aurait d'autre souci que de protéger le pape contre de méchants terroristes. Avec la complaisance d'une agence de presse bien accréditée au palais national, le régime brandit à chaque semaine la menace d'un groupe qui aurait déjà fait exploser des bombes et tué des gens, lancé des avertissements de représailles contre le bon peuple lui-même, et qui pousserait maintenant l'impiété jusqu'à s'en prendre au Souverain pontife.

Cette série noire est cousue de fils blancs. Il faudrait en rire si pareilles manoeuvres ne s'inscrivaient, hélas, dans un programme sournois dont les conséquences risquent d'être tragiques pour plusieurs secteurs d'opposition en Haïti, ainsi que pour les religieux étrangers qui refusent de plus en plus de se taire devant les violences et les exactions du régime.

Ainsi le pape ne pourra pas rencontrer le président du Parti démocrate-chrétien d'Haïti. Alors que l'AFP répète, sur la foi de «bonnes sources», que M. Sylvio Claude serait toujours «dans la clandestinité», ses proches continuent de craindre, avec raison, qu'il ne soit disparu aux mains des forces spéciales du régime. Cet opposant n'aura pas été le premier à disparaître, dont le gouvernement dira qu'il a probablement été victime d'un groupe «terroriste» rival!

De même, il est sigificatif et fort inquiétant que le mêmes sources fiables de l'agence française ragent dans le même camp que les «terroristes qui menacent le pape» tout le mouvement d'opposition qui s'est déclenché, en Haïti et ailleurs, contre la visite de Jean-Paul II et son exploitation par le palais. Il y a là une leçon pour le CELAM dont la présidence n'a rien vu d'inapproprié dans le choix de Port-au-Prince comme lieu d'une conférence continentale. Ce n'est pourtant pas la première fois qu'un régime aura présenté aux évêques l'assurance de sa soumission filiale, cependant que dans l'arrière-pays il faisait assassiner les pêtres récalcitrantgs ou expulser les missionnaires «communistes».

Tous les voyages du pape n'ont pas été manipulé de la sorte, loin de là. Même dans la guerre des Malouines, la visite de Jean-Paul II en Grande-Bretagne aura marqué une étape historique dans les rapports entre communautés chrétiennes. Il est même arrivé qu'entraînant à la suite la presse internatinale, le célèbre visiteur ait contribué à rappeler au monde des situations graves de pauvreté et d'injustice. Le bref détour à Port-au-Prince après le voyage prévu en Amérique centrale aura-t-il ce genre d'effets bénéfiques? Il est permis d'en douter sérieusement.

En effet, la courte visite du 9 mars en Haïti amènera le pape à l'aéroport François-Duvalier, au palais national, à la cathédrale et enfin à la nonciature sur les «hauteurs» de Port-au-Prince, ce qui ne laissera guère à Jean-Paul II le loisir d'aller dans les baisseurs du pays rencontrer le peuple et l'église véritables d'Haïti. Il y a là, pour la masse des miséreux de ce pays et pour les chrétiens qui vivent au milieu d'eux, une inéquité objective que le pape ne recherche sûrement pas, mais qui fait mal à bien des consciences et dont le Vatican, entre deux initiatives «diplomatiques», devrait peser le poids.

Il est déjà déplorable que le pape, après l'attentat de Rome, soit utilisé dans des campagnes de propagande internationales. Ce serait le comble que le Vatican fasse maintenant le jeu du terrorisme d'État des Duvalier.

Jean-Claude LECLERC

Le droit canon

Mardi dernier, Jean-Paul II promulguait à Rome le code révisé de droit canonique pour l'Église latine. Largement diffusé, (on en a même parlé au téléjournal de Radio-Canada), l'événement est apparu du coup important. Pourtant, on arrive mal encore à en saisir pleinement le sens et la portée pour l'avenir.

«La révision du code, écrivait cette semaine la Conférence des évêques catholiques du Canada, est basée sur le modèle de l'Église qui fut rénové au second concile du Vatican, à savoir celui d'une communion, d'une communauté, du peuple de Dieu rassemblé dans l'unité en Jésus-Christ».

Nous n'en doutons pas un instant. Mais précisément à cause de cela, on doit vivement regretter que la façon dont on a promulgué la loi de l'Église latine n'en ait pas vraiment réfléter le caractère communautaire.

Les images qui nous sont parvenues de Rome, nous ont montré Jean-Paul II entouré de quelques cardinaux. On a distingué quelques hommes cravatés de noir, mais point de femmes. Comme tout eût été différent, si Jean-Paul II avait profité de l'audience générale du mercredi pour parapher le document au milieu même du peuple chrétien. Pour l'heure, le code apparaît comme la chose de l'appareil ecclésiastique.

La version officielle du code est en latin. Il s'applique du reste uniquement à l'Église catholique «de rite latin». Voilà un autre symbole fâcheux. Le peuple chrétien ne parle pas latin. Les prêtres ne connaissent plus cette langue. Le latin, dans l'Église, n'est pas le symbole de son unité mais de son uniformité.

D'ailleurs, le concept même «d'Église latine» constitue aujourd'hui un véritable anachronisme. L'Église qui est à Montréal, ou à Trois-Rivières est française, comme celle qui est à Tolède est espagnole et celle qui est à Rome, italienne. Le latin peut demeurer une commodité pour les fonctionnaires de la curie. Il n'exprime plus la vie de l'Église. Aussi, aurait-il été fort significatif que le pape promulgue le code dans quelques unes des langues (et pas seulement les «grandes») dans lesquels le peuple chrétien, dispersés dans l'univers, s'exprime et vit.

Enfin, on s'étonne que Rome n'ait pas pris les dispositions pour que ce document, d'application quasi universelle, n'ait pas déjà été disponible dans chacun des diocèses, les véritables églises locales, au moment de sa promulgation. Il en existe, parait-il, une seule copie en latin à Ottawa, siège de la Conférence des évêques. Voilà qui n'est pas cohérent, avec la conception de l'Église qui, dit-on, inspire le nouveau code. On conçoit aisément les difficultés pratiques qu'aurait posées une telle façon d'agir. On regrette simplement que, faute d'avoir essayé de faire autrement, l'image d'une Église centralisée persiste encore.

Dans les circonstances, comment commenter un document que seuls quelques initiés ont vu? On nous a d'ailleurs prévenu d'Ottawa que «l'ensemble des catholiques ne remarquera probablement pas de changements majeurs dans la pratique et le droits actuels de l'Église. La raison en est que la plupart des changements mettant de l'avant les réformes du Concile Vatican II ont déjà été introduits dans l'Église au cours des 18 dernières années».

Affirmer cela, c'est heureusement dire du même coup le caractère relativement secondaire de la loi dans l'Église. Voilà en effet près de 20 ans que les commanautés chrétiennes vivent sans se soucier vraiment du rapport de leurs comportements avec une norme formelle préétablie. L'Église n'a pas sombrée dans l'anarchie pour autant. Les chrétiens ont plutôt tenté, à la lumière des orientations du concile, le redevenir créateurs aussi bien dans leur agir personnel que collectif. Ce mouvement était hautement nécessaire pour sortir de cet espèce de sclérose dans laquelle l'Église s'était enlisée. Il faut reconnaître par contre que ce passasge a été douloureux pour un grand nombre.

Aussi, la promulgation d'un nouveau code de loi dans l'Église soulève une grande question: quel sera l'impact concret à court et à long terme de cet instrument? Favorisera-t-il la poursuite de a créativité et du changement qui a marqué l'Église depuis vingt ans ou servira-t-il au contraire d'instrument de freinage à une évolution qui n'est pas encore terminée? Se mettra-t-on maintenant dans certains milieux à brandir la loi?

La Société canadienne de droit canonique se faisait cette semaine rassurante: «Le nouveau code n'a nullement l'intention de mettre un terme aux efforts de renouvellement dont l'Église est présentement le théâtre; au contraire, il fournit une base solide pour consolider de telles initiatives».

Puisse-t-on avoir raison. Mais il faut bien se rappeler que ces vingt dernières années de relatif libéralisme que l'on vient de vivre sont accolées à dix siècles d'histoire où le droit à occuper dans l'Église une place prépondérante.

Jean-Pierre PROULX

lise bissonnette

Quêter dans l'honneur

QUAND l'Opéra de Montréal sollicite des contributions des individus ou des compagnies, il finit au mieux pour y trouver 10 % de son budget. Les gouvernements (Québec, Ottawa, Montréal) y vont de 40 % et les recettes à l'entrée font le reste. L'Orchestre symphonique de Montréal, qui vogue glorieusement sur la vague Dutoit, s'en tire un peu mieux chez les donateurs qui absorbent 17 % des coûts d'opération. En Floride, le petit Opéra d'Asolo, à Sarasota, qui réalise bon an mal an quatre productions, comme l'Opéra de Montréal, ne retire ni ne demande pas un sou de l'État, et s'apprête à déménager dans un «Centre des arts et Maison de l'opéra» de plusieurs millions, entièrement payé par ses amis du secteur privé.

L'enseignement supérieur, un peu plus gourmand, suit le même modèle. Nourries par les gouvernements, les universités d'ici ne requièrent de fonds privés que pour leurs activités ou leurs constructions d'appoint. L'Université du Québec à Montréal cherche timidement $8.5 millions qu'une campagne de financement a commencé à ramasser en 1981; elle ira jusqu'en 1986. L'Université de Montréal court les derniers $4 millions d'une campagne de $24 millions qui se termine en juin prochain. Concordia en lance une de $25 millions, et la rumeur veut que McGill tende bientôt la sébile pour $50 millions. Pendant ce temps, aux États-Unis, le célèbre président de l'Université Notre-Dame, le père Théodore M. Hesburgh, reconait modestement qu'il a été chercher, chez des amis d'une institution qui ne reçoit que 10,000 étudiants, des dons d'une valeur e $289 millions en trente ans.

L'argent qu'on donne aurait donc d'abord une langue, plutôt anglaise, et ensuite un pays, plutôt américian. D'autres disent qu'il a plutôt une classe, celle des riches, qui se trouve à expliquer sa langue et son pays. Ce qui nous renverrait, au Québec, immuablement et éternellement aux poches trouées de l'État, et par ricochet, au sous-développement culturel.

Il fut un temps, en effet, où nous étions tout simplement les plus pauvres, et où nous n'avions guère à donner. Mais l'explication reste trop courte: solidement installés dans les professions libérales, de plus en plus présents dans les milieux d'affaires, pourquoi les francophones semblent-ils garder leur carnet de chèque personnel ou corporatif sous l'oreiller quand passent les solliciteurs?

Différence d'abord culturelle, apprise ou innée, disent les uns. Quand on est de la première génération de la réussite, quand vos parents ne vous ont pas appris au berceau à acheter un billet pour l'opéra d'une main et à payer une réclame dans le programme de l'aute, on ignore tout simplement la possibilité de le faire. Pourtant le monde des donateurs, aux États-Unis, est rempli de nouveaux riches qui n'ont rien de plus pressé que d'inscrire leur nom sur la plaque de bronze d'un musée ou d'une salle de concert. «Les gens, ici, n'en voient pas le prestige», dit plus justement l'administrateur de l'Opéra de Montréal, M. Guy Savard. La commandite d'événements culturels, par exemple, celle qui permet à «M. Mme Ted C. Van Antwerp» d'inscrire discrètement leur nom au début du programme de la soirée *Don Pasquale* à l'opéra d'Asolo quand ils ont payé la prodution en entier, n'a encore que de rares adeptes ici. On vend plutôt des commandites partielles, entre $5,000 et $25,000 et les compagnies préfèrent la commandite sportive, où elles étalent leur logo pleines dimensions.

Mais il y a moyen, encore là, de casser le modèle. L'Orchestre symphonique de Montréal, par exemple, n'a à peu près plus de problème à vendre ses commandites, le rayonnement de M. Dutoit aidant, et c'est son homologue de Toronto qui le regarde avec envie. Les compagnies montréalaises ne se font plus prier et on peut aussi solliciter facilement hors Québec. Spécialiste de ce genre de financement, avec dix ans d'expérience à Washington et un an à Vancouver, Mme Michèle Charlebois, de l'OSM, s'inscrit d'ailleurs en faux contre l'argument «culturel». Pour des contributions à la recherche médicale, il lui a autrefois été aussi facile de recueillir des fonds à Québec qu'à Toronto. «Mais nous avons en général été un peu paresseux, dit-elle, et pas assez organisés.» La levée de fonds, au Canada anglais comme aux États-Unis, c'est un art et une science de haut niveu. Sollicitées de toutes parts, les fondations et les compagnies ne répondent pas à n'importe laquelle demande, griffonnée sur le premier papier venu. Il existe maintenant des réseaux spécialisés de formation à cette sorte de mendicité moderne, comme en témoigne la publicité plutôt triomphale, que j'ai sous les yeux, de l'Institute for Non-profit Organizations.

«Professionnel de la mendicité» comme il aime lui-même se présenter, M. André Bachand, de l'Université de Montréal, abonde dans le même sens. «Il y a dix ans, dit-il, nous ne recevions rien parce que nous ne demandions rien. Aujourd'hui, 10,000 anciens diplômés contribuent chaque année.» Et il jure lui aussi par l'organisation. «Si nous utilisons les grandes techniques américaines, nous aurons les mêmes résultats.» Un Phonothon, copié d'un Phone-a-thon d'outre-frontière, a effectivement rapporté $250,000 en une soirée cette année. Et du côté des compagnies, «le secteur francophone a admirablement répondu». Le «tordage de bras» amical de la sollicitation des fourniseurs est aussi une tradition américaine qui ne lui répugne pas.

À mi-chemin de son objectif, à l'UQAM, on comprend M. Marcel-Aimé Gagnon de regarder avec envie les diplômés des autres. L'UQAM n'a guère d'anciens, ou elle a des anciens trop récents. Mais on note là aussi une percée intéressante dans les milieux d'affaires de langue française, encore que la petite et moyenne enteprise reste difficile à percer. Quant à la grande, un peu tous les solliciteurs auxquels j'ai pu parler remarquent qu'elle habite plutôt à Toronto. Pour les sièges sociaux, le Québec n'est souvent qu'une sous-région. D'autres enfin, évoquent les problèmes de fiscalité. Une compagnie ne peut déduire la pleine valeur de ses dons que jusqu'à 20 % de son revenu avant impôt. aux États-Unis, elles peuvent y aller plus largement, et dans certains cas, déduire 150 % de la valeur de leurs dons.

On aura vite fait de conclure qu'une générosité aussi intéressée fait mauvais ménage avec la pureté culturelle, tout en oubliant qu'elle pourrait se déverser ailleurs. «Si les gens paient pour de l'opéra, dit Mme Charlebois, c'est qu'ils aiment l'opéra et n'ont pas d'autre moyen d'en obtenir.» Et le père Hesburgh: «Les gens donnent parce qu'ils veulent participer à ce que vous faites, surtout si cela renforce des valeurs qui leur sont chères.» Telle l'université, ou la création culturelle.

Curieusement, au Québec, chez ceux qui reçoivent et certainement chez les créateurs, on a tendance à renverser ce raisonnement pour le muer en menace à la liberté de l'art.

Dans la dernière édition de la revue *Possibles*, sur le thème des «Territoires de l'art», je trouve un texte qui se veut l'expression des revendications des travailleurs et travailleuses de l'art au Québec, et qui ne fait confiance, tout en le vilipendant pour sa mesquinerie, qu'à l'État-subventionnaire. Il s'oppose d'avance aux conclusions du rapport Applebaum-Hébert (qui n'était pas encore publié), ce comité du «gouvernement fédéral (qui) s'apprête à revoir en profondeur l'ensemble des pratiques culturelles du Canada et à appliquer lui aussi une politique de coupures. Le rapport préconiserait aussi l'implication grandissante de l'enteprise privée dans les domaines artistiques. À titre indicatif, les dons des compagnies aux arts auraient augmenté de 65 % dans les six dernières années grâce à la promotion de groupe d'hommes d'affaires comme le Council for Business and the Arts in Canada.» On aura compris que cette excellente nouvelle fait ici figure de cheval de Troie du capitalisme qui vient troubler, probablement pour des raisons inavouables, la belle relation de soutien entre l'État et l'artiste. Comme si la compagnie du Maurier avait dicté les programmes de l'OSM, et comme si le quincailler du coin, s'il s'intéressait à la troupe de théâtre du coin, allait l'obiger à jouer du vaudeville.

Au Canada, au Québec, l'État devra toujours rester mécène, s'il veut soutenir une production qui s'adresse à un marché peu populeux. Il le fait d'ailleurs avec nos sous, et ceux des compagnies, et l'expérience montre à l'envi qu'il peut, plus lourdement que le secteur privé, dicter ses conceptions culturelles ou ses messages idéologiques. Diversifier la provenance des fonds pourrait même assainir cette maladive relation de dépendance qui cache peut-être, sous son vocabulaire d'avant-garde, une paresse plus traditionnelle à relever ses manches pour se livrer à un travial «phonoton». Si j'en crois la majorité des leveurs de fonds, ce n'est pas la culture du «don» qui manque au Québec, mais celle de la «quête», malgré des décennies de dimanches à vingt-cinq sous après le sermon. Mais il n'est pas interdit d'amender la tradition, comme le faisait déjà un père de famille québécois qui, le soir à la prière, disait au Seigneur: «donnez-nous la richesse, *avec* l'esprit de pauvreté». L'honneur, pour nos amis travailleurs de la cultue, pourrait ainsi rester sauf.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Des quotas astronomiques*

(Lettre adressés à l'Association des consommateurs du Québec).

Étant producteur de lait, j'aimerais vous faire connaître mon opinion sur la législation et la réglementation qui prévalent dans le domaine de l'agriculture.

Bien qu'à l'origine, toute cette structure administrative, (plans conjoints, offices de commercialisation) ait eu pour but d'améliorer le sort des agriculteurs sans pour autant défavoriser les consommateurs, il me semble que ce double objectif soit difficilement réalisable dans l'état actuel des choses. La réglementation dans ce domaine chance à un rythme tel, qu'un producteur serait beaucoup plus avisé de se procurer un abonnement à la «Gazette Officielle du Québec» qu'un abonnement à une publication agricole.

Le principal problème vient de la valeur astronomique qu'ont atteint les quotas ces dernières années. Prenons le cas d'un producteur de lait ayant toute la structure nécessaire à la production annuelle de 600,000 livres de lait, soit un troupeau d'environ 40 vaches, bâtiments, équipements et fonds de terre, mais ne possédant pas de quota. Ce producteur devra obligatoirement acheter un quota au coût moyen de $35 le cent livre, soit un investissement de $210,000.

Pour que son entreprise reste viable, il devra financer cet achat sur une période d'au moins 25 ans à un taux d'intérêt subventionné. De plus, il devra offrir en garantie de ce prêt la quasi totalité de ses biens, car aucune institution prêteuse n'accepte du quota comme garantie. On peut imaginer facilement l'impasse financière dans laquelle se retrouvera le producteur si jamais le gouvernement décidait d'abandonner sa politique de prix garantis et subventionnés.

Point n'est besoin d'être un savant économiste pour comprendre que si ce producteur n'avait pas à faire face à cette obligation, il pourrait vendre son lait à un prix beaucoup moindre pour réaliser le même profit, si profit il y a. Même avec un financement du quota étalé sur 25 ans, le coût représente 25% du revenu brut des ventes de lait; ce qui veut dire que si le producteur n'avait pas acheté de quota, il pourrait vendre son lait 25% de moins pour réaliser le même profit. Si on applique ce coût de production moindre aux différents produits laitiers, on constate que le consommateur pourrait acheter une livre de fromage à $3 la livre actuellement pour $0.75 de moins, une livre de beurre à $2.35 coûterait $0.59 de moins, etc.

En plus d'annuler pratiquement la rentabilité des nouveaux producteurs et d'affecter ceux qui prennent de l'expansion, le système actuel force les producteurs à exiger sans cesse un prix plus élevé pour leur produit afin de payer leur quotas.

André LEMIRE
Sainte-Monique, 18 janvier

■ *Appui au gouvernement*

(Lettre adressée à M. Lévesque)

Le Conseil d'administration de l'Association des manufacturiers canadiens, Division du Québec, réuni en assemblée régulière hier a exprimé son inquiétude suite à l'annonce faite récemment par le Front commun de défier ouvertement les lois 70 et 105 au moyen d'une stratégie concertée de grèves illégales illimitées qui risquent de paralyser à brève échéance plusieurs secteurs de l'activité économique dans la province déjà gravement touchés par la récession.

Vu les effets néfastes d'une telle initiative sur l'économie en général et sur toute la population et considérant que:

■ le gouvernement du Québec représente l'ensemble des citoyens vivant sur le territoire du Québec et a, de ce fait, le pouvoir et le devoir de décréter des lois pour le bien de cet ensemble;

■ le système démocratique dans lequel vit la société québécoise est bien vivant lorsque les citoyens peuvent choisir leurs représentants et faire valoir leurs poins de vue aux tribunes de leur choix;

■ ceux qui s'opposeraient aux projets de loi 70 et 105 ont eu et continuent d'avoir les tribunes et les moyens voulus pour faire valoir leurs points de vue;

■ dans le choix politique qu'a fait le gouvernement par les lois 70 et 105, il a voulu protéger et défendre les intérêts et le mieux-être immédiats et futurs de l'ensemble de la population;

selon notre organisme, en visant à réduire un déficit budgétaire sans cesse croissant, ces lois constituent des mesures d'assainissement des finances publiques. (D'ailleurs, l'entreprise privée a été forcée de prendre des mesures analogues en cette période de récession);

■ la violation concertée des lois n'est rien d'autre que la désobéissance civile menant à l'anarchie et à la négation de la véritable démocratie.

L'AMC-Québec, tout en dénonçant la stratégie annoncée par le Front commun et tout en souhaitant que ce dernier y renonce, manifeste son appui au gouvernement dans la volonté qu'il a clairement exprimé de prendre les moyens qui s'imposeront pour faire respecter la loi, le cas échéant.

Claude DESSUREAULT
Vice-président exécutif
Montréal, 13 janvier

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne $95.00 par année; six mois, $50.00; trois mois: $28.00. À l'étranger: $105.00/par année; six mois: $55.00; trois mois: $30.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Il y a plus important que la guerre des principes

Urgence-Médiation, dont le porte-parole est M. Maurice Champagne-Gilbert, a lancé hier ce quatrième appel aux citoyens, aux administrateurs des établissements de santé, aux syndicats et aux services policiers. «Le Québec est en danger», ont dit les porte-parole d'Urgence-Médiation.

LA semaine qui vient au Québec sera fatidique et marquera l'une des pires crises de notre société et de notre démocratie. L'escalade entre le gouvernement et le Front commun syndical est sans précédent.

Urgence-Médiation lance son quatrième appel public depuis le 12 novembre dernier, en s'empressant de dire à la presse: «De grâce, ne nous demandez pas d'abord ce que nous avons de nouveau à apporter!» Nous continuons d'être la voix des sans voix, à côté des organisations vouées à la défense des plus faibles: malades, personnes âgées, personnes handicapées, jeunes ayant besoin de protection et combien d'autres. Nous continuons de supplier pour qu'il n'y ait plus une heure de grève, dans nos établissements de santé. Nous continuons d'en appeler à la MÉDIATION, même si trop de ténors des pouvoirs en place et d'esprits désabusés la refusent, pour lui préférer cette guerre sans merci que se livrent sur le dos des plus faiblés le gouvernement et les syndicats. (Avons-nous oublié, par exemple, au Québec le cas de la médiation à Pratt et Whitney?).

C'est plus évident que jamais: la grève dans les hôpitaux est utilisée par le gouvernement et les syndicats, comme l'arme ultime et le moyen de chantage par excellence, en dénaturant d'ailleurs l'ensemble des droits des travailleurs. Parce que c'est dans les services de santé que la grève fait le plus mal, c'est là que l'escalade effrayante aboutit.

Avant tout, nous lançons aujourd'hui un appel à la responsabilité personnelle des syndiqués, des administrateurs des services de santé et des citoyens.

Nous le faisons notamment en vertu du «droit au secours» qui constitue l'une des dispositions majeures de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (article 2).

Et, nous prions en particulier les syndiqués de remplacer la désobéissance civile par la désobéissance aux ordres de grève.

Il faut qu'un mouvement de secours et de présence des citoyens, dans et autour des établissements de santé, se mette en branle partout dans les heures qui viennent. On l'ajustera évidemment aux proportions que prendront la grève et la réaction des syndicats et à la loi spéciale qui trappera la grève générale illégle et illimitée.

Et qu'arrivera-t-il si, en dépit du caractère extrême que pourrait avoir cette loi, les syndicats s'avisent de la défier?

Il faut se préparer au pire, tout en espérant que les signes d'espoir tout récents que donnent des groupes d'infirmières refusant la grève (ou la grève totale) l'emportent sur le pire.

C'est pourquoi, à côté de l'organisation minimale prévue par la Coalition pour les droits des malades, nous demandons:

1) aux citoyens d'aller nombreux, pour chaque quartier ou région où se trouve un établissement de santé, donner leur nom en offrant de porter secours comme bénévole, en vue de remplir des tâches qui n'exigent pas de compétence trop spécialisée;

2) aux administrateurs des établissements de santé, de recevoir soigneusement ces offres de secours et de bénévolat et de prendre les dispositions nécessaires pour que l'aide soit contrôlée et adaptée aux besoins les plus pressants;

3) aux syndicats, notamment à la FAS, de changer cette position déjà exprimée publiquement et, reconnaissons-le, inhumaine, qui consiste pour le syndicat à retirer autant de syndiqués des services dits essentiels qu'il se présente de bénévoles;

4) à tous que les services policiers, étant donné en particulier les injonctions accordées contre l'exercice de la grève, de protéger tous ceux et celles qi voudront passer les lignes de piquetage pour porter secours.

Faut-il enfin rappeler que la population ne doit pas se laisser tromper par ce que l'on appelle «les services essentiels» partiels, surtout dans la présente grève et dans le cadre de la pauvre loi 72.

Urgence-médiation se tient prêt à intervenir sous d'autres formes, à court et à moyen terme. S'il faut, par exemple, que les citoyens indignés par ce qui se passe entre le gouvernement et les syndicats, descendent dans la rue, nous y contribuerons. On peut refaire sous une autre forme notre *Marche du Silence* du 24 novembre dernier.

Nous continuons à envisager l'avenir qui suivra cette crise et qui nous laissera plus meurtris que les crises précédentes, à cause de ce régime et de cette pratique de la négociation dans les secteurs publics et parapublic, qui conduisent de fois en fois aux grèves, aux décrets, à des coûts sociaux énormes et à l'affaiblissement de nos institutions démocratiques.

Puissions-nous surtout, dans la population et dans les médias, ne pas oublier que dans cette crise, à ce stade en particulier, il y a beaucoup plus important que la guerre de principes et de stratégies que se livrent les puissants: il y a des êtres humains au Québec, par milliers, qui souffrent et qui n'en peuvent plus de voir nos conflits sociaux et idéologiques nous abimer tous.

La véritable reprise ne viendra pas avant 1984

par James R. Nininger

Président du Conference Board du Canada, M. Nininger a prononcé cette conférence jeudi devant les membres de l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales, réunis à Montréal.

À notre avis, 1983 sera pour l'économie canadienne une année beaucoup plus propice que 1982. J'hésiterais cependant à parler de «reprise économique». Le produit national brut croîtra d'environ 1.5%. Cela signifie que nous ne reprendrons même pas le tiers du terrain perdu en 1982. C'est néanmoins un pas dans la bonne direction.

Pour être plus exact, 1983 est l'année durant laquelle l'économie canadienne atteint le creux de la vague. Ce sera une année de consolidation, qui conduira à une reprise en 1984. Nous entrevoyons pour 1983 une certaine augmentation des exportations, résultant d'un lent démarrage de l'activité aux États-Unis. Nous prévoyons également une amélioration des dépenses de consommation et du marché du logement, à la suite de la baisse des taux d'intérêt. Nous prévoyons enfin un ralentissement du processus de liquidation des stocks, menant à un revirement de l'actuelle tendance à la baisse de la production.

Après avoir vécu 18 mois de récession, il nous est plus facile de comprendre l'importance d'une reprise économique, non seulement pour les hommes d'affaires, mais pour tous les Canadiens. Cette récession a été la plus longue et la plus grave que le Canada ait connue depuis la Deuxième Grande guerre. En 1982, le PNB réel a régressé de 5%. Cette chute de la production est comparable à celle qui a marqué le début de la Grande crise. Je ne veux pas sous-entendre que nous nous apprêtons à traverser une dépression semblable à celle des années 30. Il est néanmoins bien évident que le dernier renversement de la conjoncture a été très très différent de tout ce que nous avons connu depuis la Deuxième Grande guerre.

Cette récession a été provoquée par les politiques gouvernementales. Les pouvoirs publics, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis, ont mis en oeuvre des politiques visant à éviter que les augmentations des prix énergétiques survenues vers la fin des années 70 ne suscitent dans l'esprit des gens des attentes inflationnistes permanentes. Au Canada, l'inflation a atteint son sommet en 1981, soit un peu plus tard qu'aux États-Unis et dans la plupart des autres pays. La raison à celà, c'est que nous nous sommes décidés à avaler la pilule des prix énergétiques plus tard que les autres pays. Ainsi, en 1981, alors que le taux d'inflation se résorbait partout ailleurs dans le monde, notre indice des prix à la consommation progressait de 12.5%.

Une bonne nouvelle pour 1983: les prix ont déjà commencé à ralentir. Le taux d'inflation sera bien inférieur à 10% cette année, et une nouvelle décélération de l'inflation est prévue en 1984.

La récession et les politiques adoptées au Canada ont donc réussi à abaisser le taux d'inflation. En ceci, l'évolution de l'économie américaine nous a été favorable. Comme le volume de nos échanges dans les deux sens est considérable, une baisse de l'inflation aux États-Unis a pour effet d'aider à réduire les prix au Canada. En ce qui concerne les coûts au pays, le plus important facteur est le coût de la main-d'oeuvre. Or, il apparaît clairement que, dans ce domaine, la récession combinée aux taux d'intérêt élevés ont déjà amorcé un processus d'adaptation. Il se produit actuellement une rapide décélération tant des taux ratifiés dans les conventions que des gains hebdomadaires moyens.

D'après nos prévisions, l'inflation se situera en 1983 aux environs de 7%. Une nouvelle baisse se produira en 1984, de sorte que le taux d'inflation devrait descendre l'an prochain aux alentours de 5 ou 6%. (...)

Dans le secteur de la demande des biens et services de consommation, la fermeté des revenus est évidemment une condition prérequise à la vigueur de la demande. Durant la deuxième moitié de la décennie 1970, l'érosion progressive du revenu des ménages a eu pour effet de freiner la croissance des dépenses de consommation. En 1982, cependant, un autre facteur est intervenu: je veux parler de l'épargne personnelle. L'an dernier, non seulement les consommateurs ont-ils subi une compression de leurs revenus, mais il sont devenus extrêmement prudents. Le taux d'épargne personnelle est habituellement élevé au Canada. Or, ce taux a fait un nouveau bond en 1982 (...)

Dans l'avenir immédiat, nous prévoyons que le taux de l'épargne redescendra graduellement. Nous ne croyons pas que l'indice de confiance des consommateurs fera subitement volte-face; l'amélioration sera plutôt graduelle, à mesure que les taux d'intérêt redescendront et que redémarrera l'activité économique.

En résumé, nous serons déjà en 1984 avant que l'amélioration des revenus et la réduction de l'épargne se traduisent par un nouvel essor des dépenses de consommation. Celles-ci s'amélioreront en 1983 par rapport à leur niveau de l'an dernier, mais nous ne sommes pas encore sur le point d'assister à un revirement spectaculaire, en raison du taux élevé de l'épargne et de la faiblesse des revenus.

Le secteur du logement se retrouve dans une situation analogue sauf que, d'après nos prévisions, il connaîtra une reprise avant les autres dépenses de consommation. Le nombre de mises en chantier de logements est tombé à un bas niveau record en 1982, mais la baisse des taux d'intérêt combinée aux subventions offertes par les gouvernements feront redémarrer la construction de logements cette année.

Au domaine de l'investissement des entreprises, les perspectives ne sont pas très bonnes. Ce n'est pas un phénomène constant, mais cyclique, où les périodes des dépenses d'investissement qui s'est produite en 1982 est toutefois sans précédent. Nous prévoyons un nouveau déclin en 1983, avant qu'un revirement ne commence à se produire en 1984. La reprise, lorsqu'elle viendra, sera lente, et il nous faudra attendre après 1984, avant que les dépenses d'investissement ne reviennent aux plus hauts niveaux atteints avant la récession.

Les causes sous-jacentes de ces faibles perspectives de l'investissement sont claires. La situation financière du secteur des entreprises n'est pas très saine. Les bénéfices ont dégringolé. Les entreprises accordent actuellement la priorité à la reconstruction de leur propre situation financière. Elles ne sont tout simplement pas prêtes à s'engager dans de grands projets d'expansion pour l'instant (...)

L'autre grand agent de l'économie intérieure est le secteur public. La situation financière actuelle du gouvernement fédéral n'est pas non plus très florissante. La gravité de la récession et ses répercussions aussi bien sur les recettes fiscales que sur les paiements de transferts se reflètent dans l'ampleur du déficit courant. Par ailleurs, le déficit illustre aussi l'effet de taux d'intérêt élevés sur le coût du service de la dette publique.

La situation financière de l'ensemble des provinces est un peu meilleure que celle du gouvernement fédéral, mais elle aussi s'est détériorée. En termes simples, les gouvernements canadiens ne sont pas actuellement dans une situation qui leur permettre d'ajouter beaucoup à la demande dans l'économie. Bref, la croissance des dépenses publiques en biens et services de consommation ne sera pas très vigoureuse. Ce qui revient à dire que le secteur public n'apportera pas une contribution prépondérante à la croissance de la demande et de la production au cours des quelques années.

Au Canada, le commerce extérieur revêt une extrême importance, étant donné qu'il compte pour 30% du PNB. Considérant la gravité de la récession à l'échelle mondiale, nos exportations n'ont vraiment pas été si mauvaises. En 1982, malgré le fait que l'ensemble des pays du globe traversaient un grave renversement conjoncturel, nos exportations ont affiché une croissance modeste, mais positive.

Cette situation était bien différente de celle que nous avions comme au milieu des années 70. En effet, en 1975, l'économie américaine était en proie à une importante récession dont les effets sur les exportations canadiennes ont été dévastateurs. Nos exportations n'ont pas diminué au cours du dernier fléchissement de l'activité, et d'après les perspectives actuelles, l'économie mondiale ne connaîtra dans le meilleur des cas qu'une très modestes reprises. En conséquence, nous ne pouvons guère compter sur une forte croissance des exportations pour nous sortir de la récession. Lorsque le mouvement ascensionnel se généralisera dans les autres pays, nos exportations recommenceront vraiment à progresser. Aujourd'hui, les possibilités sont toutefois beaucoup moindres qu'elles étaient au milieu des années 70; de fait, durant les trois ans qui ont suivi la récession qui s'est produite à ce temps-là, nos exportations ont connu un essor considérable.

L'autre volet du commerce extérieur, ce sont les importations, lesquelles ont été très faibles. Vu la crise économique au pays, il n'y a que peu de demande pour les biens de fabrication étrangère. En conséquence, notre solde commercial des marchandises atteint un niveau record et notre balance des paiements au compte courant est devenue excédentaire. Cette situation n'est pas normale pour le Canada dont le compte courant est habituellement déficitaire.

À notre avis, cette tendance devrait se maintenir, les importations continueront d'être faibles dans l'avenir prévisible, et un nouveau raffermissement de notre balance des paiements aura lieu en 1983. Le compte courant demeurera excédentaire durant toute l'année 1984.

Suite à la page 18

50 ans après la prise du pouvoir par Hitler, le «Führer Prinzip» est bien vivant

par Victor Cygielman

Correspondance du DEVOIR à Jérusalem, Victor Cygielman a réalisé l'entrevue qui suit avec M. Gideon Hausner, ancien procureur au procès d'Adolf Eichmann, ancien député et ministre. M. Hausner est aujourd'hui président de l'Institut national israélien dédié à la mémoire des six millions de victimes juives, assassinées par le régime hitlérien en Europe.

Q: L'idéologie hitlérienne, le nazisme, est-elle morte avec Hitler?

R: Le nazisme avait trois composantes essentielles: l'idéologie fasciste proprement dite, le «Fürher Prinzip» (un seul chef), l'antisémitisme, c'est-à-dire la haine destructrice des Juifs. Je ne pense pas que l'idéologie fasciste soit morte. Elle n'est pas très à la mode aujourd'hui, ne paraît pas convenable, mais elle peut renaître, dans certaines conditions. Le «Fürher Priinzip» est bien vivant. Cette forme de gouvernement se retrouve aujourd'hui dans plusieurs parties du monde. L'antisémitisme, lui, n'est certainement pas mort. Il n'est pas non plus convenable, à notre époque post-hitlérienne, de se proclamer antisémite. Aussi, l'antisémitisme actuel se cache-t-il derrière l'antisionisme, son nom aujourd'hui est «anti-israélisme».

Q: Pensez-vous vraiment que toute critique d'Israël, même violente, peut être assimilée à l'antisémitisme?

R: Certes non. Toute expression d'antisémitisme n'est pas une critique d'Israël et toute critique d'Israël n'est pas de l'antisémitisme. Seulement, ne nous leurrons pas. L'antisémitisme s'est toujours servi d'un support pour «justifier» la haine des Juifs. Au XIXe siècle, on accusait les Juifs de pénétrer dans les universités, de vouloir contrôler l'économie. Sous le communisme, en URSS, les Juifs — qui furent des émigrants pendant des siècles fuyant l'antisémitisme, les persécutions — étaient et sont encore traités de cosmpolites, autrement dit, de sans patrie. Le même reproche leur est adressé en Allemagne nazie, d'être des déracinés, pas des «vrais» allemands, des étrangers depuis toujours et pour toujours, des parasites, et cela quelles que furent leurs contributions aux sciences, à la culture, à la prospérité de l'Allemagne. Aujourd'hui, on soupçonne tous les juifs d'être pro-israéliens et ils le sont en effet, dans leur grande majorité. Or, comme Israël est «coupable», tous les Juifs qui sont solidaires de l'État d'Israël, sont donc eux aussi «coupables». Je ne dis pas que la politique d'Israël est au-dessus de toute critique. Loin de là. Mais quand la critique devient totalisante, la condamnation absolue, alors on débouche sur l'irrationnel et l'État d'Israël devient une sorte de personnification du mal. Dans ce contexte, les Juifs qui demeurent pro-israéliens — même s'ils ont des réserves à l'égard de la politique du gouvernement israélien — participent eux aussi à ce «mal» et sont donc totalement condamnables.

Q: Vu ce danger, faut-il donc s'abstenir de critiquer Israël, sa politique, ses guerres?

R: Je n'ai pas dit cela. Je veux seulement mettre en garde contre la tentation de l'amalgame qui confond politique d'un gouvernement et l'existence d'un État, les droits de son peuple à vivre, à se développer. Il n'y a pas de véritables discussions de la politique israélienne, ces temps-ci, à l'étranger. Il y a la condamnation, sans nuances, d'Israël, une condamnation qui n'est pas basée sur une analyse sérieuse des faits, sur un débat d'idées, mais ressort d'une prise de position a priori, absolue, indiscutable.

Q: Qu'entendez-vous par là?

R: Je vous donne un exemple. L'Assemblée générale de l'ONU a décrété en 1975, que le sionisme — mouvement de renaissance nationale du peuple juif — c'est du «racisme». L'État d'Israël, qui est l'aboutissement du peuple juif, est donc lui aussi «raciste» et tous les Juifs qui soutiennent, se solidarisent avec Israël, sont eux aussi des «racistes».

Q: Quelle leçon devons-nous tirer de la prise du pouvoir d'Hitler, le 30 janvier 1933?

R: La principale leçon est celle de la vigilance. Il faut être vigilants. Il faut débusquer, démasquer à temps toute idéologie qui se réclame du fascisme, du nazisme. Il faut la démasquer aussi quand cette idéologie cache sa vraie nature sous un masque. Il faut prendre ces gens au sérieux. Pendant l'ascension d'Hitler, on entendait souvent: «C'est un fou. Ses idées sont délirantes. Il ne représente aucun danger réel». Nous avons chèrement payé, hélas, cette insouciance. Il faut donc être vigilants et sonner l'alarme dès qu'un mouvement politique, dont les idées menacent l'humanité, commence à recevoir un appui des masses.

Q: Une pièce actuellement jouée en Allemagne, avec beaucoup de succès, «Le frère Eichmann», part de l'idée qu'Adolf Eichmann était au fond un bureaucrate terne, incolore, inodore, qui faisait son travail, sans plus. Autrement dit, Eichmann notre semblable, notre frère. «La banalité du mal», en somme, comme l'avait définie Hanna Arendt. La pièce évoque aussi les horreurs accomplies ailleurs qu'en Allemagne: Hiroshima, les bombardements américains au Vietnam, Sharon et le massacre à Beyrouth. Qu'en pensez-vous, vous qui avez été le procureur général au procès d'Eichmann, en 61 à Jérusalem?

R: Je pense que c'est à la fois une contre-vérité historique et une profanation des victimes du nazisme. Le mal, quand il s'agit de l'hitlérisme, ses camps de la mort, son inhumanité totale, n'est pas banal. Ce mal-là est diabolique, contagieux, sans précédent. L'holocauste dont furent victimes six millions de Juifs, sous l'hitlérisme, est sans précédent historique et, j'espère, ne se renouvellera pas à l'avenir. Banaliser l'holocauste et ses auteurs est impensable, immoral. On peut certes discuter, de façon critique, des bombardements américains au Vietnam et de ce qui s'est passé au Liban pendant la guerre menée par Israël, l'été dernier. Mais de là à faire des extrapolations, parler d'«eichmannisme» dans d'autres pays, et comparer cela au massacre planifié, systématique de six millions d'êtres humains, c'est mentir face à l'histoire et cracher sur les tombes des victimes.

Des films dignes de la délicatesse d'Eros?

par Marcelle Brisson

L'auteur est professeur de philosophie au cégep d'Ahuntsic.

LIBRE OPINION

C'EST au nom d'Eros, du désir, que je prends position dans le débat sur l'admission des films érotiques à la télévision payante. On ne peut prendre parti qu'à condition de savoir de quels films il s'agit. Car il y a érotisme et érotisme. Si les films dits érotiques font droit à Eros, je dirai: oui, la télé doit leur donner l'hospitalité, et la plus large, mais s'ils trahissent Eros, s'ils le défigurent, il faut les rejeter résolument.

Or, l'érotique est une catégorie fort mal définie, dont on fait un usage arbitraire, et qui parfois ne mérite nullement la recommandation d'Eros. Qu'en est-il des films qu'on propose à la télé? Ces films sont en fait ce qu'en d'autres pays on appelle sans détour pornographiques. L'intrigue y est réduite au minimum et elle n'est que prétexte à l'exhibition du sexe et de l'acte sexuel. Ils s'inscrivent dans l'histoire du cinéma en relation avec un relâchement progressif de la censure. La censure, c'était l'autorité du père qui veut maintenir la sexualité et le plaisir sous le joug de l'interdit. Ce joug a été progressivement levé. Le film *Anthologie du plaisir* nous le montre bien. Sans doute ces libertés ont été une conquête légitime: l'art se délivrait de certaines contraintes paralysantes imposées de l'extérieur.

Cette évolution a été à la fois hâtée et dénaturée par la commercialisation du cinéma. Dans notre société de consommation, la consommation du sexe et du corps féminin s'est avérée particulièrement rentable, et c'est ainsi que le film porno a pris place à côté du policier, du psychologique, de l'historique, etc. Désormais, il n'est plus question d'art mais de rentabilité. Le porno se produit en série, en répétant inlassablement quelques modèles convenus de pratiques sexuelles. La dernière dégradation c'est l'introduction de la violence, dont la femme — et parfois l'enfant — sont les victimes privilégiées. L'exercice de la domination du mâle dans la sexualité s'y montre sous des couleurs les plus sinistres.

Dans notre pays, heureusement, les formes dures du porno ne circulent pas encore librement, bien des gens s'y opposent comme on a pu le voir dans la lutte contre l'installation de salles de cinéma X qui devaient le projeter. Même des étudiants sur qui le porno peut exercer l'attrait du fruit défendu ont été scandalisés, quand ils ont vu *Ce n'est surtout pas de l'amour*, par la violonce phallocratique dont le fim donnait des échantillons.

Officiellement donc, l'érotique est licite. Et ce sont des films dits érotiques que certains cinémas mettent à l'affiche. Mais à quoi ce mot sert-il de couverture et de caution? À du porno encore, à ce qu'on peut appeler du porno doux, où c'est toujours le sexe qui s'exhibe, mais seulement avec moins d'insistance et de violence que dans le porno dur. Et le qualificatif d'érotique y reste usurpé.

Eros, c'est le désir, le désir dans toute sa subtilité et non le besoin, le rut. Le désir ne s'exprime pas exclusivement par l'érection, il ne cherche pas à s'assouvir par une décharge, il vise à un échange, à une communion, il appelle la confiance et la tendresse. Sans doute peut-il s'accomplir dans la sexualité, mais l'acte sexuel lui est un moyen plutôt qu'une fin. Ce qui le caractérise c'est aussi sa liberté, son imprévisibilité.

D'où la diversité de ce qui peut être érotique, qui n'est pas seulement le corps et le sexe mais aussi tel vêtement, tel geste, telle atmosphère. La fantaisie de l'érotique s'oppose radicalement au codage du porno dont les images sont répétitives et immédiatement efficaces. Tandis que tu ne sais pas d'avance ou souffle Eros, où il va t'entraîner, ce qu'il va te murmurer au coeur... Mais l'érotique qui a ses mille façons d'éveiller le désir s'arrête au seuil de son accomplissement: quand le désir s'accomplit dans la jouissance, l'érotique comme tel disparaît pour réapparaître plus tard.

Les films dits érotiques qui gravitent autour des images de l'accouplement n'éveillent pas Eros. Pour le vérifier, observez le public qui fait la queue pour voir tel film érotique. Ce sont souvent des gens plutôt modestes, parfois des couples, sans honte, résolus. C'est pour eux le temps de consacrer quelques heures au sexe après la semaine de travail et d'apaiser au lit l'excitation provoquée par le cinéma. Si vous les interrogez, ils vous diront des films «érotiques»: c'est pas pire, ça va pas si loin que le titre ou la publicité l'annonçait. Y a pas grand chose là, mais ça repose! Rien de bien sensationnel... Mais on y va parce que nous ne sommes pas comme nos parents ou l'Eglise ou les *straight*, nous, ça ne nous fait pas peur de voir du sexe.»

Voir du sexe leur semble une manifestation de libération sexuelle. Cela signifie: être de son époque, et de la plus moderne. Celle qui va de l'avant, qui s'est délivrée des tabous et des institutions répressives, qui n'a plus peur.

Mais justement on a peur. Si on préfère l'image c'est qu'on as peur de la réalité. On n'ose pas vivre le désir, on se contente d'en voir la représentation, la caricature. Si le voyeur n'est pas réduit à l'impuissance, il imitera le modèle qui lui est proposé, mais il ne vivra rien pour son propre compte. Eros lui restera étranger. C'est donc une illusion de croire que ces films dits érotiques contribuent à la libération de l'homme. Ils sont plutôt un nouveau mode d'asservissement, pour l'homme aussi bien que pour la femme. Car ils ne font que reproduire les rôles stéréotypés qu'une vieille tradition assigne aux deux sexes. Nous n'avons pas besoin d'eux.

Reste alors une question: qu'est-ce que pourrait être un film authentiquement érotique? Regardons du côté de certaines anthologies ou de certains festivals qui se réclament de l'érotisme: ils rassemblent de grands films, des films d'art, qui méritent d'être signés (alors qu'aucun porno ne peut l'être): il faut de l'art pour produire de l'érotique, pour être digne de la liberté, de la délicatesse, de la fantaisie d'Éros. Pas de formules toutes faites, de recettes assurées. L'érotisme ne se laisse pas emprisonner dans une définition, il est toujours à inventer. Mais le public aussi doit se rendre capable de le sentir et de le goÛter.

VENEZ JOUER DEHORS

Kino-Québec

COURS DE LECTURE RAPIDE

Hiver — 8 semaines — choix
1 soir/sem. Près des universités
PRIX ÉTUDIANT
Garantie — Certificat
Efficacité

Montréal 681-4545
Québec: 872-8427

Centre de lecture rapide
Permis cult. MEQ 389 525

L'EDITEUR NE PEUT FOURNIR UNE MEILLEURE IMPRESSION

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ CTCUM

Il s'agit notamment de deux chroniqueurs syndicaux qui avaient été amenés à identifier certains de leurs articles traitant d'événements incriminants survenus lors du débrayage de novembre.

Lors d'une assemblée tenue au Plateau la veille de cet arrêt de travail, le président Morrissette avait dit à ses membres de ne pas s'inquiéter pour les amendes car c'est la CSN qui allait les payer, tout en déclarant que lui-même et les autres dirigeants syndicaux étaient prêts à aller en prison pour éviter l'appauvrissement des membres.

Avant de déclarer les cinq chefs syndicaux coupables, le juge Nolin leur a demandé de s'identifier sous serment et de confirmer les admissions de faits qui apparaissaient au dossier, question de les mettre bien au courant des motifs des sentences qu'il allait imposer.

Enfin, assimilant la grève illégale du 10 novembre à une désobéissance civile, le juge de la Cour supérieure a déclaré que la procédure civile d'outrage au tribunal «est un outil que la société se donne pour assurer la sauvegarde et la défense de ses institutions, lorsqu'une ordonnance d'injonction est violée volontairement». Incidemment, c'était la troisième fois hier que le président Morrissette était reconnu coupable d'outrage au tribunal.

◆ Députés

vent bien poser toutes les questions qu'ils veulent, exprimer même des réticences, à la condition qu'ils le fassent derrière les portes closes du caucus. Leur inquiétude, leurs états d'âme, ils doivent les réserver pour des cercles restreints et non s'en servir pour alimenter un débat anémique.

Si l'un d'entre eux ose sortir de l'ornière du discours officiel, c'est le silence glacial ou le discrédit voilé. On l'a bien vu lors du débat sur la loi 105, le mois dernier. La suggestion de la députée de Maisonneuve, mme Louise Harel, de recourir à une commission de médiation extraordinaire, n'a pas soulevé le moindre écho chez ses collègues. Et l'on a attribué à toutes sortes de causes personnelles les réticences inquiètes du député de Deux-Montagnes, M. pierre de Bellefeuille. Ce groupe d'enseignants bavards, d'administrateurs loquaces, de fonctionnaires forts en gueule, est soudain devenu d'une discrétion exemplaire, sinon troublante. Le silence est devenu d'or pour eux, surtout pour ceux qui ont encore l'ambition d'accéder au saint des saints ministériel.

On en a eu un exemple patent en juin dernier quand un groupe restreint de députés s'est réuni pour jeter un regard critique sur ce qui allait devenir la loi 70. Un membre influent du groupe s'est retiré, alléguant honnêtement qu'il ne voulait pas nuire à ses chances de promotion. Et il a d'ailleurs obtenu son avancement depuis lors.

Probablement à cause de l'objectif initial de la souveraineté et du référendum, pour lequel il fallait absolument un front uni, la députation péquiste a développé un esprit de collégialité très fort. Depuis mai 1980, il s'est mué en esprit de clan, où le consensus, le minétisme, la censure des pairs, sont devenus prédominants. Un instinct grégaire les porte à se retrouver ensemble quand la crise gronde, à se serrer les coudes, à se rassurer, un peu comme celui qui siffle en traversant le cimetière.

Certes, à force de nager autour de l'appareil ministériel et d'avoir l'impression d'être dans le coup, on finit par épouser toutes les causes gouvernementales. On se convainc facilement de leur bien-fondé et les résistances tombent. D'autant plus que tous savent que M. Lévesque accepte de plus en plus mal la contradiction et la discussion. Mais cela n'explique pas pourquoi tout ce beau monde, qui montait aux barricades en 1972, est soudain devenu muet comme carpe. On n'a qu'à penser aux discours vitrioliques que ces députés nous serviraient, s'ils étaient dans l'Opposition, pour juger inquiétant le lourd silence du clan péquiste.

La chape de plomb semble tellement pesante que ce n'est pas à l'Assemblée nationale, mais dans les bois de l'arrière-pays, que le plus jeune membre de ce club select conspire pour aménager l'an 2000.

Pourtant, ce n'est pas d'abord pour discuter avec MM. Jacques Languirand et Claude Dubois que le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Gilles Baril, a été élu en avril 1981, mais pour examiner et contrôler les projets gouvernementaux. Comment se fait-il que des députés se cherchent d'autres tribunes quand ils ont accès à ce qui est censé être le forum par excellence au Québec?

«Nous ne sommes pas des automates; nous ne sommes pas des robots; nous ne sommes pas des zombies; nous ne sommes pas des morts-vivants, confiait M. de Bellefeuille le 10 décembre denrier. Il est bien évident que sur une question aussi grave (la loi 105), il y a des divergences de vues au sein de la députation ministérielle. Prétendre le contraire, c'est se moquer du monde...»

À quelques exceptions notables près, ces saines divergences, nécessaires pour la santé du débat démocratique, sont bien timides et effacées. La fameuse ligne de parti a transformé un certain nombre de députés intelligents et lucides en pions discrets, en faire-valoir des quelques vedettes qui occupent toute l'avant-scène.

Comme les ministres, les députés péquistes en sont réduits à faire de l'intendance.

◆ Clark

aux libéraux. Et ce ne furent pas les 66.4% qu'il obtint il y a deux ans qui règleront le problème.

M. Clark a malgré tout passés en revue ses réalisations des deux dernières années aux Communes pour convaincre ses militants qu'il sait diriger un parti et qu'il peut encore diriger un gouvernement. «En dépit de nos divisions internes, a rappelé M. Clark, nous avons constitué une opposition efficace. Les Canadiens savent que nous savons nous battre».

Et s'attribuant le mérite des batailles de son caucus en chambre, M. Clark a lancé: «Bien sûr que la question du leadership est importante, et il en a fallu du leadership pour mener la bataille constitutionnelle, pour laisser sonner les cloches, pour gagner le reste des Québécois». «Bien sûr, a encore reconnu M. Clark, j'ai fait ma part d'erreurs mais j'ai beaucoup appris à diriger ce parti, et à diriger le gouvernement». M. Clark a conclu en laissant entendre que son type de leadership est sans doute plus important que sa personnalité elle-même. Il s'affirme en effet comme un chef qui rassemble une équipe compétente autour de lui.

Après avoir ainsi prouvé que la question de son leadership ne devait pas obséder plus longtemps ses militants, le chef conservateur a longuement démontré qu'il était de l'intérêt, non seulement des conservateurs, mais surtout du Canada, de se lancer dans la préparation des prochaines élections, qui constituait d'ailleurs le thème sous-jacent à ce congrès.

M. Clark n'a pas longuement attaqué les libéraux — des ateliers, des programmes vidéo s'en étaient chargés auparavant — si ce n'est pour rappeler le désastre économique dont ils sont responsables: «La fuite des capitaux et le taux de chômage qui affligent notre pays sont horribles». Le chef conservateur n'a pas non plus abordé les grands thèmes qui lui permettraient de sauver le Canada du désastre.

L'organisateur politique que fut longtemps M. Clark s'est plutôt lancé dans une démonstration de stratégie électorale. Il a d'abord rappelé que le Parti conservateur a mené quatorze élections fédérales pour ne former qu'une seule fois un gouvernement majoritaire. Selon lui John Diefenbaker a réussi ce coup de force parce qu'il a su bâtir un gouvernement national et rassembler tous les grands courants de la pensée canadienne.

Bien entendu, M. Clark a l'intention de réitérer cet exploit. Par exemple, il a souligné les progrès de son parti au Québec et promis que «les Libéraux vont perdre la guerre ans leur propre château-fort». C'est parce que «lui et ses députés ont défendu les intérêts du Québec... pas les soixante-quatorze libéraux. Les Québécois le savent».

Il reste encore aux Conservateurs à démontrer, au plus tôt selon M. Clark, qu'ils sont capables de former une équipe pour gagner les prochaines élections.

Le chef conservateur a insisté pour que ses militants lui donnent un mandat clair. On ingore comment cela devrait, dans l'esprit de M. Clark, se traduire en votes. Mais il a prévenu que si le parti le reconfirme dans son mandat, il exigera de la discipline, et du parti et du caucus, avertissement à peine voilé au groupe de députés qui, plus que les militants eux-mêmes, ont miné la crédibilité de leur chef.

M. Clark a également déclaré qu'il «en a assez de cette ineptie qui consiste à prétendre qu'avec 46% de l'appui populaire au pays et 33% au Québec, le parti va s'effondrer simplement parce que les Libéraux changent de masque». C'était la réponse de M. Clark à ce sondage mystérieusement commandé à Gallup et selon lequel les libéraux battraient les Conservateurs si John Turner les menait.

L'ensemble du discours a été lu sur un ton très monotone et la salle s'est fort peu animée. L'intérêt a même semblé diminuer au fur et à mesure que le temps passait. À la fin de son discours, sans doute obéissant à une vieille stratégie, le chef conservateur s'est littéralement éclipsé de la scène.

Le discours d'hier soir avait d'autant plus d'importance pour M. Joe Clark que les dernières heures de ce congrès lui étaient de plus en plus défavorables.

Jeudi soir d'abord, devant les jeunes délégués conservateurs, M. Clark s'est livré à une performance que tout le monde, y compris ses propres adjoints, n'ont pas hésité à qualifier de «pitoyable». M. Clark est d'abord arrivé en retard à une soirée ou les jeunes n'avaient qu'une hâte, écouter un orcheste rock. Puis le repas a traîné en longueur, ignorant l'impatience des jeunes délégués. Le chef conservateur a ensuite étiré sur plus de 40 minutes un discours plutôt terne; à de nombreuses tables, on poursuivait ouvertement la conversation sans même prêter attention au discours du chef. De pus, les forces anti-Clark avaient adroitement occupé des tabes proches du pdium d'où M. Clark parlait et n'ont cessé de l'embarasser avec des pancartes favorables à Peter Lougheed.

La rumeur de cet échec s'est vite répandue dans tout le congrès et il semble bien qu'elle ait déclenché une glissade de plus en plus forte des chances du chef conservateur.

Contrairement à ce que beaucoup avaient prévu, i n'y a pas eu de «nuit des longs couteaux». On n'a pas assisté aux traditionnelles grandes manoeures dans les suites d'hôtel. Tout était étrangement calme hormis quelques réceptions de début de soirée jeudi. Vérification faite dans plusieurs hôtels de la capitale manitobaine dans la nuit de jeudi à vendredi, il semble bien que les deux camps avaient plutôt organisé une «nuit des capitaines». Les forces anti-Clark en particulier avaient divisée les délégués en petits groupes d'une douzaine dont on confiait la responsabilité à un «capitaine».

Les troupes de Jean-Yves Lortie en particulier ont gardé leurs délégués isolés dans leur hôtel, ne les amenant au Centre des Congrès que pour les votes importants. Hier matin, les congressistes ont commencé à se rassembler dans une ambiance étrange. On constatait beaucoup de nervosité dans l'entourage de M. Clark et surtout parmi ses organisateurs. L'atmosphère était lourde et, comme le résumait l'expert conservateur des sondages: «qu'ils votent d'une façon ou d'une autre, les délégués ont surtout peur de se tromper.»

Les organisateurs de M. Joe Clark comptaient beaucoup sur un cocktail organisé avec sept des huit premiers ministres actuellement au pouvoir dans les provinces mais, une fois de plus, les déficiences de l'organisation ont failli provoquer un désastre.

D'abord le premier ministre de Terre-Neuve M. Peckford, et son ancien collègue du Manitoba, Sterling Lyon, ont ostensiblement affiché leur neutralité à l'égard de M. Clark. Seuls les trois premiers ministes, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard affichaient publiquement leur appui au chef national. Les autres se montrant particulièrement prudents.

On a ensuite installé tous ces premiers ministres sur une même ligne, M. Clark au milieu. Et des centaines de délégués ont piétiné plus d'une heure avant d'aller serrer la main aux huit chefs conservateurs. Tout cela était froid, contraint, sans aucun enthousiasme. Les forces anti-Clark rôdaient autour du groupe en nombre important et la nervosité paraissait de plus en plus sur le visage de M. Clark lui-même.

Les organisateurs ont enfin fait appel à Robert Stanfield qui avait ouvertement appuyé M. Clark il y a quelques semaines. Il a commencé son discours par cette phrase ambigüe, mais en français de telle façon que peu de délégués l'ont appréciée: «Peter Lougheed est plus sage que les autres premiers ministres»... Parce qu'il était absent de Winnipeg ou parce qu'il était au chaud sur les plages de Hawaii, M. Stanfield s'est gardé de le préciser.

D'ailleurs, tous les principaux prétendants à la succession de M. Clark se sont littéralement cachés pendant tout le congrès. Outre Peter Lougheed, qui était carrément absent mais dont le nom circulait parmi les délégués, Brian Mulroney ne s'est guère fait voir que des délégués québécois. John Crosbie confiait ouvertement: «Je me rentre la tête dans les épaules autant que je peux». David Crombie, l'ancien maire de Toronto, ne se montrait pas tandis que la rumeur attribuait à Frank Moores, l'ancier premier ministre de Terre-Neuve, un rôle-clef d'organisation de forces anti-Clark.

Dernier effort de l'organisation pro-Clark avant le discours du chef hier soir, une lourde session sur «la solution de rechange offerte au Parti conservateur». Dans un audio-visuel très professionnel, on vantait d'abord les tactiques adoptées par le chef conservateur au Parlement, présentait des extraits du Journal des Débats puis deux députés venaient, à la tribune, proposer les solutions de rechange promises par le parti. L'opération visait à confirmer l'impression que ce parti a effectivement un programme politique, à quelques mois de se lancer dans une campagne électorale.

◆ Israël

portante» au processus de paix au Liban comme pour l'ensemble du Proche-Orient.

«Je ne sais pas ce que M. Sharon a à l'esprit mais j'ai l'impression qu'on est en plein jeu de poker», a déclaré pour sa part le sénateur républicain Howard Baker, leader de la majorité au Sénat, à l'issue d'un entretien à la Maison-Blanche.

«On monte les enchères pour tenter de s'attirer les faveurs de l'autre», a-t-il ajouté en se référant à la crise actuelle entre Washington et Jérusalem suscitée par l'impasse dans les négociations sur le retrait des forces israéliennes du Liban. «Nous ne nous laisserons pas intimider» a conclu le sénateur Baker.

L'idée que les Américains cherchent, au-delà de la question libanaise, à forcer Israël à évacuer les territoires occupés en 1967, est devenue en fait l'obsession des autorités israéliennes, constatent les observateurs.

Les milieux politiques et la presse vont même jusqu'à avancer que l'envoyé spécial américain Philip Habib a reçu pour consigne expresse de freiner les négociations entre Israël et le Liban pour empêcher Jérusalem de signer une paix séparée avec Beyrouth.

Hier, plusieurs journaux dont l'indépendant Haaretz faisait remarquer que l'arrivée de M. Habib dans la région à la mi-janvier a entrainé instantanément un «raidissement» de la position libanaise. L'émissaire américain complique la négociation, écrit Haaretz.

M. Youval Neiman, ministre du Développement scientifique et des implantations (dans les territoires occupés), a déclaré hier à Haïfa (Nord Israël) qu'Israël devait mettre en garde le public américain contre la position «grossière» et «vulgaire» du gouvernement américain.

Le ton cassant, voire blessant, adopté par les milieux officiels israéliens découle d'une décision prise dimanche dernier par le gouvernement, de maintenir fermes ses exigences quant à l'établisement de relations normales avec le Liban, débarrassées de la menace d'actions de l'OLP et d'entraves aux échanges entre les deux pays.

Le cabinet Begin a reçu depuis le soutien du président d'Israël, M. Yitzhak Navon, qui a déclaré jeudi soir que les États-Unis devaient contribuer à la paix en «n'attribuant pas toujours tous les torts à Israël». La déclaration du président Navon a été d'autant plus remarquée que cette personnalité travailliste a été reçue il y a moins de trois semaines avec tous les égards à Washington.

Certains milieux d'opposition, notamment travaillistes, ont d'autre part déclaré à la presse que l'opposition soutiendrait le gouvernement en cas de sanctions américaines.

Enfin le gouvernement peut compter dans ses démêlés avec Washington sur le soutien de son opinion publique. Un sondage publié hier révèle que 58 pour cent des Israéliens s'opposent à un retrait unilatéral des forces israéliennes du Liban si «un accord satisfaisant» pour Israël n'est pas obtenu.

Néanmoins, le département d'État américain a rejeté hier une proposition israélienne sur l'installation de postes avancés israéliens dans le Sud-Liban, pour observer les mouvements éventuels des maquisards.

Dans une interview, le général Sharon avait déclaré qu'une présence israélienne de ce type au Sud-Liban était essentielle. Il avait ajouté que ces postes serviraient à avertir le gouvernement libanais des activités de la guérilla.

M. John Hughes, porte-parole du département d'État, a répondu implicitement en réaffirmant que toutes les forces étrangères devaient se retirer du Liban, dans leur intégralité.

Israël n'a plus l'intention de payer le prix de la faiblesse du Liban, ni de faire confiance aux forces multinationales de maintien de la paix, a répliqué M. Yehuda Ben-Meir, ministre adjoint des Affaires étrangères.

C'est pourquoi Israël insiste pour placer quelques hommes dans trois ou quatre positions spécifiques au Liban, pour une période de temps limitée, a-t-il dit à des hommes d'affaires.

«Nous ne voulons pas une parcelle de territoire libanais, mais nous ne pouvons accepter les propositions libanaises et américaines selon lesquelles nous baserions notre sécurité sur une force internationale», a-t-il dit.

Par ailleurs, le président égyptien Hosni Moubarak a appelé hier Israël à se retirer du Liban et à reprendre les négociations sur un règlement global du conflit au Proche-Orient.

«J'engage Israël à poursuivre (l'effort de paix au Proche-Orient)... à se retirer du Liban, et à aller au coeur du problème, le problème palestinien», a-t-il déclaré à la presse après un déjeuner privé avec des sénateurs américains à Washington.

«Je prie Dieu pour qu'Israël se retire du Liban pour instaurer la paix dans toute la région, parce que la paix est précieuse non seulement pour Israël mais pour tous les pays arabes et pour toute la region», a-t-il dit.

Auparavant, le président égyptien avait rencontré des dirigeants de la communauté juive américaine, et les avait assuré de son attachement à la cause de la paix au Proche-Orient et au traité de paix israélo-égyptien.

«Nous sommes tous rassurés en ce qui concerne l'attachement du président Moubarak au processus de paix. nous sommes aussi assurés qu'à long terme, il y aura une relation bonne, solide et stable entre l'Égypte et Israël», a commenté M. Julius Berman, l'un des 37 Juifs reçus par le chef d'Etat égyptien.

Toutefois M. Osama el-Baz, l'un des principaux conseillers de M. Moubarak en matière étrangère, a déclaré que les chances d'un règlement global de paix étaient faibles, à moins que n'interviennent des progrès dans les quelques mois à venir, avant l'été.

M. Baz a également déclaré à la chaîne de télévision ABC qu'Israël devait stopper l'nstallation de colonies de peuplement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

L'entente avec les infirmières atténuera les effets de la grève

par Rodolphe Morissette

L'entente de principe conclue tard jeudi soir entre le gouvernement du Québec et deux fédérations indépendantes d'infirmiers et d'infirmières représentant quelque 16,000 membres va atténuer l'impact, dans la région de Montréal, de la grève du Front commun prévue pour lundi en milieu hospitalier.

Le ministère des Affaires sociales signait en effet une entente de principe avec la Fédération québécoise des infirmiers et infirmières (FQII) et la Fédération des infirmiers et infirmières unis (FIIU), qui représentent quelque 8,000 syndiqués chacune.

Les deux fédérations sont concentrées dans la région de Montréal. Leurs membres oeuvrent notamment à l'Hôtel-Dieu, à l'hôpital Charles-Lemoyne, à Saint-Luc, Sainte-Jeanne- d'Arc, à Maisonneuve-Rosemont, au Children's, au Royal Victoria et à St. Mary's, entre plusieurs.

Essentiellement, l'accord, qui devra être ratifié d'ici dimanche par les 113 syndicats locaux des deux fédérations, revient au statu quo, existant avant les derniers décrets gouvernementaux, en ce qui touche l'aspect normatif de la convention; au plan salarial, le gouvernement accepte d'alléger la récupération prévue initialement quant à la rénumération des employés à temps partiel. Cette dernière offre monétaire avait été faite aux autres syndicats du Front commun (et refusée) lors de la rencontre au sommet tenue à Québec la semaine dernière entre le gouvernement et les grandes centrales syndicales.

Si les syndicats locaux des deux fédérations confirment l'entente de principe, la situation serait moins dramatique que prévue dans les établissements de santé et de services sociaux de la région de Montréal. On sait que dans le reste du Québec, la majorité des syndiqués appartenant à une troisième fédération - celle des Syndicats professionnels d'infirmiers et infirmières du Québec (SPIIQ), qui comprend 15,300 membres - ont décidé de débrayer lundi et mardi.

Le SPIIQ comprend six grands syndicats régionaux répartis en 200 établissements (centres hospitaliers, CLSC, centres d'accueil, etc.). Des 44 % de membres qui ont participé aux assemblées votant sur la grève 70 % ont souscrit à celle-ci. Au fait, les employés de 167 institutions avaient voté hier, dont 126 en faveur de la grève et 35 contre (le résultat était nul dans six syndicats locaux).

Le SPIIQ est présent dans les grands hôpitaux de Québec, de même que dans plusieurs centres hospitaliers régionaux. A Montréal, il se concentre à l'Hôpital Jean-Talon et dans une poussière de petits centres d'accueil.

Le gouvernement tentera-t-il de reprendre les négociations avec le SPIIQ comme si l'entente avec les deux autres fédérations était un modèle? Hier après-midi, les dirigeants n'avaient pas eu de nouvelles des représentants du gouvernement en ce sens. Toutefois, le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, lançait hier une invitation au SPIIQ à se prévaloir lui aussi de l'accord conclu la veille avec les deux autres fédérations. On apprenait de même, hier soir, qu'au bureau du président du Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé, on croyait possibles des rencontres avec le SPIIQ durant le week-end.

La présidente de la FQII, Mme Ginette Gosselin, a souligné hier que l'entente de jeudi «a amené le gouvernement à réviser ses positions (celles qui sont contenues dans les décrets adoptés en vertu de la Loi 105) et à reprendre les négociations». Mme Gosselin dit que le déblocage qui s'est produit dans le cas de sa fédération et de la FIIU tient à ce que l'une et l'autre avaient déjà en poche un mandat de grève voté à 80 %.

La brèche pratiquée par l'entente de jeudi l'est moins dans la position gouvernementale, qui n'a pas été substantiellement modifiée, que dans le Front commun même. Le fait que les infirmiers et infirmières d'un grand nombre d'hôpitaux, de CLSC et de centres d'accueil seront vraisemblablement au poste lundi et mardi atténue singulièrement l'impact de la grève que prévoient faire les syndicats d'employés de centres de soins qui sont affiliés à la Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN.

A la FAS, le trésorier de l'organisme, M. Jacques Lavoie, disait hier que les termes du règlement avec les infirmières représentent «moins que le statu quo». Il reconnaissait que le ministère des Affaires sociales avait fait aux deux fédérations des offres de compromis sur le normatif qui n'avaient pas été consenties aux autres syndicats. Cependant, la FAS considère ces concessions tout à fait insuffisantes à son point de vue.

Deux questions ont permis le déblocage des négociations avec les infirmières. D'abord, le gouvernement a renoncé aux mécanismes nouveaux, prévus aux décrets, qui permettaient aux administrations d'hôpitaux de faire travailler le personnel infirmier à plus d'un titre (chef d'équipe, assistante infirmière chef, etc.) et dans une variété de départements au cours d'une même semaine. Ensuite, le gouvernement aurait consenti à des mécanismes «allégés» donnant au système de la supplémentation (*bumping*) une ampleur moins grande que ne le prévoyaient les décrets.

Si les infirmières des deux fédérations devaient renoncer, comme prévu, à la grève, respecteront-elles les lignes de piquetage dressées par les autres syndicats (employés de soutien, préposés aux malades, etc.) ? Mme Gosselin a précisé que sa fédération avait conclu avec la FAS une entente prévoyant qu'on se respecterait mutuellement sur les lignes de piquetage, plutôt qu'on respecterait les lignes mêmes. Elle a reconnu qu'en pratique, ceux qui ont décidé de faire grève le feront et laisseront entrer poliment les autres dans les établissements.

Le ministre des Affaires sociales présentait hier l'entente conclue jeudi comme «la voie privilégiée de règlement» en l'occurrence. Il a ajouté, comme pour contenir son triomphe, que les compromis consentis aux deux fédérations «ne sont pas applicables aux autres groupes d'employés de l'Etat». Elles ne le sont évidemment pas pour les non-infirmières du Front commun. Quant aux réclamations du SPIIQ, elles traduiraient, suivant un porte-parole des Affaires sociales, un «point de départ de négociation» tout différent.

M. Pierre-Marc Johnson a indiqué hier que son ministère ne prendrait qu'à compter de lundi midi des mesures pour contrer les débrayages dans les hôpitaux.

AUJOURD'HUI

Robert Paquette, auteur-compositeur franco-ontarien sera à la bibliothèque Marie-Uguay, 6052, boul. Monk à compter de 20 h. 872-2044.

■

Le Comité organisateur des fêtes du 365e anniversaire de la Fondation de Québec annonce que le lancement officiel des célébrations se fera au cours de la fin de semaine sur la rivière Saint-Charles.

■

Le Café Koomkoom célèbre son 3e anniversaire en compagnie de groupe de Danse Zorba et de l'orchestre russe-israélien Mazal Tov. Rendez-vous à 21 h, 5480, Westbury. Entrée: $4. 342-0441.

■

CFCF, en collaboration avec le Centre Sheraton offre une soirée «nostalgie». Entrée $10. 878-2055.

■

Concert de l'Orchestre des jeunes du Québec, à 19 h 30 en l'église de Sainte-Agathe-des-Monts. Élaine Marcil violoniste, sera soliste.

■

Rencontre avec Jacques Pasquet, auteur de «Des animaux pour rire» et de «L'enfant qui cherchait de midi à quatorze heures» à la bibliothèque municipale de Brossard de 10 h à midi. 656-5960.

◆ FAS

«Parce que le gouvernement ne veut pas discuter avec nous, parce qu'il dit qu'il n'a pas d'argent pour augmenter les salaires des travailleuses et travailleurs en garderie, nous sommes allés manifester là où il y a de l'argent», a déclaré au DEVOIR Mme Lucie Bonnier, présidente du Syndicat des garderies de Montréal. Après leur visite à la Bourse, d'où ils ont été expulsés, les manifestants, qui se sont joints hier au mouvement de grève générale du Front commun, ont fait la tournée des journaux pour y distribuer eux-mêmes leurs «actions privilégiées».

«Par la présente, peut-on lire sur l'action vendue symboliquement au prix de $2 avec en prime l'équivalent du salaire d'un travailleur, «soit un sac de *peanuts*, l'acheteur signifie son appui aux travailleuses/eurs face à leur droit à de meilleures conditions de travail et veut inciter le gouvernement à investir dans ce domaine.»

Comme le public n'a pas accès au plancher de la Bourse, les manifestant ont lancé une pluie d'actions du haut de la galerie des visiteurs.

Le salaire moyen des travailleuses et travailleurs en garderie est de $6.07 l'heure, le plus bas du secteur public. Les 30 garderies de ce syndicat représentant quelque 300 travailleurs en garderies dans la région de Montréal sont entrées en grève générale et illimitée hier matin.

Dans un communiqué, l'Office des services de garde à l'enfance note pour sa part que la très grande majorité des garderies du Québec fonctionnent selon leur horaire habituel. Sur 500 garderies, il y en aurait actuellement 76 où le personnel s'est joint au mouvement de grève. Cela représente 15 % des garderies qui accueillent les enfants de cinq ans ou moins au Québec.

◆ Reprise

Suite de la page 17

Cet excédent commercial ne devrait cependant pas être interprété comme un signe de vigueur de l'économie canadienne. Il résulte de la faible demande pour les produits importés, elle-même attribuable à l'état dépressionnaire de notre économie. La situation avantageuse de notre balance des paiements facilite cependant la tâche délicate du gouverneur de la Banque du Canada lorsqu'il tente de conserver à des niveaux acceptables le taux de change et les taux d'intérêt. Bénéficiant d'un champ de manoeuvre élargi, la banque centrale dispose de plus de latitude pour décréter de nouvelles baisses des taux d'intérêt.

La dernière composante du PNB est la valeur de la variation de stocks. La demande finale réelle est la somme de tout ce dont j'ai parlé jusqu'ici: les dépenses de consommation et de logement; les dépenses d'investissement; les dépenses publiques; les exportations moins les importations. En d'autres mots, elle englobe toutes les sources de la demande dans l'économie. De son coté, le PNB est la mesure de la production globale de l'économie. La différence entre les deux représente la variation des stocks, une composante qui revêt une importance particulière à l'heure actuelle.

En 1982, le PNB réel a diminué beaucoup plus que la demande finale réelle. La demande a été faible, mais beaucoup moins que la production. La raison est que nous avons assisté à une liquidation massive des stocks au Canada en 1982. Les entreprises ont écoulé leurs stocks, dans une tentative de maintenir leur rapport stocks-ventes au minimum.

Ce processus est maintenant en grande partie terminé. La liquidation des stocks se continue en 1983, mais à un rythme beaucoup plus lent que l'année dernière. Ce ralentissement du taux de liquidation des stocks doit être interprété comme le signal d'une relance de la production.

Ainsi, la croissance de 1,5% du PNB réel prévue par le Conference Board en 1983 ne résultera pas d'une reprise de la demande: celle-ci continuera d'être léthargique. Cette croissance de 1.5% sera plutôt attribuable au rapport arithmétique du cycle stocks-production. C'est la raison pourquoi j'ai mentionné plus haut que 1983 sera non pas une année de reprise, mais plutôt une année au cours de laquelle on atteindra le creux de la vague. La reprise aura lieu en 1984.

Nous avons traversé cette récession uniquement dans le but de juguler l'inflation. Nous y avons déjà en partie réussi, mais les coûts ont été élevés. D'après les prévisions du Conference Board, il s'écoulera encore un certain temps avant que l'activité économique reprenne son rythme habituel. Nous prévoyons même que le taux de chômage continuera de grimper en 1983, pour s'établir en moyenne à 13% de la population active. En 1984, le chômage commencera à diminuer très lentement, mais il demeurera élevé pendant encore longtemps. Plusieurs des emplois perdus dans notre économie ne réapparaîtront jamais. Le recylcage de certaines catégories de travailleurs qui devront acquérir de nouvelles compétences deviendra un impératif social.

Nos prévisions sont les mêmes en ce qui concerne l'utilisation de nos ressources de capital. Les taux d'utilisation de la capacité de production demeureront très bas et ne remonteront que très lentement. Nous sommes loin d'utiliser toute la capacité de production de l'économie, et nous n'y parviendrons pas avant longtemps.

Les coûts d'une telle situation sont à la fois élevés et très réels. Cependant, les perspectives économiques ne sont pas mauvaises sur toute la ligne. En 1983, nous auront atteint le creux du cycle. Déjà nous sommes à poser les bases de la reprise économique qui s'annonce à l'horizon. De plus, la récession a réussi à éliminer l'inflation du système. A elle seule, cette réalisation est appréciable, et j'espère que nous continuerons de progresser en ce sens.

29 janvier

par la PC et l'AP

1981: Washington avertit Moscou que toute intervention soviétique en Pologne aurait des conséquences négatives sur les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

1980: Les autorités canadiennes révèlent que six diplomates américains ont pu quitter clandestinement l'Iran après s'être cachés pendant 12 semaines à l'ambassade du Canada.

1977: Une commission parlementaire italienne recommande que deux anciens ministres de la Défense soient traduits en justice pour avoir accepté des pots-de-vin de la société Lockheed.

1973: Les Etats-Unis, l'Union soviétique et 17 autres pays se mettent d'accord pour se rencontrer à Vienne et examiner la réduction des forces armées en Europe.

1968: Le sous-marin français Minerve disparaît en Méditerranée avec 62 hommes à bord.

1963: La France oppose son veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

1950: Première série d'émeutes noires en Afrique du Sud contre la politique raciste du gouvernement.

1927: Wilhem Marx devient chancelier d'Allemagne.

1916: Premiers raids de zeppelins allemands sur Paris.

1889: Le prince héritier d'Autriche-Hongrie, l'archiduc Rudolf tue sa maîtresse et se suicide à Mayerling.

LE DEVOIR

CAHIER 2

CULTURE ET SOCIÉTÉ
Montréal, samedi 29 janvier 1983

LE TEMPS FOU

Une époque, une revue

par Andrée Ferretti

Le temps fou: nous y sommes. Ici et ailleurs depuis bientôt une décennie. L'économie a parcouru son cycle entier d'épuisement, le corps social dégénère et les politiques révolutionnaires qui s'appuyaient sur l'illusion qu'une fois au pouvoir elles rendraient le monde meilleur ont toutes échoué. Par ailleurs surgissent sur de multiples scènes diverses paroles singulières, plus interrogatives que réactives, qui cherchent, dans l'éclaircissement des vieilles opacités et dans le déliement de toutes les entraves, à refondre la liberté.

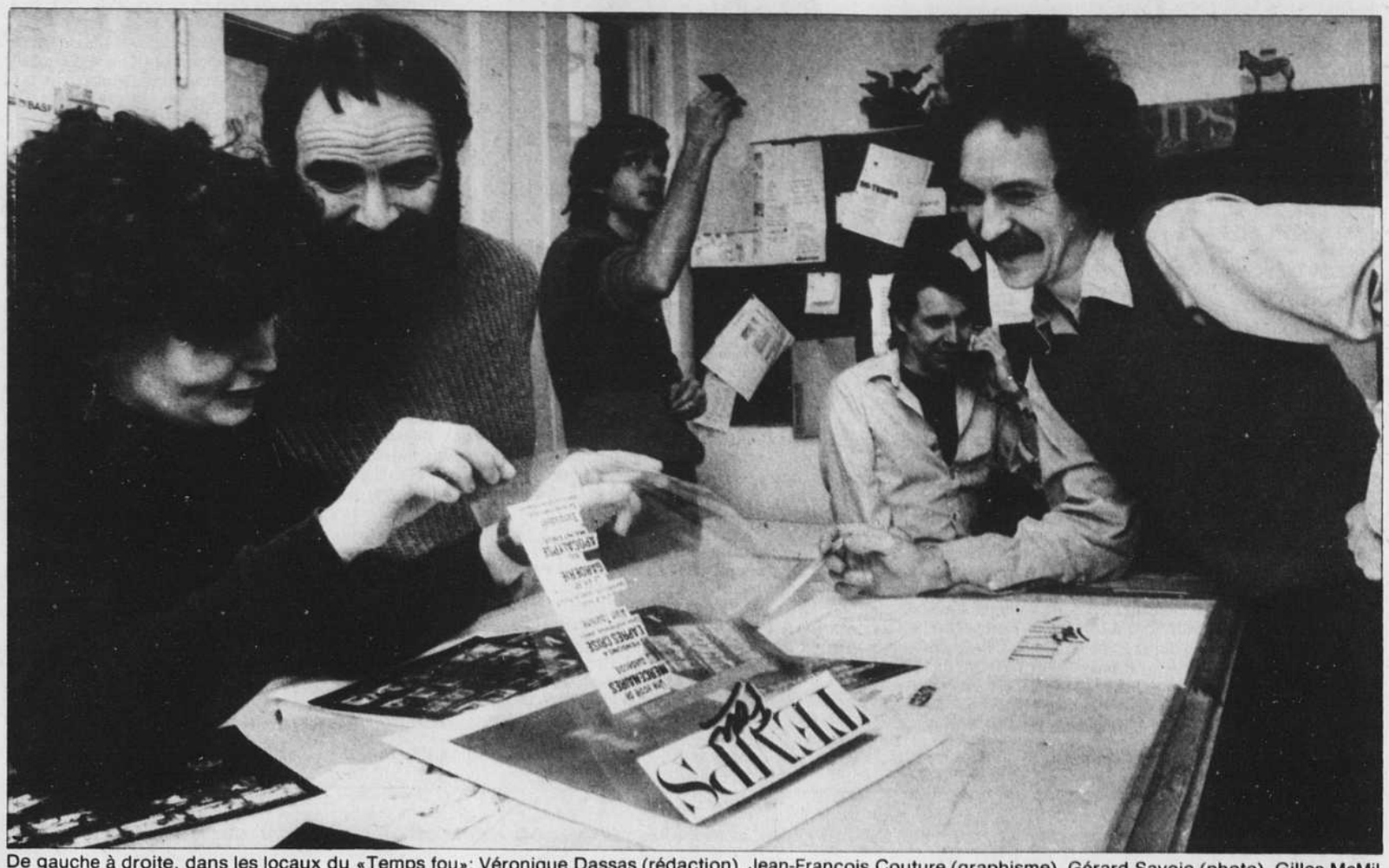
Oui! le temps fou, c'est notre temps, celui où, dans un même mouvement, nous remettons en question tous les fondements de notre civilisation et laissons pourtant entièrement intactes les structures sociétales qui assurent leur permanence. Le temps fou, c'est ce temps de perturbations si nombreuses et si corrosives qu'elles modifient profondément nos visions du monde nous faisant désirer l'éclatement de toutes les tables de la loi, mais qui n'empêchent pas que «führissent», plus puissantes et plus mortelles que jamais, toutes les formes du totalitarisme.

À ne pas confondre, donc, avec les années folles quand, dans la confiance frénétique aux progrès de la science et de l'industrie, explosaient les certitudes idéologiques les plus globales et les visées politiques les plus audacieuses. Le temps fou, c'est plutôt, en vagues de fond, l'implosion de nos doutes et de nos inquiétudes dans le rejet de l'ordre et du désordre existants, de même que notre refus de penser une nouvelle utopie, comme si nous nous interdisions de rêver de crainte de nous tromper encore une fois de rêve.

Le temps fou, c'est aussi *Le Temps fou,* la revue, c'est-à-dire le lieu du reflet, ou plus précisément, du dédoublement critique des caractères de notre époque. C'est l'oreille analytique qui se met à l'écoute de ce qui advient dans la société québécoise, aussi bien de ce qui provient d'elle-même que de ce qui lui arrive d'ailleurs, et qu'elle n'entendrait pas aussi bien sans cet écho.

C'est même l'apport essentiel du *Temps fou* que de fournir une information multiple, variée, solidement documentée et exprimée dans des formes également très variées, qui vont de l'essai politique à la bande dessinée en passant par le document sociologique, la critique des événements littéraires et artistiques, l'entrevue, le gag et, même, la publicité, sur tous les courants de pensée et les champs d'action qui traversent et animent plus ou moins souterrainement le Québec actuel et dont, en tous cas, parle peu la grande presse. En effet, en dépit de ses prétentions déclarées d'être un lieu de recherches et d'expressions critiques, *Le Temps fou* est avant tout une revue d'information. Elle pose certes un regard neuf et lucide sur le monde, mais elle n'arrive pas encore à produire une réflexion suffisamment articulée et cohérente pour contribuer d'une manière décisive au développement d'une nouvelle approche large du politique, et encore moins aujourd'hui qu'à ses débuts.

Fondée au début de 1978 par un groupe de jeunes hommes et de jeunes femmes qui sont aujourd'hui dans la trentaine, la revue *Le Temps fou* fête du 1er au 5 février ses cinq années d'existence et sa transformation en publication mensuelle, dans une nouvelle présentation. Pour parler de cet événement, mais aussi de l'évolution de la revue et du cheminement de ceux et celles qui la font, j'ai rencontré Louise Vandelac, Véronique Dassas et Jean-Robert Sansfaçon qui y oeuvrent régulièrement depuis les tout premiers numéros. Comme les nombreux autres collaborateurs, ils ne sont pas seulement des rédacteurs, mais ils ont rempli à diverses époques, selon les besoins, quelques-unes des nombreuses tâches de direction et d'exécution.



De gauche à droite, dans les locaux du «Temps fou»: Véronique Dassas (rédaction), Jean-François Couture (graphisme), Gérard Savoie (photo), Gilles McMillan (publicité) et Jean-Robert Sansfaçon (rédaction et administration). (Photo Jacques Grenier)

J'ai demandé ce qui les avait amené à fonder ou à collaborer à cette revue, eux-mêmes et leurs autres camarades. Très jeunes, tous s'étaient, vers la fin des années 60, sentis concernés et même impliqués par la politique au Québec. Ils s'étaient engagés dans des organisations populaires ou politiques dans l'espoir de participer à la libération nationale et à l'émancipation des travailleurs, des femmes, des jeunes.

Mais dès le milieu des années 70, ils constataient avec malaise la pauvreté intellectuelle et morale de la réflexion critique qui soutenait l'action des mouvements et des partis, leur dogmatisme et leur démagogie. Ils étouffaient dans les pensées désormais closes du marxisme et du nationalisme qui avaient fondé et étayé les luttes sociales et politiques de leurs aînés, mais qui se trouvaient maintenant enfermées dans les vérités bornées et arrogantes des mouvements gauchistes et du pouvoir péquiste.

Ils ne se reconnaissaient plus dans ces discours qui ignoraient toutes les problématiques nouvelles, et, surtout, les sensibilités différentes forgées dans les remises en question féministe et écologiste. Ainsi *Le Temps fou* est né d'une volonté de quelques jeunes aux prises avec des angoisses existentielles dues à leur isolement dans les cadres traditionnels de pensée et d'action sociales et politiques et le besoin de renouveler les critères d'analyse et leurs valeurs de référence pour comprendre les contradictions à l'oeuvre dans la société québécoise depuis la toute fin des années 70, et pour jeter les bases de solutions mieux accordées aux besoins concrets des divers groupes sociaux.

Aujourd'hui, *Le Temps fou* compte 24 numéros parus régulièrement à tous les deux mois depuis mars-avril 1978. Le dernier a été tiré à 12,000 exemplaires. La revue a augmenté le nombre de ses abonnées de 50% en 1982, le portant à 1,600, ce qui, avec la publicité, assure l'auto-financement de la publication à 80%.

Selon les prévisions budgétaires de

Suite à la page 36

CATHERINE SAUVAGE

«J'ai toujours donné la priorité à mes impulsions»

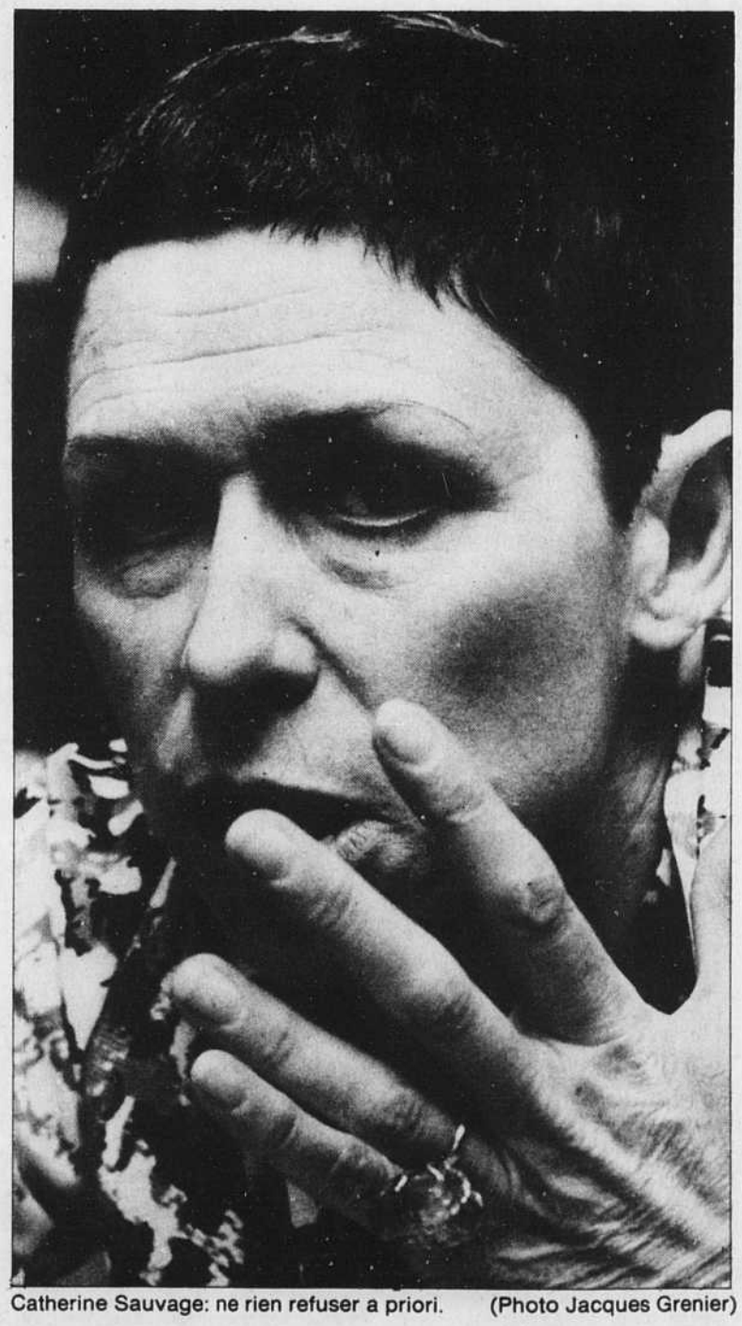
par Clément Trudel

À l'aube de la décennie 50, Saint-Germain-des-Prés symbolise Paris assoiffée de poésie, vivant une époque privilégiée dans une ambiance de libération. Une fraternité extraordinaire y règne. Léo Ferré et Catherine Sauvage s'aident mutuellement à gravir les étapes de la notoriété. Deux noms qui restent associés dans un disque, *25 ans de Léo Ferré,* où *Paris-Canaille* ressuscite.

Aujourd'hui, l'estime mutuelle demeure mais «Léo devient de plus en plus aigri et vitupérant» tandis que Catherine, elle, se sent «de plus en plus planer, détachée des choses». «Il a toujours été excessif, à un certain moment nos routes ont bifurqué, ce qu'il fait maintenant ce n'est plus ce que j'ai envie de chanter mais je continue à chanter ses anciennes chansons»...

Sa voix rauque, qui sait se faire veloutée, exprime des révoltes, des amours déchirées. Catherine Sauvage fut la première en France à faire connaître cet «être singulier» qui peignait une nature large, cosmique: Gilles Vigneault. Vigneault qu'elle n'hésite pas à classer parmi les grands poètes, ces gens dont «le génie est d'essayer de faire passer l'âme d'un pays à travers ce qu'ils font». Sa vision des choses, elle l'explicite par son choix de textes: des «choses suffisamment belles en soi» qu'elles n'ont pas besoin d'un chapeau de présentation, encore moins d'un «débat après le spectacle».

Catherine Sauvage a un parti pris tenace: l'amour du travail professionnel, au théâtre comme dans la chanson. Pas tendre pour ceux qui se prétendent auteurs, musiciens, et qui ne sont que des amateurs, des bricoleurs, elle sait rendre son dû à des «gars amoureux de leur métier», comme ces techniques du Sogetsu Kaikan, de Tokyo, où elle mit sept heures à régler elle-même ses éclairages, l'an dernier — le régisseur la considère comme une des leurs, il s'est fait traduire 33 chansons du spectacle et elle a bien l'intention d'y retourner aux 18 mois!



Catherine Sauvage: ne rien refuser a priori. (Photo Jacques Grenier)

Automne 1981, elle voyait pour la première fois «le Canada en couleurs», à la faveur d'une série de récitals à Québec, au Petit Champlain. Elle qui aime peindre et dont les teintes préférées sont «les couleurs chaudes de la forêt: le vert, le jaune, le rouge», était enfin servie à souhait, notant le progrès de la métamorphose des arpents de neige que, depuis plus de 20 ans, elle revisitait. Émue, elle le fut, rentrant de Saint-Pierre-et-Miquelon par la Nouvelle-Écosse, où s'animait une litanie de noms qui lui faisait revivre son rôle de Lechy dans *L'Échange,* de Claudel.

Loin de se faire du souci pour les fuseaux horaires, elle sent une certaine ubiquité, une facilité à s'installer à Mexico ou à Montréal comme si elle n'avait jamais quitté la ville qui l'accueille. Cette femme qui ne semble jamais ciller, je sens son regard s'éloigner parfois sur le mur du café où se prélasse (en photo) une chatte qui, saurai-je plus tard, lui rappelle sa Câline.

Elle m'a tenu, au cours d'une conversation de deux heures, des propos qu'il serait facile de trahir: il y manque ici la chaleur de la voix, l'intensité du regard. C'est elle que désignait Louis Aragon à celui qui veut «écouter quelqu'un qui ne soit pas comme les autres». C'est d'elle que Pierre Brasseur écrit: «J'aime écouter Catherine se moquer du monde / n'est-ce pas cela être engagé / engagé à se foutre de ce monde / qui lui ne daigne pas s'engager / à nous foutre la Paix».

Et elle possède «plein de bons textes» que lui ont écrits Queneau, Marguerite Duras, MacOrlan, Jean-Pierre Chabrol et d'autres. Ça ne lui monte pas à la tête. Depuis toujours, elle aspire à une vie de sagesse: «J'ai toujours pensé qu'il valait mieux rater sa carrière... et réussir sa vie», dans un «contexte plus spirituel», que familial ou amoureux.

Après avoir fait taire la musique de Saint-Preux qui emplissait le café «Chez Oscar», je l'ai écoutée: «Je donne toujours la priorité à mes impulsions plutôt qu'à la raison. Ma ma-

Suite à la page 36

Une histoire des odeurs et des mentalités

par Heinz Weinmann

Alain Corbin, ***Le Miasme et la Jonquille, l'odorat et l'imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècles,*** *Éditions Aubier, 1982, 330 pages.*

La «nouvelle histoire» a donné le coup de grâce à une histoire moribonde qui se délectait des couronnements princiers, des entrées royales et des grandes batailles. Elle a démocratisé l'Histoire: en l'arrachant à ceux qui «font» l'histoire, elle a promu ceux qui la «subissent», le commun des mortels, au rang de sujet historique. Après avoir enregistré les moindres changements de mentalité de Monsieur Tout-le-monde devant la mort (Ariès), et à l'égard de la sexualité (Flandrin), la nouvelle histoire nous fait sentir aujourd'hui l'odeur du passé.

Alain Corbin, en laissant filtrer dans nos salons désodorisés les effluves de l'histoire, nous rend à l'évidence que les odeurs et l'odorat ont aussi leur histoire. L'odorat, le plus «bas», parce que le plus animal de nos sens, bafoué, frappé d'inexistence par nos philosophes et nos hommes de science, s'avère tout d'un coup un outil précieux pour l'exploration de l'imaginaire social des XVIIIe et XIVe siècle.

Le choix de ces deux siècles pour l'enquête olfactive n'est pas l'effet du hasard. Car il s'y est opéré une révolution de moeurs des plus capitales, comparable seulement au redressement de l'Homme dans la phase de l'hominisation. En effet, cette révolution ne fait que parachever une longue évolution amorcée au moment du redressement de l'Homme. Après s'être distingué de l'animal par sa posture, l'Homme, à la fin d'un processus de civilité, filtre le mieux possible les odeurs naturelles qui rappellent encore son animalité: odeurs du corps, sueurs, odeurs d'excrément.

L'habitant des grands centres urbains, à cause de leur concentration humaine, de la promiscuité de la vie, de l'absence d'hygiène, a toujours été exposé à ces odeurs, plus que le campagnard. Paris, centre des arts et des sciences, est avant tout un centre de puanteur. Notre ancêtre écolo, Jean-Jacques Rousseau, est accueilli au loin, comme tout visiteur, par les effluves nauséabondes de la capitale. On comprend tout d'un coup son goût de la montagne! Des cadavres d'animaux, des excréments animaux et humains s'étalant sur la voie publique, les saignées et l'équarissage des bêtes de boucherie se faisant à ciel ouvert, la vidange des fosses d'aisance (pas encore «sceptiques») avec un matériel aux multiples fuites se pratiquant à toute heure du jour: on imagine le pot-pourri de puanteurs!

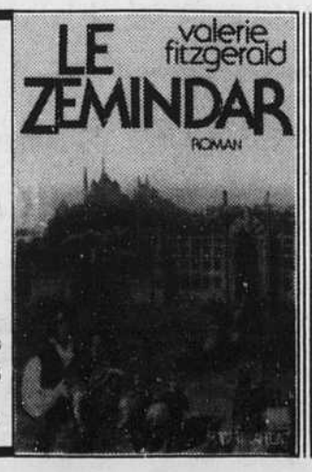
Tolérées depuis des siècles comme une fatalité, voilà que vers le milieu du XVIIIe siècle les imaginations et les esprits s'inquiètent de ces émanations fétides. Premier signe d'un changement des moeurs, on note à ce moment un brutal abaissement des seuils de tolérance pour l'odeur des autres. La grande guerre pour la «privatisation» des odeurs et des déchets est alors engagée, qui vise à refouler sans «l'intimité» les émanations et les excréments de chacun.

Les savants flairent, hument pour traquer l'atmosphère putride. Moment historique: Lavoisier découvre la composition chimique de l'air et la chimie de la respiration. On comprend alors la nécessité de l'air frais, pur. Savants et architectes traquent les réduits, alcôves, les ruelles, bref tous les endroits où l'air vicié stagne. La stagnation de l'air et de l'eau est alors considérée comme la vraie pollution. Il faut donc aérer, ventiler les lieux d'infection et les lieux traditionels d'entassement: l'hôpital et la prison. Le baron Haussmann, mu par des motifs autant stratégiques qu'«aéristes», ouvre ses Boulevards pour y faire circuler l'air frais.

L'invention de l'eau de Javel en 1788 contribue largement à assainir l'atmosphère publique. On asperge généreusement tous les endroits qui vicient l'air, jusqu'au cadavre de Louis XVIII envoie de décomposition lors de son enterrement. L'introduction du «water-closet», venu d'Angleterre, constitue une étape importante dans ce refoulement des odeurs organiques vers l'espace privé.

Suite à la page 36

UN GRAND ROMAN D'AMOUR



732 pages
19,95 $
Collection «Best-Sellers»

valerie fitzgerald
LE ZEMINDAR
ROMAN

L'aventure inoubliable de la conquête de la plénitude par une jeune femme passionnée, à un moment particulièrement dramatique de l'histoire de la société de l'Inde britannique.

BEST SELLERS
ROBERT LAFFONT

LA VIE LITTÉRAIRE

UN événement littéraire important s'est passé la semaine dernière à Montréal, où le Centre national des Italo-Canadiens de la région Québec lançait en édition bilingue le livre intitulé *La Poésie italienne au Québec / La Poesia Italiana nel Quebec.* C'est M. Toni Caticchio, le bibliothécaire du Centre culturel de la rue Jean-Talon, qui a réuni le recueil de ces poèmes publiés dans des journaux et revues ou inédits. Tous les poètes de la communauté italienne, particulièrement certains écrivains plus connus, n'ont pas accepté de faire partie de cette anthologie. À défaut de nous proposer un panorama complet de la poésie italienne au Québec, l'ouvrage nous fait connaître un ensemble de textes dont la qualité est variable mais dont l'intérêt est indéniable. C'est un rapprochement très intéressant qui se fait ainsi entre les communautés italienne et francophone par les soins de la littérature.

■

Le colloque Pasolini, qui a lieu aujourd'hui au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, se fera sans la projection du film *Salo.* Le film vient d'être retiré de l'écran où il était projeté à Québec. Le distributeur du film a cru nécessaire d'agir ainsi suite à l'intervention de Monseigneur Lavoie qui, le 21 décembre dernier, déposait une plainte devant la Cour des sessions de la paix, voyant en *Salo* un spectacle indécent au sens du Code criminel. La cause sera entendue au mois de mars. Cela signifie que la semaine Pasolini qui se termine demain à la Cinémathèque ainsi que le colloque organisé en collaboration avec l'Union des écrivains aujourd'hui sont amputés d'un élément capital de l'oeuvre de Pasolini.

■

Depuis qu'elle est présidée par M. Jean-Guy Pilon,



Pier Paolo Pasolini

l'Académie canadienne-française a repris vie. Elle s'ouvre désormais à l'observation en invitant une douzaine de journalistes et critiques à assister à une de ses séances. Ainsi il y aura un débat, le 15 février, sur un sujet brûlant: «la féminisation des mots et des titres». LE DEVOIR sera de la partie et vous rendra compte de ce débat.

■

La naissance d'une maison d'édition, c'est un événement rare par les temps qui courent. Surtout en poésie, où l'argent ne fait pas le bonheur! Aussi souhaitons bon courage aux nouvelles Éditions Soudeyns-Donzé, fondées le 1er janvier par un poète, Maurice Soudeyns, et un libraire, M. Yves Donzé, qui diffusera les plaquettes tirées à 350 exemplaires. Les manuscrits des poètes intéressés à voir le jour devront être adressés à: Soudeyns-Donzé Éditeurs, C.P. 608, dépôt N, Montréal (Québec) H2X 3M6.

■

Les écrivains qui voyagent? Yolande Villemaire revient d'Égypte, enthousiasmée de ce «pays magique» qui nourrira ses deux prochains romans, dit-elle. Paul Chamberland, qui était du même groupe de voyageurs, prolonge d'un mois son séjour au Caire.

■

D'autre part, Jacques Renaud, l'écrivain du *Cassé*, revient d'Israël, où il était en voyage avec les intellectuels Claude Bertrand, philosophe; Fernand Harvey, sociologue; et Michel Morin, professeur. Le voyage était organisé par les soins de la revue *Jonathan.*

■

De leur côté, quelques écrivains étrangers visiteront le Québec en 1983. Certains seront les invités de la Rencontre québécoise internationale des écrivains. D'autres seront les invités de nos universités ou de leurs éditeurs. Diffusion Dimédia nous fait connaître la liste des écrivains de la maison qui nous visiteront prochainement.

■

Armand Mattelart, auteur Maspero, du 17 au 20 février; Édouard Glissant, l'écrivain martiniquais, auteur du Seuil, invités par les universités de Montréal et McGill du 17 au 20 février; Michel Winock, directeur des collections «Univers historique» et «Points Histoire» au Seuil, sera là lui aussi en février.

Au mois de mars, on recevra Stanley Hoffmann (du 9 au 13 mars), Charles Bettelheim (du 4 au 19) et Jacques Julliard, du *Nouvel Observateur.*

En avril, ce sera au tour de Zeev Sternhell, de l'Université hébraïque de Jérusalem (du 20 au 23) et du romancier Jean-Luc Benoziglio (du 15 au 20 avril), invité de la Rencontre des écrivains, à venir nous visiter.

■

La Place aux poètes commence sa neuvième année en février dans un nouveau local, en haut du café-bar Saint-Sulpice, au 1682 rue Saint-Denis. La Place aux poètes ouvrira le 2 février à 21 h par un vin d'honneur et un manifeste, offerts par Janou Saint-Denis, suivis d'une rencontre-lecture «Sur la notion d'arnatridie» avec Luc Granger. Les autres invités du mois seront Serge Lebel (le 9), Jean-Marc Desgent (le 16) et Sylvie Sicotte (le 23).

Jean ROYER

Les Beaux SAMEDIS
de la librairie
HERMÈS

Élisabeth Marchaudon, libraire
vous donne rendez-vous de 14h à 16h

aujourd'hui avec
L'équipe de "Santé Mentale au Québec"
autour du dernier numéro "Mourir"
le 5 février avec
Nicole Brossard
le 12 février avec
Jean Éthier-Blais
le 19 février avec
Edouard Glissant
le 26 février avec
Mikel Dufrenne

1120 ouest, av. Laurier
(entre Querbes et De l'épée)
Outremont, Montréal
Tél.: 274-3669

LA VITRINE DU LIVRE

TROIS livres québécois. **Anticorps**, poèmes 1972-1978 par Renaud Longchamps, préface de Claude Robitaille, VLB Éditeur, 380 p., $18.95. Il faut absolument lire la préface, fort intéressante, pour aborder cette oeuvre.

Un matriarcat en procès, Analyse systématique de romans canadiens-français, 1860-1960, par Janine Boynard-Frot. Presses de l'Université de Montréal, coll. «Lignes québécoises», 234 p., $18.95. 61 romans servent de base à cette étude. Intéressante bibliographie diversifiée.

Le Japon, par André Léveillé, Édition F.A. Inc., 192 p., très nombreuses photographies, $14.95. Aperçu assez sommaire, mais bien présenté, sur «intérêts touristiques et transports. Les religions, l'éducation, la culture et les communications. Regards sur l'économie» écrit par un Québécois qui aime visiblement le Japon.

■

Lors d'une conférence devant un public cultivé, un spécialiste de l'histoire demanda: «Que demandez-vous à l'histoire?» Réponse unanime: «La vérité». Et le spécialiste de préciser: «La recherche de la vérité, l'approfondissement de la vérité connue». Cela s'applique parfaitement aux livres qui suivent.

Néron, par Eugen Cizek, Fayard, 474 p., $26. L'auteur, roumain, est un spécialiste de Néron. Le livre est très documenté sur un sujet très discuté.

■

Deux volumes de Régine Pernoud, l'une des spécialistes du Moyen-Âge. En format de poche un titre classique **Lumière du Moyen-Âge,** Grasset, coll. «Pluriel», $6.75 et **Les Hommes et la Croisade,** nouvelle édition revue et augmentée, Fayard/Tallandier, 341 p., $18.95. Des volumes longuement étudiées et préparés qui apportent une autre vision du Moyen-Âge.

■

Ivan le Terrible, par Henri Troyat, Flammarion, 284 p., illustré, $23.50. Ce n'est pas l'oeuvre d'un historien de profession mais d'un romancier passionné par l'histoire de sa Russie natale. Et Ivan le Terrible n'est le moindre acteur de cette histoire.

Henri IV, par Jean-Pierre Babelon, Fayard, 1103 p., $39.75. Ici l'auteur est historien et le volume une somme sur le roi le plus populaire de France et un personnage clé de son histoire.

■

La Nuit du sérail, par Michel de Grèce, Olivier Orban, 457 p., $19.95. Ici l'historien s'est fait romancier — avec des bases réelles. Car il est vrai que Aimée Dubuc de Riverie, emmenée en esclavage par des pirates algériens à la fin du XVIIIe siècle, fut envoyée au sérail du Sultan de Turquie et qu'elle y exerça une influence énorme sous trois règnes. Le livre est un grand succès mérité. Une autre approche de l'histoire et de l'histoire féminine.

■

Et voici l'histoire immédiate. **L'Algérie des Algériens vingt ans après,** par Paul Balta, Claudine Rulleau (Mireille Duteil), Éditions Ouvrières, coll. «Enjeux internationaux», 288 p., $15.75. Écrit en français par des Français — les trois auteurs sont des journalistes, spécialistes ou très intéressés au monde arabe et musulman — le volume veut donner une vision de l'intérieur des 20 dernières années de l'Algérie. Cela aidera à comprendre demain, tel qu'il se présentera aux Algériens.

Paul MANCEL

La marche d'un empire à la mort

par Mario Pelletier

La Marche de Radetzky, par Joseph Roth. Roman traduit de l'allemand par B. Gidon et A. Huriot, Éditions du Seuil, 352 p.

HASARD ou signe des temps, les écrivains autrichiens du début du siècle reparaissent en force ces dernières années. Robert Musil, au Seuil; Herman Broch, chez Gallimard; Peter Alternbeg, chez Pandora; Arthur Schnitzler, au Sorbier et ailleurs. Et voilà maintenant Joseph Roth, dont le Seuil vient de rééditer le chef-d'oeuvre, *La Marche de Radetzky.* Le livre avait été publié en français dès 1934, soit deux ans après sa parution en allemand, mais il était devenu introuvable.

Parmi les nombreuses oeuvres qui ont surgi de la décadence et de la chute de l'empire austro-hongrois, ou qui s'en inspire directement, *La Marche de Radetzky* est sans doute la plus nostalgique, bien que teintée d'ironie — Autriche oblige. Roth y suit la destinée ultime de l'empire des Habsbourg à travers trois générations qui représentent l'ascension et le déclin d'une famille. À la bataille de Solferino, bataille qui a marqué le début de la décadence autrichienne, un sous-officier slovène du nom de Trotta sauve la vie du jeune empereur François-Joseph en s'interposant devant la balle qui allait frapper le monarque. Décoré et anobli, il se trouve marqué à jamais, lui et sa famille, par la reconnaissance de l'empereur.

Le fils du héros Solferino devient un fonctionnaire modèle, préfet de province qui s'identifie totalement au régime. Le petit-fils, lui, sera d'une autre pâte. Passif et indécis, en lui s'incarne la fin d'une époque. Mis à l'école militaire pour respecter les convenances, intégré à la cavalerie alors qu'il est mauvais cavalier, il est dressé à servir sa patrie par un père rigide, au rythme de la marche de Radetzky. Cette célèbre composition de Johann Strauss devient le contrepoint ironique de la dégénérescence progressive du petit-fils du héros de Solferino.

Dans la garnison de frontière où il est posté, le jeune lieutenant Trotta s'ennuie. Il voit autour de lui s'amasser les signes de la fatalité: mort de sa première maîtresse, mort de son seul ami, tué en duel, mort du vieux Jacques, le serviteur de la famille depuis l'époque du grand-père. Il commence à délayer ses humeurs noires dans un tord-boyaux local, appelé éloquemment «quatre-vingt-dix degrés.» Puis il se laisse entraîner au jeu, accumule les dettes et les ennuis de toutes sortes.

Un compte polonais pense le sauver par l'amour et lui jette dans les bras une belle sur le retour, qui pourrait être sa mère et qui l'est d'une certaine façon. Mais cet amour insensé qui l'éloigne un moment de l'alcool et du jeu ne fera finalement que précipiter sa déchéance. Il ne croit plus à rien, même plus à l'armée qui avait été sa joie et sa fierté à sa sortie de l'école militaire.

Il s'enfonce encore plus profondément dans le «quatre-vingt-dix égrés» et les dettes. Il est d'autant plus malheureux que sa maîtresse l'a lâché et que son compagnon de jeu s'est suicidé. Il sent de plus en plus la mort planer comme un vautour au-dessus de sa garnison: «La mort planait au-dessus d'eux, elle ne leur était nullement familière. Ils étaient nés en temps de paix et ils étaient devenus officiers en s'adonnant paisiblement aux manoeuvres et aux exercices. Ils ne savaient pas alors que chacun d'eux, sans exception, rencontrerait la mort quelques années plus tard. Aucun n'avait alors l'ouïe assez fine pour entendre tourner les rouages énormes des moulins secrtes qui commençaient déjà à moudre la grande guerre.»

Celle-ci frappe bientôt à la porte avec l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand à Sarajevo, au moment même où le lieutenant Trotta s'apprête à quitter l'armée. La coïncidence d'un orage apocalyptique avec l'annonce de la mort du prince héritier donne lieu à l'une des scènes les plus fascinantes du roman et nous permet, même en traduction, d'entrevoir pourquoi Joseph Roth est considéré comme l'un des meilleurs prosateus de langue allemande.

Le lieutenant Trotta échappe un moment à l'Histoire, après avoir quitté l'armée, en trouvant refuge dans un village forestier, mais c'est un court sursis de quelques semaines. L'Histoire revient le chercher au pas de course des bataillons de Quatorze, qui s'en vont à l'affrontement aveuglément. À peine a-t-il réintégré l'armée et s'est-il mis en marche avec les autres vers les frontières de l'est qu'il est tué dérisoirement en allant chercher de l'eau sur une butte exposée au tir ennemi.

Le préfet ne survivra pas longtemps à son fils ni au vieil empereur François-Joseph, dont il était devenu presque le sosie par un mimétisme de fonctionnaire fidèle. D'ailleurs son père, le hérosde Solferino, n'avait-il pas en sauvant la vie du jeune Empereur recréé celui-ci comme il avait procréé peu après son fils? Aussi y avait-il une sorte de fraternité symbolique qui les unissait, plus profonde que le sang.

«—J'aurais bien dit encore, déclara le maire, que M. von Trotta ne pouvait pas survivre à l'Empereur. Ne croyez-vous pas, docteur?

—Je ne sais pas, répondit Skowronnek. Je crois qu'ils ne pouvaient, ni l'un ni l'autre, survivre à l'Autriche.»

Joseph Roth, lui non plus, ne pouvait survivre à l'Autriche. Quand les nazis firent main basse sur son pays, il gagna Paris, où il mourut des suites de l'alcoolisme en 1939. Il n'avait que 43 ans, mais déjà derrière lui 13 romans, de nombreux récits et trois volumes d'essais et de reportages. Une anecdote, rapportée pr Alain Garric, le situe à la fin de sa vie dans un café où il ne cessait d'écrire à coups de Sue-mirabelle. Un jour — un après-midi du printemps 1939 — le garçon l'accueille à sa table habituelle près de la fenêtre et lui demande: «Quelque chose pour commencer, Monsieur? — Je ne commence pas, répondit doucement Roth, je ne commence plus; je suis fini.»

Ce petit homme frêle s'est consumé dans l'écriture autant que dans l'alcool, pour transmuter dans l'imaginaire un empire et un monde effondrés. Sa tentative est proche de celle du Musil; sauf que Roth s'est identifié corps et âme à l'effondrement, alors que Musil a cherché à s'en dégager. Deux points de vue, deux regards qui ont fini pas s'abolir dans un même horizon d'exil et de guerre apocalyptique: Roth, quelques mois avant le déclenchement des hostilités; Musil, en 1942, dans la misère de son exil genevois. Incidemment, un autre grand écrivain viennois, Stefan Zweig, se donna la mort en 1942, au Brésil. En quelques années, la fabuleuse Vienne du début du siècle perdait une grande partie de son âme.

LE DEVOIR
POUR UN ABONNEMENT À DOMICILE
844-3361

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Faites votre choix

La Faculté des arts et des sciences met à votre disposition 95 programmes de premier cycle, dans les 46 disciplines ou champs d'études suivants:

Action communautaire
Activités psycho-éducatives
Anthropologie
Arts plastiques
Astronomie
Biochimie
Chimie
Criminologie
Démographie
Ethique
Etudes allemandes
Etudes anciennes
Etudes anglaises
Etudes arabes
Etudes cinématographiques
Etudes est-asiatiques
Etudes françaises
Etudes hispaniques
Etudes italiennes
Etudes juives
Etudes néo-helléniques
Etudes québécoises
Etudes russes
Etudes théâtrales
Géographie
Géologie
Histoire
Histoire de l'art
Informatique
Informatique appliquée
Linguistique
Mathématiques
Mathématiques et Informatique
Mathématiques et Physique
Philosophie
Physique
Psycho-éducation
Psychologie
Relations industrielles
Science politique
Sciences biologiques
Sciences de la communication
Sciences économiques
Service social
Sociologie
Traduction

On peut s'inscrire soit à quelques cours, soit à un de ces programmes, soit à une combinaison de programmes en vue d'un baccalauréat, à temps plein ou à temps partiel, le jour ou le soir dans bien des cas.

Date limite d'admission
1er mars 1983

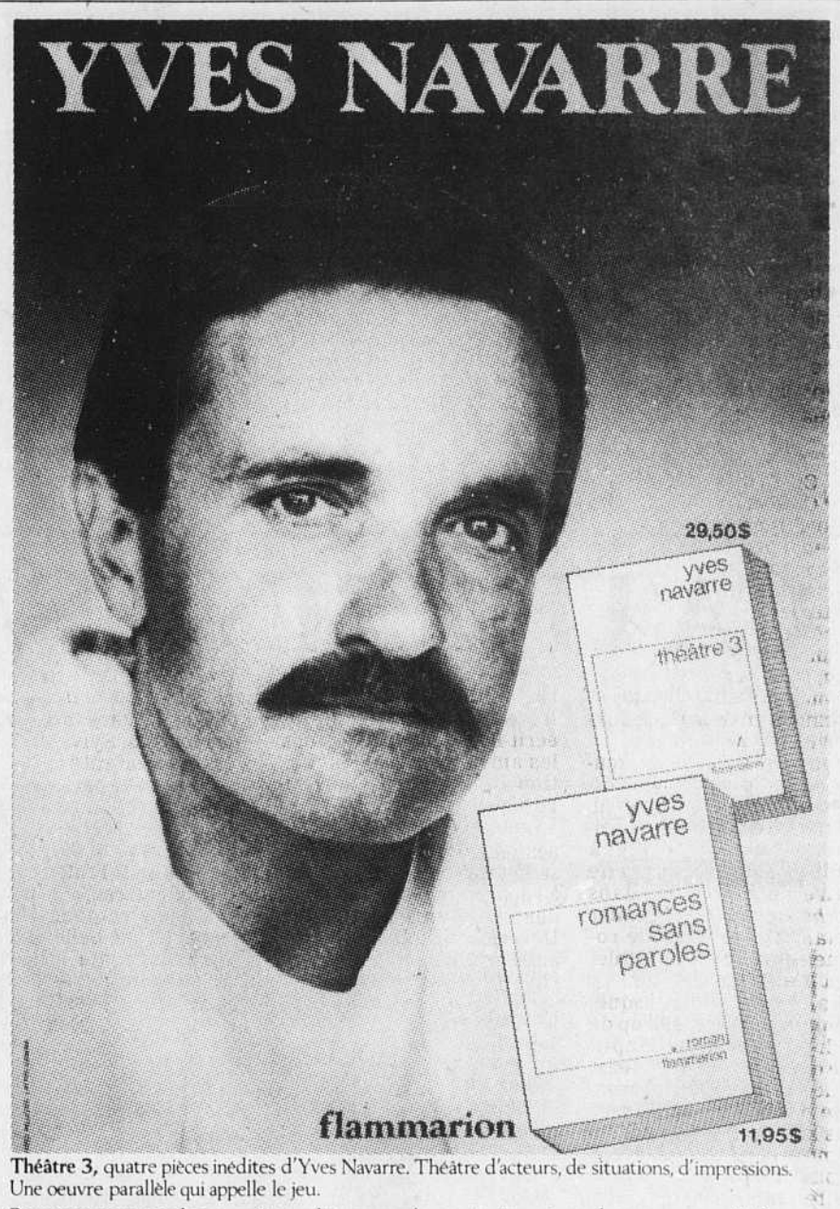
Formulaires d'admission
Bureau du registraire
Case postale 6205, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T5

Tél.: (514) 343-7076

Renseignements
Service facultaire de gestion des études
Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant (rez-de-chaussée)
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél.: (514) 343-6521

YVES NAVARRE



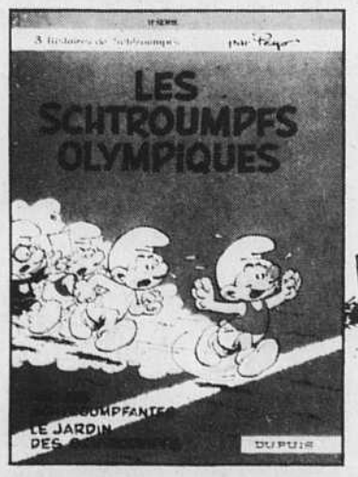
Théâtre 3, quatre pièces inédites d'Yves Navarre. Théâtre d'acteurs, de situations, d'impressions. Une oeuvre parallèle qui appelle le jeu.

Romances sans paroles: on quitte un lieu, on perd un ami... La rupture donne une nouvelle force: la rupture est renaissance. Le délaissement n'est pas tragique ou destructeur: il peut être liberté. Cette liberté s'appelle aussi générosité. La disgrâce majeure n'est-elle pas de manquer de générosité?

En vente dans toute bonne librairie

NOUVEAU EN VENTE PARTOUT

ARRIVÉE SCHTROUMPFANTE
DU 11ÈME ALBUM
LES SCHTROUMPFS OLYMPIQUES





ALBUM CARTONNÉ
6.95$

AVEZ-VOUS SCHTROUMPFÉ LES 10 AUTRES ALBUMS ?

LES MINI-SCHTROUMPFS PARUS DANS CETTE NOUVELLE COLLECTION

LES MINI-SCHTROUMPFS:
1. Le gâteau des Schtroumpfs
2. La Schtroumpfette et la lune
3. Le Schtroumpf à l'envers
4. Le Schtroumpf qui vole
5. Le Vilain Schtroumpf
6. Le Schtroumpf Vagabond

BROCHÉS
FORMAT 14cm x 13cm
16 PAGES
1,50$ chacun



LES FIGURINES SCHTROUMPFS
PLUS DE 150 MIGNONS PETITS COMPAGNONS À COLLECTIONNER

Granger DISTRIBUTION EXCLUSIVE
210, boul. Crémazie ouest,
Montréal, Québec, H2P 2S4
Tél.: (514) 389-3561

CULTURE ET SOCIÉTÉ / *littérature*

Gauguin dans la Maison du jouir

par
Jean Royer

Gauguin aux Marquises, roman de José Pierre, coll. Textes, Flammarion, Paris 1982, 252 pages.

LE plat est savoureux, délicieusement apprêté, avec autant d'art que d'érotisme. La recette est original. Le scénario d'un film sur la vie de Gauguin aux Marquises, dont toutes les scènes d'amour sont tournées en hardcore. Le journal de tournage, tenu par la scripte, femme libérée. Enfin, le journal imaginaire et «contemporain» de Gauguin, avec ses histoires d'amour et son histoire de l'art. La dégustation se fait lentement, les yeux grands ouverts sur la beauté des *vahine* d'Atuona et la force d'évocation des tableaux de Gauguin.

En fait, ce roman nous convie à la réconciliation de la relation amoureuse et de la relation picturale: dans ce texte, qui se termine à la mort du peintre, on voit Gauguin arriver au bout de lui-même, en amour et en art. L'auteur, José Pierre, écrivain surréaliste et critique d'art, nous fait entrer chez Gauguin, dans la Maison du jouir. Son texte possède trois étages: celui de l'atelier du peintre, celui de la chambre à coucher et celui de la réflexion philosophique.

Ce qui est étonnant, cependant, c'est que ce roman est presque irrécupérable, d'une originalité à faire mentir ceux qui penseraient que tout est possible au cinéma. Ici, c'est l'écriture qui va le plus loin. Ce scénario d'un film porno sur la vie de Caughin n'a pourtant rien pour plaire aux programmateurs de First Choice ou aux éditeurs de *Playboy:* il finit par affirmer un érotisme absolu qui fait passer Gauguin de la vie sensuelle à la vie spirituelle. Ces deux pôles, le sexe et l'art, finissent par définir une seule et même vie: celle de Gauguin, artiste et macho. On reconnaît «le plus grand peintre du monde», défenseur des opprimés, exploiteur des *vahine:* agissant au nom de la liberté d'expression, plus violent que tendre dans sa quête d'absolu.

Sa vie sexuelle comme sa vie d'artiste, sujets de ce film porno scénarisé par José Pierre dans son livre, se retrouvent justifiées par les deux autres textes qui habitent le roman. Le journal de la scripte nous ramène à la vie aux Marquises et nous explique ce qui se passe. Les nombreuses scènes d'amour sont tournées pour de vrai devant la caméra, mettant à contribution A..., l'auteur-interprète de Gauguin et les *vahine* qu'il choisira parmi la population locale. Ce journal maintient un certain suspense dont le propos féminin tente de réaliser le contrepoint du machisme de Gauguin qui domine cependant le livre de José Pierre.

Quant à la réflexion de l'artiste sur sa peinture et sur le monde, elle nous est donnée dans cet extraordinaire journal imaginaire de Gauguin par José Pierre. Mêlé au Mouvement surréaliste de 1952 à 1969, devenu critique d'art, José Pierre a beau jeu de situer Gauguin dans l'histoire de l'art de son temps et du nôtre. Si, dans ce livre, l'érotisme habite le scénario de film et l'humour l'emporte dans le journal de la scripte, c'est en quelque sorte dans le journal imaginaire de Gauguin que se retrouve le plus grand plaisir de lecture et que se révèle le personnage de Gauguin plus présent dans le roman de José Pierre que dans le feuilleton télévisé le plus réussi.

Inoubliable Gauguin que celui de José Pierre!

Dans ce journal imaginaire, en particulier, Gauguin se porte à la défense du jouir et de l'art. Il devient son propre sexologue et se fait le critique de son art. Il fait sa psychanalyse et nous donne des leçons de mythologie en cours aux Marquises. Il se vante d'être le petit-fils de Flora Tristan, cette féministe dont il prouve le racisme: ainsi, machisme contre racisme, la famille est quitte! Gauguin ne manque pas non plus, dans ce journal, de mettre en cause les institutions qui régissent l'amour et de faire le procès du colonialisme français. Il établit sa généalogie et se dénomme Peau Rouge, avant de se moquer des «pythonisses de la revue *Tel Quel.* Il prouve enfin, ce Gauguin de José Pierre, qu'il esdt un précurseur du surréalisme et qu'il esdt de «ceux qui goûtent violemment ce présent des êtres et des choses».

Bien sûr, le peintre ne peut s'empêcher de développer l'allégorie de la peinture et de la vie à la façon d'un puissant mâle. Faire de la peinture c'est comme faire l'amour avec la terre-mère et communiquer avec la nature. Ainsi se présentent le pinceau-pénis, la toile-peau de femme et le sperme-liqueur philosophale, permettant de passer du stade de l'animalité à celui de la spiritualité. Ici, José Pierre a du mal à nous faire oublier que Gauguin exploite les Marquisiennes pour son plaisir d'abord. La faiblesse de ce roman serait de nous garder prisonniers d'une métaphysique exclusivement mâle. Sur ce plan, Cauguin est au moins dépassé par la conscience féministe. S'il avait écrit son journal jusqu'au bout, il aurait été obligé de s'avouer que l'art se fait aussi sans l'exploitation de l'autre sexe et qu'il est aussi «sacré» du côté des femmes que du sien. Mais Gauguin c'est Gauguin. Et le romancier José Pierre n'a pas voulu tricher.

En somme, ce roman plaisant fait le point d'une réflexion sur l'art de Gauguin mais aussi nous montre jusqu'où s'est rendue une certaine civilisation, la nôtre, dont Gauguin est un sommet avec les surréalistes chez qui le sexe était aussi une clef de l'art, pour ouvrir le coffre où se cachait quelque femme-objet.

Après Gauguin et Breton, après le surréalisme, viendront le féminisme et un art plus ouvert: cette civilisation est déjà amorcée. nous sommes aujourd'hui rendus plus loin que la scripte du roman de José Pierre, même si elle est une femme «libérée» et termine son journal de tournage dans le lit, entre l'auteur-interprète de Gauguin et le metteur en scène d'un film porno qui se voudrait «à la hauteur de la violente poésie du spectacle sexuel qu'est *L'Empire des sens*».

Mais en attendant de voir ce film, ce *Gauguin aux Marquises* dont Coppola pourrait faire un *Paradise Now*, lisez le livre de José Pierre, où se fait habilement et joyeusement le procès d'une civilisation qui met son art dans les musées et son érotisme sur des écrâns; une civilisation où la violence des guerres a remplacé l'amour du jouir.

L'amour sans âge

par
Madeleine
Ouellette-Michalska

Jean-Raymond Boudou, **Une heure de ta vie**, Le Cercle du livre de France, 1982, 163 p.
Sylvie Desrosiers, **T'as rien compris, Jacinthe...**, Éd. Leméac, 1982, 134 p.


Sylvie Desrosiers

L'AMOUR n'a pas d'âge. On l'a dit, répété, écérit. Ce don du hasard et du coeur rejoint parfois qui ne l'attend pas, tout comme il peut, pour des raisons tout aussi évidentes et non moins mystérieuses, déserter qui le possède à vingt, trente ou cinquante ans. Quel que soit l'âge, le désastre de la perte est toujours aussi énorme, et l'étonnement de la rencontre, aussi foudroyant.

Avec Jean-Raymond Boudou, actuel président de l'Alliance française de Montréal, qui nous a déjà donné de belles chroniques culturelles à Radio-Canada, le coup de foudre entre en scène dans *Une heure de ta vie*, premier roman, très chargé de romanesque, qui fait visiblement plaisir à son auteur.

Mais sans romanesque, comprendrait-on le coup de foudre? Et sans cette aptitude qu'a le professeur Jean-Claude Mazerolles, personnage du récit, à se glisser dans la peau des auteurs enseignés au conservatoire, à éprouver leur délire et à vivre leurs excès, ce texte n'aurait jamais pris corps. Sans amour de la littérature, la jeune Caroline n'aurait pas non plus rencontré ce professeur à qui elle remet un billet discrètement admiratif,

L'aveu voilé, détourné — Caroline souhaite discuter avec son maître de l'amour de Gertrude dans la *Symphonie pastorale* de Gide — déclenche l'aveuglement souhaité. Ensuite, l'amour fou fait son oeuvre. Le professeur suit son élève, se produit en sa présence, risque une union stable pour frôler l'abîme. N'est-ce pas ainsi que les amants romantiques s'aiment, claquant les portes, provoquant les drames, multipliant les obstacles qui hâtent la rupture?

Elle vient, cette rupture. Les Boeing supersoniques savent replacer les choses. Caroline fuit à Vancouver. Le professeur Mazerolles part pour l'Europe. Mais je sens que ce professeur nous reviendra. Il possède l'art de vous dénicher ces femmes douces, au regard de vitrail et à la silhouette de guêpe, qui volent au-dessus des réalités quotidiennes tandis que l'épouse accommodante reste dans sa cuisine. «Tous les pays se ressemblent, écrit-il au dénouement. tous les amours sont une invitation au voyage. Ce sont les voyages seuls qui diffèrent.»

Sans doute aussi la couleur des yeux. Mais l'art du vitrail se fait rare. S'il s'en trouvait à l'appartement de Jacinthe, dont nous entretient Sylvie Desrosiers dans ce qui est aussi un premier roman, *T'as rien compris, Jacinthe...*, ce serait probablement au salon, dans la salle de séjour ou même dans la chambre à coucher. Une pièce raflée à la brocante, avec une berceuse, un peigne en écaille, un lampion de sacristie. Ou bien un rebut trouvé dans quelque ruelle de Montréal, après l'une de ces démolitions d'église qui vous dépeuplent la ville en n'économisants pas les restes.

Fin de siècle. Fin des croyances, des appuis, des certitudes. Fin des amours à la Gide. Le coeur est toujours de la partie, mais il fait souvent mal. On a appris un métier, et le travail ennuie. Les libertés que l'on s'accorde, ou que la société feint d'accorder, sont exquises, mais à Cape Cod le violeur qui attrapa Jacinthe n'avait pas les bonnes manières du professeur Mazerolles.

En bascul entre deux millénaires, deux aventures existentielles, Jacinthe fait l'autopsie du monde actuel avec lucidité, tendresse et sensibilité. Avec douleur également. L'attachement porté à François, garçon avec qui elle cohabite depuis quatre ans, ne la sauve pas des choix et remises en questions qui la déchirent. Les autres amants, André, Gérald, ne font pas non plus le poids.

Mal dans sa peau, Jacinthe vide de temps à autre des tubes d'analgésiques en laissant une note d'urgence. Où et comment peut-on apprendre à vivre? À l'école? — «cette école a omis de lui apprendre que la vie n'est pas un stencil sur lequel il n'y a qu'à remplir des espaces blancs pour réussir.» Dans la rue? Avec André, elle s'y promène, «essayant de se situer et de trouver de quelle utilité ils pourraient être pour l'humanité», mais elle découvre qu'elle n'est pas indispensable et que la gratuité est une valeur désuette. Dans ses amours? Depuis que les filles ont perdu leurs yeux de vitrail, les gars en ont peur, affirme-t-on.

Alors, à quoi s'accrocher? À ce journal qu'elle rédige? À ce roman qu'elle construit à la diable, avec une spontanéité bouleversante? Oui, trois fois oui. Sylvie Desrosiers qui a enfanté cette Jacinthe dont elle parle tantôt à la première personne — le moins bon —, tantôt à la troisième personne — le meilleur — a du talent, de l'humour, du naturel.

La jeune romancière se meut avec une belle facilité — trop sans doute, le travail a aussi ses mérites — dans ce court roman où l'artifice est absent. Mais l'on se demande pourquoi parfois, rarement fort heureusement, la tentation du «m'as t'dire» dans une écriture capable de rigueur et de précision.

Le prix des Ambassadeurs va à André Fontaine et le prix Jérusalem à V.S. Naipaul

PARIS (AFP) — André Fontaine, auteur du livre «Un seul lit pour deux rêves» (Fayard) sur les rapports Est-Ouest, vient de recevoirle prix des Ambassadeurs (10,000 f), décerné par un jury présidé par l'ambassadeur du Maroc à Paris, et regroupant une vingtaine de diplomates en poste en France.

André Fontaine, rédacteur en chef au quotidien parisien *Le Monde*, s'est imposé comme un des spécialistes de l'évolution des rapports Est-Ouest. Il est notamment l'auteur de «L'Alliance atlantique à l'heure du dégel», d'une «Histoire de la guerre froide», du livre intitulé «Le Dernier Quart de siècle».

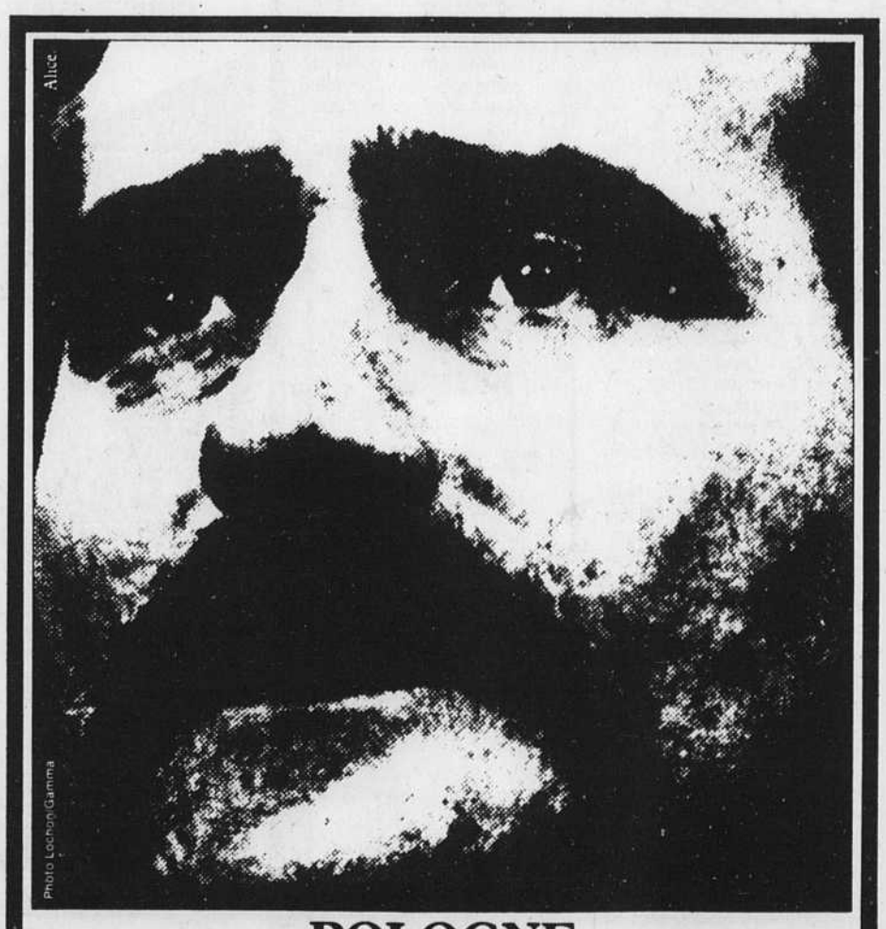
«Un seul lit pour deux rêves» retrace l'histoire des rapports Est-Ouest de 1962 à 1981. Il évoque notamment l'évolution des relations entre Moscou et Washington, l'invasion de l'Afghanistan et la fin de «La chasse gardée» des États-Unis en Amérique centrale.

D'autre part, le prix Jérusalem de littérature 1983 a été décerné à V.S. Naipaul, ont annoncé le jury et M. Teddy Kollek, maire de Jérusalem.

Le romancier âgé de 51 ans est né à Trinidad dans une famille de souche indienne et a passé la plupart de son existence en Grande-Bretagne.

Le prix de $3,000 lui sera remis le 27 avril pendant la 11e Foire internationale du livre de Jérusalem. Le premier lauréat, en 1963, fut l'écrivain anglais Graham green.

MARIE UGUAY
LA VIE LA POÉSIE
entretiens avec
Jean Royer
« Une rencontre où la poésie a le courage de la vie. »
Texte des entretiens réalisés pour le film de Jean-Claude Labrecque, produit par l'Office national du film.
Deux éditions à tirage limité, avec une photographie de Stéphan Kovacs. Une affiche accompagne chaque livre. Édition sur papier fait main, exemplaires signés et numérotés de 1 à XC; prix de lancement chez l'éditeur: 38 $. Édition sur papier Plainfield, exemplaires signés et numérotés de 1 à 90; prix de lancement: 16 $. En vente chez l'éditeur, 2348 Hingston, Montréal, H4A 2J2. Quelques exemplaires également disponibles chez Flammarion, 1243 rue Université, Mtl.
Frais de port en sus, 5%. Chèques et mandats acceptés. (40 p.)
ÉDITIONS DU SILENCE

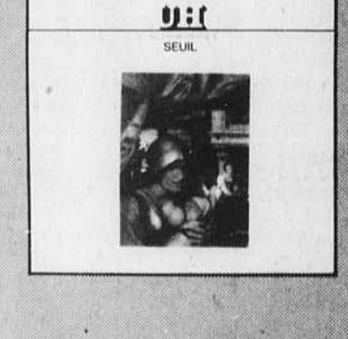

Alice
Photo Lochon/Gamma
POLOGNE
La révolution autolimitée.
Par Jadwiga Staniszkis
Observatrice et actrice, Jadwiga Staniszkis nous présente une approche inédite d'une des plus extraordinaires expériences révolutionnaires. Terminé après le coup de force du général Jaruzelski, son ouvrage a le grand mérite d'aborder sans ambages toutes les questions théoriques et politiques soulevées par le mouvement de la société polonaise. Une critique lucide pour un livre de référence.
puf
Collection "Recherches Politiques" - 336 pages - 39,25$
LES LIVRES DES PUF QUESTIONNENT LE MONDE
Distributeurs exclusifs: les éditions françaises inc. 1411 rue Ampère Boucherville, J4B 5W2 Tél.: (514) 641-0514

nouveautés seuil



L'INTELLIGENCE GASPILLÉE
Inégalité sociale, injustice scolaire
Michel Schiff
226 pages — $18.15
L'auteur démystifie un domaine où règne la plus grande confusion: les rapports entre le QI, la biologie et la reproduction des inégalités sociales. En fait il nous démontre que ces inégalités ne peuvent être maintenues qu'au prix d'un considérable gaspillage.

POÉTIQUE ANALYTIQUE
Des langues et des discours dans la psychanalyse
Jacques Durandeaux
186 pages — $17.10
La psychiatrie met des étiquettes sur des comportements, la psychanalyse, elle, est une écoute: c'est l'apprentissage d'une langue, celle de l'analysant. Car on parle névrotique pervers ou psychotique comme on parle anglais, allemand ou chinois. L'analysant est un poète polyglotte.





LA REQUÊTE DES ENFANTS À NAÎTRE
Bernard This
258 pages — $18.15
Bernard This se livre a une enquête qui l'amène à pénétrer, avec la verve et l'érudition qu'on lui connait dans l'histoire de l'obstétrique au 18e siècle, à ce moment clé où l'accouchement cesse d'être l'affaire de la technique ancestrale des sages femmes pour devenir l'objet du savoir des médecins.
Du même auteur: Le père-Acte de naissance 1981.

NAISSANCES
L'accouchement avant l'âge de la clinique
Mireille Laget
préface de Philippe Ariès
348 pages — $23.40
Dans une perspective historique Mireille Laget montre comment était vécu l'accouchement par les femmes et par la collectivité du 16e au 18e siècle.

nouveautés points roman



Plein Soleil
Marie Susini
$4.60 — Pts-R 90
Dans une Corse peu connue, intense et mystérieuse, une enfance accordée au soleil se heurte au mal et à la mort.



La nuit du décret
Michel del Castillo
(prix Renaudot 1981)
$6.60 — Pts-R 88
Il y a chez tout tyran un séducteur et derrière tout charmeur un démon... Un véritable roman policier métaphysique.



Alejandra
Ernesto Sabato
$6.60 — Pts-R 89
Un des grands romans sud-américains. "Ce roman appartient à un des genres des plus suspects: celui des romans dont la lecture se termine à 4 heures du matin..."
Witold Gombrowicz

En vente chez votre libraire

Pour recevoir régulièrement et gratuitement le "27 rue Jacob" Bulletin des nouveautés des Éditions du Seuil retournez ce coupon à:
Diffusion Dimédia Inc.
539 boul. Lebeau, Ville St-Laurent, H4N 1S2
NOM.....
ADRESSE.....
PROFESSION.....CODE POSTAL.....

les carnets de Jean Éthier-Blais

NOS racines. C'est là le titre d'une collection de fascicules qui, utilisant le texte et une iconographie originale, veut replacer ses lecteurs dans le contexte de l'histoire ancienne vécue comme contemporaine. Cette entreprise a rencontré un succès éclatant. Elle est l'histoire vivante des Québécois. Sa documentation est inépuisable, les sujets traités divers à l'extrême, le ton est constamment soutenu et l'intrigue, si j'ose dire, se déroule à la perfection, comme cette mécanique bien huilée qui a nom histoire. Cette entreprise mérite de ne pas passer inaperçue.

Voyons d'abord la méthode. Les auteurs des fascicules, Jacques Lacourcière et Hélène-Andrée Bizier, se sont entourés d'historiens conseils qui veillent à ce que soit respectée la stricte orthodoxie historique. Aucune fabrication. L'imagination n'a pas sa part ici. Nous ne sommes pas dans le domaine des bandes dessinées. Ces fascicules peuvent (et doivent, sans doute) enseigner la jeunesse et éclairer l'âge mûr.

Une équipe iconographique se charge d'illustrer le texte. Il est important de souligner la beauté et l'intérêt de ces images trop souvent, le lecteur d'ouvrages d'histoire est laissé seul devant un texte aride. Il a pris l'habitude de faire appel à sa propre imagination. Ainsi, lorsque je lis Michelet, surgissent devant mon regard intérieur, à mesure que j'avance, des images qui remontent de lectures passées.

Chacun, par exemple, porte en lui le portrait de Louis XI, avec son visage anguleux, son regard torve, son chapeau entouré de médailles de plomb. Mais est-ce bien là le vrai Louis XI, qui fut un jeune homme ambitieux et passionné, un chef de guerre de premier plan? L'iconographie de *Nos racines* servira donc non seulement à décrypter la suite des événements, mais encore à la démystifier dans l'esprit du lecteur.

Ainsi, en même temps que nous suivons de près la carrière du gouverneur Haldimand, nous nous retrouvons, par la gravure, dans le Québec de 1789. Que serait-il advenu de nous si la Révolution française avait eu des suites ici? Sans doute notre tempérament aurait-il été transformé du tout au tout. On peu imaginer mille conséquences. L'iconographie nous ramène à la réalité. Un soldat anglais est en faction sur les hauteurs de Québec, là où se dresse aujourd'hui le monument de Champlain. Des Indiens allongés sur le terre-plein devisent. Un chien tire un tombereau dans lequel se dresse un homme, le fouet levé.

Heureusement, il n'est pas question, dans *Nos racines*, que d'histoire événementielle. L'agriculture, l'industrie, les communications ont droit de cité. C'est donc un portrait global de notre nation qui se dégage de cette entreprise. L'impression première est celle d'un peuple qui s'adapte facilement à toutes les circonstances. Nous nous éveillons lentement à la vie politique. Le Régime français portait en lui la notion de sacrifice, la grande fièvre des départs. Nous pouvons difficilement porter sur lui un jugement, de quelque ordre qu'il soit.

En la réalité, il se situe psychologiquement plus loins de nous que le Moyen-Âge français. L'esprit québécois a changé en profondeur au cours du XXe siècle, et singulièrement à l'époque contemporaine. L'histoire que racontent les auteurs de *Nos racines* nous rappelle à juste titre que nos ancêtres français hommes et femmes, missionnaires et habitants, furent des types humains exceptionnels. Ils conduirent l'Amérique, ce qui, après tout, n'est pas rien. Nous ne voulons pas entendre parler d'eux parce que nous avons honte de nous-mêmes. Ils nous ont tout légué, sauf le courage.

Notre vitalité était déjà émoussée au moment de la Confédération. Le processus d'assimilation globale est déjà engagé. Que sera-ce lorsque nous ne représenterons plus, au Canda, que le sixième de la population? Notre histoire est celle d'un lent amenuisement qui est le fait de notre inertie, de notre ignorance, du dynamisme nord-américain auquel participent les Canadiens anglais, de la trahison constante de nos élites et, en particulier, de notre classe politique. Les photos qui se succèdent de nos dirigeants politiques et intellectuels, visages replis d'aise et d'ambition, avec souvent ce sourire mou qui en dit long sur la volonté de tout céder, m'ont rempli de pitié. Ces trognes en disent plus longs que mille pages d'analyses savantes.

Il est certain qu'à partir de la Confédération (qui se révèle être une fédération) le climat change et que notre nation s'endort à la voix des grands chantres de l'apaisement, qui nous bercent comme un enfant qui a grandi trop vite et qui en est resté un peu demeuré. Laurier est le prototype de ces hommes qui ont fait leur destin par nous et contre nous. Une photographie nous montre ce qu'était la Côte des Neiges peu avant l'époque de ce «grand» homme. Montréal, en 1859, est une ville déjà importante. Le pont Victoria s'étend au loin. Tout est verdure et paix. Une fausse paix, du point de vue de l'histoire. Les défaites successives, que nos hommes politiques nous présentent toujours comme des victoires, nous ont habitués à tout accepter. Nos racines, c'est aussi cela, non seulement l'évolution, mais aussi la diminution historiques.

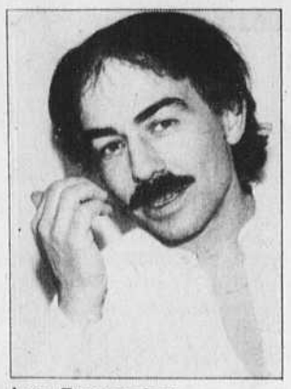
Il se dégage donc de ces pages une certaine tristesse et, pourtant une autre réalité affleure. C'est celle d'un peuple qui semble accumuler des réserves de vitalité, dont la bonté proverbiale s'accompagne de scepticisme, qui sait parfois lorsqu'il le faut (Mais ne faut-il pas toujours?) redresser une situation qui paraît devoir l'emporter à la dérive; un homme bourrelé de problèmes d'ordre métaphysique et qui ne sait pas les exprimer, faute d'un langage; un homme, enfin, perdu sur ce continent qui ne lui appartient plus et dont son destin était de le dominer. Nos racines sont profondes. Elles plongent dans la civilisation gréco-latine et dans l'univers de la pensée française. Mais l'arbre? Mais les fruits?

La série se termine avec la fin de la Seconde guerre mondiale et le triomphe des «démocraties». Une nouvelle ère s'ouvrait pour nous et nous ne le savions pas. Je ne puis l'appeler que l'époque de l'abaissement final et de la perte des illusions. Il nous faudra bientôt rentrer dans le rang; le Saint-Laurent, dans l'ordre du désespoir historique, répondra au Mississipi. La boucle sera définitivement bouclée. En plus des grandes oeuvres de nos historiens et de nos poètes, heureusement des ouvrages comme *Nos racines* resteront, qui témoigneront pour nous.

La vie quotidienne au siècle dernier

par
Jean Royer

Jean Provencher, **C'était l'été. La Vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent,** Éditions Boréal-Express, Montréal,1982, 248 pages.
Germain Lemieux, **La Vie paysanne 1860-1900,** Éditions Prise de Parole/Éditions FM, Sudbury, 1982, 238 pages.



Jean Provencher

L'HISTOIRE est utile pour éclairer le présent, me dit Jean Provencher. L'auteur vient de publier le second ouvrage d'une série qui veut retracer le rapport des Québécois à leur milieu naturel, à travers les saisons. Il avait publié le premier essai sur le printemps avec la collaboration de Johanne Blanchet, qui est aussi responsable des premières recherches sur le livre qui vient de paraître et qui concerne l'été.

Au début de son dernier ouvrage, Jean Provencher écrit: «Le rythme des saisons fut la toile de fond de la définition de la culture québécoise. Inventant ses travaux, ses rites, ses fêtes, l'homme, jusque dans son corps, dut constamment composer avec son milieu naturel. Nous cherchons ce point de rencontre, à travers des événements tantôt naturels, tantôt culturels.»

En fait, l'historien qu'est Provencher a choisi d'explorer les thèmes de la vie quotidienne québéboise dans le prisme des activités saisonnières. En été, cela donne au sommaire: les menus travaux, la vie quotidienne, les récoltes, l'aviculture, la chasse et la pêche, les fêtes et le dimanche. Certains thèmes auraient pu se retrouver en d'autres saisons mais on les exploite ici selon le rituel de l'été exclusivement.

— Mais pourquoi cette recherche de Jean Provencher?

— «Pour retrouver l'originalité québécoise, il faut aller voir le rapport que l'être humain a établi avec son milieu naturel, me répond l'historien lors d'une brève entrevue. Je pense que la culture, la civilisation québécoise part de là et que c'est le siège de notre originalité. D'autre part, j'ai voulu, comme le premier livre sur le printemps, décloisonner les disciplines. C'est pourquoi on y retrouve des données qui tiennent de la biologie, de la botanique, de la géographie, de l'histoire et de l'ethnologie. Je voulais vraiment fracasser les murs conventionnels qu'on connaît entre les disciplines.»

— Pourquoi cette recherche se situe-t-elle dans la première moitié du XIXe siècle? Est-ce un hasard si cette époque est ressuscitée par les historiens de la politique en même temps que les historiens de la littérature, entre autres?

— «Bien sûr, je n'ai pas envie de faire un âge d'or des années 1800 à 1850. Mais pourquoi, en effet, étudier particulièrement la première moitié du XIXe siècle? Je répondrais que c'est la dernière époque avant les grands changements techniques qui vont provoquer l'uniformisation culturelle que l'on connaît aujourd'hui à l'échelle de la planète.. Nous cherchons dans ce début du XIXe siècle ce qu'était le Québec avant que tout se mette à changer. C'est la dernière période où nous avons été originaux, en quelque sorte.»

— Cette recherche survit à la période du macramé?

— «Dans cette période récente, et intéressante, où l'on s'attachait au patrimoine, on considérait l'objet pour l'objet. On voyait rarement l'être humain vivre avec cet objet. On ne se demandait pas souvent comment l'objet avait été conçu et utilisé. On ne se posait pas ces questions. C'était le meuble pour le meuble, le macramé pour le macramé. Il était donc un peu normal de mettre un terme à une approche qui, trop entretenue, devenait stérélisante. On cherche donc aujourd'hui à dépasser cela et à voir l'être humain en relation avec ces objets et son environnement. Mais cela dit, c'est pour comprendre le présent. Car il ne s'agit surtout pas de revenir à cette époque-là. Et si ces recherches ne nous aident pas, nous autres, à nous replacer dans le monde de 1982, cela ne vaudrait pas le coup.

«L'histoire pose toujours au passé des questions qui sont conformes à nos préoccupations actuelles. Ainsi, durant les années 60, les questions qu'on posait à l'histoire québécoise étaient d'ordre politique. Plus tard, il y eut les questions économiques et sociales, on a travaillé l'histoire syndicale. Et voilà qu'aujourd'hui des ouvrages sont publiés sur la relation de l'être humain avec son milieu naturel et culturel. C'est tout à fait conforme aux questions qu'on se pose aujourd'hui. Voilà l'utilité de l'histoire. Je dirais même que si l'histoire n'arrive pas à nous rebrancher avec aujourd'hui, je n'y vois aucune utilité. Si l'histoire ne nous aide pas aujourd'hui à comprendre où on en est et comment on doit vivre, je n'y vois aucune utilité!»

On pourrait ajouter que les travaux de Jean Provencher coïncident avec le courant écologique actuel. Tout comme ceux de Germain Lemieux, qui vient de publier de son côté une étude importante sur la vie paysanne de la seconde moitié du XIXe siècle.

Professeur à l'Université de Sudbury, M. Lemieux avait fondé son cours sur la paysannerie à partir de son expérience personnelle et de nombreuses enquêtes sur le terrain, en plus de visites de musées et de lectures de romans. Cela nous donne un livre non seulement divertissane mais surtout bien informé sur le sujet, illustré de dessins et photos en grand nombre. (Tout comme le livre de Provencher, qui s'illustre de photos d'après 1850.)

L'ouvrage de Germain Lemieux nous raconte donc la vie des paysans québécois et des pionniers franco-ontariens de la fin du XIXe siècle. Au sommaire: l'installation du colon, la description des meubles, de la grange, de l'étable, des dépendances; la vie du troupeau; les semailles, les clôtures, l'eau, les différents attelages, les voitures, les routes, les récoltes, les boucheries, le lait, les moulins, l'éclairage, le tissage, les raquettes, les sous-produits de la ferme et... les enfants.

On le voit, Lemieux nous initie aux outils, aux techniques et aux habitats du paysan qui doit humaniser son milieu naturel. On assiste non seulement à sa survie mais à ses activités de vie.

Les deux livres de Germain Lemieux et Jean Provencher composent un ensemble de données qui nous permettent vraiment d'entrer dans la vie des paysans du siècle dernier et d'en suivre les gestes au coeur même du paysage. Et, ce qui ne gâte rien, les deux ouvrages sont d'une lecture aussi agréable qu'utile.

Poèmes de la liberté

Les plus beaux poèmes de la liberté, choisis par André Rossel. Éditions Hier et Demain, Paris, 1982, non folioté, $12.35.

Admettons qu'il est difficile de réunir une anthologie sur le thème dela liberté. C'est d'ailleurs ce dont l'auteur tente de nous convaincre dans sa préface en guise d'excuse. On se rend compte, en fréquentant l'anthologie, que la liberté est presque exclusivement historique, avec ces poèmes choisis dans les histoires de France et d'ailleurs.

Bien sûr, on y rencontre de grands noms, de Charles d'Orléans à Paul Éluard, de Bertholt Brecht à Pablo Neruda. On y rencontre Nazim Hikmet, qui passa sa vie dans les prisons de son pays, et Léopold Sedar Senghor, dont les opposants politiques connaissent politiques aussi la prison. Sur les chemins de la liberté, on rencontre encore Ronsard, Rimbaud, Verlaine et Aragon, Aimé Césaire et Kateb Yacine. On se retrouve dans une sorte de panthéon dont n'est pas exclu le texte de *La Marseillaise* par Rouget de L'Isle.

Mais on s'aperçoit vite que cette anthologie, de par ses choix exclusivement «historiques», a presque pour effet de rapetisser le mot «liberté», le livre ne s'envole pas. Il est vrai que l'on est quelque peu dépité par la participation de la poésie québécoise dans ce livre. Car,si un poème de Gauvreau sait faire éclater le mot liberté, on voit bien que l'anthologiste ne connaît rien de la force de notre poésie, en choisissant, au lieu de Miron, Lapointe, Giguère, Lasnier, Grandbois ou tant d'autrs, nul autre que Guy Robert dont le poème cité est d'une faiblesse affligeante et qui se lit ainsi: «Je suis colonisable/ tu me colonises/ il nous colonise/ nous sommes colonisés/ vous nous colonisez...» etc.!

J. Royer

PHILOSOPHIQUES

Revue de la Société de Philosophie du Québec

SOMMAIRE

Volume IX, numéro 2 — Octobre 1982

Articles

G. BOUCHARD, *Gilson, l'oeuvre d'art et le roman.* .....
F. DUCHESNEAU, *Leibnitz et les hypothèses de physique.* ...
J.J. COURTINE, *Définition d'orientations théoriques et construction de procédures en analyse du discours.* .....
P. BELLEMARE, *Symbole: fondements anthropobiologiques de la doctrine aristotélicienne du langage.*

Études critiques

R. HÉBERT, *D'une falaise d'où l'on voit poindre le soleil de la culture savante.* (Le premier cahier de l'Institut Québécois de Recherche sur la Culture).
D. LETOCHA, *Du lieu de l'homme à l'absence de l'homme.* (*L'anthropologie en l'absence de l'homme,* de Fernand Dumont).

Interventions

L. ARMOUR, *Religion et philosophie au Québec et au Canada anglais.* (*La philosophie et son enseignement au Québec, 1665-1920,* d'Yvan Lamonde)
G.A. LEGAULT, *L'Université et la crise «comptable».* .....

Livres reçus

* * * * * * * * *

Abonnement annuel: institutions, $17.00; individus, $14.00; étudiants, $9.00; le numéro, $8.00; abonnement de soutien, $30.00
Administration: Les Éditions Bellarmin, 8100 Boulevard Saint-Laurent, Montréal, P. Québec, Canada, H2P 2L9

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Nouveau
Formation sur mesure

Baccalauréat individualisé
pour une adéquation parfaite entre votre programme de formation et vos besoins spécifiques

Date limite d'admission
Le 1er mars 1983

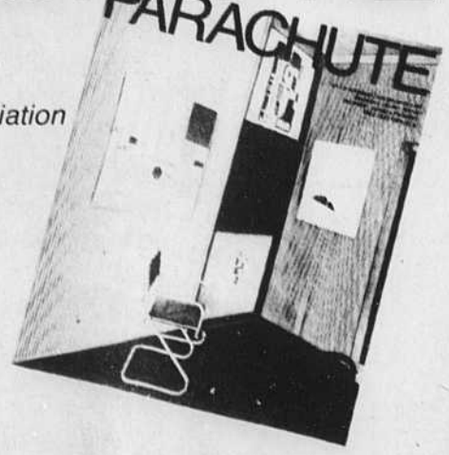
Conditions d'admission
Détenir le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, ou encore avoir atteint l'âge de 21 ans et faire preuve d'une préparation suffisante.

Formulaires d'admission
Bureau du registraire
C.P. 6205, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T5
Tél.: (514) 343-7076

Renseignements
Service facultaire de gestion des études
Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant (rez-de-chaussée)
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél.: (514) 343-6012

Publicité
Jacqueline Avril
Le DEVOIR
(514) 844-3361

PARACHUTE



Vient de paraître
PARACHUTE 29
Essais:
Dessaisissement et réappropriation
par Guy Bellavance,
Colour Video/Vulgar Potential
par Peggy Gale,
L'éloquence des moyens
par Paul-Albert Plouffe;
de plus, **commentaires**
sur les expositions;
rubriques régulières
sur les musiques au présent,
les livres et revues.

ABONNEMENT
Veuillez me faire parvenir un abonnement d'un an, 4 numéros, débutant avec le numéro ☐ 30 (mars 1983)

nom
adresse
ville
code postal
profession
Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de 20$.

PARACHUTE, revue d'art contemporain
4060, boul. St-Laurent, bureau 501, Montréal H2W 1Y9

Le cahier
CULTURE ET SOCIÉTÉ
du journal
LE DEVOIR
est dirigé par
Paul Morisset

parti pris 15 ans après, voici la réédition d'un classique de la période «révolutionnaire» des années soixante.

«VIVRE UNE GRANDE IDÉE comme passion, c'est lui livrer tout son destin»
Pierre Vallières



NÈGRES BLANCS D'AMÉRIQUE
Pierre Vallières
303 pages
12,95$
Édition augmentée d'une préface inédite de l'auteur

Distribué par: **Messageries Littéraires des Éditeurs Réunis**
900 est, rue Ontario, Montréal, Qué. H2L 1P4
Tél.: (514) 525-2511 ISBN: 2-7602-155-2

Si vous voulez savoir ce qui se passe en littérature québécoise, il n'y a qu'une chose à faire, vous procurer le magazine qui parle uniquement de littérature québécoise. Il vous revient quatre fois l'an, complètement illustré. Ce numéro vous parle d'anciens, de modernes et d'outils de recherche.



Anne Hébert *"Les fous de bassant"* Prix Goncourt 1982.

Ce numéro 28 vous présente des livres de:
Anne Hébert
Roch Carrier
Solange Lévesque
France Théoret
Germaine Guèvremont
André Carpentier
Elisabeth Vonarburg
Pierre Billon
Daniel Sernine
Claude Beausoleil
François Charron
Huguette Légaré
Alphonse Piché
Jean Charlebois
Gilles Maheu
Bertrand B. Leblanc
Michel Garneau
Normand Chaurette
Louis Dantin
Émile Nelligan
Richard Joly
Denis Vanier
Bernard Beugnot
José-Michel Moureaux

et le Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec, tome III, 1940-1959

LETTRES QUÉBÉCOISES No 28
Si vous ne trouvez pas notre magazine dans les librairies ou les kiosques à revues, pourquoi ne pas vous abonner ?

BULLETIN D'ABONNEMENT
NOM.....
ADRESSE.....
VILLE.....
CODE POSTAL.....

Lettres québécoises
C.P. 1840, Succ. B
Montréal, Québec
H3B 3L4
Tél.: (514) 843-5358

Canada 8$
USA 10$
Europe 15$
Institutions 10$
De soutien 20$

«Gandhi»: valable mais conventionnel

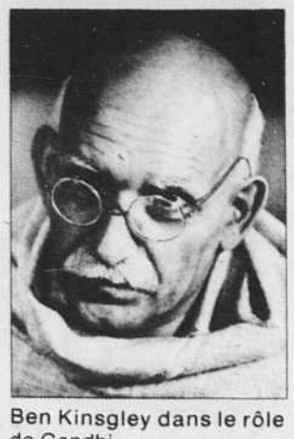
par Richard Gay

À l'affiche à Montréal depuis hier, le film *Gandhi* fait mieux connaître un personnage historique et la lente marche de l'Inde vers la libération et son indépendance. Et c'est principalement en cela que ce long métrage de trois heures et huit minutes mérite d'être vu.

Le film est en fait constitué d'un énorme flash-back, d'un immense retour en arrière. Il débute avec l'assassinat de Gandhi en 1948 et de là on revient au tout début, c'est-à-dire à la fin du XIXe siècle où Gandhi, jeune avocat, séjournait en Afrique du Sud.

C'est là que Gandhi se rend compte jusqu'à quel point les Indiens sont considérés comme des citoyens de seconde classe par les Britanniques. Lui-même sera jeté en bas d'un train pour avoir osé prendre place dans un compartiment de première classe. Cet incident provoquera chez Gandhi une prise de conscience politique qu'il s'empressera de faire partager. Discours, rassemblements, l'homme et son parti pris de non-violence seront bientôt connus non seulement à travers l'Afrique du Sud mais aussi à Londres et en Inde, où finalement Gandhi revient et est accueilli comme un véritable leader.

Sur place, la situation sera difficile. Gandhi sera éventuellement arrêté. Des Indiens seront massacrés par les forces de l'armée. Pour Gandhi toujours pacifiste, toujours non violent, une conclusion s'impose: les Anglais doivent partir. Mais c'est là, bien entendu, un avis que les Britanniques ne partagent pas. Et la répression sera d'autant plus forte. Gandhi sera de nouveau arrêté, de nouveau emprisonné.



Ben Kinsgley dans le rôle de Gandhi.

Mais jamais, jamais, Gandhi ne changera de position et, malgré tout ce que lui et son peuple subissent, il continuera de prôner la non-violence: il entreprendra même de longs jeûnes pour tenter désespérément de calmer les esprits. Et finalement ce petit homme maigre et pauvrement vêtu, sage mais obstiné, aura provoqué autour de lui une telle prise de conscience politique, une telle volonté de libération, que les Britanniques ne pourront faire autrement que d'accorder à l'Inde son autonomie et son indépendance. Mais il y aura division: l'Inde et le Pakistan, les chrétiens et les musulmans. Et c'est de cette divsion qu'il avait tellement voulu éviter que Gandhi sera finalement victime.

Ce qui importe donc dans ce film c'est le personnage, et surtout le lien entre ce personnage historique et le destin de son peupe. La principale qualité de ce film, en effet, c'est qu'il n'isole pas le personnage et n'évacue en aucune façon la réalité dans laquelle cet homme a mené son combat. Tout est là autour de lui: les politiciens, ses amis tels que Nehru, ses ennemis aussi, mais surtout son peuple et son pays. Et c'est en cela que les nombreux plans où l'on voit les Indiens rassemblés et la géographie de l'Inde sont importants.

Ce film cependant, il faut le dire, n'innove en rien cinématographiquement. Sa facture est des plus conventionnelle. C'est celle de la grande production. On pense à un film comme *Lawrence d'Arabie*, par exemple. La grande production de qualité.

Il ne s'agit donc pas d'un film personnel même si Richard Attenborough, le réalisateur, a mis près de 20 ans à le faire. Cela dit, le pacifisme et la non-violence propres à Gandhi renvoient à *Oh! What a Lovely War*, la première réalisation d'Attenborough, un film tourné en 1968 qui, sur le mode de la parodie, dénonçait la guerre, ses atrocités, ses massacres inutiles.

Quant à l'interprétation, comment ne pas souligner l'étonnante performance de Ben Kingsley dans le rôle-titre. Cet acteur de la Royal Shakespeare Company à Londres, qui en est à son premier rôle au cinéma, impose le personnage avec une vraisemblance soutenue de bout en bout. Sur le strict plan physique, c'est à s'y méprendre! Son jeu retenu, sa présence, l'intensité de la clairvoyance de son regard sont tels qu'on en vient à oublier que cet acteur est entouré de noms aussi prestigieux que Candice Bergen, Edward Fox, John Gielgud, Trevor Howard et Martin Sheen.

Certains diront, sans doute avec raison, qu'on ne pénètre pas dans toutes les nuances de la pensée et de la philosophie de Gandhi. Le genre de la grande production s'y prête mal. Mais Attenborough nous dit au début de son film que l'important pour lui c'était de révéler, à travers certaines anecdotes, le coeur de l'homme. Et ce coeur on le sent vibrer au début à la fin de ce film où l'on ne s'ennuie jamais.

Cela ne veut pas dire pour autant que *Gandhi* soit sans faiblesses. La première partie, celle qui se déroule en Afrique du Sud, est un peu précipitée et la progression des événements un peu trop rapide. Aussi à travers tout le film, on sent mal le déroulement du temps dans ce récit qui s'étend quand même sur un demi-siècle. Enfin, la vie privée de Gandhi est un peu sacrifiée dans ce film concentré avant tout sur sa vie publique. C'est ainsi, par exemple, qu'on comprend mal la relation entre Gandhi et cette Anglaise qu'il considérera comme sa fille.

Gandhi est donc davantage une grande production qu'une grande oeuvre de cinéma. Une grande production où l'humour n'est pas absent. Et le plus drôle c'est que ce film en hommage à Gandhi et assez dur à l'endroit des Britanniques est l'oeuvre d'un Anglais qui, mis à part *Oh What a Lovely War*, n'avait tourné rien qui vaille et qui a réalisé là le film le plus important de sa carrière. (Place du Canada).

courrier

Le père d'Indira Gandhi: Nehru

(Lettre adressée à M. Michel Nadeau à propos de son article de la semaine dernière sur le film «Ghandi»)

En lisant votre chronique sur *Gandhi*, j'ai été surprise d'y voir que Mme Gandhi a revu la vie de son père. La vie de Javaharlâl Nehru est-elle si bien incorporée à ce film pour que Mme Gandhi puisse y voir la vie de son père?

J'ai plutôt pensé que vous preniez Mme Candhi pour la fille du Mahatma. Or, il n'en est rien, ce dernier a eu trois fils au moins, et le mari d'Indira Nehrou n'était pas fils du Mahatma.

Je fais parvenir copie de cette lettre à Mme Denise Bombardier qui a déjà commis une erreur analogue. Peut-être lui a-t-on déjà fait remarquer, mais au cas.

Âgée de 55 ans, le premier personnage officiel dont je me souvienne est Gandhi. Ses jeûnes m'impressionnaient tellement. Le premier dont je me souvienne est celui de 1934.

Je n'irai pas voir le film car je n'aime guère le cinéma, et encore moins ces films poussés à grand renfort de publicité. Je m'enrichirai davantage, j'en suis certaine, à reprendre la lecture de *Gandhi - Autobiographie ou mes expériences de vérité* par Georges Belmont et publié aux PUF (1964).

Le Gange va certainement déborder — $12 millions pour «vendre» Gandhi. Si au moins les profits allaient aux pauvres de Calcutta où Gandhi a joué un rôle déterminant lors de l'indépendance de l'Inde.

J'aime beaucoup vos chroniques, je trouve que tout est clair et précis.

Thérèse LEBLANC

Montréal, 23 janvier

■

Mme Gandhi a revu la vie de son père en ce sens que le «pandit» fut durant plusieurs années aux côtés de Gandhi, comme le montre d'ailleurs le film. Nehru deviendra premier ministre de l'Inde, en 1947, à la mort du «mahatma».

M.N.

BEYROUTH 1980
«UN TÉMOIGNAGE PASSIONNANT».
-Francine Laurendeau (Le Devoir)
Bruno Ganz • Hanna Schygulla
LE FAUSSAIRE
de Volker Schlöndorff
V.O. ALLEMANDE avec S.T. ANGLAIS
à 9h30
EN PRIMEUR 14 ANS
New Yorker
5380 St.LAURENT 276-9626
Ce soir à 7h30 PROSTITUTE de Tony Garnett (Avec S.T.Fr.)

EN NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER 1982
LA NUIT DE SAN LORENZO est l'un des films les plus intéressants e la saison. Serge Dussault — LA PRESSE
... une oeuvre de classe. Un très beau film. Manon Pèclet — DIMANCHE MATIN
UN TRÈS BEAU FILM Francine Laurendeau — LE DEVOIR
Voyez-le vite! Pareille beauté ne donne rendez-vous qu'une fois tous les dix ans. — PARISCOPE
PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES 1982
LA NUIT DE SAN LORENZO
un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI
POUR TOUS
CINEMAS UNIS
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
Sam. Dim. 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.30, Sem. 7.25, 9.30

DE RETOUR À LA DEMANDE GÉNÉRALE
"PATRICK DEWAERE, INOUBLIABLE!
" 'PLEIN SUD' de Luc Béraud est un hymne à la liberté."
—Serge Dussault, LA PRESSE
PRIME PAR LA FONDATION PHILIP MORRIS POUR LE CINEMA
PLEIN SUD
un film de LUC BERAUD
14 ANS
CINEMAS UNIS
PATRICK DEWAERE • CLIO GOLDSMITH
JEANNE MOREAU
ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053
SAM. DIM. 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.30, SEM. 7.25, 9.30

Les Films Mutuels souhaitent la BIENVENUE à GÉRARD DEPARDIEU
Une magistrale imposture!
POUR TOUS
GÉRARD DEPARDIEU
NATHALIE BAYE
Un pacte d'amour plus fort que la raison...
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE
Commençant jeudi, le 3 février!
un film de DANIEL VIGNE avec MAURICE BARRIER • BERNARD-PIERRE DONNADIEU
ISABELLE SADOYAN • ROSE THIERY • ANDRÉ CHAUMEAU
MAURICE JACQUEMONT • ROGER PLANCHON
scénario adaptation et dialogue JEAN CLAUDE CARRIÈRE et DANIEL VIGNE
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

Cinéma ODEON
Elle ne veut plus des hommes qui la prennent... Elle en veut UN qui la garde!
Le nouveau Eric Rohmer
Le Beau Mariage
Une histoire d'aujourd'hui...
POUR TOUS
Un film de Eric Rohmer avec Béatrice Romand-André Dussollier et Arielle Dombasle
1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
BERRI 2
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

GAGNANT DE 4 PRIX DE L'ACADÉMIE
comprenant
LE MEILLEUR FILM
Meilleure composition musicale — Vangelis
Meilleurs costumes — Melina Canonero
Meilleur scénario — Colin Welland
POUR TOUS
Version Française de CHARIOTS OF FIRE
LES CHARIOTS DE FEU
avec BEN CROSS IAN CHARLESON NIGEL HAVERS CHERYL CAMPBELL ALICE KRIGE
LINDSAY ANDERSON DENNIS CHRISTOPHER NIGEL DAVENPORT BRAD DAVIS PETER EGAN Sir JOHN GIELGUD IAN HOLM PATRICK MAGEE
Scénario de COLIN WELLAND Musique de VANGELIS Producteur exécutif DODI FAYED
Produit par DAVID PUTTNAM Mise en scène par HUGH HUDSON
CREMAZIE
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210
Lun. à ven.: 7:15 - 9:30
Sam. - dim.: 12:15 - 2:30 - 4:45 - 7:15 - 9:30

RENE MALO présente
GÉRARD JUGNOT ☆ ANÉMONE
Une comédie bouillonnante d'aventures sexu romantiques.
POUR TOUS
...C'EST DUR, D'ÊTRE UN SEXE SYMBOLE!
LE QUART D'HEURE AMERICAIN
Un film de Philippe Galland
Scénario de Philippe Galland et Gérard Jugnot
D'après une idée originale de Philippe Galland
avec la participation de Jean-François Balmer.
BERRI 1
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
12:30 - 2:25 - 4:15
6:05 - 8:00 - 9:50

PRIMA FILMS PRESENTE
Un des films de Saura les plus inspirés, peut être son meilleur film. À NE PAS RATER.
— LE DEVOIR
Un film merveilleux, amusant. À NE PAS MANQUER.
— F. GRIMALDI, CBF BONJOUR
POUR TOUS
MAMAN A 100 ANS
CARLOS SAURA
Lun. à ven.: 7:25 - 9:25
Sam. - dim.: 1:25 - 3:25 - 5:25 - 7:25 - 9:25
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

Le desarroi des jeunes en quête du bonheur
14 ANS
Prima film présente
INTERDIT AUX MOINS DE 13 ANS
Prix Perspectives du cinéma français
FILM DE JEAN-LOUIS BERTUCELLI
SANDRA MONTAIGU PATRICK DEPEYRAT AKIM OUMAOUCHE
BERRI 1
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
DÈS VENDREDI, LE 4 FÉVRIER!

Eric Rohmer, Coline Serreau et l'avant-dernier Fassbinder

par Francine Laurendeau



«Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux!» de Coline Serreau.

ERIC Rohmer occupe dans le cinéma français une place toute particulière. Porté à la réalisation par l'élan créateur de la Nouvelle Vague, il se distingue très tôt par son goût pur la discussion philosophique. Les protagonistes de la plupart de ses films illustrent et défendent, avec grâce et brio (nous sommes loin de l'austérité janséniste d'un Bresson), les thèses les plus classiquement bourgeoises de la morale catholique. Rappelez-vous *Ma nuit chez Maud* (1969) où un touchant jeune homme (Jean-Louis Trintignant) explique longuement à une belle divorcée (Françoise Fabian), en remontant à l'existence de Dieu et au pari de Pascal, pourquoi il ne saurait coucher avec elle...

Verbiage moralisateur, disent certains. C'est qu'ils ne sont pas sensibles au charme d'une conversation qui met généralement aux prises des moralistes des deux bords, aussi subtils les uns que les autres, et dont les réactions sont le plus souvent empreintes d'un humour qui désamorce la gravité du propos. Songez au *Genou de Claire*, à *L'Amour l'après-midi* ou à *La Femme de l'aviateur*. Le dernier film de Rohmer (le deuxième du cycle «Comédies et proverbes») s'inscrit dans cette démarche. Sabine (Béatrice Romand) décide soudain de larguer son amant parce que, bien que séparé de sa femme, il n'en conserve pas moins une famille dont elle sent bien qu'il ne se défera jamais. Du jour au lendemain donc, elle décide et annonce à tous qu'elle va bientôt se marier. Le vrai mariage. Elle va «se faire respecter avant.» Une fois la bague au doigt, elle ne travaillera plus. Son entourage s'effraie devant un projet aussi désuet.

Sabine, elle, est toute à la recherche du mari. Avec la complicité de sa meilleure amie (Arielle Dussolier), avocat et célibataire le candidat idéal. Aveugle à ses réticences, avec un entêtement indéracinable et une adorable mauvaise foi, Sabine va tenter d'amener l'élu de son coeur à lui demander sa main. Jusqu'au jour où elle va devoir comprendre qu'Edmond est encore plus réactionnaire qu'elle, trop réactionnaire pour accepter d'être choisi par une femme.

Ce n'est sans doute pas le meilleur Rohmer. Mais si vous vous laissez gagner par la séduction du dialogue, l'intelligence et la finesse de la direction de comédiens et la beauté du cadre, les vieilles rues du Mans, vous passerez un moment fort agréable. Ai-je rêvé? J'ai même cru, tant tout cela est aussi délectable qu'anachronique, entendre des alexandrins. — «S'il gagne assez pour deux, pourquoi travaillerais-je?» — «Tu parles exactement comme il y a cent ans.»... Rohmer, le dernier salon où l'on cause. Au Berri.

■

Un très chouette film représentait la France au dernier Festival de Venise. *Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux!*, deuxième long métrage de fiction de Coline Serreau (le premier était un intéressant *Pourquoi pas?*, en 1976) se présente comme la satire du tournage d'un film publicitaire. C'est cela et bien davantage.

Depuis l'arrivée, d'une étonnante loufoquerie, au petit matin, des maquilleurs, jusqu'à cette incroyable scène où de malheureux danseurs à claquettes doivent se transformer en chanteurs de comédie musicale («Sinking in the Drain»...), c'est irrésistiblement cocasse et rondement mené. Et puis, l'action bascule. C'est la révolte des comédiens, la minute de vérité, l'euphorie d'être enfin soi-même, et la pirouette finale.

Si on peut reprocher à Coline Serreau une direction d'acteurs très survoltée, cela tient peut-être au genre, la parodie. Une parodie désopilante et cruelle des moeurs de notre époque. Présenté mercredi soir en avant-première à l'Outremont (dans le cadre des événements organisés par la revue *Le Temps fou*), le film sortira le 4 février prochain dans une des sales du complexe La Cité.

■

Veronika Voss, l'avant-dernier film de Rainer Werner Fassbinder (trouvé mort, on s'en souvient, en juin 1982, victime d'une overdose, dans un hôtel de Munich), est d'abord l'histoire d'une fascination, la fascination exercée sur un journaliste sportif, qui écrit d'étranges poèmes, par Veronika Voss, star déchue d'un cinéma allemand qui n'existe plus. Mais ce film, admirable et glacé, est surtout un billant exercice de style. L'image surexposée joue avec toutes les nuances du blanc et du noir et évoque l'esthétisme d'un certain cinéma américain des années cinquante.

Veronika Voss, dont nous avons déjà parlé dans ces pages, remportait le Lion d'Or au dernier Festival de Berlin. Le film est présenté en deux versions (originale, sous-titre anglais, je vous la recommande; et doublée en français) à la Cité.

Mentionnons pour terminer *Les Filles de Grenoble*, de Joël Le Moign', inspiré d'un procès qui défraya la chronique il y a quelques années. Mises en confiance par un juge sympathique, des prostituées osent dénoncer les proxénètes qui les terrorisent. Kenneth Loach nous prouvait récemment, avec *Prostitute*, qu'on peut réaliser sur ce thème un film de fictioin dépourvu de la moindre complaisance. Mais la caméra de Joël LeMogn' s'attarde décidément beaucoup trop sur les appas de ces demoiselles et sur les procédés sadiques de leurs macs pour qu'on ne doute pas très sérieusement de la pureté de ses intentions. Les distributeurs ne s'y sont d'ailleurs pas trompés: le film passe en programme double avec *Les Jeux érotiques de deux jeunes infirmières*... Au complexe Desjardins

Rajeunir...une réalité avec le Lifting Naturel de Marie Soleil

Le traitement remodelant véritable, d'une efficacité remarquable, qui apporte au visage des améliorations tant visibles que durables. Méthode entièrement naturelle utilisant un serum biologique de première qualité; le LIFTING NATUREL est fortement conseillé dans les cas de perte d'élasticité générale, de rides naissantes ou profondes, d'un manque de fermeté de l'oval du visage, du cou ou du décolleté. le LIFTING NATUREL peut améliorer l'apparence de tout sujet déjà marqué par le vieillissement quelque soit l'âge.

Les résultats exceptionnels obtenus sont dus à une innovation technique, alliée aux plus récentes découvertes dans le domaine de la cosmétologie.

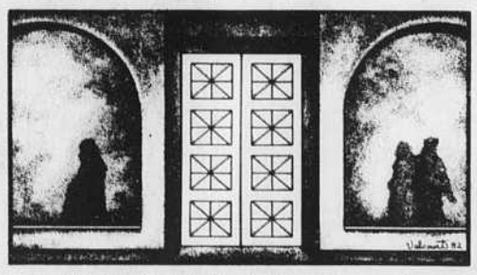
Consultation personnelle sans obligation sur rendez-vous.

Marie Soleil esthéticienne
1064 ouest, rue Laurier
Outremont, P.Q. 271-7649

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER

"BRITANNICUS" de JEAN RACINE
Mise en scène: André Brassard

Décor: Claude Goyette — Costumes: François Barbeau — Éclairages: Pierre-René Goupil



Avec: Monique Bélisle, Henri Chassé, Normand Daoust, René Gagnon, Luce Guilbeault, Hélène Mercier, Carl Solari, Jacques Vaugeois et Gilles Pelletier

dès le 28 janvier
À L'AFFICHE
Tous les VENDREDIS et SAMEDIS

CO-PRODUCTION: La Nouvelle Compagnie Théâtrale et le Théâtre Français du Centre National des Arts, Ottawa.
Renseignements: 253-8974
4353, rue Sainte-Catherine est, Montreal H1V 1Y2

théâtre du rideau vert
direction yvette brind'amour mercedes palomino
Mardi au vendredi: 20h — Samedi: 17h et 21h
Dimanche: 19h

La Joyeuse Criée
d' ANTONINE MAILLET



DERNIÈRE CE SOIR

avec VIOLA LÉGER et ALAIN LAMONTAGNE
Mise en scène: Yvette Brind'Amour — Fresque: Nérée de Grâce
Conception visuelle: Accolas, Barbeau, Rondeau
Reservations de 12h à 19h — Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue St Denis — 844 1793

THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES
DU 25 JANVIER AU 26 FÉVRIER
le rire de l'étrangère



textes de suzanne jacob
MONTAGE DE TEXTES ET MISE EN SCÈNE LAURENCE JOURDE
AVEC OUETTE GUIMOND — LOUISE LAPRADE — GINETTE MORIN — ANNE-MARIE PROVENCHER — MONIQUE RICHARD
Réservations : 879-1306
20h30



COMÉDIE DE BILL C DAVIS • TRADUCTION FRANÇOIS TASSÉ
DÉCOR ET COSTUMES GUY NEVEU • ÉCLAIRAGES MICHEL BEAULIEU
EN COPRODUCTION AVEC LE THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE
MISE EN SCÈNE OLIVIER REICHENBACH
AVEC JEAN-MARIE LEMIEUX ET CARL BÉCHARD
À L'AFFICHE
tnm DIRECTION ARTISTIQUE OLIVIER REICHENBACH 84 OUEST STE-CATHERINE 861-0563
MOINS DE 25 ANS PLUS DE 60 ANS 40 % DE RÉDUCTION UNE DEMI-HEURE AVANT LE SPECTACLE
UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LA VIE DU TNM

"...une interprétation d'une justesse remarquable." Francine Grimaldi, CBF Bonjour.
"une comédie pleine de chaleur, une réussite au TNM" Maureen Peterson, La Gazette.
"...cette "Chaire", devient le lieu d'un combat théâtral subjuguant" Robert Lévesque, Le Devoir.



sous la direction de Wayne Riddell
présenté par L'Ensemble Vocal Tudor et LE CHOEUR DE L'ÉGLISE DE ST. ANDREW & ST. PAUL
en collaboration avec LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA
à la fin du CINQUIÈME SYMPOSIUM ANNUEL À L'INTENTION DES CHOEURS CANADIENS

le dimanche 30 janvier à 16h
à L'Église de St. Andrew & St. Paul • 3415 Redpath (angle Sherbrooke)
Entrée Libre • Collecte
Renseignements: 932-3376

EN PREMIÈRE À MONTRÉAL

Claude Besson
Chansonnier Breton
(prix Charles Cros)



Les Productions Le Beffroi



MOTUSSE PAILLASSE CLOWNS
Les productions Alain Julien

DÈS LE 28 JANV.
Réservations: 845-7277
AUX 4 SAISONS BAR
100 Ave des PINS est
Sherbrooke autobus 144

Pour les représentations du 28, 29, 30 janvier et 1er février inclusivement procurez-vous 2 billets pour le prix de 1 billet
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ
Conditions: Prendre les billets au guichet du Théâtre de Quat'Sous, 100 est ave. des Pins, au moins 26 h. à l'avance.

PIERRE BOURGAULT et LA MINUTE DE VÉRITÉ

CONFÉRENCE
Québec
1970 à aujourd'hui



OCTOBRE 1970
• le FLQ
LE RÉFÉRENDUM
• ses suites
LES AFFRONTEMENTS
• Trudeau et Lévesque
• Les syndicats et l'État
LE QUÉBEC DE DEMAIN
• perspectives d'avenir...

Une présentation de: L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
THÉÂTRE ARLEQUIN 1004 est, Ste-Catherine 288-2943 — METRO BERRI
Information 288-4261
LES LUNDIS, 20h. 31 JANVIER, 7 et 14 FÉVRIER

du 15 au 27 mars 20h
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Guichets: 842-2112
PRIX DES BILLETS 8.50$ 13.00$ 17.00$
Sur tout billet de plus de 5$ s'ajoute un montant de 0.75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

PRÉSENTEMENT EN VENTE
«EN PLEINE FARCE!»



JEAN LAPOINTE

66,000 SPECTATEURS au GRAND THÉÂTRE de QUÉBEC

Claude Robert, LE JOURNAL DE QUÉBEC
« Chez lui la farce, c'est sa force! »

Jacques Samson, LE SOLEIL
« Inconditionnellement sans restriction aucune, Jean Lapointe. »

Roger Bourassa, CHOI FM
« Le spectacle tout désigné pour vous dérider et vous faire oublier vos tracas quotidiens. »

Denise Pelletier, PROGRÈS DIMANCHE, Jonquière
« Lapointe, phénoménal! »

C'est un rendez-vous METRO Place des Arts

Imprésario: Jean-Claude Lespérance

PROLONGATION du 31 mars au 3 avril / du 7 au 10 avril / 20h.00
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
PRIX DES BILLETS: 8.50 / 12.50 / 14.00 / 17.00$
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

DU 1er AU 5 FÉVRIER : LES ÉVÉNEMENTS DU TEMPS Fou

1 LANCEMENT
Mardi le 1er février de 18h à 20h
Champagne et gâteau
et la chance d'être les premiers à lire le tout dernier TEMPS FOU
Lieu : Bar aux maîtres
4350, St-Denis (coin Marie-Anne)

2 CINÉMA
Mercredi le 2 février
2 primeurs cinématographiques
Un film acclamé à New-York
« L'entraînement des femmes »
Nick Broomfield et Joan Churchill
à 19h30
Un film controversé à Paris
« Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux! »
de Coline Serreau
à 21h30
Prix d'entrée : 3 $ par film
Lieu : Le Cinéma Outremont
1248, Bernard ouest

3 DÉBAT
Jeudi le 3 février 20h
La bataille des anciens et des modernes
Les nouveaux conflits de générations discutés par des spécialistes et des gens qui les vivent
Nathalie Petrowski animera les débats
Lieu : Centre Calixa Lavallée
3819, Calixa Lavallée
(dans le parc Lafontaine, près du Jardin des merveilles)
Entrée libre

4 THÉÂTRE
Vendredi le 4 février 20h30
Grand spectacle d'improvisation
Le procès des temps fous !!!
imaginé et mis en scène par Sylvie Legault, Claude Laroche et Benoît Fauteux avec des comédiennes et des comédiens de la L.N.I., de la Kermesse et de la C.I.A.
Lieu : L'Atelier Continu
1200, Laurier est, tél. : 270-1175
Prix d'entrée : 5 $ en vente à l'Atelier Continu et au Temps Fou

5 CABARET
Samedi le 5 février 20h30
La revue de la revue
Super soirée cabaret animée par Pauline Martin et Normand Levesque, mise en scène de Gilbert Lepage
Avec Michel Rivard, Leo Munger, Alain Déry et son orchestre, le trio de Bernard Buisson, Montreal Transport et plein de surprises musicales et visuelles
Lieu : Spectrum
318 ouest, rue Ste-Catherine
tél. : 861-5851
Prix d'entrée : 12 $
Billets en vente au Spectrum et dans les comptoirs Ticketron

Pour informations supplémentaires ou pour acheter les billets : Temps Fou 4073, St-Hubert, tél. : 526-2516

Luce Guilbeault, Brassard et Agrippine

par Robert Lévesque



Luce Guilbeault: une sorte de sagesse.
(Photo Jacques Grenier)

PIERRETTE Guérin, l'âme des *Belles-soeurs*, Carmen la cowgirl dans *Marie-Lou*, Réjeanne Padovani qui veut revoir ses enfants, Violette Leduc pour qui *La Terre est trop courte*, l'autoritaire tante Mina de l'*Anse-à-Gilles*, il y a eu entre ces personnages et Luce Guilbeault quelque chose d'un peu plus qu'une interprète au service d'auteurs: une identification, une précision dans l'approche du personnage qui court-circuite le théâtral et le vrai. «Au service des auteurs, oui, mais vivante», dit-elle dans un entretien publié à la revue *JEU* où elle revendique «l'être libre sous le personnage, non asservi au texte et à la mise en scène, tout en les respectant».

Cette «vérité», Luce Guilbeault l'a approfondie chez des personnages contemporains, ceux de Tremblay, à l'état brut, ceux de Ducharme, Gauvreau, Marchessault, et ceux de Denys Arcand au cinéma. Elle compte sur les doigts d'une main ses rôles au théâtre classique (un *Misanthrope* avec Ronfard, un Shakespeare à Stratford), et depuis quelques jours à la Nouvelle Compagnie Théâtrale la voici Agrippine, ce rôle noir, avec en bouche les alexandrins de Racine. L'affaire n'est pas sans intérêt, et est signée Brassard qui, après son *Andromaque* du Quat'sous en 74, récidive avec un *Britannicus*.

«Bon, d'abord, il s'agissait de retrouvailles avec Brassard. Nous n'avions pas travaillé ensemble depuis 12 ans, depuis *Marie-Lou* au Quat'sous. Je trouvais important de le retrouver sur un plateau, et je l'ai trouvé plus Brassard qu'avant, plus fouilleur des motivations et du sous-texte, plus énergique, et toujours lui-même avec ses deux Cokes sur la table et l'interdiction d'aller aux toilettes pendant la répétition. Brassard, c'est un visionnaire.»

Comment avez-vous travaillé? «Au départ, tous possédaient parfaitement le texte. Je m'étais promenée une partie de l'été dans mon quartier avec le texte de Racine comme un bréviaire, pour dépasser la mémorisation et arriver devant Brassard vacante en quelque sorte, habitable. En répétition, l'essentiel du travail a porté sur ce que le texte *nous* disait, ce que les personnages signifiaient pour *nous*. L'alexandrin n'était pas un obstacle, Brassard n'a pas voulu qu'on le respecte, c'est-à-dire qu'en demeurant dans le texte il nous demandait de couper les temps, les rhytmes là où nous pouvions être naturels. Dans cette approche, la seule chose qui n'entrait pas dans mes préoccupations, c'est le fait que Brassard n'insistait pas sur le travail du corps, alors que ce qui m'intéresse actuellement, c'est le travail sur le corps, l'écoute du corps qui permets de digérer l'essentiel, le nécessaire d'un personnage.»

«À preuve, c'est lorsqu'André, une fois, m'a fait jouer toute la pièce dans une chaise roulante que j'ai, en expérimentant l'agressivité contre ceux qui marchent, approché et senti l'impuissance vers laquelle va Agrippine en sentant le pouvoir lui échapper devant Néron.»

Quelle Agrippine êtes-vous devenue? «Au départ, j'avais hésité... je ne suis pas Denise Pelletier... je n'ai pas la taille longue des Agrippines classiques... je pouvais croire au contre-emploi mais avec Brassard on a convenu de créer une Agrippine dont la qualité serait le courage, la détermination, que je pouvais faire passer et alimenter de mon travail en bioénergie. Brassard a mis en scène un *Britannicus* où les temps s'emmêlent, du XVIIe siècle au mouvement punk, et il a choisi des comédiens très jeunes parce que Néron, pour lui, c'est la délinquance, le jeune garçon qui balaye le passé. Mon Agrippine, dans ce contexte, c'est le vieillissement, quelqu'un qui a eu le pouvoir et veut le garder, et dont le courage est une sorte d'aveuglement devant la mise au rancart et sa conséquence, la mort.»

Elle était cette Agrippine il y a moins d'une heure, lorsqu'on s'est rencontrés mardi. Démaquillée, cheveux aplatis par le port d'un masque, Luce Guilbeault se laisse aller dans l'examen de son Agrippine. «C'est un rôle qui me glisse...», dit-elle, le regard fixe, les doigts qui tirent quelques cheveux et la peau mince des tempes comme un masque qu'on veut arracher. «J'ai beau regarder Margaret Thatcher, je n'arrive pas à saisir vraiment Agrippine; c'est une femme qui a eu le pouvoir, elle a installé son fils Néron sur le trône pour garder ce pouvoir, mais c'est cette notion de pouvoir qui m'échappe et que je n'arrive pas à départager. Pouvoir sur moi, sur les autres? J'approche la cinquantaine et je sens en moi plein de plages encore vierges, inconnues, et je ne peux pas comprendre la notion de pouvoir... Je pense qu'on en est au post-féminisme où ce pouvoir est remis en question. Alors Agrippine, je me rends compte qu'il me faut la distancier de plus en plus, et c'est peut-être la première fois que ça m'arrive avec un personnage.»

Vous semblez avoir toujours choisi minutieusement ceux-ci, que ce soit dans les films d'Arcand, dans *Les Oranges sont vertes*, ou cette extraordinaire tante Mina écrite par Marie Laberge? «Oui, je ne veux pas distancier, je trouve important d'avoir un texte qui contient des choses que j'ai envie de dire. Avec l'Agrippine de Brassard, qu'on va jouer 50 fois (ce qui est rare et important), je saisis et intègre la férocité et la violence, ce qu'on m'a souvent fait jouer, et ce qui me parle d'abord dans le personnage c'est son âge, je vais apprendre à composer avec cela, avec l'idée de la mise au rancart que d'autres peuvent décider pour vous.»

Mais cela vous est étranger? «Au théâtre, on est toujours à l'écoute de toutes sortes de désirs, dont celui de développer d'autres aspects de soi... Mais c'est vrai que maintenant, avec le temps, j'acquiers une sorte de sagesse, je deviens savante en somme, je parle, des projets s'élaborent, je vois plus d'avenir, alors qu'avant je gardais tout pour moi, j'étais le genre «bande à part», je sentais au théâtre et au cinéma que j'étais comme un enfant à qui on permets d'être ce qu'elle veut, tout à fait ce que Giorgio Strehler dit de l'acteur incapable de parler de son rôle, et il a fallu que je m'implique, que j'initie des aventures, comme celle de *La Nef des sorcières* au TNM (en 76), pour que je

Suite à la page 27

CE SOIR — SOUPER-SPECTACLE
Jean-Marie Moncelet
chante PARIS: PÈGRE
Dernière
Les bals musettes des mauvais garçons et des filles de joie de 1900-1940 avec «La Java Bleue», «À la Bastille» «Le p'tit bal du samedi soir», etc.
Ce soir 22h30
«Un spectacle piquant, de quoi vous donner envie de retourner»
Jean Beaunoyer, *La Presse*
Dès 19h30 «Les oiseaux de nuit»
AU BORDUAS
1257, rue Amherst Rés.:522-1554

SYNCOPE
"...le spectacle théâtral à voir à Montréal en ce moment." *(R. Lévesque — (Le Devoir)*
"Un auteur exceptionnel? (...) Les comédiens nous offrent des compositions superbes."
(M. Dassylva — (La Presse)
De RENÉ GINGRAS
Mise en scène de YVES DESGAGNÉS
Musique de PIERRE MOREAU
avec BENOÎT GIRARD, PAUL SAVOIE, ALAIN ZOUVI
Supplémentaires: 29 jan., 5 fév., 17h.
PROLONGATION JUSQU'AU 12 FÉVRIER
Du 7 JANVIER au 5 FÉVRIER
SALLE FRED-BARRY
4353 est, Ste-Catherine (Métro Papineau, autobus 34)
Réservations: 253-8974

Conservatoire de Musique de Montréal
CONCOURS D'ADMISSION
ANNÉE SCOLAIRE 1983-1984
Disciplines principales
Piano, orgue, clavecin, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussion, guitare, ondes martenot, direction d'orchestre, art vocal, écriture, composition, analyse, histoire de la musique.
Toutes les demandes d'admission doivent être rendues au secrétariat du Conservatoire avant 16h30, le vendredi 4 février 1983. Les concours d'admission auront lieu à compter du 21 février 1983.
AUCUNS FRAIS DE SCOLARITÉ
Renseignements:
Conservatoire de Musique de Montréal
100, rue Notre-Dame est
Montréal, Québec
Tél.: (514) 873-4031

EN RECITAL
UN PIANISTE REMARQUABLE
Une présentation de l'Orchestre symphonique de Montréal

MURRAY PERAHIA
le dimanche 20 février 1983 à 20H.
Programme:
MOZART
Fantaisie en ré mineur, K. 397
Rondo en ré majeur, K. 485
BEETHOVEN
Sonate en si bémol majeur, opus 31, no 3
CHOPIN
Barcarolle en fa dièse majeur, opus 60
SCHUMANN
Fantaisie en do majeur, opus 17
Billets 10$, 15$, et 20$.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

PAIN BLANC
Conception et mise en scène de Gilles Maheu
Tout est pensé, voulu, mûri.
L'ensemble est parfait.
Alain Richard
Intervention
ESPACE LIBRE
1945, rue Fullum
27 janvier au 13 février à 20h30
(relâche lundi)
billets: 8$
521-4198 ou 521-4191
Une production de CARBONE 14 (les Enfants du Paradis)

Orchestre symphonique de Montréal
Charles Dutoit, directeur artistique
LES CONCERTS ESSO
dimanche, 30 janvier, 14h30

Franz-Paul Decker
Gagnants du Concours OSM
Julie Triquet, *violon*
Philippe Magnan, *hautbois*
Haydn: *Symphonie no 83 (La Poule)*
Mozart: *Concerto pour hautbois, K. 314*
Tchaikovsky: *Concerto pour violon*
Billets: 7,50$, 5$
À compter de 13h30, le jour du concert, 100 billets seront offerts à 3,50$ si disponibles
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

Spectacles Laurentide
Une présentation de Guy Latraverse
kébec spec
CLEMENCE
PLUS FOLLE QUE JAMAIS

UN TRIOMPHE !
Prolongation: 15 au 27 février
THEATRE ARLEQUIN
1004 est, Ste-Catherine 288-2943
METRO BERRI
Guichets ouverts dès midi. Commande tél. avec carte de crédit 288-4261 de 11h à 18h. Comptoir TICKETRON. Réservations téléphoniques TELETRON: 514-288-3782
*Les nos de sieges ne peuvent etre precises lors de commandes tel

AU QUAT'SOUS
FASSBINDER
Ce soir
Les Larmes amères de Petra von Kant
CO-PRODUCTION DE LA RALLONGE ET DE LA COMPAGNIE DE QUAT'SOUS
AVEC: Marie-Claude Arpin, Diane Cardinal, Angèle Coutu, Monique Joly, Danielle Lépine, Suzanne Marier, Louise Saint-Pierre
MISE EN SCÈNE: Lorraine Pintal
DÉCOR ET COSTUMES: Mérédith Caron
ÉCLAIRAGES: Luc Prairie
MUSIQUE: Pierre Moreau
TRADUCTION QUÉBÉCOISE: Jean-Luc Denis
DÈS LE 12 JANVIER
4SOUS
Réservation: 845-7277
100 avenue des Pins est
Sherbrooke, autobus 144

CONCERT de SOLIDARITÉ

samedi, 5 février 20h
JANUSZ WOLNY
baryton
Chanteur étoile de l'opéra de Cracovie et de Wroclaw
accompagné au piano par
Magdalena Kowalewska
Billets: 10$ 12$ 15$
Au profit des artistes
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

Orchestre Civique de Montréal
OCM
Montreal Civic Orchestra
concert
le dimanche 6 février
Salle Pollack
555 ouest, rue Sherbrooke
20h
Chef invité — ALEXANDER BROTT
Soliste — DAVIS JOACHIM
Beethoven — Vivaldi — Dvorak
BILLETS: $4.
RENSEIGNEMENTS: 878-9680

théâtre du rideau vert direction yvette brind'amour mercedes palomino
4664 rue St-Denis metro Laurier sortie Gilford • Réservations de 12 h à 19h, tel 844-1793

LA DÉPRIME !
avec DENIS BOUCHARD, SUZANNE CHAMPAGNE, RÉMY GIRARD, RAYMOND LEGAULT, JULIE VINCENT
décors et éclairages BERNARD BOISSONNEAULT complice artistique ISABELLE DORÉ
du 3 février au 5 mars
CKOI

expositions

Le champ de fouilles de B. Radecki

par
Gilles Daigneault

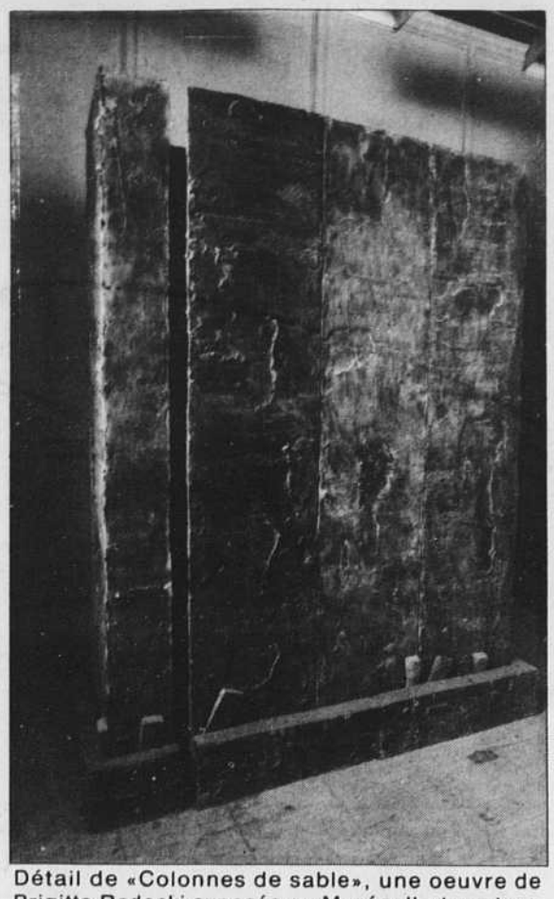
D'EMBLÉE, la configuration de **Colonnes de sable**, la plus récente sculpture environnementale de Brigitte Radecki qui occupe une des salles du Musée d'art contemporain, n'est pas déconcertante. Elle évoque un lieu à la fois recueilli et accueillant, apparenté à quelque site archéologique, qui contient des objets ambigus — fragments de constructions architecturales? — que le visiteur a envie d'interroger.

L'oeuvre se compose de deux allées contradictoires — jonchées, l'une d'éléments horizontaux et l'autre d'éléments verticaux — dont la juxtaposition soulève un problème qui demeure entier tout au long de la visite et qui contraste avec la cohérence interne de chacune des deux allées, fût-ce une cohérence uniquement formelle. Cela dit, *Colonnes de sable* n'en finit plus de subvertir subtilement la logique en certaines de ses parties et il m'apparaît significatif que l'oeuvre résiste à toute tentative d'appréhension globale.

En mimant laborieusement la réalité très connotée que constitue un champ de fouilles et en y introduisant ingénieusement des préoccupations sculpturales modernsites, Radecki arrive à court-circuiter le temps et amène le visiteur qui déambule entre ces drôles d'artefacts à croire aux histoires les plus invraisemblables que ses propres fantasmes voudront bien y inscrire. (Jusqu'au 13 mars).

■

Les expositions de photographie du Centre Dazibao ménagent presque toujours de bonnes surprises. Cette fois-ci, on présente le travail de quatre artistes qui réutilisent des procédés non-argentés, dont la découverte a fait progresser en son temps la technique photographique, mais à des fins proprement expressives. Bien sûr, les amateurs de photographie seront sensibles à toute la cuisine alambiquée qui soustend ces propositions, mais plus importantes m'apparaissent la réflexion sur la discipline qu'implique ce retour au passé et les possibilités de renouvellement que, paradoxalement, il indique.



Détail de «Colonnes de sable», une oeuvre de Brigitte Radecki exposée au Musée d'art contemporain

Les images de Doreen Lindsay, de Kay Aubanel et de Brigitte ostiguy sont sérielles et jouent sur les tensions entre les constantes et les variables à l'intérieur de la série. La première propose huit formulations différentes de la même figure — un chou — en faisant retour sur «les refoulés de la photographie», notamment la matière et la planéité du support; Aubanel révèle les possibilités plastiques des superpositions et des transparences que permet le *Kwik-Print*; quant à la longue frise monochrome de Brigitte Ostiguy, elle crée des tensions inédites entre des interventions archaiques et une mise en scène moderniste. Enfin, les oeuvres de Peter Murphy, qui ont des allures un peu surannées, rappellent la porosité de la frontière entre la photographie et la gravure. Demain, à 14 h, Doreen Lindsay parlera de son travail et fera une démonstration du procédé cyanotype. (Jusqu'au 13 février).

■

La galerie Alliance présente les toiles de Normand Cousineau, un jeune peintre dont le travail s'inscrit résolument dans le courant de la nouvelle figuration expressionniste qui déferle, depuis peu, en Europe et aux États-Unis. Ancien illustrateur, Cousineau ne manque ni d'imagination ni de moyens plastiques pour la mettre en forme. Ses images, très violentes, racontent chaque fois une histoire picturale où les personnages doivent subir des métamorphoses inquiétantes pour remplir une fonction précise dans l'espace inquiétantes pour remplir une fonction précise dans l'espace généralement très restreint du tableau. Une aventure encore dispersée mais prometteuse, même si elle avance sur des terrains presque complètement défrichés. (Jusqu'au 11 février).

■

La réussite d'une exposition thématique repose à la fois sur les ressources du thème choisi et sur celles des artistes qui sont conviés à l'exploiter. Dans ces conditions, l'exposition intitulée «Nouveaux regards sur la Chine», qu'on peut voir chez Michel Tétreault, ne courait aucun risque pour ce qui concerne le thème; restait aux artistes québécois qui avaient fait le voyage, en avril 1980, d'être à la hauteur. Or, à part quelques exceptions, les éléments qui s'imposent dans cette présentation sont ceux où le thème est le plus explicite (et l'artiste, le moins présent), à savoir les photographies documentaires. Dans ce corpus, on découvrira même quelques oeuvres si remarquablement efficaces qu'on en vient à se demander si la photographie documentaire est un genre *facile* ou si Chantal DuPont, Tin-Yum Lau, Lauréat Marois et Pierre-Léon Tétreault, entre autres, sont exceptionnellement doués pour cette pratique. (Jusqu'au 20 février).

■

Enfin, on sait que le magazine *OVO* n'est pas étranger au développement assez spectaculaire qu'a connu la photographie québécoise depuis une dizaine d'années, et il serait bon de profiter d'une intéressante exposition d'affiches photographiques organisée par la revue pour visiter les nouveaux locaux d'*OVO*, rue Sainte-Catherine, et y découvrir, outre une sympathique salle d'exposition, un centre de documentation en photographie riche de quelques centaines de livres et de quelques milliers de revues. L'exposition montre environ quatre-vingt-dix affiches qui proviennent toutes de la collection d'*OVO* et qui constituent en raccourci une véritable exposition historique de photographie, les affiches étant généralement très bien imprimées. Celles-ci documentent des événements qui ont eu lieu aussi bien ici qu'à l'étranger et leur facture véhicule des informations de toutes sortes sur les lieux qui exposent les photographes.

L'espace *OVO* — les directeurs insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une galerie — se veut un lieu d'animation qui, comme le nouveau centre de documentation, sera un prolongement naturel du magazine qui s'acharne, depuis un bon moment, à communiquer une certaine idée qu'il se fait de la photographie. Signalons que le prochain numéro d'*OVO*, qui paraîtra à la mi-février, interrogera le thème protéiforme et controversé du couple. (L'exposition d'affiches se termine le 15 février).

Danse: pour voir ce que sera la relève

par
Suzanne Asselin

CEUX et celles qui ont envie de voir ce que sera une certaine relève québécoise dans le monde de la danse professionnelle ne devraient pas manquer la grande finale du premier «Concours Dansons-Montréal» qui se tiendra ce soir au Tritorium. Les 22 finalistes de niveau semi-professionnel se retrouvent principalement dans les catégories jazz et ballet contemporain. Les autres se sont distingués dans la technique moderne.

Près de 400 jeunes (en solo, duo, ou groupes) ont auditionné, et les organisateurs ont dû faire huit quarts de finale et trois semi-finales avant d'arrêter un choix définitif. Ce concours est présidé par Mme Chiriaeff (fondatrice des Grands Ballets Canadiens) et le jury est formé de professeurs, danseurs et chorégraphes bien connus dans les différents milieux de la danse professionnelle: Barbara Boudot (professeur de danse classique), Martine Époque (professeur et chorégraphe, fondatrice du Groupe Nouvelle Aire), Iro Tembeck (professeur, chorégraphe de jazz), Sharmain Turner (professeur au Ballet National du Canada) et Vincent Warren (professeur de danse classique). Les critères sur lesquels se baseront les juges sont la technique, le style, la musicalité, la qualité d'interprétation et la présentation visuelle.

Trois prix seront distribués et le gagnant aura droit à un voyage pour deux à New York, des cours de danse payés chez Luigi et Alvin Ailey, des billets pour deux spectacles et $250 en argent [illegible]oche. Michel Boudot, qui a rendu ce concours possible avec Mme Cerantola et un administrateur, M. Claude Côté, insiste sur le fait que le danseur est souvent un artiste mal aimé. «J'ai beaucoup enseigné, dansé et chorégraphié. Il faut maintenant que j'aide les jeunes à percer dans ce métier si difficile.» Il y a bien eu ce genre de concours vers la fin des années 40. Mais il est vite tombé dans l'oubli.

Des concours de ce genre existent en Angleterre, en Australie, en Afrique du Sud et aux États-Unis. Alors, pourquoi pas à Montréal? On peut obtenir de plus amples renseignements en composant le 648-6674.

Auditions 1983 pour l'École nationale de ballet — Cette année encore, les responsables de l'École nationale de ballet située à Toronto font la tournée de 27 villes canadiennes afin de choisir les garçons et les filles potentiellement prêts à préparer une carrière de danseur ou professeur. Cette école reconnue mondialement pour la qualité de son enseignement offre trois types de formation. La plus populaire est celle qui a trait à la formation de danseurs professionnels. On recherche principalement des enfants âgés de 10 à 12 ans et ils reçoivent une formation académique bien balancée avec les cours de danse, de la 5ème à la 12ème année. Pour les gradués de l'École, il y a aussi un cours de deux ans planifié en fonction de ceux et celles qui se destinent à l'enseignement. Le cours est de trois ans pour les élèves qui viennent de l'extérieur. Enfin, ceux et celles qui ont 16 ans et plus peuvent s'inscrire à un cours de trois ans afin de compléter leur formation professionnelle. Beaucoup de diplômés ont ainsi des chances de faire partie, un jour ou l'autre, des grandes compagnies de danse canadiennes.

Le bilinguisme est chose courante, paraît-il, et les étudiants francophones suivent des cours d'histoire et de littérature dans leur langue maternelle. Les directeurs

Suite à la page 27

EN TÊTE D'AFFICHE

■ **Sophie's Choice.** Le roman de William Styron porté à l'écran par Alan J. Pakula. Dans le rôle principal, Meryl Streep nous offre la meilleure interprétation de sa carrière. Un film bouleversant! (Alexis Nihon).

■ **Le faussaire.** Une fiction tournée à Beyrouth par le cinéaste allemand Volker Schlondorff. Un témoignage passionnant sur la réalité libanaise de ces dernières années, un témoignage sur toutes les guerres aussi. (New-Yorker).

■ **Maman a cent ans.** Dans ce film tourné en 1979, le cinéaste espagnol Carlos Saura abordait de nouveau le thème de la famille, un thème important chez lui. Cette fois cependant un vent de folie souffle sur l'ensemble. Avec Geraldine Chaplin. (Daupin).

■ **Tootsie.** Déguisée en femme, un acteur devient un meilleur homme. Une comédie de Sidney Pollack qu'il faut voir avant tout pour l'étonnante performance de Dustin Hoffman. (Place du Canada et Côte-des-Neiges).

■ **The Verdict.** À l'occasion d'une nouvelle cause que lui refile un ami, un avocat lamentable tente désespérément de refaire sa vie et sa réputation. Pour l'interprétation de Paul Newman et pour la réalisation à la fois attachante et distancée de Sidney Lumet. (Alexis Nihon et Côte-des-Neiges).

■ **E.T.** Un extra-terrestre seul sur terre est recueilli par un jeune garçon. Un conte à la manière de Steven Spielberg qui poursuit sa démarche entreprise dans «Close Encounters of The Third King». Le spectateur est intrigué, amusé, émerveillé, touché. (Version originale, Alexis Nihon et Square Décarie; en français, Champlain, Villeray, Laval, Longueuil et Verdun).

■ **La Nuit de San Lorenzo.** En 1944 en Toscane, un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants refusent l'ordre des Allemands de se rassembler dans la cathédrale de la ville et partent à la rencontre des Américains. Un films des frères Taviani. Grand Prix spécial du jury à Cannes. (Élysée).

■ **Yol.** Du cinéaste turc Yilmaz Guney. L'oppression en Turquie, celle des prisons et des militaires omniprésents mais surtout celle des mentalités et des moeurs patriarchales. Palme d'or à Cannes. (Avec sous-titres anglais, Place Ville-Marie).

■ **The Dark Crystal.** Du marionnettiste Jim Henson, un film fantastique peuplé d'étranges créatures. Si la plupart de ces créatures fascinent, le récit qui oppose bons et méchants manque d'intérêt et de relief dramatique. (Cinéma de Paris et Square Décarie).

■ **Fitzcarraldo.** Un aventurier rêve de construire une salle d'opéra en pleine forêt vierge. Pour arriver à ses fins, il entreprendra même de faire passer un bateau par-dessus une montagne. Une immense métaphore à la défense du rêve et de l'imagination. De Werner Herzog, avec Klaus Kinski. (Dauphin).

■ **Georgia.** À travers l'amitié de quatre jeunes, une chronique intelligente des années 60 aux États-Unis et une troublante évocation du rêve américain où les illusions se buttent souvent à d'amères et violentes réalités. Une réalisation d'Arthur Penn d'après un scénario de Steve Tesich. (Outremont).

■ **Diva.** Premier long métrage du jeune cinéaste français Jean-Jacques Beineix. Une histoire de bandes enregistrées. Un plaisir pour l'oeil, pour l'oreille aussi. Un ravissement tout en bleu au pays de l'insolite. (Berri).

■ **Pier Paolo Pasolini.** Rétrospective consacrée à ce cinéaste, mort tragiquement en 1975 et dont l'oeuvre demeure toujours actuelle. Complétée par un colloque sur Pasolini qui se tiendra aujourd'hui, 29 janvier, à l'UQAM. (À la Cinémathèque québécoise jusqu'au 30 janvier).

■ **On l'appelait Cambodge.** Du cinéaste québécois Martin Duckworth, un document adroit et sincère sur le Cambodge; la destruction dont le pays a été victime, la reconstruction qui s'impose et l'aide internationale nécessaire. (Au Cinéma Parallèle jusqu'au 30 janvier).

■ **L'acteur et son rôle.** Une rétrospective en cinq sections: la tradition théâtrale britannique, la méthode et après, ensemble acting, comédiennes américaines des années 30 et la star. (Conservatoire d'art cinématographique jusqu'à la fin février).

■ **Das Boot.** Un sous-marin allemand et son équipage pendant la seconde guerre mondiale. D'une efficacité dramatique exceptionnelle. Du réalisateur allemand Wolfgang Petersen. (En français, Impérial; en anglais, Westmount Square).

Richard GAY

Nouvelle acquisition

Claude Le Sauteur

GALERIE ALEXANDRE
1456 ouest, rue Sherbrooke
Montréal H3G 1K4
(514) 844-2593



JEAN-MARIE MARTIN
23 janvier - 11 février
LA TROISIÈME GALERIE
225, Côte de la Montagne
Québec, 694-9111

LA GUILDE GRAPHIQUE



R. LACROIX

Gravures originales
Service d'encadrement
Ouvert tous les jours même le dimanche!
9, St-Paul O., Vieux Montréal
844-3438

Achetons peintures de qualité
GALERIE DOMINION
1438, Sherbrooke ouest,
845-7471 845-7833
le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande Galerie d'Art au Canada
mar. au ven. de 9h à 17h30, sam. de 9h à 17h

les arts textiles
le 2 février à 19h.30
l'exposition se poursuivra jusqu'au 2 mars
Les Deux B
4872, rue St-Denis, Montréal, Qué. H2J 2L6
Tél.: (514) 284-2668

«L'ŒIL»
4427 rue St-Denis • 282-1756



gravures originales de
LEONOR FINI
Choix de plus de 100 sujets à partir de 180 $ (encadrés)
du lundi au samedi de 11 h à 17 h ou sur rendez-vous

FOYER DES ARTS
EATON, 9e ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Expo-vente
Galerie permanente
Collection d'artistes canadiens: Léo Ayotte, John A. Barwick, P. Boucher, Y. Dagenais, B. Des Clayes, G. Des Clayes, C. Dionne-Valois, Hélène Dubé, S. Dubreuil, Eve Rell, M. Favreau, M. Fournier, R. Galli, W.E. Gebauer, Aline Lalancette, H. Langeder, Viateur Lapierre, Roger S. Leduc, E. Lemieux, Fernand Lorion, J. Lortie, C.D. Maillet, Muguette L. Paradis, Gordon Pfeiffer, G.M. Rae, René Richard, R. Rivard, Avrum Rosenthal, V. Walker.
EATON

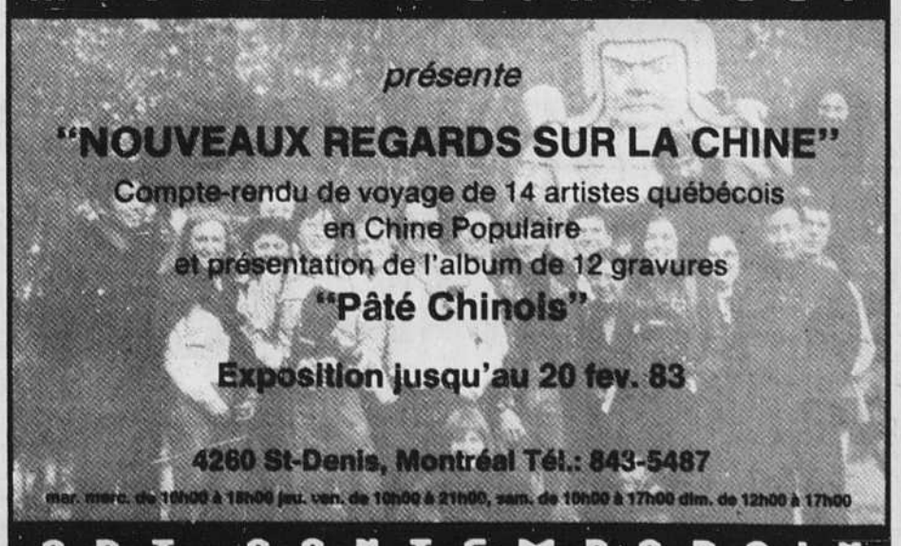
Salle 1 et 2
Francine Simonin
travaux récents
du 30 janvier au 5 mars
Galerie TREIZE
4015, Drolet (coin Duluth) Montréal, tél.: 288-5903
Ouvert du mercredi au dimanche de 12h. à 17h.

DERNIER JOUR!
[illegible]lde de fermeture
20 à 50%
sur toutes les gravures originales
La Galerie Echo
6287 St-Hubert (514) 271-1595

Expo – Encan
au bénifice de Motivation V
— peintures
— sculptures
— dessins
— tapisserie
— gravures
l'exposition se poursuit jusqu'au 3 février de 12h00 à 20h00
l'encan aura lieu les 3 et 4 février
au 316 est, Ontario
845-5962

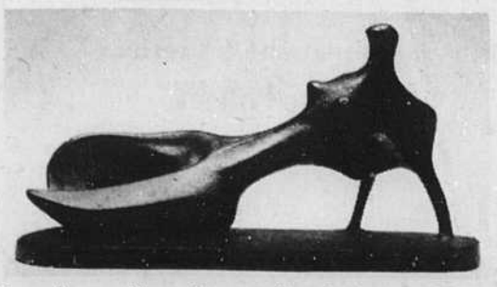
Amateurs d'art!
Votre rêve: notre franchise
Pour un investissement sûr et efficace auprès d'une excellente clientèle établie. Devenez propriétaire du magasin d'antiquités de votre choix... Montant requis minime. Possibilités d'options... Galerie — Cours — Encadrement.
Un appel au
Jour 523-9368
Soir 653-9326
Un nouveau départ dans votre vie!

MICHEL TETREAULT



présente
"NOUVEAUX REGARDS SUR LA CHINE"
Compte-rendu de voyage de 14 artistes québécois en Chine Populaire
et présentation de l'album de 12 gravures
"Pâté Chinois"
Exposition jusqu'au 20 fev. 83
4260 St-Denis, Montréal Tél.: 843-5487
mar. merc. de 10h00 à 18h00 jeu. ven. de 10h00 à 21h00, sam. de 10h00 à 17h00 dim. de 12h00 à 17h00
ART CONTEMPORAIN

Une collection montréalaise
don de Eleanore et David Morrice
du 4 février au 27 mars
Pour la première fois exposées, 200 pièces de la célèbre collection de David et Eleanore Morrice léguée au Musée en 1981
Ouverture
Nous invitons le public à assister au vernissage, le jeudi 3 février à 19 heures
Autres expositions
Autochromes — l'avènement de la photographie en couleurs
Jusqu'au 27 février
Gobeleterie anglaise du 18e siècle
Jusqu'au 27 février
Musée des beaux-arts de Montréal
1379, rue Sherbrooke ouest
Du mardi au dimanche, de 11 à 17h
Autobus 24 ou métro Guy
Renseignements: 285-1600



Henry Spencer Moore, **Forme allongée**, bronze, 1945, legs D.R. Morrice

Sous le regard d'un soleil noir

par
Carol Bergeron

Francis Dhomont (1926): «Sous le regard d'un soleil noir», poème électroacoustique sur des textes de Ronald D. Laing. Voix de Arthur Bergeron, Marthe Forget et Pierre Louet. Cette oeuvre a été réalisée dans les studios de musique électroacoustique de la faculté de musique de l'Université de Montréal et dans ceux de l'INA-GRM. INA-GRM 9109 DH, distribution Sélect, texte de présentation de Jean-Jacques Natiez, en français.

SAISISSANTE! *Sous le regard d'un soleil noir* est une oeuvre impressionnante tant par ses dimensions que par son contenu. D'un regard ou plutôt d'une oreille attentive, Francis Dhomont, en s'appuyant sur des textes du psychiatre et psychanalyste anglais Ronald D. Laing, sonde les profonds abîmes de la schizophrénie. Et le miracle se produit: on sort profondément ému de l'écoute de l'oeuvre et persuadé que le compositeur a vu et entendu juste.

En utilisant les extraordinaires ressources de la musique électroacoustique, Francis Dhomont s'inscrit dans la lignée des musiciens français qui, depuis les premières tentatives de «musique concrète» (1948) de Pierre Schaeffer, n'ont cessé de travailler à renouveler le langage de la musique occidentale. Dhomont appartient en outre à la génération de ceux qui ont vu naître et se développer ces nouvelles techniques d'écriture musicale. Aussi, l'usage qu'il en fait témoigne-t-il à la fois d'une enviable maîtrise et d'une grande maturité.

Donc, *Sous le regard d'un soleil noir* est une oeuvre conçue pour bande magnétique qui, dans des conditions optimales de reproduction, nécessite un orchestre de hauts-parleurs. La gravure sur disque ne la modifie ni plus ni moins qu'elle ne le fait dans le cas d'une symphonie de Beethoven, par exemple.

Ce «souvenir de concert», le disque, est d'autant plus précieux et nécessaire qu'il permet l'accessibilité à ce genre de musique. Sur une bonne chaîne stéréophonique, les résultats sont très satisfaisants. De toutes façons, une oeuvre aussi puisamment évocatrice que celle de Francis Dhomont semble posséder le pouvoir de transcender les contingences fortuites de la reproduction phonographique.

Bien qu'en majeure partie réalisée dans les studios de musique électroacoustique de la faculté de musique de l'Université de Montréal, l'oeuvre de Francis Dhomont a été gravée sur disque par les soins du Groupe de recherches musicales, le GRM de Paris, et fait partie d'une collection qu'il convient de considérer comme étant la plus prestigieuse et la plus importante au monde.

Le GRM, fondé en 1958 par Pierre Schaeffer et maintenant dirigé par François Bayle, est l'un des plus importants et le plus ancien centre de musique électroacoustique et de recherche musicale. Plusieurs centaines d'oeuvres sont, jusqu'à présent, sorties de ses studios. Centre névralgique de la production électroacoustique française, le GRM, depuis longtemps connu des spécialistes, s'est, depuis quelques années, donné les moyens d'une plus grande et plus accessible diffusion.

Son imposante collection d'environ 27 enregistrements a maintenant pris l'allure d'une véritable anthologie de la musique électroacoustique française. Quinze compositeurs y sont, jusqu'à présent, représentés et si les noms d'Ivo Malec, Bernard Parmegiani, François Bayle, François-Bernard Mache, Luc Ferrari, Quy Reibel, Gilbert Amy, Thomas Kessler, Jean-Claude Risset, Jean Schwartz, Jacques Lejeune, Alain Savouret, Michel Chion, Michaël Levinas et Michel Redolfi sont moins connus du mélomane nord-américain que ceux de Pierre Schaeffer et de Pierre Henry, la découverte de leurs oeuvres nous entraîne dans un monde sonore merveilleux et fascinant.

Maintenant que la musique électroacoustique, sous une forme plus ou moins simplifiée, a atteint le vaste public par le biais du cinéma ou de la musique pop, personne n'affirmera qu'elle ne peut être que le privilège de quelques initiés. C'est devenu un langage à part entière qui peut séduire à plus d'un niveau. Cette musique n'est pas plus difficile, ingrate ou hermétique que celle des siècles passés. Elle est différente.

Ceux qui voudrons cependant approfondir le passionnant et contemporain sujet de l'électroacoustique pourront, dans un premier temps, consulter deux ouvrages de la collection «Que Sais-je?»: *La Musique concrète* par Pierre Schaeffer (no 1287) et *la Musique électroacoustique* par Michel Chion (no 1990). C'est également Michel Chion qui a signé les articles afférents à ce domaine dans le tout nouveau *Larousse de la musique*. Si après cela la curiosité n'est pas entièrement satisfaite, il faudra entreprendre la lecture de cet important ouvrage de Michel Chion et Guy Reibel: *Les Musiques électroacoustiques* publié chez Edisud. Sous le titre *Recherche musique*, le GRM publie également sa propre revue musicologique.

disques

«Roméo et Julien:» rien d'autre qu'une revue pour carabins

par
Robert Lévesque

Roméo et Julien, une comédie masculiniste de Jacques Girard et Reynald Robinson, mise en scène par Claude Binet. Musique de Pierre Potvin, décor et costumes de Carole Paré. Avec Jacques Girard et Jacques Leblanc. Une production du Théâtre de la Bordée présentée au Théâtre d'Aujourd'hui jusqu'au 12 février.

DANS la publicité entourant cette production (affiche et programmes) on a écrit: «une comédie masculiniste». Or, dans les interviews accordées par les deux interprètes, c'était à qui clamerait le plus haut qu'il ne s'agit pas «d'une comédie masculiniste». Il faudrait s'entendre...

Cette hésitation, pour ne pas dire cette indécision, a ses conséquences dans le spectacle où l'on n'arrive pas à s'accrocher à quelque chose de substantiel. Les deux auteurs-comédiens ont effectivement voulu transposer à la scène une série de réflexions sur la masculinité. Mais c'est au niveau de cette transposition que quelque chose n'a pu marché. Le résultat donne une série de gags de revue estudiantine où rien ne dépasse la bonne intention.

Pour être masculiniste, le texte aurait dû contenir une trame solide, un liant, bref une réflexion axée sur certaines idées, sinon certaines propositions, au lieu d'être une accumulation d'observations non transcendées, non dramatisées, qui ramènent le spectateur à une séance académique de fin de session ou à des improvisations de carabins.

Voilà un spectacle «scrapbook» avec ses qualités et ses défauts. On a collé les unes à côté des autres des images (souvent des clichés) qui vont de la première cigarette dans le placard aux premiers attouchements sexuels, et du servant de messe au cowboy, sans questionner une théâtralité. Cela, au demeurant, est une approche du théâtre en toute liberté et en toute spontanéité, mais encore faut-il que les observations proposées dépassent la banalité, et que les interprètes prouvent qu'ils avaient raison d'envahir la scène.

On trouvera donc dans ce *Roméo et Julien*, au titre subtilement ambigu et attractif, rien d'autre qu'un collage de sketches (certains réussis comme l'enfant de choeur masochiste et la nuit sous la tente) où s'amuseront les nostalgiques des revues collégiennes qui, jadis, au temps des Cyniques, avaient connu des années de faste.

Guilbeault

Suite de la page 25

comprenne l'importance de l'apprivoisement au théâtre.»

Trois grandes bouteilles d'eau sont sur la table. Luce Guilbeault m'avais donné rendez-vous aux ateliers du TNM. En quittant la matinée de *Britannicus* au Théâtre Denise-Pelletier, elle saute dans un taxi et vient rue Papineau diriger la mise en scène du *Tir à blanc* d'André Ricard, première le 18 février. C'est sa quatrième direction d'acteurs. La répétition commencera à 19 h. «Je veux de plus en plus choisir le type de théâtre que je veux faire, dit-elle, où le travail porte sur les messages du corps autant que sur la pensée de l'auteur, c'est-à-dire questionner le «comment» autant que le pourquoi, et la pièce de Ricard en ce sens est très physique, les personnages ne font pas que se jauger, ils se touchent, se regardent. Ce qui m'intéresse le plus, maintenant, c'est d'abord le groupe, l'inter-action des acteurs avant la performance individuelle.»

Danse

Suite de la page 26

affirment qu'un enfant prometteur ne pouvant assumer les frais de scolarité recevra une bourse au besoin. L'an passé, 37 Québécois, originaires de plusieurs régions, étaient inscrits à cette école prestigieuse. Au total, 805 enfants avaient auditionné à travers le Canada en 1982.

Lors de l'audition, les examinateurs observent l'ossature, les muscles et les tendons, les proportions du corps, la structure du pied,les jointures, la taille, le poids, la coordination, la flexibilité, la musicalité et la facilité naturelle du mouvement.

Les auditions au Québec se tiendront le 27 février (Montréal), le 28 février (Sherbrooke), le 1er mars (Trois-Rivières) et le 2 mars (Québec). La date limite d'inscription est le 11 février. Pour obtenir le formulaire, il s'agit de téléphoner (sans frais) au 1-800-387-1220 ou au (416) 964-3780.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). C.L.

Madame Huguette Rochas

Monsieur Bernard Rochas ainsi que leur famille remercient tous ceux et celles qui ont bien voulu témoigner leurs sympathies soit par carte et télégramme, lors du décès de Monsieur Maurice Rochas, survenue le 16 janvier 1983 à Antibes. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement,
Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon, **Rens.: 844-3361**

ADJOINT À LA RECHERCHE CLINIQUE

Notre service médical est à la recherche d'un D.Ph. en pharmacologie, en pharmacie ou dans une science pertinente. Le travail consiste à établir les protocoles à choisir les chercheurs et à contrôler les épreuves cliniques sur des nouveaux médicaments. Dans le cadre de ses activités, le candidat choisi sera appelé à visiter divers centres médicaux au Canada. Il est essentiel d'avoir de l'expérience en recherche clinique ou dans un domaine connexe de l'industrie pharmaceutique.

Comme notre compagnie déménage dans la région ouest de Toronto au mois d'août 1983, les postulants devront accepter d'y être muté. De l'aide financière est prévue à cette fin.

Notre société, qui compte parmi les chefs de file dans le secteur santé, offre un salaire et des avantages sociaux intéressants de même que d'excellentes posssibilités d'avancement. Veuillez adresser votre curriculum vitae en prenant soin d'y indiquer vos études et expériences à:

ROCHE

N.R. Fust/Directeur du personnel
HOFFMANN-LAROCHE LIMITÉE
1000, boul. Roche
Vaudreuil (Québec) J7V 6B3

PFIZER CANADA INC., une entreprise spécialisée en recherche, développement et conception de nouveaux produits qui se classe au premier rang de l'industrie pharmaceutique canadienne recherche un professionnel chevronné pour occuper le poste suivant:

Directeur Médical Adjoint

Votre mandat consistera à assurer la conduite des essaies cliniques sur de nouvelles drogues. À cet égard, vous serez responsable de la transmission des données médicales ayant un impact sur le protocole de recherche et la monographie des produits et verrez à la diffusion de renseignements scientifiques pertinents auprès du corps médical et des divisions médicales et pharmaceutique de l'entreprise. En collaboration avec le directeur médical, vous dirigerez les activités du service d'information scientifique à notre siège social à Kirkland, Québec.

Omnipraticien autorisé, vous détenez une vaste connaissance générale de la médecine et de préférence, possédez une expérience en pharmacologie. Bon communicateur bilingue, vous avez pratiqué la médecine pendant au moins cinq ans et êtes parfaitement bilingue.

Nous offrons un salaire concurrentiel et une gamme complète d'avantages sociaux. Veuillez faire parvenir votre résumé avant le 11 février 1983 à la compétence du:

Pfizer

Directeur du personnel
PFIZER CANADA INC.
C.P. 800
Pointe-Claire, Dorval
(Québec) H9R 4V2

L'ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À L'ENFANCE

L'association d'aide à l'enfance cherche un

DIRECTEUR DE PROGRAMMES

responsable de la mise sur pied et de la réalisation de ses programmes de développement communautaire au PÉROU.

Le candidat doit:
- connaître les processus de développement communautaire
- avoir une expérience d'administrateur
- connaître l'anglais et l'espagnol (la connaissance de ces deux langue est essentielle)

Contrat d'une durée de trois ans
Le salaire est fonction des qualifications
Date d'entrée en fonction: 1 avril 1983
Si vous croyez remplir les exigences de ce poste, faites nous parvenir votre curriculum vitae et une lettre qui précise les raisons pour lesquelles vous posez votre candidature, avant le 18 février à:

William B. Stock
Directeur des programmes outre-mer
ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À L'ENFANCE
720, ave. Spadina, bureau 400
Toronto (Ontario)
M5S 2W3

SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES DE POINTE ST-CHARLES ET PETITE BOURGOGNE INC.

est à la recherche

D'UN(E) AVOCAT(E)

expérience pour combler un poste temporaire variant de 9 mois à 1 an.

Le candidat(e) doit posséder une bonne connaissance des lois sociales, une expérience communautaire et une capacité de travailler en équipe.

Salaire selon politiques salariales.

Adresser vos curriculum vitea **avant le 18 février 1983** à:

Services juridiques Communautaires
Pointe St-Charles et Petite Bourgogne Inc.
2383 Grand Trunk
Montréal, H3K 1M8

REPRÉSENTANT(E)S

Vêtements de ski

Un manufacturier de Winnipeg fabricant de vêtements de ski aux lignes les plus dynamiques et des plus populaires auprès des skieurs actifs du Canada, recherche deux représentant(e)s pour le Québec et l'Ontario respectivement. Les candidat(e)s doivent avoir une expérience de boutique de ski.

Toutes les demandes confidentielles doivent être envoyées au:

Dossier 1105
Le Devoir
C.P. 6033
succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

HDM HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

L'Hôtel-Dieu de Montréal, centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal, est à la recherche d'un:

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Faire parvenir son curriculum vitae à:

Président du Comité de sélection DSP
a/s M. Yves André,
Directeur général
Hôtel-Dieu de Montréal
3840, rue Urbain
Montréal, (Québec)
H2W 1T8

AGENT À L'INFORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

La Fédération des administrateurs des services de santé et des services sociaux du Québec est composée de dix (10) associations professionnelles affiliées, lesquelles représentent plus de 1400 cadres supérieurs oeuvrant dans les établissements de santé et de services sociaux. La Fédération s'occupe de l'étude de la défense et du développement des intérêts économiques, sociaux, moraux et scientifiques de ses membres.

Le poste:

Information	contribuer à la définition des objectifs et des programmes d'information et de communication aux membres et au public en général; réaliser les activités d'information à l'intention des membres (bulletins périodiques, fiches techniques, rapports).
Recrutement	promouvoir l'adhésion à la Fédération et par la suite recevoir les demandes, les soumettre pour acceptation et y donner suite.
Référence	recevoir les demandes d'information des membres, y donner suite ou les orienter vers la ressource appropriée.
Développement professionnel	organiser le congrès annuel de la Fédération et au moins un (1) colloque par association; fournir le support au comité de perfectionnement.

Exigences:
- formation universitaire dans une discipline appropriée, une expérience exceptionnelle pourra compenser pour l'absence de diplôme universitaire
- excellence démontrée en communication
- intérêt marqué pour le travail avec des associations professionnelles
- un atout: connaissance du réseau des Affaires sociales

Salaire:

La base annuelle se situera autour de 30,000$, mais le poste ne sera qu'à 2/3 de temps (3 jours/semaine, huit mois/année, ou toute autre répartition appropriée)

Adresser un curriculum vitae complet **avant 17 heures le 11 février 1983** à:

Services administratifs
FASSQ
4237, rue de Bordeaux
Montréal, H2H 1Z4

Directeur du Centre de recherche INRS-éducation

L'Institut national de la recherche scientifique, unité constituante de l'Université du Québec, sollicite des candidatures pour le poste de directeur du centre de recherche INRS-Éducation localisé à Sainte-Foy.

Le titulaire du poste dirige les activités de son centre afin que ce dernier réalise les programmes de recherche qui lui sont confiés dans les thèmes suivants:
- Le développement et l'évaluation d'alternatives aux régimes pédagogiques existants;
- Études sur le phénomène de l'enseignement;
- La conception, le développement et l'évaluation des instruments de mesure utilisés en milieu pédagogique;
- L'Étude des problèmes sociaux-culturels et langagiers à l'école.

Tout candidat doit posséder un diplôme de doctorat dans une discipline pertinente ou faire preuve d'une compétence jugée équivalente, un bon nombre d'années d'expérience en recherche et une compétence reconnue dans la direction scientifique et administrative. Une bonne connaissance de la langue française est essentielle.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 22 février 1983, au:

Directeur des ressources humaines
Institut national de la recherche scientifique
2700, rue Einstein
Case postale 7500
Sainte-Foy
Québec
G1V 4C7
Téléphone: (418) 657-2407

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

OUTRE-MER

L'École Polytechnique de Montréal, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est à la recherche de candidats(es) pour assumer les responsabilités suivantes à l'École polytechnique de Thiès au Sénégal à partir du 1er septembre 1983.

PROFESSEURS

— Cinématique et dynamique, mécanique statique et mécanique dynamique
— Informatique et mathématiques
— Compresseurs, Moteurs et turbines, thermodynamique appliquée, plomberie et applications de tuyauterie
— Pompes, Ports et navigation

Exigences
Ces candidats devront posséder préalablement un doctorat ou au moins une maîtrise en sciences ou en sciences appliquées ou l'équivalent et une certaine expérience dans l'enseignement.

TECHNICIEN

—En génie civil (techniques de l'eau, hydraulique et machines termiques)

Nature du travail
— voir à l'organisation matérielle, tenir l'inventaire des produits, du matériel et de l'équipement, maintenir le stock nécessaire au bon fonctionnement du laboratoire
— maintenir le matériel en parfait état de fonctionnement
— préparer les séances de travaux pratiques et assister les étudiants au cours de la séance.

Exigences
— détenir un D.E.C. en génie civil ou l'équivalent
— avoir une expérience professionnelle d'au moins trois années acquises soit dans une maison d'enseignement, soit dans un laboratoire industriel.

Tous les candidats doivent être citoyens canadiens, avoir une connaissance parfaite du français parlé et écrit. Des indemnités pour affectation à l'étranger et des logements sont prévus pour la durée du séjour. Les candidats choisis devront s'engager pour une période minimale d'un an avec possibilité de renouvellement. Les personnes intéressées devront adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 11 février 1983 à:

Monsieur Jacques Martin
Responsable du recrutement
Projet de l'École polytechnique de Thiès
Ecole Polytechnique de Montréal
C.P. 6079, Succursale "A"
Montréal (Québec) H3C 3A7
Tél.: (514) 344-4650

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada. Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-017314-81-1. LAREAU ET FILS ASS. INC., partie demanderesse —vs— PIERRE CYR, partie défenderesse. Le 10/2/83 à 11:00 heures au 693 PRINCIPALE, St-PAUL, district d'Iberville, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de PIERRE CYR, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1977 no série 4P69H7489648 de marque Buick. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-050526-82-6. LA PRESSE LTÉE, partie demanderesse —vs— M. ANGELO CANABRICE, partie défenderesse. Le 9/2/83 à 11:00 heures au 266 avenue Laval, apt. 2, CHOMEDEY, LAVAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Monsieur ANGELO CANABRICE, saisis en cette cause consistant en: 1 TV couleur portative de marque Hitachi, 1 système de son de marque Viking, 1 set de salon 2 morceaux, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT CHARLES LORTIE, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-012793-81-1. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse —vs— CEDAR CRESCENT HOLDINGS LTD., partie défenderesse. Le 11/2/83 à 13:00 heures au 1405 Peel, suite 502, MONTRÉAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CEDAR CRESCENT HOLDINGS LTD., saisis en cette cause consistant en: 1 dactylo de marque IBM, 1 calculatrice de marque Precisa, 1 paymnaster, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier, 288,0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-040603-82-6. LA PRESSE LTÉE, partie demanderesse —vs— MME LISE GAGLIANO, partie défenderesse. Le 9/2/83 à 10:00 heures au 7130 Lacordaire, MONTRÉAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Mme LISE GAGLIANO, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 6 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GRAVEL, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-048917-82-2. BRISSETTE ST-JACQUES & ASS., partie demanderesse —vs— JEAN-GUY GENDRON, partie défenderesse. Le 10/2/83 à 13:00 heures au 117 Montée des Trinitaires, ST-BASILE LE GRAND, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JEAN-GUY GENDRON, saisis en cette cause, consistanten: 1 TV console de marque Zenith, 1 set de salon 2 morceaux, 1 chaise berçante, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-047823-82-3. SERV. FORTIER ET FRÈRES LTÉE, partie demanderesse —vs— SERGE RENAUD, partie défenderesse. Le 10/2/83 à 10:00 heures au 2798 Plessis, LONGUEUIL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SERGE RENAUD, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile no série WL21G5G196096 de marque Dodge, 1 système de son de marque Sansui, 1 TV couleur console de marque Électrophonic, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-008211-80-5. RENÉ LUSSIER, partie demanderesse —vs— 91727 CANADA INC., partie défenderesse. Le 10/2/83 à 12:00 heures au 9560 boul. Gouin, MONTRÉAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 91727 CANADA INC., saisis en cette cause, consistant en: 9 raquettes de squash de marque Ambassader, 15 balles de squash, 1 appareil à bronzer de marque VVA PA Co, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE VILLENEUVE, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-008225-82-8. LOUIS LANGLOIS, partie demanderesse —vs— CONRD ST-ONGE & AL, partie défenderesse. Le 9/2/83 à 13:00 heures au 6031 Alexandre, BROSSARD, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CONRAD ST-ONGE & AL saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur, 1 automobile 1976 no série 6E35F501387 de marque Mercury Monarch, 1 TV couleur de marque Bradford. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec,district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-050839-80-7. FORD MOTOR CREDIT CO. OF CAN. LTD., partie demanderesse —vs— GARRY HART & ALS, partie défenderesse. Le 9/2/83 à 10:00 heures au 5125, rue Trianon MONTRÉAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GARRY HART & ALS saisis en cette cause, consistant en: 10 dactylos électriques, 60 fauteuils, 11 calculatrices, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-017911-82-2. LA PRESSE LTÉE, partie demanderesse —vs— M. MICHEL LEROUX, partie défendresse. Le 10/2/83 à 11:00 heures au 6245 rue Marseille apt. 5 MONTRÉAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de Monsieur MICHEL LEROUX, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur portative de marque Zenith, 1 laveuse-sécheuse de marque Simplicity. Conditins: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GRAVEL, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-02-048211-80-5. RENÉ LUSSIER, partie demanderesse —vs— 91727 CANADA INC., partie défenderesse. Le 10/2/83 à 12:00 heures au 9560 boul. Gouin, MONTRÉAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 91727 CANADA INC., saisis en cette cause, consistant en: 9 raquettes de squash de marque Ambassader, 15 balles de squash, 1 appareil à bronzer de marque VVA PA Co, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE VILLENEUVE, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-048917-82-2. BRISSETTE ST-JACQUES & ASS., partie demanderesse —vs— JEAN-GUY GENDRON, partie défenderesse. Le 10/2/83 à 13:00 heures au 117 Montée des Trinitaires, ST-BASILE LE GRAND, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JEAN-GUY GENDRON, saisis en cette cause, consistanten: 1 TV console de marque Zenith, 1 set de salon 2 morceaux, 1 chaise berçante, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-047823-82-3. SERV. FORTIER ET FRÈRES LTÉE, partie demanderesse —vs— SERGE RENAUD, partie défenderesse. Le 10/2/83 à 10:00 heures au 2798 Plessis, LONGUEUIL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SERGE RENAUD, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile no série WL21G5G196096 de marque Dodge, 1 système de son de marque Sansui, 1 TV couleur console de marque Électrophonic, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-050526-82-6. LA PRESSE LTÉE, partie demanderesse —vs— M. ANGELO CANABRICE, partie défenderesse. Le 9/2/83 à 11:00 heures au 266 avenue Laval, apt. 2, CHOMEDEY, LAVAL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Monsieur ANGELO CANABRICE, saisis en cette cause consistant en: 1 TV couleur portative de marque Hitachi, 1 système de son de marque Viking, 1 set de salon 2 morceaux, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT CHARLES LORTIE, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 26ème jour de janvier 1983.

Province de Québec, District de Richelieu, COUR PROVINCIALE, No 765-02-000354-82, JEAN BRISSETTE, demandeur, -vs- BRICA CONSTRUCTION INC., défenderesse -et- LES ENTREPRISES SIDCA LTEE, tierce-saisie. Le 9 février 1983, à 11:00 à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 1600 boul. St-Martin, suites 750 et/ou 777, en la cité de Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo IBM, 1 télex, mobilier et équipement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. REJEAN CHAILLE, huissier 288-8988, Montréal, ce 26 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-046720-822 LES ENTREPRISES PETRO CANADA, demanderesse -vs- SERGE DELISLE, défendeur. Le 9 février 1983, à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 224 rue Rose-Alma, en la cité de Rosemère, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Dodge, 2 télécouleurs, 1 video-cassette Toshiba, mobilier de maison, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. REJEAN CHAILLE, huissier 288-8988, Montréal, ce 26 janvier.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-004378-829 G.U.S. CANADA INC./DIVISION WOODHOUSE, demanderesse, -vs- NORMAND GIRARD, défendeur. Le 9 février 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 6464 rue Maurice-Duplessis, app. 3, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur R.C.A. XL-100, mobilier de maison, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. REJEAN CHAILLE, huissier 288-8988, Montréal, ce 26 janvier 1983.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No 705-02-000061-812 MICHEL GAGNON, demandeur -vs- CLAUDE GAUTHIER. Le 9 février 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur, au No 713 rue 7ième Avenue en la cité Pointe-Aux-Trembles district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Oldsmobile Omega 1975 de couleur rouge, no série 3 B 27 F 5 W 104594, licence du Qué. 82/916 M 812 & Acc. 1 TV couleur Philco. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, 879-1007, huissier. Montréal, le 26 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-024255-825 PLOMBERIE E. LEFRANÇOIS ENR., demanderesse -vs- VASSILILAS KOROVILAS & AL. défenderesse. Le 10 février 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur, au No 4311 rue Garnier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 piano en bois Lindsay + banc, 1 frigidaire Viking crème (congélateur) 1 porte, 1 frigidaire Viking blanc (congélateur) 1 porte. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier 879-1007.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No 705-02-2003-82 GILLES BOISVERT, demandeur -vs- MICHEL LEMAY, défendeur. Le 9 février 1983, à 10:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 555 rue Notre-Dame en la cité de Le Gardeur district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 105 caches pot à fleur, 1 lot de papier d'emballage, 1 lot de cartes de souhaits, effets divers... etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAETAN ROY, huissier 879-1007, Montréal, le 26 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-014397-820. DÉMÉNAGEMENT MONT-BRUNO INC., partie demanderesse -vs- BRUNO BENARD, NICOLE BENARD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1983 à 11:00 heures au: 1900 Marie-Victorin, à St-Bruno, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BRUNO & NICOLE BENARD saisis en cette cause, consistant en: 1 frigidaire à crème glacée (2 portes vitrées), 1 congélateur Admiral, 1 compresseur et accessoires, 2 balances électroniques Toledo, 1 refroidisseur pour frigidaire extérieur, 1 scie Butcher, 2 distributrices à café en grain de bois, 1 machine à grinder le café, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE PAUL HAINAULT, huissier DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 26 janvier 1983. Mes Rivard, Hickson & ass., avocats (Mtl) (2).

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-018845-821. CLAUDE DÉSORMIERS, partie demanderesse -vs- MIKE VASILAS & MARIA BASIDOS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1983 à 10:00 heures au: 10453 Iberville, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MIKE VASILAS & MARIA BASIDOS saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Honda Civic 1977, plaque # F190-196 Qué. 82, de couleur rouge. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ROBERT POULIOT, huissier DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 26 janvier 1983. Mes Paquette, Perreault & ass., avocats.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. GREFFE DE LA PAIX. NO: 505-27-001391-82. LA REINE, partie demanderesse -vs- DESIGN DE MERVILLE INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 10 février 1983 à 11:00 heures au: 2143 St-Patrick, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DESIGN DE MERVILLE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire Underwood, 1 filière en métal grise 1 tiroir, 1 meuble filière en bois 1 tiroir et 5 tablettes, 1 armoire en métal grise 2 portes, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: CAROL PAUZÉ, huissier DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 26 janvier 1983. O.C.Q. "Contentieux" (penal).

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-002280-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse -vs- THE VESUVIN PIZZERIA INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1983 à 11:00 heures au: 5625 Sherbrooke ouest, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THE VESUVIAN PIZZERIA INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur en stainless steel 4 portes, 1 cuisinière au gaz de marque Garland, 1 four à pizza Mastro, 1 réfrigérateur 2 portes, 1 caisse enregistreuse National, 1 congélateur, 1 coupe-viande Hobart, 1 réfrigérateur 4 portes en métal, 1 extincteur chimique, 1 récepteur AM FM, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 26 janvier 1983. Ministère du Revenu du Québec (recouvrement).

Canada, Province de Québec, District de Richelieu. COUR SUPÉRIEURE. NO: 765-05-000402-82. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse -vs- RESTAURANT GUISEPPE INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 10 février 1983 à 13:00 heures au: 53 Laurier, à McMasterville, district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RESTAURANT GUISEPPE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 broyeur à glace, 1 four micro-onde Kenmore, 1 congélateur Viking, 1 four à pizza Blood Jett, 1 congélateur blanc 2 portes, 1 machine à trancher les viandes, 1 malaxeur industriel Hobart, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE PAUL HAINAULT, huissier DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 26 janvier 1983. Ministère du Revenu du Québec (recouvrement).

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-006406-826. COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE, partie demanderesse -vs- PARADIS AUTO RÉPARATION INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1983 à 11:00 heures au: 2477 Curé Labelle, à Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PARADIS AUTO RÉPARATION INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 classeur 4 tiroirs, 1 bureau en bois 6 tiroirs, 1 poinçon électrique Simplex, 1 balance Exact Weight, 1 soudeuse électrique Airco, 1 soudeuse électrique Porta Sport, 1 extincteur, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: CHARLES PAQUETTE, huissier DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 26 janvier 1983. Greffe de la Paix de Montréal.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-014288-828. CUMMING PERREAULT, partie demanderesse -vs- ABRAAM CHRIS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1983 à 11:00 heures au: 6435 St-Jacques ouest, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ABRAAM CHRIS saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford modèle Thunderbird 1966 plaque # 848L889 Qué. 81, de couleur rouge vin, 2 portes. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD GAGNÉ, huissier DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 26 janvier 1983. Me Guy Lahaie, avocat.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-059641-824. GISLAN LIMITÉE, partie demanderesse -vs- ANDRÉ FLEURY, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1983 à 10:30 heures au: 136 Point Carré # 10, à Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ FLEURY saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Monte-Carlo 1974, de couleur verte, plaque # 998M039 Qué. 82, 1 téléviseur couleur portatif Toshiba, 1 four micro-ondes Panasonic, 1 lave-vaisselle G.E. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 26 janvier 1983. Mes De Grandpré, Deschênes & ass., avocats.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. GREFFE DE LA PAIX. NO: 500-27-012101-822. LA REINE, partie demanderesse -vs- PARADIS AUTO RÉPARATION INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1983 à 11:00 heures au: 2477 Curé Labelle, à Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PARADIS AUTO RÉPARATION INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 classeur 4 tiroirs, 1 poinçon électrique Simplex avec case en métal, 1 appareil pour brasser la peinture, 1 soudeuse électrique Airco, 1 soudeuse électrique Porta-Spot, 1 extincteur Pyrene, 1 ensemble de torches à souder, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: CHARLES PAQUETTE, huissier DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 26 janvier 1983. Comité Paritaire de l'Indust. de l'Automobile.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-012500-821. JACQUES (RICHARD) LAVIGNE, SUZANNE LAVIOLETTE, partie demanderesse -vs- N.C. PLANCHERS LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 février 1983 à 12:00 heures au: 180 Georges, à Lachenaie, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES (RICHARD) LAVIGNE, SUZANNE LAVIOLETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet Malibu 1973, de couleur verte, plaque # 316S006, 1 téléviseur couleur Westinghouse 26" et convertisseur Jerrold, 1 sofa module 5 morceaux de couleur bleue pâle. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 26 janvier 1983. Mes De Grandpré, Deschênes & ass., avocats.

Province de Québec, District de St-François, No 450-02-000-493-828, COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE, demanderesse -vs- PIERRE FLEMING INC., défenderesse. Le 9 février 1983, à 11:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 4280 Quevillon en la cité St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire 410 électrique, secrétaire en bois 2 tiroirs, 2 chaises pivotantes, 1 filière grise 4 tiroirs etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier 849-2483, Montréal, 29 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-000176-821, COUR PROVINCIALE, 500-02-000176-821, GUY LOTTE, demandeur, -vs- LES AMUSEMENTS SPECTACULAIRES INC., défenderesse. Le 10 février 1983, à 10 heures à la place d'affaires de la défenderesse, au No 16,452, rue Route 117, en la cité St-Antoine district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 tracteur Ford 9000, 1 roulotte Apalache, 1 tracteur Inter Fleetstar, équipement roulant, consistant en tracteurs. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD/fb huissier, 845-7286, Montréal, le 27 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-043022-826, LES AGENCES BEAUDOIN INC., demanderesse, -vs- M. LEO LEBLANC, défendeur. Le 14 février 1983, à 12 heures au domicile du défendeur, au No 9247, rue Boul. LaSalle, no 6, en la cité LaSalle district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 fauteuil, 1 table console dessus en marbre, effets mobiliers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier 845-7286, Montréal, le 27 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-035652-812, VILLE DE LAVAL, demandeur, -vs- XARALANBOS ROUSSAKIS, défendeur. Le 11 février 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur, au No 306, rue Laval, no 3, en la cité de Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur 20", 1 table tournante, effets mobiliers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE/fb, huissier, 845-7286, Montréal, le 27 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-038623-828 SHERWIN WILLIAMS CANADA INC., demanderesse -vs LES ENTREPRISES GUILAUME ARBOUR LTEE, défenderesse. Le 10 février 1983, à 10:00 heures au lieu d'entreposae du gardien de la défenderesse au No 3920 rue Ste-Catherine est en la cité de Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de boltes de Graphiques murales comprenant aussi 1 armoire 2 portes vertes, filière, bureau, 19 boltes de stippletone, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, 288-6317, Montréal, 29 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02027-883-813. SEYMOUR ALPER ET COMPANY LTD, demanderesse -vs- MARC TRANSON, défendeur. Le 10 février 1983, à 10 heures au domicile du défendeur au No 4152 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, district de Mont réal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 table à dessin base en métal; 1 paire de ski alpin Dynastar gris et fixation (pour homme); 1 paire de bottes de ski Munari; 1 automobile Toyota brune, série 005918 licence 1982, 471M148. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2483. Mont réal, 29 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No 500-02-045040-826 E. HARRIS COMPANY (DIVISION) OF SHERWIN WILLIAMS CANADA) -vs- R. BOUCHER (R-GEN ENR.) défenderesse. Le 10 février 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 3115 rue Ontario est en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 banc de scie Rockwell 10 environ 500 morceaux de massonite, 1 punch clock, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, 288-6317, Montréal, 29 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-026347-810 LA BANQUE TORONTO DOMINION, demanderesse -vs- MARLENE H. BRAUNSTEIN, défenderesse. Le 10 février 1983, à 14:00 heures au domicile de la défenderesse au No 335 rue Elm Ave. en la cité Beaconsfield district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur console 26", Sylvania, 1 Toshiba TV couleur 14", 2 peintures signées, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier 288-6317, Montréal, 29 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-042368-816 JEAN GAGNÉ et JEAN-YVES GAGNÉ, demandeurs -vs- RÉJEAN CHAPUT, défendeur. Le 11 février 1983, à 13:30 au domicile du défendeur au No 4433 rue Bourbonnière en la cité de Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Grand Marquis 1977 lic 171 L 962 Qué 82. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier 849-2481, Montréal, 29 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-037712-820 COUR PROVINCIALE, CREATION MARCEL INC., demanderesse -vs- ANNE FRANCE DE MONTRÉAL INC., défenderesse. Le 8 février 1983, à 13:00 heurs à la place d'affaires de la défenderesse au No 2545 rue Henri-Bourassa est, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 coffre-fort Greenfeaf, 1 classeur, 1 bureau, 3 chaises, 12 spots, 1 air climatisé, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier 288-8988, Montréal, ce 27 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-037712-820 CREATION MARCEL INC., demanderesse -vs- ANNE FRANCE DE MONTRÉAL INC., défendresse. Le 8 février 1983, à 10:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 6201 avenue du Parc, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement et installation de bijouterie, bijoux divers, bibelots, verrerie, horloges, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. REJEAN CHAILLE, huissier 288-8988, Montréal, ce 27 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-012806-829, LUCKNOW IMPORT INC., demanderesse -vs- N.S. SHARDA, défendeur. Le 8 février 1983, à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 2300 rue Gold, appartement 307, en la cité de St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur RCA., 2 boîtes de son, 1 ventilateur, et 1 radio. Conditions: ARGENT COMPTANT. REJEAN CHAILLE, huissier 288-8988, Montréal, ce 26 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-031399-822. METRO TUILE ET MARBRE INC. Partie demanderesse -vs- ROSAIRE CASTONGUAY & IRENE CASTONGUAY Partie défenderesse. Le 10 février 1983, à 13:00 heures au domicile des défendeurs au No 9080 rue de GrosBois en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Rosaire Castonguay et Irene Castonguay défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son "Hitachi" comprenant 1 receveur AM/FM, 1 lecteur 8 pistes avec table tournante et 2 haut-parleurs, 1 télécouleur "Toshiba" Blackstripe. 1 système de son "Hitachi" comprenant 1 receveur AM/FM, 1 amplificateur HA-2700, 1 stéréo cassette tape deck, 2 haut-parleurs, 1 meuble de support, 1 télécouleur "Hitachi". 1 congélateur couleur blanc, et autres biens et meubles. Condition: ARGENT COMPTANT. DANIEL LEFEBVRE, huissier, tél: 843-5887. Montréal, 26 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-12-027655-73. MARIE-PAULE HOULD Partie demanderesse -vs- GÉRARD COUTU Partie défenderesse. Le 10 février 1983, à 13:00 heures au domicile de la défenderesse au No 472 rue Dieppe en la cité Ste-Julie district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GÉRARD COUTU défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau métal gris 5 tiroirs, 1 calculatrice "Texas Instrument", 1 Paymaster, 1 receveur AM/FM "Lloyd's" 2 haut-parleurs Onkyo, 1 table tournante Onkyo, 1 receveur Onkyo, 1 humidificateur "Viking", 1 téléviseur "Sanyo", autres biens et meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL LEFEBVRE, huissier, tél.: 843-5887. Montréal, 26 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-051101-827. LA REVUE MUNICIPALE INC. Partie demanderesse -vs- DUMCO LTÉE, Partie défenderesse. Le 10 février 1983, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 2225 boul. Industriel en la cité de Laval district de Laval seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DUMCO LTÉE, défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 filières horizontales (4 tiroirs) métal brun et beige, 1 filière classeur (4 tiroirs) métal noir, 3 bureaux en bois (5 tiroirs), 1 petit pupitre pour Dactylo sur roulettes, 1 calculatrice "LLOYD'S" série no. 2165827, 1 machine à écrire "IBM" série no. 923060117, autres biens et meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIELI LEFEBVRE, huissier (tél: 843-5887).

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 60-1328. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- PAUL TSIRIGOTIS, déf

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-034615-828 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, demanderesse -vs- PRODUITS DURAL LTEE, défenderesse. Le 8 février 1983, à 12:00 heures à la place d'affaires du défendeur, au No 550 rue Marshall en la cité de Dorval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 système Informatique Dara Général 3,000 avec 3 écrans catodiques & acc, 1 photocopieuse Minolta EP-310 & acc, 1 dactylo IBM exécutive, équipements divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL ROBILLARD, huissier 879-1007, Montréal, le 26 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-021037-820, GAETAN HARNOIS, demandeur -vs- ITALO-MEDIC INC., défenderesse. Le 8 février 1983, à 11:00 à la place d'affaires du défendeur, au No 8341 rue Fabre en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Cherolet 77 bleu, licence Qué. 82/F 425954, no de série 1K74&7123-32 520, 1 automotile de marque Chevrolet Malibu 82, licence du Qué. 82/F-496214, no série 1T1T19 LAI 456040, équipements divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE PELLETIER, huissier 879-1007, Montréal, 26 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-060300-824 LES TERRASSES MOUSSEAU LTÉE, demanderesse -vs- ARCHIE WATCHER, défendeur. Le 9 février 1983, à 13:30 heures au domicile du défendeur, au No 1537 rue Curé-Guay # 2, en la cité Lemoyne district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur portatif Electrohome & table support sur roulettes + 2 boîtes de son, 1 sécheuse Moffat blanche, effets divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier 879-1007, Montréal, le 26 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no 500-02-043564-827 COUR PROVINCIALE, THE LAKESHORE NEWS LTD., demandresse -vs- ALL SPORT INC. défenderesse. Le 10 février 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 15F rue Cartier en la cité Pointe-Claire district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 table de pool, 50 raquettes de tennis, lot de jacket environ 60, 1 bicycle pour femme Esprit, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGET, huissier 288-6317, Montréal, 29 janvier 1983.

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE
ARTICLE 80 (4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
ROGER ST-GERMAIN, sans emploi, et MARGUERITE ST-GERMAIN, secrétaire, domiciliés et résidant au 6390 rue de Normanville, dans les cité et district de Montréal, Québec,

Faillis

AVIS est par les présentes donné que les débiteurs susdits ont fait cession de leurs biens le 19e jour de janvier 1983, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8ème jour de février 1983, à 1 h 30, au 1410, rue Stanley 9e étage, Montréal, Québec.
DATÉ DE MONTRÉAL, ce 26 janvier 1983.

CLAUDE LUSSIER, c.a.
Syndic

NORMANDIN BARRIÈRE & CIE
AFFILIÉ À DELOITTE HASKINS & SELLS
SYNDICS
3210, 1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec H3B 2W3
(514) 861-9311.

Suite à la décision MTT83-00635 par laquelle la Commission des Transports du Québec refusait le dépôt d'une partie de certains tarifs de la requérante, Camionnage Inter-City (Canada) Inc. en les assimilant à des tarifs de fret de tout genre, la requérante, conformément à l'article 44 des règles de pratique et de régie interne de la Commission, demande à la Commission des Transports du Québec de fixer lesdits tarifs lesquels apparaissent aux pages 13 et 14 du tarif ICTL 525, aux pages 5 et 6 du tarif ICITL 650 et à la page 7 du tarif F.E.S. 775
La requérante demande de plus que lesdits tarifs entrent en vigueur à la date de la décision, conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.
Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
BELANGER, LECLERC,
Procureurs de la requérante
1ère publication: 28 janvier 1983
2ème publication: 29 janvier 1983

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 octobre 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES CONSTRUCTIONS COJEAN INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 18e jour de janvier 1983.
Ce 21e jour de janvier, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CONSTRUCTION BEAVER LIMITÉE
AVIS est par les présentes donné que la compagnie, CONSTRUCTION BEAVER LIMITÉE, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la cité de Dorval, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.
DATÉ à Dorval, ce 5ième jour de janvier 1983.

RUSSEL C. SCRIM
Secrétaire

AVIS
PRENEZ AVIS QUE les co-requérantes ci-après:
— 117666 Canada Limitée
— Hamel Transport Lotbinière Ltée — Q-30032
— Bécancour Express Transport Inc., Q-300209
— Audet Express Inc., Q-300291
s'adressent à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial supplétif pour que chacune de ces compagnies puissent travailler pour le compte de l'une ou de l'autre dans le cadre du permis de chacune de ces dernières, le tout en conformité avec l'alinéa 2 de l'article 22 de L'O.G.C.
Elles invoquent au surplus l'application de l'article 85 afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 28 janvier 1983
2ème publication: 29 janvier 1983
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
Suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 décembre 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES VITRERIES GLASS HALL (1982) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16e jour de décembre 1982, sous le numéro 3314903.
Ce 24e jour de janvier 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 décembre 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES VITRERIES GLASS HALL (1982) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Terrebonne le 29e jour de décembre 1982, sous le numéro 649576.
Ce 24e jour de janvier, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500/02-015 618-825

COUR PROVINCIALE

ROMAN J. ISGANAITIS,
Demandeur
-vs-
DAME EDE JANKUTE,
Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.
Une copie du bref d'assignation a été laissé, au greffe du Palais de Justice de Montréal, à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par la défenderesse de signifier et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre elle, par défaut, un jugement sur l'action en dommages-intérêts qu'elle sollicite contre elle.
Montréal, le 24 janvier, 1983
FRANCINE HAMELIN
Protonotaire Adjoint
ROMAN J. ISGANAITIS, avocat
4 est rue Notre-Dame
Suite 505
Montréal, Québec
Tél. (514) 878-9534

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-121647-832
DAME SYLVANA MASTRACCI,
Requérante
-c-
GIUSEPPE CHARLES MORONI,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GUISEPE CHARLES MORONI, est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 26 janvier 1983.
PROCUREUR DU REQUÉRANT
FRANCE DIONNE
AVOCATE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

COUR SUPÉRIEURE

No.: 750-05-000376-81
SAINT-HYACINTHE, 1983-01-17
PRESENT: Le Protonotaire-adjoint Me Paul LaRue.
93901 CANADA LIMITÉE,
Partie demanderesse,
-c-
CHIONIS CONSTRUCTION LIMITÉE
Partie défenderesse,
-et-
LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE ROUVILLE,
Mis-en-cause.

ASSIGNATION
Ordre est donné à CHIONIS CONSTRUCTION LIMITÉE de comparaître au greffe de cette Cour ou de se constituer un nouveau procureur et cela dans un délai de 30 jours de la présente publication.
Une copie de ladite ordonnance a été laissée au greffe à l'intention de CHIONIS CONSTRUCTION LIMITÉE.

Paul La Rue
Protonotaire-adjoint C.S.

AVIS est, par les présentes, donné, selon l'article 31, de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., 1977, Chapitre P-16) que les garanties créées par l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage, passé devant Me Stuart Millowitz, notaire, entre Condoplex Inc. et Compagnie Sherbrooke Trust, à titre de fiduciaire, portant la date officielle du 1er octobre 1981, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3217753 sont devenues exécutoires à la suite du défaut de Condoplex Inc. en vertu dudit acte de fiducie.
COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST
ès qualité de fiduciaire pour
les détenteurs d'obligations de
Condoplex Inc.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

500-04-000220-831
FRANCINE PARENT,
Partie demanderesse
-vs-
ANDRÉ RUEL,
Partie défenderesse
-et-
D.P.J.C.S.S.M.M.,
Mis en cause

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie de la demande de déchéance d'autorité parentale a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par la partie défenderesse de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la partie demanderesse procédera à obtenir jugement contre la partie défenderesse par défaut, et ce jugement sera accompagné de toutes les ordonnances requises par la partie demanderesse contre la partie défenderesse.
LAVAL, le 14 janvier 1983.
PROCUREURS DE LA PARTIE DEMANDERESSE
FORGUES BELISLE LACOMBE
2525 Daniel Johnson suite 370
Laval, Québec H7T 1S9
Tél: 687-4820

Voir aussi en pages 28 et 30

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 80(4)

Dans l'affaire de la faillite de: GILBERT DURAND, vendeur, domicilié au 7271 de la Nantaise, app. 301, Anjou, Québec H1M 3B7

Failli

Avis est par les présentes donné que GILBERT DURAND a fait une cession le 24 janvier 1983 et que la première assemblée des créanciers seera tenue le 11 février 1983, à 10:00 heures, au bureau du syndic, 1404, Tour de la Bourse, Place Victoria dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.
Daté de Montréal, ce 25 janvier 1983.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic

1404, Tour de la Bourse
C.P. 396, Place Victoria
Montréal, Québec H4Z 1J2
Tél: 879-1385

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-121095-826
PAUL ÉMILE LONGTIN,
Requérant
-vs-
MARIE MARTHE JARRY,
Intimée

AVIS est donné à Marie Marthe Jarry de lieux inconnus, de comparaître dans un délai de (60) soixante jours à compter de la publication de cet avis, au palais de justice de Montréal, au No: 10 est rue St-Antoine.
Une copie de requête en divorce a été laissé à son intention au greffe de la Cour.
A défaut par vous de comparaître dans le délai prévu, un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.
Montréal, le 29 janvier 1983

Marcelle Aubry
Greffier de la Cour Supérieure

Me Normand Tétrault
5480 St-Denis
Bureau Tél: 276-2353

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE: CHARLES E. GAGNÉ, vendeur et DAME JEANNETTE LAREAULT-GAGNÉ, ménagère, domiciliés et résidant au 7235, Pierre-Corbeille, app. 632, Montréal, Québec.
AVIS est par les présentes donné que les débiteurs fait cession, le 20ième jour de janvier 1983, et que la première assemblée des créanciers sera renue le 9ième jour de février 1983, à 10:30 heures, au bureau du syndic soussigné.
Daté de Montréal, ce 24ième jour de janvier 1983.

BLAIS, FORTIER, TOUCHE ROSS, LTÉE
Syndic

1 Place Ville Marie, suite 2240
Montréal, H3B 3M4
Tél: (514) 861-6721

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-057169-828
BELL CANADA,
Demanderesse
-c-
ROBERT BRISSON, anciennement résidant et domicilié au 316, rue Théoret, à St-Joseph-du-Lac, et maintenant d'adresse inconnue.

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur, Robert Brisson, de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de l'insertion des présentes. Une copie du bret et de la déclaration a été laissée au greffe à son intention.
MONTRÉAL, le 21 janvier 1983.

Dominique Di Bernardo
Greffier Adjoint C.P.M.

RACICOT, APRIL, PLOUFFE & BUIST
Avocats
1050 CÔTE DU BEAVER HALL
Bureau 1600
MONTRÉAL, (Québec)
H2Z 1S4
Me JEAN-RENÉ LAROCHE 870-5265

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-006613-820 — BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre PIERRE S. LABELLE, et LES ENTREPRISES PIERRE LABELLE LTÉE, défendeurs, et le REGISTRATEUR DE VERCHÈRES, mis en cause.

«Un emplacement situé à Ste-Julie connu et désigné comme étant le lot numéro TRENTE ET UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE (291-31) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Julie, Avec la bâtisse y érigée portant le numéro 524 de la rue Daoust. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeubles.»

La mise à prix à 12 662 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, boul. St-Joseph, Sainte-Julie, Québec, le DEUXIÈME (2e) jour de MARS 1983, à QUINZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-011538-822 — LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, partie demanderesse, -vs- LAMBROS XENOS, partie défenderesse, -et- LE REGISTRATEUR DE CHAMBLY, MARIA HAZIDOU XENOS, mis en cause.

L'immeuble de Lambros Xenos et de Maria Hazidou Xenos:

Un immeuble ayant front sur la rue St-Charles en la ville de Boucherville, connu et désigné comme étant la partie Nord-Est du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-UN (Ptie N.E. 81) au cadastre officiel du Village de Boucherville.

BORNÉE EN FRONT DANS SA LIGNE Nord-Ouest par la rue St-Charles, en arrière dans sa ligne Sud-Est par une partie du lot numéro 82 du même cadastre appartenant à Monsieur Albert Riendeau, ou représentants, d'un côté dans sa ligne Sud-Ouest par le résidu dudit lot numéro 81, appartenant à Monsieur René Dubois ou représentants, et de l'autre côté dans sa ligne Nord-Est par l'Avenue de Laperrière, mesurant trente-huit pieds et six dixièmes de pied (38.6') dans sa ligne Nord-Ouest, quatre-vingt-quatorze pieds et sept dixièmes de pied (94.7') dans sa ligne Nord-Est, quarante pieds et trois dixièmes de pied (40.3') dans sa ligne Sud-Est, trente pieds et trois dixièmes de pied (30.3') dans une première ligne Sud-Ouest, puis un pied et sept dixièmes de pied (1.7') dans une ligne Nord-Ouest, et enfin soixante-cinq pieds et sept dixièmes de pied (65.7') dans une seconde ligne Sud-Ouest et contenant en superficie trois mille sept cent trente-deux pieds carrés (3,732 p.c.) mesure anglaise.

Avec toutes les bâtisses y érigées notamment une maison portant le numéro civique 576 de ladite rue St-Charles, et une bâtisse portant les numéros civiques 30 et 30A de L'Avenue de Laperrière, circonstances et dépendances.

AINSI que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, et notamment une servitude perpétuelle de vue en faveur dudit immeuble tel qu'il appert d'un acte de servitude enregistré au bureau de la division d'Enregistrement de Chambly sous le numéro 133952, et notamment un avis d'aire de protection enregistré par le Ministère des Affaires Culturelles de Québec, au bureau d'Enregistrement de Chambly sous le No. 465,617.

La mise à prix est fixée à 23 250,50 $ — soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Québec, le DEUXIÈME (2e) jour de MARS 1983, à ONZE HEURES.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-014052-821 — CAISSE POPULAIRE D'HOCHELAGA, demanderesse, contre GIOVANNI PACITTO, défendeur, et YVONNETTE KENNY et LE REGISTRATEUR DE VERCHÈRES, mis en cause.

Les immeubles du défendeur:

"Un emplacement ayant front sur la rue De Touraine, en la ville de Ste-Julie, connu et désigné comme, étant la resubdivision numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT TRENTE-CINQ (235-2-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Julie, division d'enregistrement de Verchères. Avec une maison y érigée portant le numéro civique 527 de la dite rue de Touraine, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble et notamment sujet aux servitudes créées aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Verchères sous le numéro 44,417 et 79,016.".

La mise à prix est fixée à 14 671,80$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, boul. St-Joseph, Sainte-Julie, Québec, le DEUXIÈME (2e) jour de MARS 1983, à QUATORZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-014053-829 — CAISSE POPULAIRE D'HOCHELAGA, demanderesse, contre GIOVANNI PACITTO, défendeur et DAME YVONNETTE KENNY et LE REGISTRATEUR DE VERCHÈRES, mis en cause.

Les immeubles appartenant au défendeur:

"Un emplacement ayant front sur la rue de Touraine, en la ville de Ste-Julie, composé de:

a) La resubdivision numéro DEUX de la subdivision numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT TRENTE-CINQ (235-2-2-) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Juie, division d'enregistrement de Verchères.

b) La resubdivision numéro TROIS de la subdivision numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT TRENTE-CINQ (235-2-3) auxdits plan et livre de renvoi officiels. Avec une maison y érigée portant le numéro civique 525 de ladite rue De Touraine, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble et notamment sujet aux servitudes créées aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Verchères sous les numéros 44,417 et 79,016.".

La mise à prix est fixée à 12 209,60$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, boul. St-Joseph, Sainte-Julie, Québec, le DEUXIÈME (2e) jour de MARS 1983, à QUATORZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500/05-015 874-827 — LA CAISSE POPULAIRE DE ST-VITAL DE MONTRÉAL-NORD, corporation régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 11,000 boul. St-Vital, Montréal-Nord, district de Montréal — H1H 4T6, demanderesse-saisissante -vs- GUY DUBÉ, résidant au 10,675 rue de St-Firmin, dans la ville et le district de Montréal — H2B 2G9, défendeur-saisi et PLACEMENTS HOWARD-ELLEN LTÉE — HOWARD-ELLEN HOLDINGS LTD., ayant un principal établissement au 1019 rue Champagnac, Ste-Adèle, district de Terrebonne — J0R 1L0, mis-en-cause, et LE REGISTRATEUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION DE MONTRÉAL, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, mis en cause.

"Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Firmin, en la Ville de Montréal, composé comme suit:

a) le lot numéro DEUX-CENT QUARANTE-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUATRE (164-245) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse du Sault-au-Récollet;

b) Le lot numéro UN de la resubdivision officielle du lot numéro DEUX CENT QUARANTE-SIX de la subdivision du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUATRE (164-246-1) dudit cadastre;

c) La partie du lot numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUATRE (164-ptie 242) dudit cadastre; mesurant sept pieds et six pouces (7'6") dans ses lignes ou bornes nord-ouest et sud-est, et trente-sept pieds et six pouces (37'6") dans ses lignes sud-ouest et nord-est, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit: au nord-ouest, au nord-est et au sud-est par le résidu dudit lot numéro 164-242 et au sud-ouest par les lots numéros 164-245 et 164-246-1 ci-haut mentionnés.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et spécialement sujet aux servitudes réciproques de vue établies dans l'acte enregistré sous le numéro 1470454.

Ces immeubles portent les numéros civiques 10,675, 10677 et 10,679 de la rue de St-Firmin de la ville de Montréal.

La mise à prix est fixée à 22 588,50$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le TROISIÈME (3e) jour de MARS, à DIX heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-013741-812 — LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, une corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec, au numéro 600 ouest, du boulevard Dorchester, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MARCEL BONIN, domicilié au numéro 3450 rue Drumond, #1008, en les ville et district de Montréal et MARCEL BONIN INC., une corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 3450, rue Drummond, #1008, en les ville et district de Montréal, et OLIVA THIBAULT, domicilié au numéro 510, rue Moreau, ville de St-Hubert, district de Montréal, défendeurs, et DAME GEORGETTE BOULAIS, épouse dudit Oliva THIBAULT, des mêmes lieux, et LE REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

Les immeubles d'OVILA THIBAULT:

Un immeuble situé rue St-André, en la Ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé des lots numéros QUATRE CENT HUIT, QUATRE CENT NEUF, QUATRE CENT DIX et QUATRE CENT ONZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX (490-408, 409, 410 et 411) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse du Sault-au-Récollet, à distraire cependant dudit immeuble l'extrême partie nord-ouest dudit lot QUATRE CENT HUIT de la subdivision officielle du lot originaire QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX (ptie N.O. 490-408) dudit cadastre, mesurant six pouces (6") de largeur sur cinquante-huit pieds et six pouces (58'6") de profondeur et bornée en avant par la rue St-André, en arrière par une ruelle, au sud-est par le résidu du lot 490-408 et de l'autre côté, au nord-ouest par le lot 490-407 desdits plan et livre de renvoi, le tout tel qu'il appert des termes de l'acte de vente et servitude reçu devant Edouard Bourdon, notaire, le 30 novembre 1955, dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1174024.

Avec une conciergerie dessus construite au numéro 8435 de la rue St-André, en ladite Ville de Montréal, dont le mur nord-ouest est mitoyen, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement sans réserve mais sujet à une servitude de vue portée aux termes de l'acte susdit dont copie fut enregistrée au bureau de ladite division d'enregistrement sous le numéro 1174024.

Cet immeuble comprend les immeubles par destination c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par le défendeur Marcel Bonin dans les lieux hypothéqués pour compléter son exploitation.

Que la vente est faite sujette à la condition que l'adjudicataire accepte à ses propres risques et périls la possibilité que la conciergerie construite sur les lots décrits empiète sur une portion de l'emplacement adjacent connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 416 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 490 (Ptie 490-416) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Sault au Récollet et l'adjudicataire renonce à tous recours contre la demanderesse advenant un tel empiètement."

La mise à prix est fixée à 64 532,62 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le TROISIÈME (3e) jour de MARS 1983, à ONZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-008733-824 — RENÉ TURCOT LTÉE corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 7971, 15ème Avenue, Saint-Michel, district de Montréal, demanderesse, contre ROSAIRE CASTONGUAY et IRÈNE CASTONGUAY, résidant et domiciliés tous les deux au 9080, rue de Grosbois, en la ville et district de Montréal, défendeurs et le RÉGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

"Un emplacement ayant front sur la rue De Grosbois, à Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE (404-790) au cadastre de la paroisse de Longue-Pointe. Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro 9080, rue De Grosbois. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble."

La mise à prix est fixée à 34 687,50 $ — soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le TROISIÈME (3e) jour de MARS 1983, à QUATORZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No: 500-05-001696-820 — LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre JOHANNE BITTON, défendeur, REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

Un emplacement situé dns la Ville de Montréal, ayant front sur l'Avenue Michel Bibaud, connu et désigné comme étant le lot numéro QUARANTE-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-QUATRE (No. 154-42) des plan et livre de renvoi du Village Incorporé de a Côte des Neiges, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus y érigées et notamment celle portant les numéros 4615 et 4617 de l'Avenue Michel Bibaud à Montréal et dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Avec et sujet à une servitude de vue enregistrée à Montréal sous le No. 892597, d'un droit de tolérance enregistré sous le No. 892597 et d'une servitude de passage enregistrée sous le No. 551768.

La mise à prix est fixée à 40 737 $ soit 25 % de l'évaluation de l'immeube portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch.7.81, le QUATRIÈME (4e) jour de MARS 1983, à DIX heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

NO: 500-02-008417-821 — LA BANQUE ROYALE DU CANADA, demanderesse, contre MONSIEUR ARMAND THIBAULT, défendeur, et le RÉGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

Un emplacement situé dans le quartier Rosemont, à Montréal, connu et désigné sous le numéro MILLE CENT CINQUANTE-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-1152) des plan et livre de renvoi officiels du Vilage Incorporé de la Côte de la Visitation, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur soixante-dix-huit pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins.

Avec les bâtisses dessus construites portant les numéros civiques 5570 et 5572 - 7ième Avenue, Rosemont, à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. La mise à prix est fixée à 13 902,75$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le QUATRIÈME (4e) jour De MARS 1983, à ONZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No: 500-05-014145-823 — BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, demanderesse, -vs- RESTOROUTE B.C.G. LTÉE, -et- 1641-9285 QUÉBEC INC., -et- 103276 CANADA INC., -et- YVON NORBERT, Défendeurs, -et- M. LE REGISTRATEUR AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY, Mis-en-cause ès-qualité.

«Un emplacement situé en la ville

L'impact social de la technologie:

Les spécialistes déplorent l'inconscience de Québec

par Gilles Provost

—«La réforme scolaire, c'est dans les magasins Computerland et Radio Shack qu'elle se fait! Les individus vont se mettre à l'heure des technologies par eux-mêmes, bien avant que le ministère de l'Education ne réussisse à bouger même le petit doigt!»

—«Le gouvernement du Québec écrit des livres de toutes les couleurs pour dire à quel point ce serait 'le fun' de prendre un virage technologique... mais il ne fait rien. Il y a très peu de fonctionnaires qui travaillent vraiment à prendre ce virage. Et le pire, c'est qu'ils le font à temps partiel et ne sont même pas pris au sérieux par leurs supérieurs!»

Ces commentaires désabusés sont d'autant plus révélateurs qu'ils ont été formulés dans l'intimité d'une assemblée extraordinaire à laquelle participaient récemment une trentaine de spécialistes québécois qui étudient l'impact social des nouvelles technologies à titre de fonctionnaires fédéral ou provincial, d'universitaires, de permanents syndicaux ou d'employeurs.

Lors de cette première rencontre convoquée par l'Institut national de productivité, tous ont insisté sur l'urgence d'une prise de conscience de la révolution qui frappe présentement la société québécoise.

«Quand je constate le viveau de chômage actuel, je nous trouve bien ridicules de planifier des études sur le chômage que provoquera la technologie dans dix ans, a avoué une participante. Nous sommes comme l'empereur Néron qui jouait du violon pendant que Rome brûle...»

«Moi, je suis très heureux de voir que Québec veut faire de la bureautique une de ses priorités de développement, disait un autre, mais il y a déjà huit ans que nos compagnies (AES Data et Micom pour ne pas les nommer) sont les leaders mondiaux en ce domaine. On ne leur a jamais fourni la moindre attention mais on se réveille maintenant qu'ils commencent à dégringoler.»

Les participants réunis à l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal ont aussi été unanimes pour déplorer l'absence de représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que du Centre de recherche industrielle du Québec.

Enfin, tous les participants ont exprimé leur satisfaction de découvrir que d'autres travaillaient dans le même domaine qu'eux. Ils ont exprimé le désir de tenir de nouvelles rencontres sur des sujets plus précis et d'établir un instrument de communication qui leur permettrait de ne pas recommencer inutilement des travaux déjà accomplis.

L'AMÉTÉO

Les nuages observés ce matin sur le nord-ouest et le sud du Québec sont l'oeuvre d'une dépression située ce matin près du Lac Supérieur. Ce système depressionnaire dérivera très lentement vers l'est au cours des prochaines 48 heures amenant un ennuagement lent et un réchauffement graduel des températures. On devra attendre la journée de dimanche avant d'observer de la précipitation significative qui sera sous forme d'averses de pluie sur l'extrême sud du Québec.

MONTRÉAL

Nuageux avec éclaircies et vents modérés par moments. Plus doux. Maximum: zéro. Probabilité de précipitations: 10%. Aperçu pour dimanche: Quelques averses de pluie et doux.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 20
COUCHER: 16 h 56

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Caboriga, Gouin: nuageux avec faible neige passagère. Neige parfois fondante sur le Témiscamingue. Vents modérés par moments, plus doux. Maximum: zéro. Probabilité de précipitations: 40 %. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

Pontiac, Gatineau, Lièvre: plutôt nuageux. Plus doux et vents modérés. Maximum: zéro. Précipitations: 20 %. Aperçu pour dimanche: quelques averses de pluie ou de neige fondante.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec: nuageux avec éclaircies et vents modérés par moments. Plus doux. Maximum: -3. Précipitations: 10 % . Aperçu pour dimanche: quelques averses de pluie ou de neige fondante.

Estrie, Beauce: ciel variable et un peu plus doux. Maximum: -1. Précipitations: 10 %. Aperçu pour dimanche: nuageux et possibilité d'averses de pluie ou de neige fondante.

Laurentides, Mauricie: plutôt nuageux et vents modérés par moments. Un peu plus doux. Maximum: -1. Précipitations: 20 %. Aperçu pour dimanche: averses de neige fondante.

Lac-St-Jean, Saguenay, Parc des Laurentides: plutôt nuageux. Quelques flocons de neige. Vents modérés par moments. Maximum: -3. Précipitations: 30 %. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: ciel variable et possibilité de quelques flocons de neige. Maximum: -4. Précipitations: 20 %. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

Baie-Comeau, Sept-Iles, Basse côte nord-Anticosti (secteur à l'ouest de Natashquan): nuageux avec des flocons de neige. Maximum: -5 . Précipitations: 30 %. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

Secteur de Natashquan et à l'est: plutôt nuageux avec quelques flocons de neige. Maximum: -10. Précipitations: 20 %. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en dégrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	Averses	6	9
Victoria	Averses	6	9
Edmonton	Ensoleillé	-13	-5
Calgary	Ensoleillé	-10	-2
Whitewhorse	Neige	-16	-11
Régina	Ensoleillé	-17	-9
Winnipeg	Ensoleillé	-12	-8
Toronto	—	—	—
Ottawa	Nuageux	-10	-0
Québec	P.nuageux	-15	-5
Halifax	Nuageux	-8	-2
Fredericton	Ensoleillé	-11	-3
Charlottetown	Nuageux	-8	0
St-Johns	Neige	-9	-2

ÉTATS-UNIS

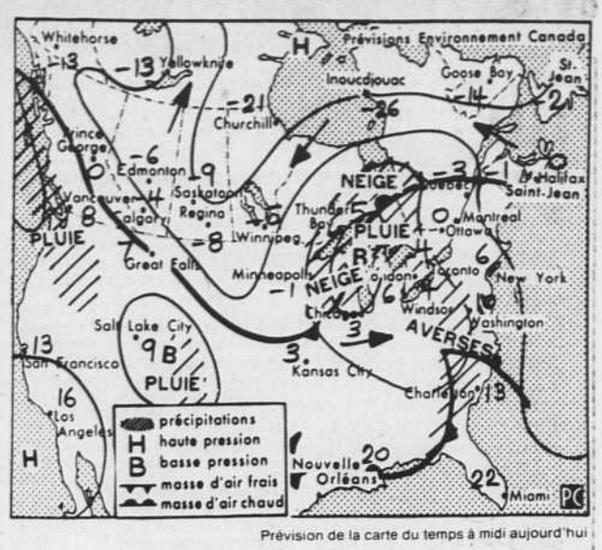
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Farenheit.)

	TEMPS	MIN	MAX
Albany	Ensoleillé	12	39
Atlanta	Pluie	36	57
Atlantic City	Ensoleillé	23	43
Boston	Ensoleillé	24	42
Buffalo	P.nuageux	28	44
Burlington	Ensoleillé	10	37
Charleston WV	Nuageux	32	49
Charlotte NC	P.nuageux	30	50
Chicago	Pluie	30	39
Cleveland	Nuageux	25	43
Dallas	Nuageux	45	57
Denver	P.nuageux	26	43
Detroit	P.nuageux	30	43
Hartford	Ensoleillé	18	42
Honolulu	Ensoleillé	65	78
Houston	P.nuageux	48	69
Kansas City	Pluie	39	43
Las Vegas	Averses	42	52
Los Angeles	Pluie	55	60
Miami Beach	P.nuageux	52	72
Minn. St.Paul	Nuageux	33	34
New Orleans	P.nuageux	50	68
New York	Ensoleillé	31	44
Norfolk	Ensoleillé	32	47
Oklahoma City	P.nuageux	34	43
Orlando	P.nuageux	43	72
Philadelphie	Ensoleillé	32	43
Phoenix	Averses	51	67
Pittsburgh	Ensoleillé	25	47
Portland Me	Ensoleillé	16	37
Portland Or.	Averses	40	50
Reno	Neige	34	40
Tampa	P.nuageux	43	71
Salt Lake City	Nuageux	28	46
San Diego	Pluie	58	63
San Fransisco	Averses	45	55
Seattle	Nuageux	40	47
Spokane	P.nuageux	29	40
Syracuse	P.nuageux	26	46
Tulsa	P.nuageux	35	44

AMÈRIQUE CENTRALE

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celcius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Acapulco	P.nuageux	32	60



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Barbades	P.nuageux	28	73
Curaçao	Averses	31	75
Freeport	P.nuageux	26	66
Guadalajara	Beau	25	45
Guadeloupe	P.nuageux	28	71
La Havane	Nuageux	28	71
Kingston	Nuageux	30	73
Montego Bay	Nuageux	29	72
Mexico	Clair	23	33
Monterrey	Clair	18	46
Nassau	Nuageux	23	60
San Juan	P.nuageux	30	62
Trinidad	Beau	30	71

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	Temps	deg.	hre
Aberdeen	Nuageux	7	13h
Amsterdam	Pluie	9	13h
Ankara	P.nuageux	-6	15h
Athènes	Clair	14	14h
Auckland	P.nuageux	17	24h
Beyrouth	Clair	13	14h
Berlin	Nuageux	9	13h
Bonn	Bruine	10	13h
Bruxelles	Pluie	9	13h
Le Caire	Clair	14	14h
Casablanca	Clair	16	12h
Copenhague	Nuageux	5	13h
Dublin	Nuageux	11	13h
Genève	Clair	12	13h
Jérusalem	P.nuageux	6	14h
Lisbonne	P.nuageux	14	12h
Londres	Nuageux	112	13h
Madrid	Clair	102	13h
Malte	P.nuageux	13	13h
Moscou	Neige	1	15h
New Delhi	P.nuageux	19	17h
Nice	Clair	16	13h
Oslo	Clair	5	13h
Paris	Nuageux	10	13h
Rome	Nuageux	12	13h
Sofia	Clair	10	14h
Stockholm	P.nuageux	3	13h
Tokyo	Clair	8	21h
Tunis	P.nuageux	17	13h
Vienne	Nuageux	12	13h
Varsovie	P.nuageux	6	13h

RÉTROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	-15	-6
Normale	-15	-6
Records	-26(1971)	6(1947)

PRÉCIPITATIONS*
(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	0	0
Ce mois-ci	27	27
Normale pour ce mois	24	53
Cette année*	27	43
Normale pour l'année	723	235

**Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.*

DEGRÉS-JOURS

Avant-hier	29
Ce mois-ci	711
Normale pour ce mois	874
Cette saison	2269
Normale au 31 janvier	2563

**Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés celcius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnés à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un oeil sur les coûts de chauffage.*

Annonces classées 286-1200

■ Ameublements

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER, style anglais/oriental, beige, tables de chevet, commode, miroir, lampes. $1000. 481-1563. 3-2-83

■ Antiquités

DÉCAPAGE DE BOISERIES ET DE MEUBLES. 642-8278. 1-2-83

ENCAN D'ANTIQUITÉS dimanche 30 janvier à 13 h: banc de quêteux 1830, ensemble de salle à dîner 9 morceaux, bibliothèque en chêne, armoires en pin, coiffeuse en acajou, lampes à l'huile (couleur et autres) ensemble de salon 4 morceaux en rotin, chaises pressback, coffres en pin (couleur d'origine), plafonniers en laiton; Ainsi qu'un bel éventail de vaisselle dépression et de nombreux autres items. Christian Richer, Encanteur, 4 rue Renaud, Shawbridge. 1-224-5346. 31-1-83

À VENDRE LIT EN CUIVRE 2 personnes. 271-3670. 31-1-83

AMATEURS D'ART ET ANTIQUITÉS. Votre rêve: Notre franchise. Investissement sûr, efficace, auprès d'excellente clientèle. Options - Montant requis minime. Renseignements: 523-9368, 653-9326 (soir). 31-1-83

■ Aides domestiques

CHERCHE femme de ménage énergique et consciencieuse, pour grande maison au centre-ville. Références. 1 jour/semaine. 845-2589. 31-1-83

■ Appartements/logements

DE LA ROCHE/MONT-ROYAL, 3 pièces, équipé, $260. 286-1200. J.N.O.

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 1½-3½-4½. Concierge 935-5321. 28-2-83

CARTIERVILLE, face au parc, bas duplex, 6 pièces, sous-sol foyer, garage, chauffé. $650. 331-7484, 366-0294. 31-1-83

VIEUX ST-LAURENT, face au métro, 5½, rez-de-chaussée, restauré, petit jardin. Libre 1er mars, $425, non chauffé 744-2643, après 17 h. 31-1-83

MÉTRO SHERBROOKE — Langelier nord, 6½, 2e duplex, $400/mensuel + chauffage, plusieurs garde-robes et remise, salle de lavage, 695-3000. 387-1641. 13-1-83

OUTREMONT, Hutchison entre Van Horne et Lajoie, 7½, entièrement rénové, + ½ sous-sol, non chauffé, $625. 323-6253, 387-1411. 2-2-83

DELORIMIER — BEAUBIEN, 4½ pièces, 2 doubles, 3e étage, chauffage électrique, propre, 2 balcons. $225. Libre. 721-1488. 31-1-83

NOUVEAU ST-LAMBERT, quartier résidentiel, très grand 5½, bas duplex, luxueux, moderne, quelques minutes autobus, chauffage, eau chaude, électricité, fournis. Espace buanderie, rangement, stationnement. Tapis mur à mur neuf, rideaux fournis. Libre 1er mars. $550. 672-5546, après 18 h sur semaine. 31-1-83

SOUS-LOCATION durée selon entente, 4½, Parc Lafontaine incluant tout, sauf téléphone, électricité, entretien ménager. $550/mois. 525-6125, (répondeur téléphonique). 31-1-83

BOULEVARD ST-JOSEPH, grand 5½, entièrement rénové, chauffé, réfrigérateur, cuisinière, eau chaude, face au métro, occupation immédiate. $550. 279-1919, 845-6496. 31-1-83

OUTREMONT, Vincent d'Indy, 1½ ensoleillé, très belle vue, faut voir. 342-3317. 31-1-83

CHRISTOPHE-COLOMB près métro Jean-Talon, grand 7½, boiseries, 1er étage, $500 non chauffé. 279-0836. 31-1-83

OUTREMONT, haut duplex, 5½, 2 c.c., libre immédiatement, chauffage électrique, eau chaude, non inclus. $350/mois. Idéal pour professionnel. Références. 342-9266, 489-0792. 31-1-83

■ Articles à vendre

ADRESSOGRAPHE, classe 600 avec éjecteur automatique, plus de 2414 marques d'adressage. Tél.: 721-9272, soir. 31-1-83

■ Artisanats

EXPOSITION D'ARTISANAT
27 au 29 janvier
(amérindien, bijoux, mosaïque de bois, tissage, bois, pâte à pain, peinture sur soie, etc...)
GALERIES PAPINEAU
1950, La Concorde
Duvernay, Laval.
31-1-83

■ Autos/Motos

MERCEDES 1981, modèle 300D, 60 000 Km, $26,000. Communiquez le jour, Mme Ouellet: 527-9141. 01-02-83

■ Bureaux à louer

COIN SHERBROOKE, St-Hubert, tout rénové, de 200 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement. 667-4336, 276-5203 25-1-83

ÉDIFICE PROFESSIONNEL, bureau d'environ 1700 p.c., idéal pour médecins, avocats, comptables, etc... Situé au 580 rue St-Georges 5-6, à St-Jérôme. Libre 1er juin. Informations (418) 527-2638. 31-1-83

VIEUX-MONTRÉAL, petit bureau à louer: 286-1200. J.N.O

VIEUX-MONTRÉAL, petit bureau à partager: 286-1203. J.N.O.

■ Chalets à louer

ST-SAUVEUR, Mont-Habitant, très grand — beau chalet, entre dimanche et vendredi, sur pentes ski alpin, pistes ski de fond. 323-4326 (soir), 1-227-5951 (week-end). 31-1-83

CANTONS DE L'EST, jolie maison de campagne, Lac Lovering, tout confort, prix spécial, janvier à mai. 671-0823, 819-543-5346. 31-1-83

■ Condominium à vendre

Trust Royal
Services immobiliers

LONGUEUIL (VIEUX). Condominium Penthouse, 3 chambres, 2 bains, climatisation, 2 lanternaux, terrasse 20 x 40, garage. Meublé ou non. Robert Marois 672-6020, 465-7375.
31-1-83
COURTIER

■ Commerce

BOUTIQUE DE LAINE multi-marques secteur privilégié, idéal pour partenaires, possibilité de cours, place à créativité. Bon rendement, $30 000 + inventaire. 489-3989 soir. 31-1-83

■ Chambres à louer

OUTREMONT, cuisinette privée, accès salon, références requises. 271-3158. 31-1-83

■ Copropriétés à vendre

CENTRE-VILLE, 2 c.c., foyer, air climatisé, 5 appareils électriques, stationnement, $89,000. Après 18h: 849-7634. 31-1-83

CENTRE-VILLE, près Parc, luxueux, tout neuf, (récréation, saunas, tourbillon, garages, sécurité). 5 pièces, 1940 p.c. 2 c.c., 2 s.b., lavage séparé, cuisine équipée, chauffage électrique et climatisation individuelle, humidistat, terrasse, vue sud. Aubaine. 288-7348. 31-1-83

OUTREMONT bas de duplex, coin de rue, bien exposé, 6½ avec sous-sol fini, terrasse, garage. 277-2006. 7-2-83

NAPOLÉON (centre-ville) logement 4½ sur 2 étages en copropriété environ 900 p.c., rénovation exclusive et personnalisée, cour intérieure, libre immédiatement, $40 000. 842-3656, 849-4004. 31-1-83

OUTREMONT adjacent, rez-de-chaussée, entièrement rénové, 1600 p.c., murs de brique, 4 c. à coucher, garage, 5721 Hutchison. 277-1469. 31-1-83

■ Cours

ÉCHECS. Cours, entraînement. Privé, groupes. Maître international Camille Coudari. 731-3096. 31-1 -83.

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, MÉTHODE BERTHERAT. Tél.: 935-9365. 31-1-83

■ Demandes d'emplois

FEMME DE MÉNAGE demande travail, pas d'appel masculin. 274-4828. 30-1-83

■ Déménagements

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances Bien-être social accepté. Téléphone 263-4374 J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage et assurance complète. Permis M304695. 523-3275. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. Miami (Édouard): 1-305-759-0055. J.N.O.

■ Divers

JEUNE HOMME honnête, efficace pour vos travaux domestiques, références. Tél.: 845-9565. 31-1-83

■ Entretien-réparations

PEINTRE ET MAÇON qualifiés pour toute rénovation: plâtre, gyproc, stucco, tuile, et peinture de toute sorte. 336-0659 31-1-83

■ Instruments de musique

PIANO À QUEUE Heintzman 5'6", instrument exceptionnel. $11,000. Tél.: 819-535-2263. 31-1-83.

■ Livres

LES CAHIERS DES DIX, nos 1 à 41 en excellente condition, couverture originale, aucune signature, aucune estampe ou cachet. Vendrais à l'unité ou la série complète. C. Roches du Lac, (514) 527-7336 frais virés. 31-1-83

■ Maisons à louer

LUXUEUSE ET PRESTIGIEUSE maison de ville près Université de Montréal, à partir de $850/mois, comprenant: chauffage, taxe d'eau, garage intérieur, déneigement, entretien, gazon: 340-9646. J.N.O.

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE près métro et centre-ville (rue Oxford), maison entièrement meublée disponible jusqu'à début juin, 3 chambres, boudoir, bureau, salle à manger, salon, cuisine, salle de lavage, sous-sol fini, jardin et garage. $800 par mois incluant chauffage, électricité et téléphone. Contactez Micheline Fortin 285-3343 ou après 20 h, 272-3073. 31-1-83

NOUVEAU BORDEAUX, professionnel ou homme d'affaires, luxueux bungalow, 10 pièces, 3550 Gouin, $900/mois, options d'achat si désiré à $179,500. Angèle Courtier. 334-0963. 31-1-83

■ Oeuvres / objets d'art

JORDI BONET, album 7 sériegraphies, «Être Conscient», prix intéressant. 527-0031. 31-1-83

AMATEURS D'ART ET ANTIQUITÉE. Votre rêve: Notre franchise. Investissement sûr, efficace, auprès d'excellente clientèle. Options — Montant requis minime. Renseignements: 523-9368, 653-9326 (soir) 31-1-83

■ Oeuvres / Objets d'art

C.C. ROCHES du LAC

LIVRES
et
PÉRIODIQUES
de
COLLECTION

Sur rendez-vous:
(514) 527-7336
31-01-83

FORTIN, Lemieux, Rousseau, Iacurto, Gingras, Guité, Gagnon, Mercier, Ayotte. Prix intéressants. Vente privée. 739-9522. (Laissez message). 31-1-83

■ Offres d'emploi

SECRÉTAIRE

Sous la responsabilité du directeur des opérations, organise les réunions pour les associations regroupées, exécute du travail de secrétariat, correspondance générale, procès-verbaux.
EXIGENCES:
Excellente connaissance du français, (l'anglais un atout).
2 ans d'expérience. Initiative et sens de l'organisation.
Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 7 février 1983 à:
Mme Thérèse Dugal
C.P. 217, Succ. Desjardins
Montréal H5B 1G9 31-01-83

SECRÉTAIRE
AU VICE-PRÉSIDENT
AFFAIRES PUBLIQUES

Nous cherchons une personne intelligente, dynamique, enthousiaste et possédant un sens poussé de l'organisation pour travailler à notre service des affaires publiques. Ce poste exige des compétences supérieures en secrétariat, la sténographie anglaise, une bonne dactylographie et une expérience générale du travail de bureau.

La disponibilité et l'aptitude à travailler dans un milieu où les pressions sont constantes sont essentielles. La personne choisie travaillera en étroite collaboration avec la secrétaire de direction du vice-président et sera appelée à faire ses preuves dans les deux mois suivant son embauche. Pour obtenir un rendez-vous, veuillez communiquer avec Nancy Hong, Agent aux ressources humaines, siège social, Banque de Montréal, au 877-8358.
31-01-83

DACTYLO — RÉCEPTIONNISTE recherchée pour bureau de relations publiques. Compétence, disponible, plusieurs années d'expérience comme dactylo. Bonne connaissance du français et de l'anglais. Adresser C.V. en mentionnant salaire demandé à: Bill Bantey et Associés, 2015, Peel, bur.: 255, H3A 1T8. 31-1-83

RÉCEPTIONNISTE d'expérience, clinique médicale, secteur Parc Lafontaine, pour remplacement de vacances et d'absences prévues. Envoyez C.V. à C.P. 581, succ. Outremont. H2V 4N4 31-1-83

■ Propriétés à vendre

TRUST
GÉNÉRAL

OUTREMONT: Co-prop. 6½-7½, très bien situés, bon financement. **Michèle Asselin 279-9803, 735-6433.**

OUTREMONT: Bas de triplex grand 6½, garage, occupation juillet 83. **Mme M. Trudeau 731-4338.**

OUTREMONT: Duplex rénové 2x6 ensoleillé, garages, jardin, double occupation. **Micheline Trudeau 731-4338.**

OUTREMONT: 2 triplex 6½, $85 000., triplex 7½, $138,000., co-prop, rénové 4x6½. **Pierre Pétrucci 342-1039.**

OUTREMONT: 1e fois offert De L'Epée, const. 68, 7 log., garages, bons revenus, $185,000. **P. Pétrucci 342-1039.**

OUTREMONT: Cottage, 4 cc près Stanislas, garage, jardin. **Alice Pelletier 739-5160.**

COURTIER
31-01-83

MAISON 1836, excellent état, 2 étages, 7 lucanes, 2 foyers, 2400 p.c. intérieur, terrain 8177 p.c., garage détaché, Longueuil. C. Landry: 655-6222, 655-0278 31-1-83

ST-CÉSAIRE, (50 Km de Montréal), cottage anglais, style victorien, lambrissé en bois, 9 pièces, site exceptionnel, grand terrain paysagé, maison impeccable, $79,000. 1-514-469-4872. 31-1-83

N.D.G., 3577 Vendôme, cottage détaché, libre pour occupation immédiate. 9 pièces, 2 foyers, escalier et boiseries de chêne, peinture fraîche, cuisine modernisée, grand s/s partiellement fini, fenêtres aluminium, garage, jardin. Proximité collège Marguerite Bourgeois, écoles secondaires Villa Maria, St-Luc. S.V.P. pas d'agent. 731-9085, 735-4796. 31-1-83.

■ Propriétés à vendre

MAISON CANADIENNE
150 ans

7 pièces, propre et authentique avec beau grand terrain (arbres). Située à St-Pierre-Les-Becquets $42 500. **1-514-437-4809**
31-01-83

Les Terrasses Viger



condominiums de qualité au centre-ville
visites sur rendez-vous
842-5874
31-01-83

Trust Royal
Services immobiliers

OUTREMONT: Résidences de qualité supérieure. Site prestigieux: 8 Springrove, 135, 150 & 172 Pagnuelo. 10, 34 et 53 Maplewood, 1297 & 1311 Mont Royal. 40 & 31 Prince Philip. 720 Pratte. Penthouse sur 2 étages au Tournesol, 16 Roskilde. + 32 Roskilde. Facile à visiter, Mme L. Mercier 735-2681, 279-9404. 31-1-83
COURTIER

OUTREMONT
426 Champagneur, près du parc

Offert pour la première fois sur le marché
Cottage détaché en pierre 8 pièces; rez-de-chaussée avec foyer refait, cuisine rénovée, toilette; 3 chambres et bureau à l'étage, 2 salles de bain dont une attenante à la chambre des maîtres; sous-sol fini; garage détaché et espacede stationnement. Disponible en mai. $175,000 agent s'abstenir. Appelez entre 19h et 22h:
277-6078 31-1-83

LAVAL, maison Campeau 1981, split-level moderne, très éclairé, 7 pièces, 2 s.b. + sous-sol 20x26. $79 000. Tél: 628-0628. 31-1-83

N.D.G., duplex détaché, 6-7, boiseries, rénové, $117,000, occupation immédiate. Tél: après 18h: 486-8212 31-1-83

LACHENAIE, bungalow Alcan, sous-sol isolé, $36 500, Zachée Deschênes, 667,3333, 471-4679. TRUST GENERAL COURTIER 31-1-83

LONGUEUIL, bungalow, 3 c.c., foyer, garage double, terrain 9973 p.c., beaucoup d'extras et de confort. Prix réduit $119 000. Trust Général crt. Gisèle, ou Clairette: 651-9381 31-1-83

SECTEUR LA CITÉ, Maison de ville, 3 c.c., stationnement, jardin, réduite à $98 000. Patrice Thériault. 483-2770, 388-3685. MONTREAL TRUST COURTIER 31-1-83

OUTREMONT, idéal pour professionnel, duplex pierre, 2X71/2, sous-sol pour bureau. Y. Leblanc. 733-8713, 735-2281. MONTREAL TRUST COURTIER. 31-1-83

OUTREMONT, Côte Ste-Catherine, en flanc de montagne, 4 magnifiques cottages, finition de grand soin, grandes pièces, 3 c.c., 2½ s.b., cour privée, stationnement double intérieur: Prix pré-construction: $175,000. Prêts pour 1er juillet 1983. 842-1046, 849-1072, 632-8402. 26-1-83

CANDIAC, du propriétaire, bungalow, 10 pièces, foyer, garage, piscine, $78,000. 659-4501 31-1-83

QUÉBEC, AUBAINE, rue Lemesurier, 2 résidences jumelées, quartier recherché, près parlement et Plaines d'Abraham, incluant chacune 4 c.c., 2 sb., s/s fini, etc... Possibilité logement additionnel, solde d'hypothèque $58 000, 10¼ % due septembre 83, du propriétaire, prix total $140 000. Jour: (418)656-3567, soir: (418)523-9817 31-1-83

OUTREMONT, très beau duplex 6½ - 7½, détaché, bien exposé, en excellent état, garage double, superbe terrasse. $179 000. 279-9593. 31-1-83

■ Sociétés-Loisirs

RENDEZ-VOUS...
...est une agence de rencontre professionelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distingué.(Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM
01-02-83

Le chômage, la plus importante des priorités pour Ottawa (Lalonde)

OTTAWA (PC) - Le niveau élevé de chômage a atteint le sommet de la liste des priorités pour la plupart des Canadiens et des questions telles que l'ampleur du déficit fédéral doivent être écartées pour l'instant.

Tel est l'avis exprimé vendredi par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, au terme d'une nouvelle série de consultations en prévision du budget fédéral qui devrait être déposé aux Communes avant le début d'avril.

Lors d'une réunion de plus de deux heures, le président de la Fédération canadienne du Travail (200,000 membres), M. James A. McCambly, a réclamé qu'Ottawa «fasse redémarrer» l'économie canadienne en consacrant $2 milliards pour payer la main-d'oeuvre nécessaire à des projets de travaux publics provinciaux et municipaux.

«Cela accroîtrait bien sûr le déficit mais pourrait créer $16 milliards de projets» a-t-il soutenu, précisant que les propositions de la FCT créeraient quelque 150,000 emplois.

Selon M. Lalonde, les consultations ainsi que les chiffres alarmants des augures économiques quant au niveau de chômage au cours des prochaines années «apportent du réalisme à nos discussions». «Le chômage est la plus importante des priorités et d'autres questions auxquelles les gens apportaient beaucoup d'importance avant, comme l'ampleur du déficit, sont reléguées au second plan». M. Lalonde a en outre discerné une disposition nouvelle et la volonté du secteur du travail à collaborer avec le gouvernement pour chercher les moyens de stimuler l'économie.

Par ses déclarations, le ministre a davantage ouvert la porte pour une augmentation du déficit fédéral (actuellement de $23.6 milliards) dans son prochain budget afin de stimuler l'emploi.

Toutefois, selon lui, quels que soient les gestes posés «le chômage ne diminuera que très graduellement».

La veille, le Conference Board du Canada, organisme de prévisions économiques, indiquait qu'une véritable reprise pour l'économie canadienne ne se produirait pas avant 1984. L'organisme affirmait surtout que le taux de chômage prévu de 13 pour cent cette année ne baisserait pas de façon significative avant deux ans et serait toujours à 11.8 pour cent en 1984.

Autre recommandation syndicale faite vendredi pour stimuler la consommation: Ottawa devrait permettre aux contribuables de retirer jusqu'à $2,000 de leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite ou de logement sans être taxés sur l'argent dépensé au cours des six prochains mois.

Le fédéral devrait en outre mettre en place des «groupes de travail sur les projets potentiels» auxquels participeraient les syndicats afin de se pencher sur les projets de travaux d'infrastructures susceptibles de générer plus d'emplois.

Selon le ministre Lalonde, aucun des groupes consultés en prévision du budget, même les plus prudents, n'ont indiqué qu'une réduction du déficit fédéral serait souhaitable cette année.

«L'éventail des opinions va à «gardez le déficit à son niveau actuel» à «vous pouvez l'augmenter un peu», de dire M. Lalonde, ajoutant que «personne n'avait suggéré d'ouvrir la vanne» et de proposer une augmentation importante du déficit.

ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU



Responsable de la pollution.
Qui? Moi?

AVIS PUBLICS

Prenez avis que Yvan Corbeil s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à tirer les remorques et/ou semi-remorques en possession légale de Transport Salaberry Inc., permis M-300714, et ce sur toutes et chacune des clauses du permis de cette dernière laquelle demande un permis de courtier réciproque. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours de la deuxième parution.
Première parution 28 janvier 1983
Deuxième parutin 29 janvier 1983

Avis est donné que:
La compagnie Lacto Service Inc., situé au 293 1ère Avenue, Mont-Laurier, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but de demander un permis de transport pour transporter le lactosérum (whey) de l'usine de Mont-Laurier "Les Produits Caillette Inc." à l'usine au 5500 rue Chapleau à Montréal et revenir chargé de lait à la demande de l'expéditeur.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.
Première parution: 28 janvier 1983
Deuxième parution: 29 janvier 1983

Avis est donné que: GILLES MILLETTE, 562 CHENAL DU MOINE, CTE RICHELIEU, STE-ANNE-DE-SOREL détenteur du permis M-508679 région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de la FERME DE LA VERDURE INC, 138 - 4ième RANG, ST-MARCEL, CTÉ RICHELIEU région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 28 janvier 1983
2ième parution: 29 janvier 1983

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-001939-820

CAROLE DE BELLEFEUILLE JUTRAS,
demanderesse
-C-
LES PROMOTIONS JOSEPH MURPHY INC.,
défenderesse

ORDONNANCE

Il est ordonné à la défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention de la défenderesse.
Saint-Jérôme, ce 13 janvier 1983.
A. BRUNET
Protonotaire-adjoint

Avis est donné que: Laurent Bergeron, 1705 St-Laurent, Plessisville, détenteur du permis M-501030-001 région 05 s'adressea à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Maçonnerie N.C. Inc. 1682 St-Laurent, Plessisville région 05 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

au jour le jour

■ Saisie chez Sodecom

La société de développement de l'entreprise québécoise Sodecom connaît actuellement certains problèmes avec ses créanciers qui réclament les montants prêtés. La Caisse populaire Place Desjardins a procédé la semaine dernière à une saisie des comptes de la Sodeq montréalaise alors que la Banque Nationale réclame le remboursement intégral de toutes les avances consenties. Sodecom a recueilli environ $1.7 million d'une récente émission d'actions alors que l'objectif oscillait entre $5 et $10 millions. Des négociations sont actuellement en cours entre la direction de Sodecom et les deux institutions prêteuses.

■ Pétrole à 44% étranger

La part des intérêts étrangers dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada a chuté de 75% à 44% entre 1975 et 1981, selon une enquête récente de Statistique Canada. Cette baisse s'explique par le programme de canadianisation de l'industrie. Dans l'ensemble de l'industrie canadienne, la proportion des investissements étrangers a glissé de 33% à 26% au cours de la même période en raison notamment des progrès dans le secteur des hydrocarbures. Cependant dans le domaine manufacturier, la présence étrangère demeure à 50%.

■ «Le show de Mulroney»

Le porte-parole du comité des citoyens de Scheffer-ville, M. Denis Larouche, a affirmé, hier, que les gens de cette région n'ont guère prisé les propositions monétaires de l'Iron Ore. «On a l'impression que tout ceci fait partie de la démarche cynique de l'Iron Ore et du show de Mulroney à la veille de la Commission parlementaire.» Quant à l'idée d'offrir les maisons aux employés pour $1, M. Larouche dit: «La compagnie se débarrasse de ses responsabilités comme payeur de taxes. Comment voulez-vous que 100 personnes puissent assumer à elles seules les coûts des services municipaux?» La Commission parlementaire doit se tenir les 10 et 11 février prochain.

■ Amélioration dans le textile

Celanese Canada et Dominion Textiles Inc. ont toutes deux annoncé de bons résultats pour la période se terminant le 31 décembre. Toutefois, Celanese a déclaré une perte pour l'année entière. Dominion Textile a connu des pertes au premier trimestre et des gains au deuxième, ce qui donne des profits de 20 cents l'action pour les premiers six mois. Celanese a connu un profit de 2 cents l'action au dernier trimestre, mais des pertes de 47 cents l'action pour l'ensemble de l'année.

■ En raccourci

C'est sous le symbole «CAS» que les actions de **Cascade** Inc. ont été inscrites à la cote de la Bourse de Montréal hier... La valeur de la production canadienne de **nickel** a baissé de $1.2 milliard en 1981 à seulement $581 millions l'an dernier... La valeur moyenne d'une **maison neuve** a baissé de 3.9% au cours de 1982... **Gulf Oil** continue de se retirer du secteur pétrolier en annonçant, hier, la vente de ses réseaux de raffinage et de vente en Suisse au groupe Shell... Déjà aux prises avec des problèmes financiers sérieux, la firme de Vancouver, **Daon Development** a indiqué qu'elle ne poursuivrait pas les travaux de construction d'une tour de 35 étages dont le financement devait provenir de Crown Trust... Les 43 centres commerciaux appartenant à la **Compagnie de la Baie d'Hudson** seront dorénavant gérés par sa filiale immobilière, Markboirough Properties... La **Bourse de Toronto** a démarré hier son marché de transactions sur les futurs indices boursiers, les «Toronto Equity Future Contracts». Il s'agit de parier sur l'évolution de l'indice composé de la bourse torontoise... Les périodiques de **Maclean Hunter** ont fortement contribué à une baisse de 22% des profits en 1982... **General Electric** a cédé sa filiale Utah International, spécialisée dans l'exploration minière, à un groupe australien pour la coquette somme de $2.4 milliards... Une Commission de la Communauté économique européenne estime qu'il faudra supprimer 150,000 autres emplois dans le **domaine sidérurgique** d'ici 1986 dans les pays du Marché commun... Seulement 17 appareils **Airbus** ont été vendus en 1982 contre 46 l'année précédente... Les **Caisses d'établissement** proposent un dépôt à terme à intérêt variable.

Michel Nadeau

Les actionnaires de Northern reçoivent une hausse de 20%

Filiale à 55 % de Bell Canada, la cmpagnie Northern Telecom, maintenant de Toronto, a annoncé hier une hausse de 20 % du dividende qui sera versé aux actionaires en 1983. Sur une base annuelle, le dividende grimpe ainsi de $1.00 à $1.20 soit 40 cents par trimestre

Par ailleurs, l'entreprise manufacturière dans le domaine des télécommunications se propose de fractionner ses titres sur la base de trois nouvelles actions pour une action actuellement émise. Le nombre d'actions grimpera ainsi de 35.5 millions à 106 millions.

Les rumeurs autour de cette majoration substantielle du dividende versé à Bell Canada et aux actionnaires minoritaires expliquent peut-être la montée brusque du cours de l'actions depuis mercredi. Le titre a gagné plus de $6 et clôturait jeudi à $89.

Les actionnaires seront invités à ratifier le fractionnement des titres lors d'une assemblée qui aura lieu le 29 avril à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Le siège social de la comappgnie demeure à Montréal dans les bureaux de Bell Canada mais toute la direction de Northern Telecom est maintenant à Mississauga, on Ontario.

La Hausse du dividende coûtera environ $7 millions à la compagnie qui maintient ainsi le cours de son action à un niveau élevé. Au cours des douze derniers mois, l'action de Northern Telecom a gagné 100 % sur le parquet de la Boure en raison des résultats de la compagnie. Près de 34 % des ventes sont réalisées avec des filiales du groupe Bell Canada.

«La recommandation du conseil relativement au fractionement des actons de Northern Telecom et sa décision de relever le montant du dividende reflètent la vigueur de nos résultats financiers et l'augmentation du cours de nos actions,» a souligié le président du conseil et chef de la direction, M. Walter F. Light.

«En 1982, le bénéfice net de Northern Telecom avant postes extraordinaries a progressé de 25.3 %, pour attiendre le montant record de 151.2 millions de dollars, ou 4.30$ par action. En outre, notre bilan et nos liquidités en fin d'exercice témoignent d'une situation financière très rigoureuse. Nous sommes persuadés que le bénéfice de Northern Telecom progresera encore en 1983. Il semble que notre performance a intéressé les investisseurs. Le cours de nos actions a atteint en janvier le montant inégal de $93.50 au Canada et de $76.25 US en bourse de New york. Le fractionnement vise a encourager une plus grande répartition de nos actions parmi les investisseurs privés,» a dit M. Light.

Northern Telecom Limitée est le principal fabricant de matériel de télécommunications au Canada et le deuxième en Amérique du Nord. L'entreprise est également un imortant fabricant d'équipements d'informatique. En 1982, son chiffre d'affaires s'élevait a âus de 3 millairds de dolalrs. Elle emploie quelque 35,000 salariés à l'échelle mondiale et exploite 49 usines au Canada, aux États-Unis en Angleterre, en République d'Irlande, en Malaisie et au Brésil. Ses actions sont cotées aux bourses de Montréal, New York, Toronto et vancouver.

Bell lance son téléphone mobile

Bell Canada et d'autres fournisseurs sont en train de mettre au point au Canada le radiotéléphone mobile cellulaire, nouveau service radiotéléphonique mobile de haute technologie. Ce service, qui permettra d'utiliser un très grand nombre de radiotéléphones mobiles dans une ville, atténuera l'encombrement des canaux qui se produit actuellement lorsqu'on utilise des radiotéléphones mobiles. Le radiotéléphone mobile est très populaire auprès des automobilistes des grandes villes américaines. En prévision de l'instauration de ce service, Bell Canada a rendu publiques certaines données techniques préliminaires à l'intention des fournisseurs éventuels du service radiotéléphonique cellulaire.

Le ministère fédérale des Communications a recommandé que le service radiotéléphonique mobile cellulaire ait accès au réseau téléphonique commuté. Bell Canada a reçu des demandes de renseignements d'un certain nombre de requérants éventuels et a satisfait à la politique du gouvernement en mettant à leur disposition les données qui, selon elle, leur seront nécessaires pour leurs premières études de planification.

Ces renseignements comprennent notamment les exigences techniques générales pour l'interconnexion, les tarifs proposés pour l'utilisation des installations visées de Bell et un certain nombre de points qu'elle suggère d'inclure dans les ententes entre Bell et les détenteurs de licence du service radiotéléphonique mobile cellulaire.

Des discussions plus approfondies auront lieu entre Bell et les fournisseurs qui obtiendront une licence du ministère des Communications.

Bombardier vend quatre filiales manufacturières

Concentrant désormais ses activités dans les domaines de la motoneige et du transport, la compagnie Bombardier vient de vendre quatre filiales manufacturières à un groupe d'employés regroupsé dans la firme Camoplast Inc., présidée par M. Normand Carpentier.

Bombardier met fin ainsi à son rêve d'intégration verticale de ses activités. La division Héroux, dans le domaine aéronautique, n'est pas touchée par cete transaction.

La transaction se chiffrant à quelque 10 milions de dollars concerne quatre usines toutes situées dans la région des Cantons de l'Est et fabriquant respectivement des produts de caoutchouc (à Kingsbury), des produits de plastique (à Richmond), des produits de plastique renforcé (à Roxton Falls) et des vêtements et accessoires (à Richmond).

Bombardier avait acquis ces usines, il y a plusieurs années, dans le but d'assurer l'approvisionnement en pièces et composantes de la Division des produits recréatifs et de réaliser d'importantes économies d'échelle, à une époque où le marché de la motoneige était en pleine expansion.

Aujourd'hui, la rentabilisation du secteur des produits récréatifs exige que, tout en maintenant et en améliorant même sa part du marché de la motoneige, la Compagnie ramène les activités de fabrication dans ce domaine à un niveau plus conforme à la demande et plus en accord avec ses autres priorités.

C'est dans cette perspectrive de désengagement de l'intégration verticale que Bombardier a décidé de se départir de ses divisions manufacturières. Ces entreprises saines et prometteuses, qui se sont au cours des années taillé une part de marché à l'extérieur du groupe Bombardier, se situent en effet en dehors des principaux champs d'activités sur lesquels la Compagnie fonde maintenant son développement.

Le siège social de Camoplast Inc. est situé à Kingsbury.

◆ Les gains

Suite de la page 33

établi à $8 000 000 soit $0,31 l'action, tandis que le bénéfice avant débits extraordinaires du dernier trimestre de 1981 s'était chiffré à $20 500 000 ou encore, $0,87 l'action. Le débit extrordinaire avait alors réduit le bénéfice de $2 000 000, soit $0,89 l'action.

Lors d'une réunion tenue hier matin, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 20 cents l'action somme inférieure aux dividendes de 40 cents déclarés au terme de trimestres précédents. Le dividende est payable le 14 mars aux actionnairs inscrits le 11 février. M. W.I.M. Turner, Jr., président du conseil et chef de la direction, a fait état d'un rare concours de circonstances, soit «la durée inattendue de la présente récession et, en 1982, la première baisse depuis 1934 du prix d'une tonne de papier jouronal livré à New York, il a en outre expliqé que la diminution du dividende est une mesure de prudence commandée par la nécessité de conserver les liquidités dans une conjoncture exceptionnelle».

LE MONT NOTRE-DAME FÊTE SES 125 ANS

Le 30 avril prochain le Mont Notre-Dame de Sherbrooke célébrera son 125e anniversaire de fondation. Toute personne ayant fréquenté cet établissement comme élève, professeur, ou autre personnel est priée de communiquer ses nom, adresse et numéro de téléphone AVANT le 15 février à

COMITÉ du 125e
114 rue Cathédrale
Sherbrooke, (Qué.)
J1H 4M1
tél.: (819) 569-6331

FORMATION SUR MESURE
- en communication
- en langue seconde
- en micro-informatique

prochaine session
d'INITIATION AU MOCRO-ORDINATEUR
samedi 5 février
Inscription 842-8787
Institut international de la communication
451, rue Saint-Jean **Montréal H2Y 2R5**

Les maisons d'enseignement
Compétence: Francine Gingras 844-3361

TOUS LES SAMEDIS
LE DEVOIR
REGROUPE LES MAISONS D'ENSEIGNEMENT
PUBLICITÉ COMPÉTENCE FRANCINE GINGRAS
844-3361

PROGRAMMES D'ÉTUDES DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES À L'UQAM - Automne 1983

- Administration (doctorat offert conjointement avec l'École des hautes études commerciales, l'Université Concordia et l'Université McGill)
- Art dramatique (maîtrise)
- Arts plastiques (maîtrise)
- Biologie (maîtrise)
- Chimie (maîtrise)
- Communication (maîtrise)
- Économique (maîtrise)
- Éducation (maîtrise)★
- Études des arts (maîtrise)
- Études littéraires (maîtrise)
- Géographie (maîtrise)
- Gestion de projet (maîtrise offerte conjointement avec l'UQAC, l'UQTR et l'UQAH)
- Histoire (maîtrise et doctorat)
- Linguistique (maîtrise)
- Mathématiques (maîtrise)
- Philosophie (maîtrise)
- Psychologie (maîtrise et doctorat) ★
- Science politique (maîtrise et doctorat)
- Sciences de la terre (maîtrise)
- Sciences de l'atmosphère (maîtrise offerte conjointement avec l'UQAC)
- Sciences de l'environnement (maîtrise)
- Sciences religieuses (maîtrise)
- Sémiologie (doctorat)
- Sexologie (maîtrise) ★
- Sociologie (maîtrise et doctorat)
- Thanatologie (certificat de deuxième cycle)

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION: le **1er AVRIL 1983** sauf pour les programmes marqués d'un astérisque qui recevront les demandes d'admission **jusqu'au 1er mars seulement.**

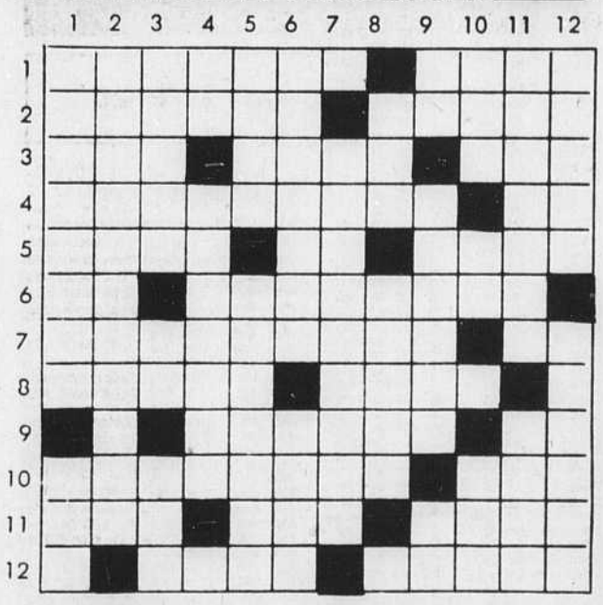
Pour obtenir des renseignements supplémentaires et un formulaire de demande d'admission, veuillez vous adresser au:

Service de l'admission, Bureau du registraire
(1255, rue St-Denis - pavillon Hubert-Aquin, local R-750)
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Case postale 8888, Succursale "A"
Montréal (Québec) H3C 3P8 Téléphone: (514) 282-3121

Université du Québec à Montréal

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Danse. — Extrémité de la jambe de l'homme.
2—Ravager. — Liliacée américaine.
3—Colère. — Fruit. — Atome électrisé.
4—Cri du tigre. — Sa Sainteté.
5—Se dit d'un goût particulier à certains vins. — Erbium. — Rivière du nord de la France.
6—Américium. — Petite outre.
7—Trouble de la composition et de la réaction des humeurs. — Rubidium.
8—Prononce en criant. — Dans les Causses, gouffre.
9—Qui tire. — Thallium.
10—Lésion inflammatoire provoquée par le froid. — Règle obligatoire.
11—Roue à gorge d'une poulie. — Article simple. — Chef de bande.
12—Attacher. — Vrai.

Verticalement

1—Coup de griffe. — Époque.
2—Antibiotique.
3—Âgé. — Strontium. — Unité de mesure d'accélération.
4—Pronom indéfini. — Plaste.
5—Télévision. — Ceps de vigne élevés contre un mur.
6—Travaillera d'arrache-pied. — Jeter en l'air, avec force, les pieds de derrière.
7—Arbres.
8—Unité monétaire prinoipale au Japon. — Plante des décombres.
9—Du verbe pouvoir. — Qui toue. — Cuivre.
10—Pas ailleurs. — Lui. — Fatigué.
11—Tirer un légume de sa cosse. — Couverture d'un bâtiment.
12—Valse. — Véhicule qui va très vite.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	U	T	R	E	F	A	C	T	I	O	N
2	A	R	R	I	V	A	N	T	■	M	U	E
3	R	A	I	F	O	R	T	■	O	P	E	■
4	A	N	A	■	C	O	I	N	C	I	D	E
5	P	I	N	C	A	■	S	U	C	E	■	M
6	L	U	G	U	B	R	E	■	I	T	E	M
7	E	M	U	■	L	I	M	I	T	E	R	A
8	G	■	L	I	E	■	I	D	A	■	S	I
9	I	S	A	R	■	O	T	E	N	T	■	L
10	E	P	I	A	I	R	E	■	■	A	I	L
11	■	I	R	I	S	A	■	O	R	T	I	E
12	A	C	E	T	O	N	U	R	I	E	■	R

CACF **otu**

Fondation du Ministère Français de l'Éducation.
Organisation sans but lucratif.

SÉJOURS LINGUISTIQUES ANGLETERRE / USA ÉTÉ 83
Pour jeunes de 13 à 20 ans.

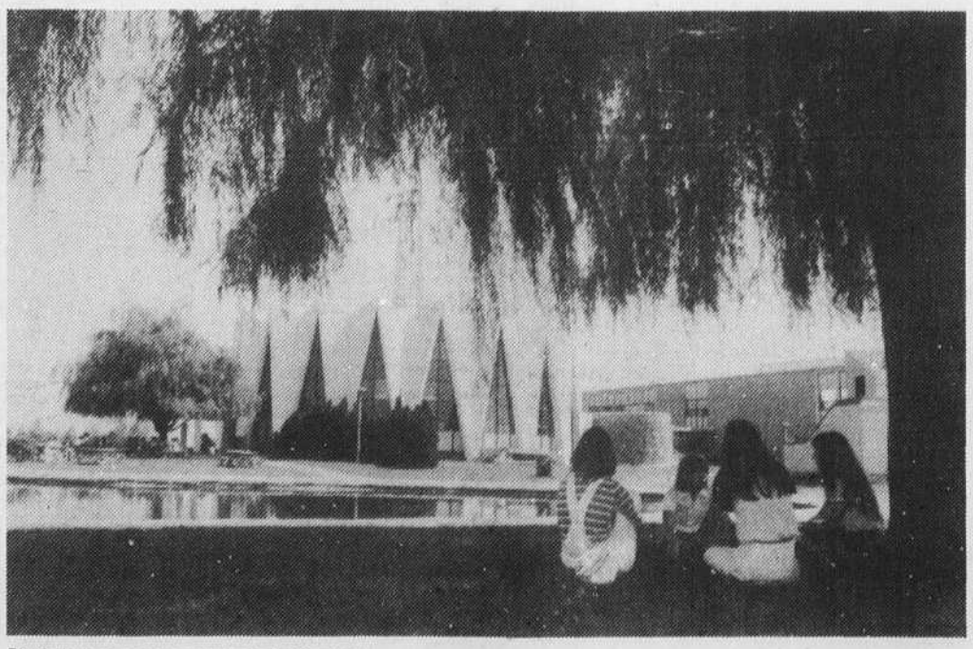
ANGLETERRE:
7 centres dans la région de Londres.
- Cours semi-intensifs.
- Séjours linguistiques classiques.
- Centres linguistiques et sportifs (tennis, etc.).
- Écoles internationales.

USA:
- Côte ouest (Los Angeles, San Francisco).
- Floride (région d'Orlando).
- Côte est (région de Boston et Washington).

SONT INCLUS DANS LES PROGRAMMES:
- Enseignement,
- Hébergement en famille.
- Pension complète.
- Activités sportives et culturelles.
- Transferts.
- Transport aérien aller-retour, depuis Montréal.
- Durée 4 semaines.

CACF
2115, rue de la Montagne, suite 200
Montréal H3G 1Z8 — **Tél.: 849-7087**
Détenteur d'un permis de la province de Québec

Collège Marie-Victorin



Situé dans le secteur nord-est de Montréal,
le Collège Marie-Victorin est l'un des plus modernes au Québec

Visites guidées du campus le
samedi 5 février 1983
entre 10 h et 16 h
Pour plus d'informations :
7000, rue Marie-Victorin, Montréal H1G 2J6 **325-0150**

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

NorTel passe à 91¼

Les cours ont de façon générale fluctué modestement à la hausse, hier à la clôture de la Bourse de Toronto, où l'activité a été soutenue.

L'indice composé des 300 a terminé avec un gain de 1.65 points et se situait à 2,015.74. Le volume a été de 10.56 millions d'actions au regard de 10.44 millions jeudi.

Parmi les industrielles très actives, Leigh Instruments a progressé de 1 à $5 1-2; Dome Pete de 10 cents à $4.40; Hawker Siddeley de 1-4 à $15 1-4; Norhern Telecom de 2 1-4 à $91 1-4; et Falconbridge Nickel de 3-4 à $52 1-2.

Mais Bell Canada est tombé de 5-8 à $22 3-4; Slater Steel de 1-2 à $12 1-4; Noranda Mines de 3-8 à $22 1-8; Mitel Corp. de 1 à $34 3-4; et Consolidated Bathurst A de 1 1-8 à $17 1-4.

Les mines; Teck Corp. B a pris 1-8 à $12 1-4; Lac Minerals 1-8 à $27 3-4; et Lake Shore Mines 1 1-2 à $52 1-4.

Mais Cullaton Lake a délaissé 25 cents à $4.60; et Campbell Red Lake 7-8 à $34 3-4.

Parmi les pétroles, Ranchmen's B a ajouté 1 à $7 1-2; Argyll Resources 25 cents à $2.40; et Rio Alto Explorations 10 cents à $4.35. Mais Asamera Inc. a abandonné 1-4 à $21 1-2; et Ocelot B 1 à $15.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	3000	$7½	7½	7½	
AMCA Int	5885	$22½	22¼	22⅜	
Abti		P	65	65	+ 4
Aero E o	11300	68	65	68	+ 3
Agassiz o	2300	185	177	177	— 8
Agassiz w	2200	87	87	87	— 8
Agnico E	28110	$19¼	18¾	18⅞	— ⅜
Agra Ind A	117	$10¼	10¼	10¼	
Akaitco o	2000	130	130	130	— 5
Albany o	9700	128	121	121	— 3
Albny r	178425	1	½	½	
Alt Energy	19087	$15⅜	14¾	15¼	+ ½
Alt Enr A	2200	$31	30	30	— 1
Alta Nat	z80	$23¾	23¾	23¾	
Alcan	34514	$34½	33½	33⅞	+ ⅜
Alcan w	25380	$9	8½	8⅝	+ ⅛
Algo Cent	910	$15¾	15⅝	15¾	+ ⅛
Algoma St	7644	$29	28¾	29	+ 2
AStel p	2900	$22	22	22	
Alum A	28550	$24	23¾	23⅞	+ ⅛
Alum 1st p	2500	$25	24¾	24¾	— ⅜
A Eagle	118721	220	195	195	+
Am Leduc	7150	39	38	39	+ 1
Andrs WA f	100	$22⅛	22⅛	22⅛	— ⅛
Ang CT 4½	100	$19½	19½	19½	— ½
Ang CT 290	225	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Ang dGld o	1500	160	150	160	+ 10
Ang UDev o	8700	160	150	160	+ 10
Anthes	4000	50	50	50	
Argosy o	1000	36	36	36	— 4
Args 250 p	100	$22½	22½	14¼½	+ ¾
Args 260 p	600	$23	23	23	
Argus B pr	z23	$23	23	23	
Argyll o	55800	240	225	240	+ 25
Asamera	24404	$22⅜	21½	21½	— ¼
AsocPorco	1100	$6¾	6¾	6¾	
Atlantis o	22500	88	84	85	+ 1
Atlas Yk o	12000	49½	46½	46½	—1½
Augmitto o	3340	245	240	245	— 5
Ato Hard A	4600	$10½	9½	10½	+ 1
BC Sugar A	820	$17½	17	17½	+ ¼
BP Can	32751	$44	43	43⅞	+ ⅜
Bachelor o	5700	$8⅞	8¾	8⅞	— ⅛
Bkrtlc	500	63	63	63	+ 3
Banister C	330	$8¼	8½	8½	— ⅛
Bank BC	3378	$17	16¾	17	
Bk BC 228	z40	$20⅞	20⅞	20⅞	
Bank Mtl	22921	$25½	25¼	25⅜	+ ⅛
Bk Mtl 285	4790	$32½	31⅝	32½	+ 4
Bk Mtl 250	7725	$26¼	26¼	26¾	+ ⅜
Bk Mtl w	7400	$5⅞	5⅜	5⅝	— ⅛
Bank N S	16079	$32¼	32	32¼	+ 1
Bankeno w	3000	125	125	125	
Barymin o	5000	20	20	20	
Basic Res	o44150	241	225	241	+ 31
Baton A f	1300	$13	12¾	12¾	— ¼
Bay Mills	z50	$7¾	7¾	7¾	
Bell Can	184917	$23½	22⅝	22¾	— ⅜
Bell C pr	5600	$22½	22⅜	22⅜	— ⅛
Bell 1.80	500	$18½	18½	18½	
Bell 1.96	100	$27½	27½	27½	
Bell 2.05	8850	$23½	22¾	22¾	— ⅜
Bell 2.70	24095	$27	26¾	26¾	
Black Phat	8000	$12	11⅞	11⅞	
Blake Res o	30150	60	55	57	+ 3
Bluesky	5600	330	320	320	— 5
Bombdr B f	z50	$10¾	10¾	10¾	
BonzaO	300	460	460	460	owV
Bow Vly 205	1925	$26½	26	26½	+ ¼
Bow Vly R	1400	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Bralor Res	63700	$6⅛	5¾	5¾	— ¼
Bramalea	5505	$9¼	9	9¼	+ ¼
Brscade p	8024	$34¾	34	34	— ⅛
Brascan A	11832	$22⅞	22¼	22½	— ⅜
Brscn 8½	2400	$23	22⅜	23	+ ⅝
Brscn 1981	1200	$25½	25¼	25½	
Brenda M	1000	$14⅜	14	14⅜	+ ⅜
Brinco	1600	350	345	345	
Brinco p	2400	445	425	425	—25
BCFP	27833	$9⅞	9⅜	9½	— ⅛
BC Res	103791	300	285	299	+ 18
BC Res p	6700	$27½	26¼	26½	
BC Phone	3421	$17¾	17½	17¾	+ ¼
BCPh 4⅜ p	z10	$37¾	37¾	37¾	
BCPh 4.84	350	$11½	11½	11½	
BCPh 6 pr	123	$54	54	54	— 1
BCPh 6.80	300	$16	16	16	
BCP 10.16 p	146	$25	25	25	
BCP 11.24 p	200	$27½	27½	27½	+ ½
Broul Reef	12700	185	167	167	— 8
Brunswk	3375	$15¾	15½	15¾	+ ⅜
Budd Can	2150	$8½	8⅜	8½	+ ¼
CAE	3800	$9¾	9⅜	9¾	+ ⅜
CCL Ind	2500	$8¼	8	8¼	+ ¼
CIL	2435	$24⅜	24¼	24½	+ ¼
CME Res o	14200	110	100	110	+ 9
Cableshar	38050	$5⅞	5⅜	5½	+ ⅛
Cabre o	1600	200	195	199	— 1
CadFrv	9900	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛B
Calvert o	72400	82	76	82	+ 7
Camchib	z25	$5⅞	5⅞	5⅞	
Cmchib w	100	192	192	192	— 8
Camel O G	4100	300	290	300	+ 10
Camflo	9460	$17⅛	16½	16½	— ½
Camp RL	54705	$35⅛	34½	34¾	— ⅞
Camp Res	9700	$12	11⅞	12	— ¼
Campeau f	600	$11⅞	11⅜	11⅜	
Camreco o	10300	115	110	115	+ 15
Can Cem	1596	$14	13¾	13⅞	+ ⅛
C Cem 6½	600	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
CCem 2 p	3725	$16⅛	16	16⅛	
CDC f	9807	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ½
CDC pr B	z260	$95¾	94¼	95	
CDC 1980	14350	$14¾	14⅜	14½	
Can Malt	100	$43	43	43	+ ¼
C Nor West	31620	$55	53	54¾	+ ¾
CanP Ent	71005	$20⅛	19½	19¾	+ ¼
C Packrs	12500	$35½	35½	35½	
CS Pete f	8100	$5¾	5¼	5¼	+ ⅛
Can Trust	1554	$31¾	31	31¾	+ ¾
C Trust 11	13700	$22⅜	21⅞	22⅜	+ ⅜
CTr w	500	$10¾	10¾	10¾	—2¾
CTrust w A	2025	$11	10¾	10¾	
C Tung	500	$18	18	18	
Canadex o	2000	220	220	220	+ 8
C Arrow o	2250	70	65	70	— 3
C Formst f	z15	245	245	245	
CFKM55		¼⅜⅛	¼&?	¼⅜?	¼&?
CGE		120	$42½	42½	½¼½
CG Invest		505	$25	25	25
CI Bk Com	13796	$30	29¾	30	
CIBC	250	p	3900	$1	29½
CIBC w	4700	$8¼	8	8¼	
CIB w 2	135435	410	395	405	+ 5
C Lncort o	8000	41	38	38	— 2
C Marconi	10625	$56	55½	55½	+ ⅝
CNat R	19200	230	220	228	+ 9
C Not 8.50	200	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛
C Ocdental	3000	$16	15⅝	15⅝	— ⅛
CP Ltd	35747	$37¼	36⅝	36⅞	+ ½
CPL A p	100	$8½	8½	8½	— ⅛
C Reserve	950	$16½	16½	16½	— ¼
Cdn Tire	550	$54	54	54	+ 1½
CTire A f	5883	$53	52½	52½	
CUtil A f	4117	$14½	14¼	14¼	— ¼
C Util 9.24	400	$22¼	22¼	22¼	
C Util 7.30	1100	$16¾	16¾	16¾	— ¼
CUtil 2nd D	450	$27½	27½	27½	+ ⅛
CUtil 2nd E	1900	$27⅛	26¾	26¾	+ ¼
CUtil 2nd F	1000	$29¾	29⅝	29⅝	
CUtil 2nd G	1100	$30½	30	30	— ½
CUtil 2nd H	33960	$21¾	21⅜	21¾	— ⅛
CWN G 4 pr	300	$7¾	7⅝	7⅝	+ ⅛
Canray o	8300	55	55	55	
Canron A	600	$12	12	12	
Canuc o	8500	80	72	80	
Canusa	64650	325	305	320	+ 15
Canusa w	9500	70	60	70	+ 2
Cnwst Fin p	700	$25⅛	25	25	
Cara	8960	$10	9⅞	10	+ ⅛
Cara A f	800	$10	9⅞	10	+ ⅛
CarlOK	24260	$13½	12⅞	13¼	+ —¾
Carma A	3737	270	266	266	— 4
Carma cvp	11500	$5¼	5	5⅛	+ ⅛
Carolin o	5400	$24½	23	23½	— ½
Celanese	3906	$6⅞	6⅝	6⅞	+ ⅛
Celan 175 p	600	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
CFund A f	100	$10½	10½	10½	+ ⅛
Centrl Tr	142	$9	9	9	+ ½
Ceres Res o	1100	280	275	280	+ 10
Chnclr	9200	143	136	140	+ 5
Cherokee	700	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ¼
Chieftan D	4360	$24¼	24	24	+ ¼
Chrysler	11756	$21½	20¾	21¼	+ 4
CHUM B f	1900	$18½	18½	18½	
Cineplx	200	410	410	410	
Cineplx w	1000	50	50	50	— 1
Cinequity	z400	27	27	27	
Coastl A f	2900	$7	6¾	7	+ ¼
Cockfield	1600	$6	5½	6	+ ⅞
Coho A f	8576	$5⅞	5½	5½	
Coin Lake o	8000	73	70	70	
Colonial o	300	220	220	220	+ 15
Cmplx	2000	116	116	116	+ 1
Comiesa o	1000	125	125	125	
Cominco	3513	$52⅜	52	52	
Cominco A	z50	$27½	27½	27½	
Cominco D	5000	$27⅜	27⅛	27⅜	+ ¼
Cmrcl OG o	7200	180	180	180	+ 5
Cmplg	960	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Comtech	200	400	400	400	+ 25
Comterm	4800	$9¾	9⅛	9⅜	+ ⅜
Coniagas o	13350	425	400	410	—10
Con Bath A	14360	$17¼	17	17¼	—1⅛
C Bath			575	4375	$51½	51
Durham	2300	140	138	138	— 7
C Marbnr o	2200	56	54	56	
Con Prof o	50200	255	240	245	—11
C Rambler	500	$6⅛	6	6	— ½
C Rexpar o	2300	31	27	27	— 8
C Summit o	10150	50	48	48	— 2
Consoltex	200	275	275	275	— 5
Con Distrb	6950	$18⅜	18¼	18⅜	+ ⅜
Cons Gas	6720	$16¼	15¾	16	
C Gas 13½	2500	$31	30⅜	30¾	+ ⅜
Cons Gas w	6250	330	315	320	— 5
CTL Bank	22473	$11	10¾	11	+ ¼
Conventrs	2150	$5⅜	5⅛	5¼	— ⅛
Conwest A	3600	$6½	6⅜	6½	+ ⅜
Conwst B f	5550	$6⅝	6½	6½	
Conwest r	87354	50	44	48	+ 7
Cooper C	1300	$7¾	7½	7½	
Cop Fields	13700	$12	11	11	— ¾
Corby vt	1227	$30¼	30	30¼	+ ¼
C Falcon C	26006	$17¼	16¾	17	+ ½
Corrida o	17684	129	124	129	+ 3
Coseka R	9600	450	420	445	+ 15
Coseka 7 p	100	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Costain Ltd	400	$7⅝	7⅜	7⅝	— ¼
Courvan o	5800	150	145	150	— 3
Craigmt	2300	240	240	240	+ 10
Crain RL f	700	$12⅞	12⅜	12⅜	
Cullaton o	58250	490	460	460	—25
Culaton 10	18500	405	395	400	
Cuvier o	18700	63	55	57	— 3
Czar Res	18610	245	235	240	
Czar Wt	2000	34	34	34	
Dalmys	220	$7½	7½	7½	
Daon A f	500	220	200	220	—20
Daon 8¾ p	1400	275	250	275	+ 25
Dejour o	19800	73	66	69	— 1
D Eldona o	31000	74	72	72	— 1
Delhi	110100	60	53	55	— 2
Denison	6928	$31½	30⅞	31	+ ⅜
Develcon	14515	$18	17	18	+ ⅜
Dicknsn A	f33500	$7	6⅝	6¾	— ⅜
Dicknsn B	8100	$6¾	6½	6½	— ¼
Digtech	39050	110	100	109	— 6
Discovry	6800	320	305	310	— 5
Dofasco A	27290	$37½	36¾	37	— ¼
Dfs 4¾	100	$45	45	45	+ 3½
Dfs 235	500	$21⅝	21½	21⅝	+ ¼
Dofasco wt	1710	$7⅜	7	7¼	+ ¼
Doman I	3108	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Dome Cda	68223	485	470	480	+ 5
Dme Cda w	8303	30	27	27	— 1
Dome Mine	81811	$25⅞	24¾	24¾	— 1
D Pete	326640	455	440	440	+ 10
DPete A p	1800	$14½	14⅛	14½	— ⅛
DPete B p	1785	$14½	14⅛	14½	+ ⅜
D Pet w	343930	19	18	18	+ 1½
Dome Res p	1185	$57½	57½	57½	
D Explor o	15600	135	129	129	— 6
D Scotish p	z13	$19¾	19¾	19¾	
Dom Store	2701	$17⅜	17½	17½	— ⅜
D Textie	1650	$15½	15½	15½	
Domtar	3625	$23⅜	23¾	23⅜	
Domtar pr	1000	$9	9	9	+ ¼
Dorset o	7500	45	43	45	+ 2
Do A	z43	$6	6	6	
Drm P	476950	42	38	38	— 1
Drm P r	308940				
Dunraine o	4200	120	105	120	+ 5
Du Pont A	600	$18¾	18¾	18¾	— ⅜
Dylex Ltd	1400	$26	25⅞	26	+ ¼
Dylex A f	2400	$26½	26	26	— ¼
Dynamar	6505	220	205	218	+ 17
Dynex A	300	120	111	111	
Eaglet o	5000	365	345	365	+ 25
East Sul	2900	$5¾	5⅜	5⅜	— ⅛
Echo B 300	2355	$23¾	23½	23¾	+ ¼
Echo 1986 w	2900	$7¼	7	7¼	
Echo 1987 w	500	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Echo 1988 w	1200	$7	6¾	6¾	— 2
Echo 1989 w	2100	$7	6¾	6¾	— ¼
Ego Res o	23100	85	82	83	+ 3
Elcthom X	700	$7⅞	7⅜	7⅜	— ⅛
Elcthm Y f	2200	$7⅞	7¾	7⅞	
Energy R o	12750	105	102	105	+ 2
Epitek	53200	185	175	175	— 9
Equity Svr	6910	$35¼	34¾	35	+ ¼
Extnd	5000	$12½	12½	12½	+ ½
Ext A f	20378	$12½	12	12	— ¼
FCA Intl	4780	$16	15½	16	+ ⅜
Flbrg Nik	49590	$52¾	52	52½	+ ¾
Fathm Ocn	7750	405	395	400	
Fed Ind A	1200	$12½	12⅜	12½	+ ½
Fed Pion	z50	$59¼	59¼	59¼	
Fidelty Tr p	z50	$12¾	12¾	12¾	
Finning A	1300	$10½	10⅜	10½	+ ¼
Finning B f	1700	$10	9⅞	10	+ 1
F Calgary o	2600	140	135	140	+ 4
F Co		275	260	275	+ 34
Fisher OG o	50000	37	32	34	— 3
Foodex p	1050	170	170	170	+ 5
Ford Cnda	300	$39¾	39¾	39¾	
G&H Steel	3700	$6	5½	5¾	+ ¼
G M Res	141	275	275	275	
Gandálf	22037	$20½	19¾	20¼	+ ⅜
Gane	6980	75	71	71	— 4
Garbell p	1200	395	395	395	
Gaz Metr	3005	$6½	6¼	6¼	— ¼
Gaz 15 p	300	$29½	29¼	29¼	— ¼
G Distrb A	100	$17	17	17	
G Distrb w	2100	$8¾	8⅜	8¾	
GMC	409	$7½	7⅜	7⅜	+ 1½
Genstar L	5973	$22¾	21¾	22⅛	+ ⅛
Gnstar 2.35	1600	$26⅞	26⅜	26⅞	+ ¼
Geocrude	25412	230	221	225	— 2
Giant Yk	7600	$26	25½	25¾	— ¼
Gibraltar	8200	$12⅜	12	12⅜	+ ⅛
Glencair o	4500	95	85	85	—10
Goldale A f	10900	$5⅛	470	5⅛	+ 42
Goldlund o	45800	225	220	225	+ 6
Goodyear	100	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Gowgnda o	71700	200	181	184	—19
Grandma	2550	380	365	370	—10
Granduc	2000	180	175	178	+ 3
GL Nickl o	4000	60	60	60	+ 4
GL Forest	1311	$67	67	67	+ 1
GW Steel A	100	200	200	200	+ 10
G Goose	z50	$10	10	10	
G Goose 9¾	100	$10¼	10¼	10¼	+ 1¼
Greyhnd	800	$23½	23½	23½	— ½
Gulf Can	60867	$14⅛	13⅞	14	
Gulfstrm o	52200	159	150	157	— 2
HCI A f	38200	119	114	117	— 1
HCI Hldg B	33300	117	115	117	+ 2
HCI Hld w	1000	39	39	39	
HCI w B	1500	55	55	55	—10
Hale Res o	24500	115	110	110	
Haley	116500	$5¾	5¼	5⅜	— ⅜
Hrding A f	500	135	135	135	+ 5
Harris A f	1000	$5¼	5¼	5¼	+ ½
Hawkr	103650	$15¼	15	15¼	+ ¼
Hawker pr	300	$50	50	50	+ 1¾
Hayes D	308	$11½	11½	11½	— ¼
Heritage	200	$13½	13½	13½	— ½
Highfield A	800	210	210	210	+ 10
Highwod o	8500	290	285	290	
Hollinger	208	$27	27	27	+ ¼

Junior Mines Oils

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abcourt	5300	220	205	220	+ 20
Aigue	22350	$13½	13⅛	13⅛	— ⅛
Aigue Wts	26969	465	425	435	—25
Bateman	18625	19	18	18	—1
Belchasse	7300	40	36	36	—9
Borelis Ex	5204	$22⅞	19½	22⅞	+ 2⅞
Brosnan	13000	62	62	62	+ 2
Bruneau	118500	42	37	41	+ 5
Cadillc Ex	18797	$6½	6⅛	6¼	— ⅜
Cartier Re	3900	59	55	55	—2
Chesbar	700	32	32	32	—18
Cons I Rs	51900	67	61	63	+ 3
C Summit	5000	48	48	48	+ 3
Dumagmi	9140	$9¼	9	9	+ ¼
Dumont	14000	37	36	3Que	11300
Goldex Itd	900	130	130	130	—1
Humboldt	500	23	23	23	—5
Jtown	1000	45	45	45	
Kew Gold	3600	224	215	215	+ 15
Laduboro	2000	40	40	40	
Lynx Exp	18125	174	165	169	+ 4
Massval	500	22	22	22	—3
Mnrah Mn	10000	43	43	43	+ 3
Mscoch	20100	230	210	215	—10
NA RareM	11000	25	20	25	+ 6
Prov Exp	10000	75	70	72	
Que Coblt	1000	35	35	35	—8
Queenstn	13400	345	320	330	—20
Sullvn Min	22900	$6	5¾	5¾	
Talisman	1500	55	55	55	—2
W Q Mnes	15850	150	135	145	—13
Wrightbr	5800	155	154	155	

L'or et l'argent

■ L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à $605.40 (offre) et $614.54 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à $16.40 (offre) et à $17.10 (demande).

■ Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de lundi:

Londres:	$494.75 ($486.25);
Paris:	$494.77 ($492.03);
Francfort:	$494.00 ($490.50);
Zurich:	$494.00 ($486.50);
Hong Kong:	$487.39 ($490.73).

MONTRÉAL

Bell perd ½

Les cours ont enregistré des gains modestes, vendredi à la Bourse de Montréal, après un début de séance fortement en hausse. Il s'agissait d'une deuxième journée de progrès.

Le volume a été de 1,448,334 actions transigées, au regard de 1,420,904 jeudi.

L'indice composé a additionné 1.54 points à 331.62. Il y a eu beaucoup plus de titres gagnants que de titres perdants et neuf des 11 secteurs de classification des titres ont repris du terrain.

Le secteur des pétroles a avancé de 3.88 points à 484.96; le secteur des industrielles a progressé de 2.02 à 345.77; celui des banques de 1.61 à 392.00; et le groupe des services publics de 0.18 points à 250.16.

Le groupe des papetières a reculé de 1.44 point à 170.73.

C'est Bell Canada, en recul de 1-2 à $22 3-4 dans un virement de 261,221 unités, qui a été le titre le plus actif chez les industrielles.

Chez les mines et pétroles, c'est Placer Development, abandonnant 1-8 à $21 3-8 dans un virement de 30,900 actions, qui a été le titre le plus actif.

Le grand gagnant de la journée: Northern Telecom, qui a bondi de 3 3-4 à $91 3-4.

Il y a eu 74 titres gagnants, contre 49 perdants et 61 inchangés pour un total de 184. Jeudi, on avait respectivement 85, 45, et 44 pour un total de 174.

Quelques autres valeurs très actives: Imasco a gagné 1-2 à $32 1-4; Alcan 1-2 à $34 1-8; TransCanada Pipelines 1-2 à $27; CP Ltd. 3-8 à $36 7-8; et Banque de Montréal 3-8 à $25 1-2.

Mais Dome Mines a cédé 1 1-4 à $24 3-4; Kiena 1-2 à $27; et Agnico Eagle 3-8 à $18 7-8.

Chez les juniors, on a remarqué Bruneau, arrachant 5 cent à 41 cents dans un virement de 118,500 unités; Consolidated Imperial Resources, gagnant 3 cents à 63 cents dans un virement de 51,900 unités; et les warrants d'Aiguebelle, perdant 1-4 à $4.35 dans un virement de 26,969 unités.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Agnico E	200	$18⅞	18⅞	18⅞	— ⅜
Alcan Alu	38416	$34½	33¾	34⅛	+ ½
Alcan Wt	900	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Algoma B	1500	$22	22	22	
Alum 2.312	1500	$23⅞	23⅝	23⅞	+ ⅛
Amca Int	2400	$22½	22¼	22¼	
fAndres A	z50	$21⅞	21⅞	21⅞	+ 2⅛
Asbestos	250	$10⅛	10⅛	Z⅛	1½¾t
Baue Cont	3500	$11	10¾	10¾	
Baue Mtl	21171	$25½	25⅛	25½	+ ⅜
BMO 2.85	600	$31⅞	31⅝	31⅞	+ ⅜
BMO $2.50	700	$26¾	26⅝	26¾	+ ½
BMO Wts	500	$5¾	5¾	5¾	
Bank NS	6595	$32¼	32⅛	32⅛	
Bq Eparg	600	$19	18⅞	19	+ ⅛
Baue Nat	34040	$10¼	10⅛	10¼	+ ¼
BaNat 2.94	500	$29⅞	29⅞	29⅞	+ ⅜
Bq Nat B	825	$29⅞	29⅞	29⅞	+ ⅜
Bq Royale	5465	$26½	26⅛	26⅜	
BqRy 2.75	5900	$30⅞	30½	30⅞	+ ⅜
Bell Can	261221	$23½	22½	22¾	— ½
Bell 2.70	4800	$26⅞	26¾	26⅞	+ ⅛
Bomb A	1004	$13½	13	13¼	+ ⅛
fBomb B	1147	$11¾	11⅛	11¾	+ ⅜
Bow Val	6800	$17	16¾	17	— ⅛
Brascade	2353	$34⅜	34⅜	34⅜	+ ¼
Brascan A	4250	$22½	22¼	22½	— ⅛
Brinco	z64	335	335	335	+ 74
Brinco 7p	z50	415	415	415	
CAE Ind	1800	$9⅞	9½	9⅞	+ ½
Cad Frvw	5000	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅜
CDC 7.6 p	935	$14½	14⅜	14½	+ ⅛
C South R	66	$95	95	95	
C Imp Bk	1625	$29⅞	29⅞	29⅞	
CIBq 2.05	400	$24¼	24¼	24¼	+ ½
CIBQ 3.562	350	$29⅛	29⅛	29⅛	+ ⅛
CIBq wt	100	$8¼	8¼	8¼	—1
CIBQ W C	2350	405	405	405	+ 10
CP Ltee	11694	$39¼	36⅝	36⅞	+ ⅜
fC Utilit A	z50	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
C Util pM	800	$21¾	21¾	21¾	
Carl Ok	3550	$13¼	12⅞	13¼	+ ⅜
Cascades	7500	$5	490	490	+ 490
Celanese	725	$7	6¾	6⅞	+ ¼
Chrysler			463	$21¼	24
cominco	188	$52⅛	52⅛	52⅛	—1⅜
Comterm	5050	$9¾	9¼

Québec songe à une politique d'aide aux «missions mondiales»

par Claude Turcotte

Le gouvernement du Québec mettra vraisemblablement sur pied un programme expérimental d'une durée de deux ans auquel seraient invités à participer dix entreprises, en vue de voir la pertinence d'une politique générale favorisant l'implantation de missions mondiales. Il s'agit de permettre à des filiales de compagnies d'étendre leurs activités à l'échelle internationale sans passer par le siège social.

Cette proposition a été mise au point par des représentants du monde des Affaires (Comité de promotion économique de Montréal ou COPEM) et du gouvernement du Québec, c'est-à-dire un comité inter-ministériel, chapeauté par M. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme; mais plusieurs autres ministres ont pu prendre connaissance du dossier, de telle sorte qu'on peut croire à toutes fins utiles que le gouvernement donnera suite à la proposition.

Le comité formé d'hommes d'affaires et de représentants du gouvernement a tenu 12 réunions depuis sa formation en août 1981 «pour examiner la possibilité d'utiliser la politique d'achat pour favoriser le développement des missions commerciales au Québec».

Au nom des hommes d'affaires, COPEM a donné son accord à la proposition lors de sa réunion du 27 janvier dernier. On croit savoir que le Conseil des ministres parviendra aussi aisément à dégager un consensus en faveur de la proposition.

Les travaux préliminaires ont établi qu'il y a présentement au Québec une cinquantaine d'entreprises qui pourraient se qualifier pour faire partie de l'expérience. La norme est simple: il faut une entreprise qui a au moins 500 employés et qui a au moins un établissement hors Québec. La liste va de General Motors à Bombardier, en passant par C.I.L., Celanese, Rolls Royce, Pratt & Whitney, General Electric, Northern Telecom, etc...

Au terme de l'expérience de deux ans avec une dizaine d'entreprises, le gouvernement évaluera les résultats et verra s'il y a lieu d'étendre le programme à l'ensemble des entreprises admissible.

Selon la proposition mise au point, une entreprise pour être acceptée dans le programme devra s'engager à établir au Québec, si ce n'est déjà fait, une mission mondiale en conformité des critères établis par le gouvernement. En retour, le gouvernement du Québec, ses sociétés d'État, les organismes publics et parapublics une préférence à certains produits fabriqués hors Québec par l'entreprise signataire.

On a prévu certaines modalités d'application pour cette préférence: Elle ne sera pas accordée lorsqu'il y aura au moins trois fabriquants québécois du même produit. Elle sera accordée pour les appels d'offre de plus de $100,000. L'entreprise signataire ne pourra pas bénéficier d'une préférence en fonction de son apport économique pour ses produits fabriqués au Québec où elle jouit déjà d'un avantage par l'évaluation du facteur «contenu québécois». Quatrièmement, la préférence maximale accordée en vertu de l'apport économique ne pourra pas être supérieure à la préférence moyenne qui est accordée en vertu du contenu québécois pour chaque produit. Enfin, lorsqu'il n'y aura pas de produit québécois, la préférence maximale sera de 6%, comparativement à la prime de 10% qui est accordé pour un produit dont le contenu est 100% québécois.

En somme, cette proposition favorisant les missions mondiales s'articule essentiellement autour de la règle 5 de la politique d'achat du gouvernement, c'est-à-dire sur le contenu québécois ou l'apport économique.

Le groupe de travail a en outre dressé une liste de critères pour mieux définir les entreprises susceptibles de développer des missions mondiales qui offrent un maximum de retombées pour le Québec. Toute mission mondiale ne serait pas nécessairement acceptée. Les missions mondiales acceptables seront celles qui contribuent à développer des secteurs d'activités désirés par le Québec.

Une mission mondiale est définie par le comité comme une filiale qui a la mission de fabriquer un produit spécifique pour le marché mondial. Cette filiale opère à peu près comme une entreprise indépendante pour ce type d'activités, notamment en matière de recherche et de développement. Une mission mondiale peut susciter des retombées économiques importantes.

Les gains de la «Consol» ont fondu de 47 % en 82

Filiale à 40 % de Power Corp, Consolidated Bathurst Inc. annoncé hier qu'elle a réalisé en 1982 un bénéfice net préliminaire de $53 400 000, soit $2,28 l'action oridinaire, chiffre de 47 % inférieur au bénéfice avant crédit extraodinaire de $101 800 000 ou encore, $4,41 l'action ordinaire, enregistrée en 1981. En 1981, le bénéfice avait profité d'un crédit extraordinaire de $10 300 000, soit $0,46 l'action.

En 1982, le chiffre d'affaires net s'est élevé à $1 424 000 000, soit environ 4 % de moins que celui de $1 479 000 réalisé en 1981. Les ventes nettes du dernier trimestre de 1982 se sont montées à $350 000 000, comparativement à $365 000 000 lors du trimestre correspondant de 1981.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de 1982 s'est

Suite à la page 31

Salon de l'épargne-placements

Les épargnants magasinent...

par Claude Turcotte

Le deuxième Salon de l'épargne-logement s'est ouvert hier à Place Bonaventure avec la quasi certitude que la participation du public sera encore plus manifeste que l'an passé, alors qu'il y avait eu tout de même 60,000 visiteurs.

Au départ, il y a cette fois 132 exposants, ce qui est beaucoup plus que l'an passé. L'objectif principal de cette manifestation d'intérêt économique demeure le même, à savoir apprendre à mieux placer son argent dans à peu près n'importe quoi, sauf les bas de laine.

La Bourse de Montréal opère au Salon comme sur son plancher de la Place Victoria. On peut facilement profiter de l'occasion pour apprendre comment fonctionne la Bourse. Il y a aussi au Salon des professionnels, avocats, notaires, comptables agréés, qui offrent gratuitement leurs conseils à tous ceux qui sont aux prises avec des problèmes particuliers: rapports d'impôts, achat de propriété, testament, contrats, etc...

La section «village électronique» fera découvrir les micro-ordinateurs et leur impact sur la vie financière. Les visiteurs pourront chercher de kiosque en kiosque quel pourrait être le meilleur taux d'intérêt pour leur argent soit dans un régime d'assurance épargne-retraite, soit dans des actions, des obligations, des oeuvres d'art, dans des métaux précieux ou encore comment tirer un profit maximum des abris fiscaux.

Le Salon, qui durera jusqu'au 1er février inclusivement, a pour thème «les entrepreneurs». Lors de la cérémonie d'ouverture hier, le président du Salon, M. Serge Martin de l'Université populaire, a nommé 16 entrepreneurs québécois qui après avoir connu bien des difficultés et des tâtonnements ont néanmoins réussi à implanter leur entreprise sur une base plus que respectable. On en trouve aux quatre coins du Québec et dans un grand nombre de domaines, comme le beton, les chaussures, la restauration, les vêtements, les produits forestiers, la margarine, les outils sophistiqués, etc...

On a aussi hier profité du Salon pour procéder de façon officielle à l'entrée en Bourse de Montréal d'une entreprise québécoise, Cascades Inc., qui a réussi facilement à vendre dans le public un million d'actions à $5. Ces actions peuvent désormais être transigées en bourse.

Parmi les participants au Salon de l'épargne-placement cette année, il y a aussi LE DEVOIR, qui fait un effort particulier sur le plan économique, d'abord par la publication d'un cahier économique hebdomadaire dans ses pages et également par un accent plus prononcé sur la promotion de ses pages d'annonce, de son tirage et de son public lecteur.

Au curs d'une réception pour marquer le lancement officiel de ce cahier économique, le directeur, M. Jean-Louis Roy, a déclaré que le cahier économique du Devoir a déjà suscité «des encouragements presque imprévus». Si l'on peut trouver un peu paradoxal que Le Devoir, un journal qu'on dit intellectuel, soit présent dans un Salon de l'épargne, c'est qu'il est soucieux, a expliqué M. Roy, de se moderniser comme entreprise et d'acquérir une pertinence comme journal par rapport aux débats sur les changements dans la société.

La crise favorise la croissance de la monnaie électronique

par Yvon Valcin
économiste

Où en est exactement cette technologie qui met en jeu la monnaie électronique? Quel est l'état de ce dossier dans les pays qui, comme le Canada, disposent d'une infrastructure de communications assez développée pour la véhiculer? Il est impossible de faire le point ici de façon exhaustive. Il faudrait voir les progrès accomplis dans chaque pays. Il semble, par exemple, que la Suède soit très avancée en télématique bancaire, cependant les informations accessibles en français ou en anglais sont trop parcellaires pour nous donner une indication valable sur l'état réel de ce dossier dans ce pays. On en connaît peu également sur le Japon qui, sauf erreur, ne semble pas faire de la télématique bancaire une priorité dans l'utilisation de sa force de frappe dans l'informatique et dans la micro-électronique.

Globalement, l'analyse des multiples expériences en cours et des réalisations accomplies jusqu'à maintenant dans ce domaine, de même que la recension de la documentation tout à fait foisonnante, publiée au cours des dernières années sur la monnaie de plastique (cartes de crédit-paiement), sur les guichets automatiques, sur les chambres de compensation automatisées, sur les systèmes de terminaux au point de vente et sur les services bancaires à domicile (home banking) indique clairement que la technologie qui véhicule la monnaie électronique est passablement rôdée aux États-Unis et en France plus particulièrement où la télématique bancaire (electronic banking) connaît même une effervescence relative. Dans ces deux pays mais probablement dans d'autres également qui, comme le Canada, disposent d'une infrastructure de communication très développée, la télématisation des services bancaires, et par le fait même le développement de la monnaie électronique, est un phénomène irréversible. Cela rend possible le libre service bancaire, grâce auquel l'institution financière reportera de plus en plus sur le client ou l'usager, l'intrant (input) travail ou l'effort humain qu'assure normalement son personnel au comptoir (caissiers et caissières) dans l'opération d'une transaction. Le libre-service bancaire sera la principale caractéristique et l'innovation la plus importante de l'industrie bancaire et financière des années 80-90 aux États-Unis, en France et même au Canada également, quoique à un rythme beaucoup plus lent. On pourra, on devra même invoquer la nécessité de réglementer et de contrôler son utilisation. Fort bien. Mais rien ne laisse croire que le marché ou le consommateur de la société dans laquelle l'informatisation fera partie intégrante de notre mode de vie rejettera le libre-service. Les études effectuées aux États-Unis sur la réaction des consommateurs aux guichets automatiques promettent au contraire à ceux-ci un avenir intéressant.

De plus, le home banking, raffinement au superlatif du libre-service bancaire, qu'on tendrait à reporter à un futur plutôt lointain est déjà passablement avancé du point de vue technologique. De nombreuses expériences sont actuellement en cours aux États-Unis, supportées par des moyens techniques et financiers puissants (Bank of America, Citibank, First Interstate of California, etc.). Deux de ces expériences ont été suffisamment concluantes pour franchir le cap de la commercialisation: l'expérience Pronto de la Chemical Bank de New York annoncée en juillet dernier et celle de Viewtron qui sera mis en service cet hiver dans la région de Miami (Coral Gables) par la Southeast Banking Corporation.

Il convient enfin d'ouvrir une brève parenthèse sur l'expérience de la Verbraucherbank en Allemagne (Hambourg et Duseldoff), première du genre dans le monde où le libre-service à domicile est offert sur une base commerciale, rentable, sécuritaire et très appréciée, semble-t-il, par l'usager. On n'oubliera pas non plus en matière de libre-service bancaire, la carte à mémoire (avec micro-processeur intégré), véritable chéquier électronique portatif développé en France et expérimenté dans quelques pays actuellement.

Cependant, malgré de nombreuses expériences de libre-service aux États-Unis et dans le monde, c'est, à l'heure actuelle, surtout le déploiement des guichets automatiques qui pave la voie vers la télématisation et l'intégration électronique du système de paiement, en éduquant graduellement le consommateur au libre-service bancaire et par le fait même à l'utilisation de la monnaie électronique. Vraisemblablement, c'est le même pattern d'évolution qui se dessine au Canada, même si le mouvement «guichet» est encore très timide par rapport aux États-Unis où l'on en a installé 500 à 600 par mois au cours des trois dernières années. L'édition de mai 82 de la Bank Administration Magazine prévoyait que le nombre total de guichets installés aux États-Unis en 82 friserait les 10,000 unités.

Paradoxalement, la décroissance économique actuelle favorisera la monnaie électronique, en forçant les institutions bancaires à livrer au client des services financiers très flexibles et au plus bas coût pour rester dans la concurrence. Or, une transaction au guichet bancaire coûtait en moyenne 0.75 en 1979 aux États-Unis contre 0.45 au guichet automatique. On prévoit de plus que ce coût passera à 0.29 en 1985 dans le cas du guichet automatique contre 0.72 si la même opération est effectuée au comptoir! C'est donc sur une base plutôt économique que s'appuiera le déploiement de la monnaie électronique au cours des prochaines années. Mais, à cet impératif économique s'ajoute, aux États-Unis du moins, le feu vert sans équivoque donné à la monnaie électronique par le gouvernement américain, espérant trouver dans les systèmes de transferts de fond électroniques l'occasion et le moyen de mettre un peu d'ordre dans la jungle qu'est l'industrie bancaire américaine avec ses quelques 15,000 banques, 20,000 caisses de crédit (credit unions) et ses 3,500 institutions d'épargne (trift).

En effet, le gouvernement américain joue actuellement un rôle très actif dans le branle-bas électronique actuel devant conduire à des réseaux nationaux de transferts de fonds électroniques qui, interconnectés entre eux éventuellement, fera évoluer le système de paiement américain vers un système national intégré sous le contrôle actif de la Réserve Fédérale. D'abord, par le truchement de celle-ci (la banque centrale américaine), le gouvernement américain est en train de fusionner les 32 chambres régionales de compensation automatisées (automted clearing houses) en les intégrant au Federal Reserve Communications System (Fed wire): un pas très important vers l'intégration électronique du système de paiements des États-Unis; ensuite par les récentes initiatives visant à mettre la législation bancaire américaine tout à fait désuète à l'heure électronique (Electronic Funds Transfer Act, Depository Institutions Deregulation Act, etc.) et à faire sauter graduellement les nombreuses contraintes législatives qui mettent les banques sous le feu d'une concurrence déloyale au profit d'institutions financières non aussi strictement réglementées (par exemple: interdiction d'oeuvrer dans plus d'un État imposée aux banques par le McFadden Act). Ces dernières comme Merill Lynch, American Express, Sears Roebuck, etc. pouvent, contrairement aux banques, compter sur des réseaux sinon nationaux, du moins inter-étatiques et électroniquement intégrés.

Dans un contexte tout à fait différent la monnaie électronique a également franchi une étape très importante en France par l'adoption récente d'un avis du Conseil économique et social. Cet avis a été voté à 140 contre 10 avec 13 abstentions, venant de la Confédération générale du travail (CGT), affiliée au Parti communiste français. Tous les autres groupes, incluant les représentants des consommateurs, ceux des milieux agricoles, des entreprises privées, des coopératives et des syndicats d'obédience non communiste, se sont rangés du côté de la majorité après études, réflexions, discussions et consultations. «...Bien que son avis sur la monnaie électronique apparaisse à certains égards nuancé, le Conseil économique et social considère que ce nouveau mode de paiement peut apporter à la collectivité nationale une plus-value nette». L'évolution de la monnaie électronique en France est à suivre, en raison de l'importance progressive que prend celle-ci dans le domaine de la télématique en général, suite à des initiatives découlant des recommandations du rapport Nora-Minc-4 et de l'avance relative prise par la France en télématique bancaire par rapport à d'autres pays de l'Europe de l'Ouest.

Comparée à l'état de ce dossier aux États-Unis ou en France, la monnaie électronique connaît une évolution relativement lente au Canada. Cette lenteur relative serait imputable selon certains, à l'efficacité relative du système actuel. Cette assertion se défend en grande partie. De plus l'intensité et la structure même de la concurrence n'ont rien de comparable avec la jungle bancaire qui prévaut au sud du 45ième parallèle. La monnaie électronique s'implantera certainement au Canada selon un modèle qui respectera probablement «l'approche canadienne». PACE en ce sens a pris une initiative que l'Association canadienne des paiements maintiendra très attentivement sous la loupe de sa mission de «planifier le développement du système national de paiement», au fur et à mesure que le dossier émergera à la conscience de l'opinion. De son côté, l'Association des banquiers canadiens a tenu à Toronto au début de novembre 1982 une conférence nationale sur «Les systèmes de paiements: une ère de transition» qui a réuni des représentants des institutions financières canadiennes, de tous les paliers de gouvernements, d'associations industrielles, de groupements de consommateurs, d'entreprises de détaillants, de société de télécommunications et d'associations bancaires internationales. Le bilan de cette conférence est à faire, à la lumière des comptes rendus officiels qui seront publiés sous peu pour cerner l'état de la monnaie électronique au Canada.

Toutefois, quel que soit le pays considéré, la monnaie électronique que véhiculeront les systèmes télématisés en développement dans le monde industrialisé pose une foule d'interrogations constituant autant d'avenues ou pistes de recherche à explorer. Et cette recherche devrait poursuivre un objectif axé d'abord et avant tout sur l'information du grand public. Dans l'ordre des priorités et des mises en perspective pour éviter les angoisses et des malentendus souvent inutiles au sujet de la monnaie électronique, il faut aller d'abord du côté des préoccupations du consommateur: sécurité des systèmes de paiements électroniques, confidentialité des données (privacy), la suppression du délai de transit (float) qu'entraîne le débit électronique spontané, départage des responsbilités entre les parties impliquées dans une transaction (consommateurs, institutions financières, détaillants, fabricant du hardware, concepteur du logiciel, etc.). Devraient venir ensuite les implications et possibilités ouvertes par la monnaie électronique pour les gouvernements aux multiples plans: — des relations intergouvernementales (qui a juridicition sur quoi?); — de leurs relations avec le citoyen consommateur et utilisateur de ces services bancaires télématisés (mission de l'Office de protection du consommateur); de leurs relations financières avec certaines catrégories d'administrés (distribution électronique des chèques d'allocation de toutes sortes: familiales, vieillesse, régime des rentes); de la politique monétaire (gouvernement fédéral). Sur ce dernier point, l'impact de la monnaie électronique sur la politique monétaire, les chercheurs universitaires spécialisés en gestion financière et en politique monétaire auraient une contribution de premier ordre à apporter. On connaît très peu, on ne devine même pas pour le moment, l'impact que pourrait avoir la monnaie électronique sur la politique monétaire. De plus, il faudra mettre déjà les manuels et les cours de monnaie et banque et de théorie monétaire à l'heure de la monnaie électronique...

Centraide Montréal

Centraide Montréal, le plus important organisme communautaire et bénévole de la région, reconnu pour son dynamisme est présentement à la recherche d'un:

DIRECTEUR DE CAMPAGNE

Le succès de Centraide Montréal est relié directement à la réussite de sa campagne annuelle de souscription. À titre de directeur de campagne, vous et votre équipe serez responsable de la conception, de la planification, de l'organisation, de l'évaluation et de la direction de toutes les activités reliées à la cueillette de fonds. Le directeur devra aussi, à l'occasion, agir à titre de porte-parole pour l'organisme Centraide.

L'importance de ce poste permanent exige donc des qualités précises de la part des candidats. Les personnes intéressées ont un diplôme universitaire et possèdent un minimum de douze années d'expérience à l'intérieur de postes cadres, reliés préférablement au marketing ou aux relations publiques. Vous avez des qualités hors pair de leadership et de communication, vous permettant de diriger des équipes importantes de personnel permanent et bénévole en plus d'établir des relations harmonieuses avec les dirigeants d'entreprises de la région de Montréal.

Si vous aviez déjà songé à relever un tel défi, veuillez communiquer avec Monsieur Pierre Charbonneau au numéro 875-5835 ou faites lui parvenir votre curriculum vitae à Woods Gordon, 630, boulevard Dorchester ouest, bureau 2000, Montréal (Québec), H3B 1T9 et indiquez le numéro de dossier 2258. Discrétion assurée.

Ce poste est offert aux hommes et aux femmes.

Woods Gordon
MEMBRE D'ARTHUR YOUNG INTERNATIONAL

Nos régimes d'épargne-retraite offriront toujours PLUS.

Les RÉR du Trust Général 12%

Dépôt garanti 3 ans Minimum 500$
Intérêt crédité annuellement
Taux sujet à confirmation

• Taux d'intérêt élevés
• Conseillers hautement qualifiés
• Aucuns frais d'administration • Aucuns frais de transfert

Vous avez déjà un RÉR dans une autre institution mais notre rendement supérieur vous intéresse? Nous nous chargerons de le transférer, sans frais. Venez rencontrer l'un de nos conseillers ou téléphonez-nous pour en savoir plus.

Renseignez-vous sur nos régimes d'épargne-retraite autogérés.

Le Trust Général est un gage de rendement et de sécurité.

TRUST GÉNÉRAL

Montréal/University: 871-7200 Montréal/Place Ville-Marie: 861-8383
Outremont: 739-3265

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Un Autrichien prive Podborski de la victoire

SARAJEVO, Yougoslavie (AFP) — Les skieurs canadiens Steve Podborski et Ken Read se sont distingués hier lors de la descente de Sarajevo, en Yougoslavie, comptant pour la Coupe du Monde.

Podborski a terminé deuxième et Read, cinquième.

La descente a été gagnée par l'Autrichien Gerhard Pfaffenbichler, 22 ans, dont c'est le premier succès de sa carrière en coupe du Monde. Il a devancé Podborski de 21 centièmes et son compatriote Franz Klammer de 26 centièmes, arrivé troisième.

La course, en raison du redoux, avait été repoussée, jeudi, de 24 heures. Les conditions n'étaient guere meilleures vendredi, mais la décision a été prise de faire courir l'épreuve en dépit des contestations, des Italiens notamment. Par précaution, la course a été toutefois interrompue tous les 15 concurrents afin de remettre la piste en état.

Pfaffenbichler, parti dans le deuxième groupe, grâce à une belle fin de course, est venu priver en 1 min 48 sec 81, à la moyenne de 101,5 km-h, Podborski de sa première victoire de la saison.

Grâce à sa troisième place, l'Autrichien Klammer prend la tête de la Coupe du Monde de descente avec 86 points devant le Suisse Conradin Cathomen (84 points).

En dehors du vainqueur du jour bien sur, qui savourait son triomphe, l'ambiance parmi les concurrents était plutôt à la grogne. Canadiens, Suisses, Autrichiens, Klammer même, pourtant extrêmement réservé d'habitude, ne ménagaient pas leurs critiques. L'un des plus virulents était Ken Read, cinquième temps de la journée.

«Il fallait arrêter cette course, a estimé le Canadien. Observer une pause tous les 15 concurrents, c'est de la folie. C'était stupide de courir aujourd'hui. La Fédération internationale a pensé qu'elle avait besoin de faire une course ici, à un an des jeux, alors que ce n'était pas nécessaire. Nous avions fait suffisamment d'entraînements».

On n'a sans doute pas fini de parler de cette descente pré-olympique quelque peu ratée. Tout ira sans doute mieux dans un an si, d'ici là, la neige, plutôt rare cet hiver, est au rendez-vous. Mais pour Read, il faut d'ici-là modifier quelques bosses «trop dangereuses» et rendre la course plus rapide en supprimant des portes de freinage.

Napier accepte un contrat à long terme du Canadien

par Bernard Cyr
de a Presse Canadienne

Le Canadien a confirmé hier qu'il s'était entendu avec l'ailier droit Mark Napier sur les modalités d'un contrat à long terme.

Le différend entre les deux parties datait du camp d'entraînement, un arbitre ayant alors décidé que Napier devrait jouer une autre saison aux mêmes conditions que l'an dernier.

Les négociations entre l'agent de Napier, Gus Badali, et le directeur-gérant Irving Grundman n'ont repris que la semaine dernière et le clan Napier a été agréablement surpris par les nouvelles offres de la direction.

«En fait, il y a eu entente de principe au début de la semaine, mais la direction voulait faire les choses de façon officielle, a dit Napier hier, après son passage au Forum pour la clinique de sang annuelle de l'équipe. Nous avons vraiment été surpris de l'offre de M. Grundman et, pour la première fois, j'ai senti que l'équipe tenait à me garder.»

La direction de l'équipe a refusé de divulguer la durée de l'entente et a demandé à Napier d'en faire autant, mais il a été possible d'apprendre qu'il s'agissait d'un pacte de trois ans avec une année d'option. Napier a par ailleurs confirmé que le pacte couvrait la présente saison. On estime aussi qu'il touchera plus de $200,000 par année.

«C'est bien de jouer en sachant qu'on a une certaine sécurité. C'est ce que je recherchais d'abord et avant tout. Dans ce métier, on ne sait jamais ce qui peut arriver. Une blessure peut mettre fin à votre carrière du jour au lendemain.

«J'ai essayé de jouer en oubliant tous ces problèmes contractuels, mais inconsciemment, je suis sûr que mon jeu s'en ressentait, a-t-il ajouté. J'ai quand même été chanceux, parce que je domine les compteurs de l'équipe avec 24 buts.»

«Nous sommes très heureux d'en être venus à une entente, puisque nous considérons Mark comme un joueur qui peut contribuer de belle façon aux succès de l'équipe», a pour sa part déclaré Irving Grundman.

Napier célébrait hier son 25e anniversaire de naissance et quelques partisans lui ont remis des cartes de souhaits alors qu'il signait des autographes, lors de sa visite au Forum. On lui a même donné un gâteau de fête. Il l'a accepté avec un large sourire.

Lorsqu'on lui a souligné qu'il avait l'air d'un homme heureux, lui qui célébrait son anniversaire avec un nouveau contrat: «Ça fait aussi plaisir de rencontrer les amateurs. Il y en avait beaucoup, n'est-ce pas?,» a demandé le Torontois d'origine, qui croyait peut-être avoir perdu l'appui de certains eux.

on peut donc tourner la page sur ce chapitre de l'histoire du Canadien. Dans quelques années, ces négociations serviront probablement de point de comparaison, étant considérées comme les plus longues et les plus ardues de l'histoire de l'équipe.



Mark Napier, du Canadien, s'entretient avec un donneur lors de la clinique de sang de l'équipe au Forum, hier matin. Il a ensuite signé un nouveau contrat à long terme, mettant ainsi fin à une longue négociation avec le directeur général Irving Grundman. (Photolaser CP)

La rentrée de Langway et Engblom au Forum, ce soir

Les Capitals de Washington, qui rendront visite au Canadien de Montréal ce soir, se sentent chez eux à l'étranger.

Les Capitals, qui avaient établi un record de la LNH en 1974-75 avec 37 défaites en 40 rencontres à l'étranger, ont disputé récemment une série de 10 matches sans défaite sur la route. Depuis le 24 novembre, ils ont joué 13 matches à l'étranger et ils n'ont subi qu'une seule défaite, conservant un dossier de 8-1-4.

«Nous avons joué de façon disciplinée sur la route, explique le pilote Bryan Murray. Tous les joueurs savent ce qu'ils ont à faire et ils le font. Malheureusement, à domicile, le surplus d'adrénaline poussent certains joueurs à vouloir en faire trop. Nous avons donc tendance à commettre des erreurs qui sont inexistantes sur la route.»

Les Capitals présentent tout de même une fiche positive à domicile (12-10-4, avant leur match d'hier soir contre Pittsburgh), mais leur dossier de 11-6-7 sur leur route sort de l'ordinaire. En effet, il y a seulement cinq équipes de la LNH qui peuvent se vanter de posséder une fiche positive à l'étranger.

«C'est comme si nous nous imaginions que notre jeu devrait être sophistiqué, pour plaire à nos partisans, soutient pour sa part l'ailier Craig Laughlin, un ancien Canadien. Tout le monde veut tellement bien paraître devant les nôtres que nous nous écartons des bases que nous pratiquons à l'étranger.»

«Nous obtenons une meilleure presse à l'étranger, parce que nous impressionnons tous les observateurs, ajoute le défenseur et capitaine Rod Langway, qui a été élu cette semaine au sein de la deuxième équipe d'étoiles de la Conférence Prince-de-Galles. Dommage que nous ne soyions pas aussi réguliers au Capital Center.»

En somme, ce que tous disent, c'est que les Capitals souffrent «d'indisciplinite aigue» lorsqu'ils jouent à domicile. Mais ce soir, ils seront au Forum et il sera intéressant de les voir à l'oeuvre, d'autant plus qu'il s'agira du premier affrontement à Montréal depuis l'échange de Langway et Brian Engblom.

«Ce n'est sûrement pas à l'issue du match qu'on pourra dire qui a eu le meilleur, a déclaré hier le pilote Bob Berry, du Canadien. Je pense qu'on pourra porter un jugement après avoir analysé les performances des équipes en séries d'après-saison.»

Collecte fructueuse

La population de Montréal a répondu en grand nombre à l'appel du Canadien et le responsable des relations publiques du Tricolore, Claude Mouton, s'attendait hier à ce que la clinique de sang annuelle permette à la Croix-Rouge de dépasser le total de 1,109 chopines enregistré l'an dernier.

À 14 h, hier après-midi, les organisateurs totalisaient déjà 600 chopines et Claude Mouton était confiant d'atteindre l'objectif de 1,500 chopines de sang.

Les joueurs du Canadien ont participé à la clinique, se prêtant volontiers à des séances d'autographes sur la patinoire du Forum. Bill Root, pourtant à sa première saison avec le Canadien, n'avait plus une seule photographie à distribuer et il a fait une demande spéciale à la direction afin de poursuivre ses activités!

10 entraîneurs de la LNF choisissent les Dolphins

Les entraîneurs-chefs, qui n'ont pas eu le bonheur de mener leur équipe au match du 17e Super Bowl, favorisent les Dolphins de Miami pour disposer des Redskins de Washington dans l'ultime rencontre de la Ligue nationale de football disputée demain à Pasadena, mais sont unanimes à dire que la victoire sera âprement disputée.

Invités à choisir entre une équipe puissante en attaque et un club solide en défensive, 10 des 13 entraîneurs à se prononcer ont opté pour les Dolphins. Sept autres dirigeants d'équipe ont préféré s'abstenir et les six autres n'ont pu être rejoints.

«L'attaque des Redskins de Washington est une copie conforme à celle des Chargers de San Diego, a commenté l'entraîneur-chef Sam Rutigliano des Browns de Cleveland en rappelant que les Dolphins les ont balayés 34-13 en deuxième ronde des séries de fin de saison. Je crois que Miami sera capable de freiner l'attaque menée surtout par le porteur de ballon John Riggins.

«Si vous regardez de près ce qui s'est produit avec les Redskins, vous réaliserez que le quart-arrière Joe Theismann a surtout obtenu du succès en raison de la brillante production de Riggins. Vous verrez comment Miami s'y prendra pour prendre le contrôle de cette situation dans ce match du Super Bowl . . .

«Je pense que la défensive prévaudra, et je crois aussi que Miami obtiendra également suffisamment de support offensif pour contrôler l'issue du match, comme ils l'ont fait d'ailleurs contre les Jets de New York . . Je ne pense toutefois pas que Miami puisse dominer largement. Ce ne sera pas une victoire facile».

Miami a blanchi les Jets 14-0 pour signer le championnat de l'Association américaine. Et, ça, ça suffit à convaincre Forrest Gregg du Cincinnati. Ses Bengals, qui se sont inclinés 26-20 devant les 49ers de San Francisco, lors du dernier match du Super Bowl, ont été éliminés et hulimiés 44-17 par les Jets cette saison.

«Miami a battu les Jets trois fois cette année pour se rendre où ils en sont et j'ai certes encore du respect pour les Jets, a dit Gregg qui a déjà été à la barre de direction des Argonauts de Toronto il y a quatre ans avant de se joindre aux Bengals. Mais, je pense que, défensivement, Miami a le momentum».

Ron Meyer des Patriots de la Nouvelle-Angleterre, Dan Reeves des Broncos de Denver, l'ancien entraîneur-chef des Tiger Cats de Hamilton Frank Kush des Colts de Baltimore, Tom Landry des Cowboys de Dallas, Mike Ditka des Bears de Chicago, Tom Flores des Raiders de Los Angeles, Mike McCormack, ancien entraîneur-chef par interim des Seahawks de Seattle la saison dernière avant de démissionner pour devenir directeur gérant, ainsi que Ray Malavasi, un autre ancien des Tiger-Cats, remercié par les Rams de Los Angeles à l'issue de la dernière saison, favorisent tous les Dolphins pour gagner le match du Super Bowl.

Optant pour les Redskins, on note les rares noms de Bum Phillips des Saints de la Nouvelle-Orléans, Ed Biles des Oilers de Houston et Marion Campbell, successeur de Dick Vermeil avec les Eagles de Philadelphie peu après que ceui-ci eut démissionné suite à une piètre saison de 3-6, incluant deux revers contre Washington.

Meyer des Patriots croit que l'issue du match peut être «le résultat d'un botté de placement».

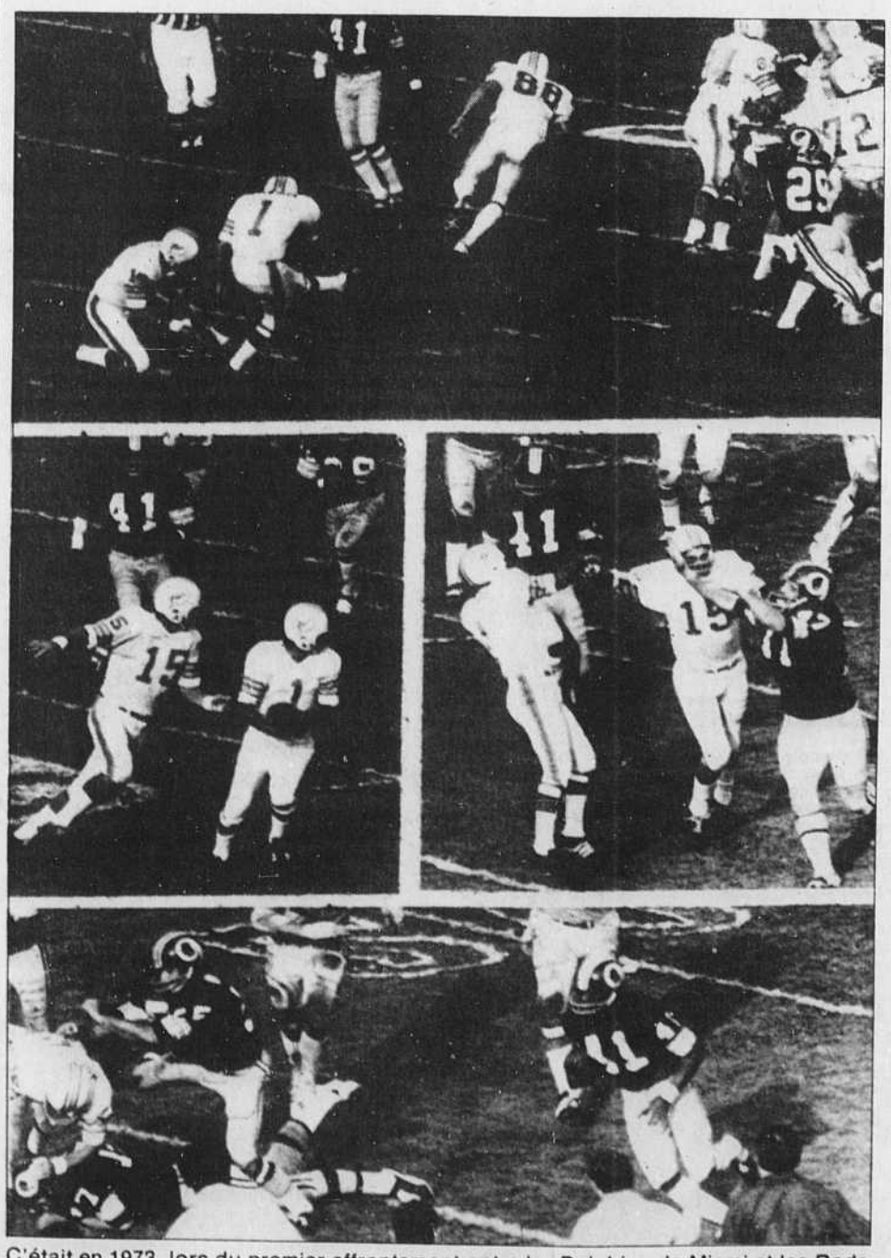
«J'aime vraiment la défensive du Miami et je crois que les équipes qui ont du succès sont les équipes qui jouent du football inspiré en défensive», a dit Meyer dont la formation a eu raison de Miami 3-0 durant la saison avant de s'incliner 28-13 dans les séries. «Je pense que Miami l'emportera de justesse, quelque chose comme 20-17".

Flores des Raiders voit une issue très serrée, un match dominé par les deux unités défensives de la ligue, avec Miami l'emportant 24-17, 24-21 peut-être.

«La défensive du Miami a été formidable au cours des dernières semaines contre de bonnes équipes offensives, avec cinq interceptions dans chacun des deux derniers matches contre des équipes (les Chargers et les Jets) qui n'ont pas la réputation d'être souvent interceptées, a dit Flores. Je pense que l'équipe, dans son ensemble, est excellente: en attaque, en défensive et dans ses unités spéciales».

Mais Campbell croit que les Redskins, par leur enthousiasme, pourraient avoir le-dessus sur les Dolphins. «C'est par pressentiment que j'opte pour les Redskins, mais aussi parce que nous avons eu l'occasion de les subir deux fois. J'ai été témoins de leur enthousiasme à toujours vouloir jouer de bons matches».

Pour Biles des Oilers, c'est un peu la même chose. «La logique me dicte Miami, mais mon coeur est avec Washington. J'opte pour les Redskins, aussi, parce qu'ils ont le momentum. Ils pourraient bien être le San Francisco édition 1983».



C'était en 1973, lors du premier affrontement entre les Dolphins de Miami et les Redskins de Washington, au Super Bowl. Le botteur des Dolphins, Garo Yepremiam, effectue une passe qu'interceptera Mike Bass, l'auteur du seul touché des Redskins. Les Dolphins l'avaient emporté 14-7. Les deux équipes s'affronteront à nouveau lors du Super Bowl à Pasadena, dimanche. (Photolaser AP)

Bossy et Faucher, les choix du Club de la médaille d'or

Michael Bossy, des Islanders de NY, a obtenu la confirmation de son excellence en étant proclamé l'athlète de l'année hier soir lors du 16e gala du Club de la médaille d'or, à l'Hôtel Sheraton, à Montréal.

Quelque 700 convives ont assisté à ce gala au cours duquel 32 athlètes amateurs ont été invités à se présenter à la tribune d'honneur. Au total, ils recevront une somme de $7,500 sous forme de bourses, pour les encourager à poursuivre leur carrière.

Une adepte de la natation, Josée Faucher, a été choisie l'athlète amateur par excellence, succédant au patineur de vitesse Gaétan Boucher.

Le spécialiste du saut en hauteur, Alain Métellus, a été choisi le meilleur athlète en athlétisme, Joeh Zevnick au baseball, — Al Oliver, chez les professionnels — Johanne Falardeau en badminton, Sylvian Thibault à la boxe, Robert Tétrault et Serge Corbin en canot long-parcours, Mario Deslauriers en équitation, Jean-Paul Banos en escrime, Dennis Walker au football — Nick Arakgi chez les professionnels — Jean-Louis Lamarre, également un professionnel, au golf, Anne-Marie Desserres en gymnastique, Jacques Demers en haltérophilie, Mario Lemieux, au hockey, Louis Jani au judo, Sylvie Fréchette en nage synchronisée, Charlene Wong en patinage artistique, Maryse Perreault, Guy Daigneault et Sylvie Daigle en patinage de vitesse, Sylvie Bernier en plongeon, François Jodoin en ski alpin, Céline Giguère en ski de fond, Richard Pierre Gilles au soccer, — Fran O'Brien chez les professionnels — Réjean Genois en tennis, Alain Bourbonnais en tennis de table, et Jean-François Sénécal, au tir.

L'équipe amateur par excellence est composée de trois spécialistes de la nage synchronisée du Club Camo, Vicki et Penny Vilagos, ainsi que Chantale Laviolette. L'événement amateur de l'année: la rencontre de boxe Canada-Italie.

Descente des Diablerets

Doris, Caroline...

LES DIABLERETS (Suisse) (AFP) — Une vague de froid imprévue est arrivée juste à temps pour permettre le bon déroulement de la descente féminine de Coupe du monde aujourd'hui aux Diablerets, station des Alpes vaudoises, tandis que le slalom est prévu demain, avec un combiné à la clé.

Une descente qui devrait être dominée par la Suissesse Doris de Agostini et la Française Caroline Attia, meilleurs temps des deux derniers entraînements, hier.

Sur une piste aux grandes courbes, qui lui convient parfaitement, et sur un tracé technique, plus sélectif que celui des descentes de Mégève la semaine dernière, de Agostini est prête à frapper un grand coup. Une victoire aux Diablerets ferait d'elle la lauréate de la Coupe du monde de descente alors que deux courses de vitesse seulement, à Sarajevo et à Mont-Saint-Anne, restent au programme.

Victorieuse cette saison à Val d'Isère (Fra) et à Schruns (Aut), la belle Helvétique a annoncé la couleur: «Je suis confiante mais je crains Caroline Attia».

La Francaise, première à San Sicario (Ita), sait qu'elle doit gagner aux Diablerets pour conserver une chance de ravir à la Suissesse le titre de meilleure descendeuse 1982-83. Elle a réalisé devant Doris le meilleur temps absolu aux entraînements: «Je suis satisfaite, bien sûr, mais d'un jour à l'autre tout peut changer», indiquait-elle.

En effet, les outsiders ne manquent pas, avec les Suissesses Maria Walliser (victorieuse de la première descente de Mégève), Zoe Hass, et les nouvelles venues Ariane Ehrat (22 ans) et Michela Figini (17 ans), et avec côté Français Élisabeth Chaud, Marie-Luce Waldmeier, Claudine Émonet et Françoise Bozon.

À cette lutte franco-suisse se mêleront les Allemandes de l'Ouest Michaela Gerg et Heidi Wiesler, les Autrichiennes Sylvia Eder et Élisabeth Kirchler (1e de la deuxième descente de Mégève), les Américaines Cindy Nelson et Debbie Armstrong qui toutes se sont mises en évidence au cours des entraînements.

Nouvelle victoire de Bulau

GSTAAD (Suisse, (AFP) — Le Canadien Horst Bulau, déjà victorieux mercredi à Saint-Moritz, a remporté une nouvelle victoire, hier, en s'imposant dans le concours de saut à skis de Gstaad, comptant pour la Coupe du monde de la spécialité. Avec 250,3 points pour deux sauts mesurés à 86,5 m et 87,5 m, il précède le Norvégien Roger Ruud, deuxième avec 247,3 pts et le jeune Autrichien Ernst Vettori, troisième avec 246,0 pts.

HOCKEY

Ligue Nationale

Jeudi
Montréal 4, Rangers NY 1
Hartford 5, Québec 2
Philadelphie 5, Winnipeg 2
St. Louis 3, Minnesota 3
Calgary 3, Toronto 1
Islanders NY 6, Los Angeles 4

Hier
Chicago à Buffalo
Pittsburgh à Washington

Aujourd'hui
Washington à Montréal
New Jersey à Québec
Detroit à Boston
Winnipeg à Hartford
Buffalo à Toronto
Islanders NY à Vancouver
Rangers NY à Pittsburgh
Philadelphie à Minnesota
Calgary à Edmonton
Los Angeles à St. Louis

Dimanche
Islanders NY à Edmonton
Chicago à Rangers NY

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	44	86	130
Messier, Edm	36	42	78
Bossy, Isl	33	43	76
Savard, Chi	20	54	74
M. Stastny, Qué	31	41	72
P. Stastny, Qué	30	42	72
Kurri, Edm	28	41	69
Goulet, Qué	35	29	64
Anderson, Edm	31	33	64
Nillson, Cal	21	42	63
McDonald, Cal	43	19	62
Francis, Har	20	42	62
Clarke, Phi	18	46	62
Pederson, Bos	28	33	61
Coffey, Edm	18	42	60
Maruk, Was	26	33	59
Rogers, Ran	21	38	59
A. Statsny, Qué	21	37	58
Dionne, LA	29	28	57
McCarthy, Min	19	37	56

	b	a	pts
Ryan Walter	21	29	50
Guy Lafleur,	15	35	50
Mats Naslund	18	30	48
D. Wickenheiser	21	26	47
Mark Napier	24	22	46
Mario Tremblay	20	25	45
Pierre Mondou	18	21	39
Steve Shutt	23	14	37
Keith Acton	15	18	33
Larry Robinson	7	25	32
Guy Carbonneau	11	19	30
Robert Picard	6	23	29
Gilbert Delorme	9	14	23
Bob Gainey	9	13	22
x-Mark Hunter	8	8	16
Craig Ludwig	0	16	16
Rick Green	1	13	14
Chris Nilan	3	3	6
Réjean Houle	1	3	4
Bill Root	1	3	4
Rick Nattress	0	3	3
Richard Sévigny	0	1	1
Rick Wamsley	0	0	0
x-Mark Holden	0	0	0

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Wamsley	1,403	84	0	3.59
Sévigny	1,513	82	0	3.25
Holden	87	6	0	4.14

(Six buts dans un filet désert.)

Ligue Majeure du Québec

Hier
Longueuil à Chicoutimi
Drummondville à Québec
Hull à Shawinigan
Tr.-Rivières à St-Jean
Granby à Verdun

Dimanche
Laval à Chicoutimi
Granby à Québec
Shawinigan à St-Jean
Hull à Tr.-Rivières
Drummondville à Verdun

Ligue Collégiale AAA

Hier
St-Laurent à Limoilou
Thetford à St-Georges
Victoriaville à St-Hyacinthe

Aujourd'hui
St-Jérôme à Dawson

Dimanche
St-Georges à Limoilou
Thetford à Victoriaville
St-Hyacinthe à St-Jérôme

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	49	32	10	7	192	129	71
MONTRÉAL	**50**	**27**	**14**	**9**	**235**	**178**	**63**
BUFFALO	49	24	16	9	190	158	57
QUÉBEC	50	23	21	6	211	207	52
HARTFORD	50	13	32	5	164	241	31

Section Lester Patrick

PHILADELPHIE	52	33	13	6	216	147	72
ISLANDERS NY	51	26	17	8	188	149	60
WASHINGTON	50	23	16	11	194	177	57
RANGERS NY	50	22	22	6	187	179	50
PITTSBURGH	49	12	30	7	152	234	31
NEW JERSEY	51	10	30	11	138	208	31

Division Clarence Campbell

Section James Norris

CHICAGO	50	30	13	7	213	174	67
MINNESOTA	50	25	14	11	211	184	61
ST-LOUIS	52	15	27	10	183	205	40
DÉTROIT	50	12	26	12	155	207	36
TORONTO	48	11	27	10	177	216	32

Section Connie Smythe

EDMONTON	52	28	14	10	282	209	66
CALGARY	52	21	24	7	211	220	49
WINNIPEG	50	20	25	5	193	213	45
VANCOUVER	50	17	23	10	181	194	44
LOS ANGELES	49	16	26	7	176	219	39

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	49	37	12	0	317	209	74
VERDUN	50	36	13	1	342	222	73
LONGUEUIL	49	26	21	2	262	239	54
ST-JEAN	48	21	24	3	253	282	45
HULL	49	22	27	0	285	289	44
GRANBY	49	11	36	2	231	343	24

Section Frank Dilio

SHAWINIGAN	48	35	11	2	290	167	72
CHICOUTIMI	48	27	21	0	287	270	54
QUÉBEC	49	19	30	0	215	263	38
TROIS-RIVIÈRES	49	18	30	1	246	288	37
DRUMMONDVILLE	48	10	37	1	178	324	21

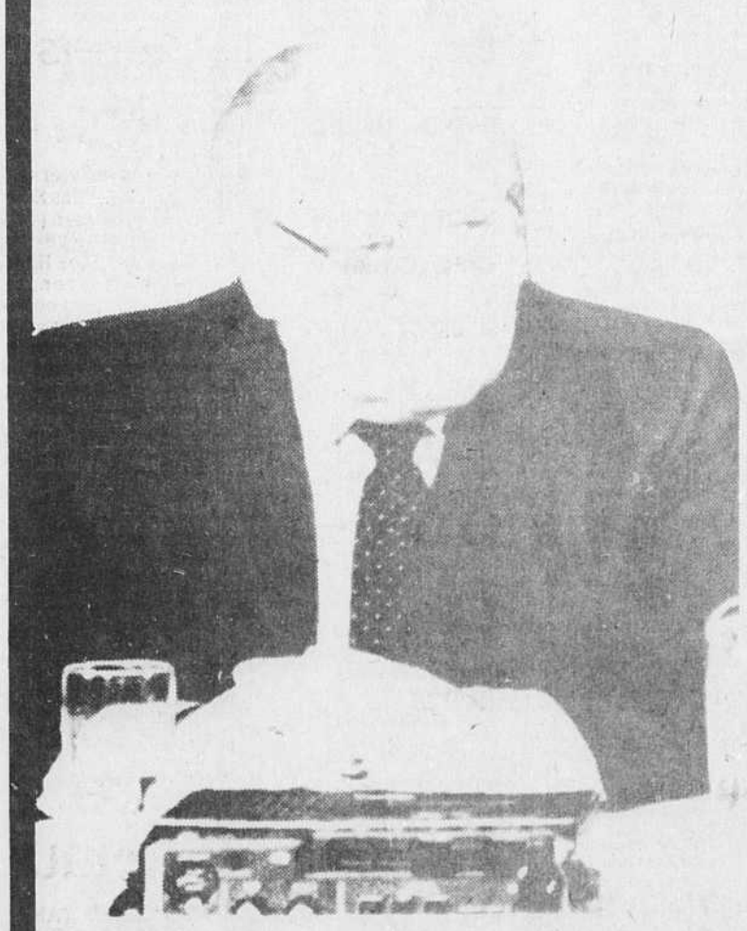
LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SAINT-HYACINTHE	30	25	3	2	209	89	52
SAINT-LAURENT	31	23	5	3	221	139	49
THETFORD MINES	31	16	11	4	169	159	36
SAINT-GEORGES	31	14	16	1	168	181	29
DAWSON	29	10	15	4	172	190	24
LIMOILOU	31	11	18	2	138	175	24
SAINT-JÉRÔME	32	8	21	3	127	179	19
VICTORIAVILLE	31	5	23	3	119	211	13

Le gouvernement a conduit le Québec dans une impasse

IL FAUT EN SORTIR PAR LA NÉGOCIATION

- pour le maintien de l'emploi
- pour rétablir la démocratie
- pour la qualité des services
- pour le retrait des mesures répressives
- pour le respect de celles et ceux qui travaillent pour le public







FTQ

CSN

ceq

C. Sauvage

Suite de la page 19

nière est plus viscérale, je n'aime pas tellement suivre les écoles. Je ne suis pas du tout d'accord avec a conception de la mort qu'on a chez nous. Pour moi la mort, c'est un phénomène aussi inexplicable et aussi simple que la naissance. Je ne vois pas pourquoi on a la trouille... Cette sérénité que j'ai, je ne saurais l'étayer par une théorie. Je ne suis pas du tout ascète. Par les yeux, par le goût, il y a des choses dont on profite plus à certains âges. Ce qui est dramatique, c'est qu'on n'ait pas profité des choses à l'âge où il fallait en profiter. Il faut bien se connaître, être ouvert à tout, ne rien refuser systématiquement. Tout a du bon et tout a du mauvais. Dans tout ce qui peut vous arriver de mauvais dans la vie, il y a une façon de le prendre qui peut être bonne.»

Catherine Sauvage ne croit pas à l'égalité. «On ne peut pas demander les mêmes choses à tous les gens.» Certains naissent en santé, ou pas; d'autres, beaux ou laids, avec des pulsions propres et dans les recherches que l'on devrait faire, «il faut viser à la transformation de l'individu», pas de la société.

L'artiste récuse le rôle de commentateur de l'actualité puis elle cède, finalement: «L'actualité je la trouve de plus en plus désespérante. C'est écoeurant, monstrueux, dément, dingue, absurde», dira-t-elle de la juxtaposition de faits relatifs à la faim dans le monde et de ces milliards qui vont à la NASA, aux missiles, à la conquête de l'espace. Elle dit en être au «ras-le-bol des discours des hommes politiques» et évoque les puissances de l'argent et les multinationales qui manipulent les tenants d'idéologies. Si on ne distanciait pas, «y aurait de quoi se flinguer à longueur de journée... ça se ramène toujours à une histoire de gros sous».

Elle citera avec orgueuil le fait qu'elle ait été l'une des rares artistes de France à se produire en Pologne pour Solidarité; même qu'on la mobilisa pour trois concerts en une seule journée (90 chansons!) C'est dramatique ce qui se passe en Pologne, souligne-t-elle, après avoir rappellé les liens privilégiés entre les Polonais et les Français.

Elle n'aime pas «les choses taillées dans le marbre», Catherine Sauvage, et préfère jouer au jour le jour sur scène, avec des publics divers. De Laurence Olivier, elle affectionne la comparaison entre acteurs et «sculpteurs de neige»; signe de recommencement, de défis constants.

Lorsqu'elle dit Louis, ou Léo, ou Gilles, je dois transposer, inscrire Aragon, Ferré, Vigneault. De même pour Georges (Brassens).

«Je me sens très téléguidée, j'aime qu'il y ait une sorte de choix préalable», dit celle qui a eu «la chance de rencontrer les gens qu'il fallait au bon moment». (Tous les projets de théâtre qui lui sont parvenus, elle ne les imaginait pas elle-même; ils sont venus de Planchon, d'Allio, de Blin ou de Barrault.)

Si elle s'intéresse à l'astrologie, c'est parce qu'elle est passionnée de psychologie. Elle a suivi avec passion le drame Gary/Ajar et dit être lectrice assidue de Dostoïevsky. Les autres pans de sa bibliothèque se garnissent surtout de témoignages; de suggestions que lui font des amis, de volumes où elle tente de découvrir pourquoi elle se sent agacée par des auteurs comme Navarre et Villalonga... mais elle les lit jusqu'au bout!

Un réflexe central: ne faire que ce qui lui plaît, ne voir que les gens qu'elle aime. Ce qui lui permit de faire des tournées où Louis Aragon récitait ses poèmes tandis qu'elle chantait *Il n'y a pas d'amour heureux* et d'autres poèmes écrits dans une langue qui la fascine toujours et qui rend Aragon «intemporel». Le même amour de la perfection, elle l'applique à Kurt Weill et à Brecht; à ses accompagnateurs que furent Jacques Loussier et Michel Legrand (à la Poudrière, du 1er au 13 février, c'est Daniel Raquillet qui touche le piano).

Cette femme aux gestes amples déteste les choses «petites, tièdes». Elle se dit «assez paresseuse» et n'a aucun regret: «J'ai vécu très intensément... il y a un âge pour tout», et savoure le calme d'une vie de banlieue. En tournée toutefois, elle prend d'assaut les marchés artisanaux et peut épuiser son entourage tellement elle est avide d'explorer, même en se levant tôt. Elle «picore», se documente à gauche et à droite et, surtout, se réjouit quand est réalisable l'enregistrement public d'un récital, quoiqu'elle ne dédaigne pas les 20 musiciens que le studio peut lui offrir parfois!

C'est le contact avec la scène qui la soutient dans sa quête du déclic qui l'assure d'un public qui a su goûter son choix. Elle se rappelle des moments difficiles mais heureux: dans un champ, sous la pluie, à une fête du PC ou du PS, tenir une heure, avec un mauvais micro, sans éclairage, et pourtant, la magie se produit, le public a marché!

Catherine Sauvage a-t-elle regret de certains textes, certaines chansons qu'elle aurait pas su intégrer au bon moment dans son répertoire? Il y a bien sûr des «chansons d'hommes» qu'elle ne pouvait assumer, des styles aussi; son indépendance est entière, elle ne s'est jamais refusé le plaisir d'apporter à son public une chanson neuve. Des multiples cartons d'invitation qui lui arrivent, elle en honore très peu. Son choix, en un an, a porté sur des récitals de Marie-Paule Belle, d'Henri Tachan, de Claude Nougaro et... de Gilles Vigneault, dont elle a interprété *Mon pays, Pendant que, Fer et titane, Tam ti delam* et bien d'autres textes taillés dans une «langue vivace d'une race neuve en plein essor» (selon le présentateur Claude Dejacques).

Catherine Sauvagen'a pas voulu me dévoiler son choix de chansons pour les récitals de La Poudrière. Il y aura de l'indignation à-la-Brecht, de la tendresse à-la-Aragon. Rien de statique. Une femme qui affectionne les mers chaudes réussira sans doute, en pensée, à pulvériser les glaces qui s'amoncellent sur le Saint-Laurent.

Temps fou

Suite de la page 19

l'année en cours, les abonnements, la vente aux kiosques et la publicité rapporteront respectivement $25,000, $50,000 et $53,000. De plus, la revue reçoit chaque année du ministère québécois des Affaires culturelles le montant statutaire accordé à toutes les publications culturelles. Depuis l'an dernier, elle reçoit également les sommes attribuées dans le cadre des programmes québécois de subventions à l'emploi. Quant aux dépenses, en plus des frais d'imprimerie, il s'agit des salaires des sept permanents, qui gagnent chacun $200 par semaine.

Le Temps fou a contribué à la renaissance de l'analyse socio-politique en la soustrayant au dogmatisme et aux modes intellectuelles qui se perdent dans les grandes abstractions. En cinq ans, elle s'est donné une image de marque qui est celle de l'authenticité de son intérêt à débusquer, pour en rendre compte avec sobriété et profondeur, les orientations, les tendances qui questionnent tous les ordres établis et dont les critiques sont ou seront à l'origine des profondes transformations politiques sociales et culturelles qui marqueront nécessairement la fin du XXe siècle.

Et c'est une grande réussite que nous sommes invités à partager au cours de la semaine qui vient en participant aux nombreuses activités organisées chaque jour par *Le Temps fou* pour célébrer le cinquième anniversaire de sa parution.

La principale manifestation sera le lancement, mardi, du premier numéro du nouveau *Temps fou* mensuel qui, nous annonce-t-on, marquera un intérêt plus approfondi pour les questions socio-culturelles qui constituent à leure actuelle le principal champ d'intérêt des jeunes de 18 à 25 ans.

Le Temps fou entend demeurer bien ancré dans notre temps.

Mentalités

Suite de la page 19

Hélas, son implantation est très lente en France. Il n'y a qu'un W.C. à Versailles: seuls Louis XVI et Marie Antoinette y trônent, tandis qu'en Angleterre le commun des mortels de Manchester et de Liverpool jouit déjà de ces privilèges royaux.

L'introduction du tout-à-l'égout à Paris rencontre encore plus de résistances. La puissante union des vidangeurs et l'industrie des immondices s'y opposent fortement. Quel gaspillage de laisser couler dans la Seine les 102,800 mètres cubes de matière fécale que Paris produit annuellement (1834)! Ça vaut de l'or! Les bourgeois aux XIXe siècle n'avaient pas besoin de Freud pour le savoir.

Depuis la découverte de la respiration cutanée, on sait que la crasse n'est peut-être pas la meilleure protection contre les infections. On cesse de se boucher les pores, de se farder. Surprise! L'eau nettoie. Avec des ablutions plus fréquentes (gardons-nous des excès!) et, à la fin du XIXe siècle, les premiers bains non thérapeuthiques, l'homme découvre avec étonnement que son «aura séminalis» (traduisons librement: son *sex appeal*) ne se dilue pas (au contraire), et la femme, qu'elle connaîtra malgré tout les joies de la maternité.

Comme tous les changements de moeurs, celui de la domestication des odeurs du corps commence par le haut de l'échelle sociale. Tandis que le bourgeois s'aère, se lave, se parfume, le prolétaire s'entasse avec sa nombreuse marmaille dans sa tanière qui secrète l'odeur fétide de l'animalité. Une lecture olfactive des romans de Balzac, Flaubert et Zola le prouve assez: le clivage entre bourgeois et prolétaire est marqué par les «bonnes» odeurs de l'un et les «mauvaises» de l'autre. Le bourgeois, en somme, projette sur le prolétaire les déchets et les odeurs animales dont il s'est lui-même débarrassé. Il fait de lui un «homme-fumier», plus animal qu'humain.

Reconnaissons-le, nous avons vaincu cette ségrégation par les odeurs. Nos corps désodorisés se valent. Pourtant, qui ne s'est pas déjà surpris d'avoir dit d'une personne désagréable: «Je ne peux pas la sentir»?...

Littérature fantastique

AVORIAZ (AFP) — L'écrivain français Frédérick Tristan a remporté le prix de Littérature fantastique décerné dans le cadre du récent Festival d'Avoriaz pour son roman *La Cendre et la foudre* (André Balland).

Ce prix, créé en 1978, garantit une publication dans le livre de poche avec un premier tirage de 25,000 exemplaires. Il récompense un roman fantastique français ou étranger publié dans l'année.

Frédérick Tristan, né en 1931 à Sedan, est un spécialiste de l'Asie. *La Cendre et la foudre*, dédié à Akira Kurosawa, raconte l'épopée légendaire d'une société secrète chinoise, la fraternité des Hung sous la dynastie Ming. Frédérick Tristan est déjà l'auteur notamment de *Le Train immobile* (1979) et *Le Signe égal du ciel* (1972).

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le centre Articule (4060, boul. St-Laurent, #106) présente *La Java des bombes* les 27, 28, 29 et 30 janvier. Diaporamas, films, animation et vidéos font partie de cette fête anti-nucléaire. On pourra visionner à volonter et sur demande les vidéos (l'après-midi) ainsi que les films et diaporamas (en soirée). Renseignements: 842-9686.

■

Jusqu'au 31 janvier, les oeuvres d'Igor Bitman sont exposées à la galerie La magie de l'art (1235, rue Guy); on peut encore y voir «Redescouvertes,» une collection de souvenirs du Vieux-Montréal due à Allan Raymond.

Avant de se produire au théâtre de la Ville (Paris) en mars, Yvon Deschamps offre ses monologues, du 1er au 5 février, à Saint-Jean (Hôtel National: 346-6819). Deschamps y fait un collage, un résumé d'anciens monologues. Dans une salle rénovée il y a un an à peine. À 20 h 30 chaque soir.

■

L'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) continue sa tournée pour mieux faire goûter son répertoire aux mélomanes de banlieue. Le lundi 7 février (20h30) l'OSM sera à la salle André-Mathieu, de Laval (667-1610) et, le mercredi 9 février (20 h) à l'église Resurrection of Our Lord, à Lachine où le service des loisirs (637-4621) est l'un des quatre dépositaires de billets.

■

La Place des Arts poursuit sa série de «midis enrichissants» grâce à des conférences et des spectacles. Ainsi, le dimanche 30 janvier (11h) à la salle Maisonneuve, Jean-Claude Planchard donne une conférence illustrée sur l'art du peintre espagnol d'origine crétoise, Le Greco. Au piano Nobile, le 2 février à midi, le public peut entendre l'ensemble Claude-Garvaise tandis que le jeudi, 3 février, l'Art du mouvement accueille les solistes de la compagnie de danse Martha Graham, de New York: Jean-Louis Morin et Terese Capucilli... sur des musiques du compositeur Vincent Dionne, qui sera présent à cette séance animée par Henri Barras.

■

À compter du lundi 31 janvier débutent des cours de 10 semaines d'initiation à l'électronique, au Centre d'électronique amateur de Montréal (7110, 8ième Avenue, Montréal). Frais de $20 pour étudiants et de $30 pour adultes. On se renseigne au 721-9188 ou au 729-8467.

■

La chanteuse Sara Gonzalez, qui fait partie de la «nouvelle chanson cubaine», donne un concert, le 2 février, à l'Université Laval (Québec) et sera au Centre culturel latino-américain de Montréal (1224 Champlain — métro Papineau, à Montréal) le samedi 5 février (20 h 30).

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mercredi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées au Service de publicité.

ASTRE I: (327-5001) — "L'empire contre-attaque" : 1 h 15,5 h 30, 9 h 50 — "La guerre des étoiles": 3 h 25, 7 h 40.
ASTRE II: — "Les aventures de l'arche perdue": 1 h 20, 5 h 40, 9 h 55. — "Les gens comme les autres": 3 h 25, 7 h 45.
ASTRE III: — "La grande bouffe": 1 h 15, 5 h 15, 9 h 10. — "Tendres cousines": 3 h 35, 7 h 30.
ASTRE IV: — "La maison du Lac": 1 h 20, 5 h 30, 9 h 30. — "Le chanteur de jazz": 3 h 50, 7 h 30.
AVENUE: (937-2747) — "Kiss me Goodbye": 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BERRI I: (288-2115) — "Le quart d'heure américain": 12 h 30, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 8 h 00, 9 h 50.
BERRI II: "Le beau mariage": 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BERRI III: — "L'oeil du tigre": 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI IV: — "Comédie érotique d'une nuit d'été": 3 h 05, 6 h 30, 9 h 55.— "Arthur": 1 h 20, 4 h 45, 8 h 10.
BERRI V: — "Diva": 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 40.
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Tootsie": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45 ,7 h 00, 9 h 10.
BONAVENTURE II: — "The Toy": 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.
BROSSARD I: (465-3851) — "L'oeil du tigre": 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD II: — "Annie": 12 h 10, 2h 20, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 20.
BROSSARD III: — "Tootsie": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 10.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "E.T. l'extra-terrestre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
CHAMPLAIN II: — "Horreur dans la ville": 2 h 10, 6 h 00, 9 h 45. "Happy Birthday, Souhaitez ne jamais être invité" 12 h 15, 3 h 55, 7 h 40.
CHÂTEAU I: (271-1103) — "Star Trek II: La colère de Khan": 1 h 00, 5 h 25, 9 h 50. "La patrouille du cosmos": 3 h 05, 7 h 30.
CHÂTEAU II: "Emprise des cannibales": 3 h 05, 6 h 25, 9 h 45. — "Défenseurs sauvages": 1 h 25, 4 h 45, 8 h 05.
CINÉMA LUMIÈRE: — "Tintin et le mystère de la toison d'or": 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00. "Opération Dragon": 7 h 15.
CINÉMA MONTROSE: — "Croisières pour couples plein d'ardeur" 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00 — "Échange érotique" 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
CINÉMA DE PARIS: — "Dark Crystal": 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Trail of the pink panther": 1 h 40, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 10, 9 h 00.
CINÉPLEX II: — "Six Weeks": 1 h 50, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45.
CINÉPLEX III: — "The last american virgin" 1 h 45, 3 h 40, 5 h 35, 7 h 30, 9 h 25.
CINÉPLEX IV: — "Canterburry Tales": 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35.
CINÉPLEX V: — "Last Tango in Paris": 1 h 55, 4 h 20, 6 h 45, 9 h 15.
CINÉPLEX VI: — "The world according to Garp": 1 h 40, 4 h 15, 6 h 50, 9 h 20.
CINÉPLEX VII: — "Frankenstein": 2 h 00, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 25.
CINEPLEX VIII: — "La cage aux folles": 1 h 55, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10.
CINÉPLEX IX: — "Not a love story": 1 h 35, 3 h 05, 3 h 35, 6 h 05, 7 h 35, 9 h 05.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Blade runner": 1 h 20, 5 h 20, 9 h 20 — "Loin de la terre": 3 h 25, 7 h 25.
CINÉMA MONTRÉAL II: — "Annie": 1 h 50, 5 h 45, 9 h 40. "Les fourgueurs" 12 h 10, 4 h 05, 8 h 00.
CINÉMA NEW YORKER: — "La prostituée": 7 h 30. "Le faussaire": 9 h 30. "King Kong" 11 h 45.
CLAREMONT: (486-7395) — "Peter Pan": 1 h 00, 3 h 00, 5 h 05, 7 h 10. 9 h 15.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — "Médée": 18 h 35, "Salo" 20 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS I: — "Et Dieu créa les hommes": 12 h 15, 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 8 h 35, 20 h 10, 21 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Les filles de Grenoble" 12 h 05, 15 h 10, 18 h 15, 21 h 20, "Les jeux érotiques de deux jeunes infirmières" 13 h 55, 17 h 00,á 20 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Fantaisies érotiques": 12 h 05, 14 h 15, 16 h 25, 18 h 35, 20 h 45 — "Adolescentes trop curieuses" 13 h 10, 15 h 20, 17 h 30,19 h 40, 21 h 50.
COMPLEXE DESJARDIND IV: — "L'amant de Lady Chatterley" 12 h 20, 14 h 30,16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "Saturday night and sunday morning": 19 00. "Wolfen": 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "The Verdict": 12 h 40, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 40.
CÔTE-DES-NEIGES II: "Tootsie": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 10.
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Les chariots de feu": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — "Maman aura cent ans": 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
DAUPHIN II: "Fitzcarraudo": 12 h 10, 3 h 10, 6 h 10, 9 h 10.
DORVAL I: (631-8587) — "48 hours": 12 h 35, 2 h 20, 4 h 05, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30.
DORVAL II: "Comeback": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 20.
DORVAL III: "Pranks" 12 h 45, 2 h 25, 4 h 00, 5 h 40, 7 h 20, 9 h 00.
DÉCARIE I: (341-3190) — "Dark Crystal": 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
DÉCARIE II: "E.T. The extra-terrestrial": 12 h 30, 2 h 45, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "La nuit de San Lorenzo": 1 h 15, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
ÉLYSÉE II: — "Plein Sud": 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05.
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Kiss me Goodbye": 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.
FAIRVIEW II: — "Best friends": 12 h 20, 2 h 45, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 05.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "Le Bateau": 1 h 30, 4 h 00, 6 h 30, 9 h 05.
JEAN-TALON: (725-7000) — "Annie" 1 h 00, 5 h 10, 9 h 20. "Les fourgueurs": 3 h 25, 7 h 35.
KENT I: (489-9707) — "48 hours": 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.
KENT II: — "Come back": 12 h 20, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 20, 9 h 40.
LA CITÉ I: (844-2829) — "Veronica Voss": 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 05, 9 h 05 (fr).
LA CITÉ II: — "Veronica Voss" (eng.), 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 15.
LA CITÉ III: — "Si ma gueule vous plaît" 12 h 45, 2 h 25, 4 h 05, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — (Salle 1): "Mathieux l'astucieux et les naufragés de l'île perdue": 1 h 00. "La publicité, faut voir (A) ça! 5 h 00. "Le troupeau": 7 h 15. "Frankenstein Junior": 9 h 30. (Salle 2): "Les damnés" 1 h 30. "Mein Kampf" 4 h 30. "Le parfum des fleurs des champs" 7 h 00. "Les espions": 9 h 00.
LAVAL I: (688-7778) — "Le con de la classe": 2 h 20, 6 h 00, 9 h 40. "Les guerriers de l'apocalypse": 12 h 20, 4 h 00, 7 h 40.
LAVAL II: — "La vengeance des fantômes": 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
LAVAL III: — "La nuit de la mort": 2 h30, 6 h 00, 9 h 30. "Plante ton pic je me pointe" 12 h 45, 4 h 15, 7 h 45.
LAVAL IV: — "Avec les compliments de l'auteur": 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h 00, 9 h 05.
LAVAL V: — "Emprise des cannibales": 12 h 00, 3 h 20, 6 h 40, 10 h 00. "Défenseurs sauvages": 1 h 40, 5 h 00, 8 h 20.
LAVAL-ODÉON I: — "E.T. Extra-Terrestrial": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
LAVAL-ODÉON II: — "L'oeil du tigre": 12 h 45, 3 h 00, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.
LOEW'S I: (861-7437) — "Airplane II": 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 18 h 0, 19 h 50, 21 h 45.
LOEW'S II: — "Best friends": 12 h 05, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 20.
LOEW'S III: — "Still of the night": 12 h 20, 14 h 15, 16 h 10, 18 h 10, 20 h00, 21 h 55.
LOEW'S IV: — "An officer & gentleman": 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 30.
LOEW'S V: — "First blood": 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
MERCIER: — "L'oeil du tigre": 12 h 45, 3 h 00, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — "Les aventuriers de l'arche perdue": 7 h 15, 9 h 30. "La tragédie d'un homme ridicule": 7 h 00, 9 h 15.
OUTREMONT: (277-4145) — "Petitou" et "Laurel et Hardy, les sans-souci" 1 h 00. "The Rocky horror picture show" 4 h 30. "Comme un taureau sauvage" 7 h 00. "La maîtresse du lieutenant français" 9 h 30.
PALACE I: (866-6991) — "H.O.T.S.": 1 h 00, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h 00, 9 h 45.
PALACE II: — "Pranks" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 00, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15.
PALACE III: — "Come back": 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
PALACE IV: — "Come back": 1 h 10, 3 h 10, 5 h 50, 8 h 10.
PALACE V: — "48 hours": 1 h 30, 3 h 20, 5 h 10, 7 h 00, 8 h 50.
PALACE VI: — "48 hours": 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h00, 19 h 50, 21 h 40.
PARALLÈLE: (843-725) — "On l'appelait Cambodge": 19 h 30 et 21 h 30.
PARADIS I: (866-6991) — "L'arme absolue": 1 h 20, 5 h 20, 9 h 20. "Couple en fuite" 3 h 30, 7 h 30.
PARADIS II: — "Les tueurs de l'éclipse": 1 h 20, 4 h 40, 8 h 15. "La dernière maison sur la gauche": 3 h 00, 6 h 15, 9 h 30.
PARADIS III: — "Le défi": 1 h 00, 4 h 40, 8 h 15. "L'anti-gang": 2 h 35, 6 h 15, 9 h 50.
PARISIEN I: — (866-3856) — "Avec les compliments de l'auteur" 12 h 35, 2 h 50, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
PARISIEN II: — "Les uns les autres": 13 h 00, 14 h 30, 20 h 00.
PARISIEN III: — "Les rouges": 12 h 45, 4 h 25, 8 h 15.
PARISIEN IV: — "Les misérables": 13 h 10, 16 h 45, 20 h 30.
PARISIEN V: — "L'As des As": 1 h 15, 3h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "E.T. l'extra-terrestrre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
PLACE LONGUEUIL II: — "Horreur dans la ville": 2 h 10, 6 h 00, 9 h 40. "Happy Birthday, souhaitez ne jamais être invité": 12 h 15, 4 h 00, 7 h 45.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-2644) — "My favorite year": 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: — "Yol": 12 h 15, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Sophie's choice": 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "The Verdict": 1 h 30, 4 h 00, 6 h 45, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — "E.T. The extra-terrestrial": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Gandhi": 12 h 00, 4 h 00, 8 h 00.
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "Les filles de Grenobles" 12 h 30, 15 h 25, 18 h 20, 21 h 15 — "Les jeux érotiques de deux jeunes infirmières" 14 h 10, 17 h 05, 20 h 00.
SAINT-DENIS III: — "Il y a toujours de l'espoir pour ceux qui s'aiment": 13 h 45, 17 h 20, 21 h 05 — "Le faucon blanc": 12 h 05, 15 h 40, 19 h 20
VAN HORNE: (731-8243) — "H.O.T.S.": 1 h 20, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 10.
VERDUN: — "E.T. l'extra-terrestre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
VERSAILLES I: (353-7880) — "Le con de la classe": 1 h 30, 5 h 30, 9 h 15. "Les guerriers de l'apocalypse": 3 h 20, 7 h 10.
VERSAILLES II: — "La vengeance des fantômes": 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
VERSAILLES III: — "Emprises des cannibales": 2 h 50, 6 h 00, 9 h 20. "Défenseurs sauvages": 1 h 15, 4 h 25, 7 h 40.
VILLERAY: (388-5577) — "E.T. l'extra-terrestre": 12 h 20, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "The boat": 1 h 30, 4 h 00, 6 h 30, 9 h 00.
YORK: (937-8978) — "Pink Floyd: The wall": 12 h 30, 4 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.

expositions

ARISTOCRATE: 1500 Atwater, Altitude 3 (935-8030) — Sélection de tableaux de plusieurs artistes.
ATELIER GALERIE SERGE LACROIX: 4593 (843-4335) — Gravures originales de Michel Dupont Stanley Cosgrove-Antoine Dumas, Michel Varin, jusqu'au 6 fév.
AUX ANGLAIS: 3822 Boul. St-Laurent (843-7809) — Scènes d'Écosse par Larry Sakow. Jusqu'au 31 janv.
CENTRE ARTICULE: 4060 Boul. St-Laurent #106 Mtl (842-9686) — "La java des bombes" le 27, 28, 29, 30 janvier. Solange Vincent, animatrice à Action Travail Femmes sera présenté le 29 janv. à 20 h 00.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 Côte Sainte-Catherine (739-2301) — Photographie actuelle au Québec. Jusqu'au 10 fév.
CENTRE DES ARTS VISUELS: 350 ave Victoria (488-9559) — Monique Beauregard - sérigraphie sur tissu, jusqu'au 5 fév.
CENTRE CULTUREL DE VERDUN: 5955 avenue Bannantyne (768-1149) — 57e exposition annuelle de la Canadian Society of Painters in Water Colour, jusqu'au 6 fév.
DÉCORATION ST-DENIS: 8532 St-Denis (387-9477) — Swami Antar Arpen, artiste-peintre. Aussi dentelles à la main.
ESPACE OVO: 307 Ste-Catherine ouest, local 300 (849-6253) — Exposition d'affiches photographiques organisée par le Centre de documentation photographique,jusqu'au 15 fév.
GALERIE ART SÉLECT: 8610 St-Denis (273-7088) — Vladimir Horik, Viateur Lapierre, Monique Mercier, Solange St-Pierre, Denise Poirier. Mar., mer.: 10 h 30 à 18 h 00. Jeu., ven.: 10 h 30 à 17 h 00. Sam.: 10 h 30 à 17 h 00. Dim.: 13 h 00 à 17 h 00.
GALERIE AUBES 3935: 4015 rue Drolet (288-5903) — Exposition Francine Simonin, 30 janvier au 27 fév.
GALERIE ART & STYLE: 4857A, Sherbrooke ouest (484-3184) — Oeuvres de Paul V. Beaulieu, F. Iacurto, H. Masson, Mario Mauro, jusqu'au 11 fév.
GALERIE ALEXANDRE: 1456 Sherbrooke Ouest (844-2593). — "François Royer et Claude Théberge". Du 29 janvier au 5 fév.
GALERIE DES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC: 88 St-Paul est (866-1835) — Céramiques de Mireille Perron, Verrières de Timothée Lévesque, Ginette Marcotte Méthot. Jusqu'au 31 janv.
GALERIE DU CENTRE: 31 ave Lorne, St-Lambert (672-4772) — Claude Millette, sculptures. Jusqu'au 6 fév.
GALERIE CINQ CONTINENTS: 1225 avenue Greene (931-3147) — L'élégance des temps passés. Gravures et eaux fortes de modes et de moeurs publiées en France, Angleterre et Allemagne. Du 25 janv. au 24 fév.
GALERIE CULTART: 3620 Ridgewood, suite 616 (735-2033) — Les artistes de la galerie, jusqu'au 26 janv. L'Art Actuel du Québec, Source Importante d'investissement du 26 janv. au 13 fév.
GALERIE DOMINION: 1438 ouest, Sherbrooke (845-7471 ou 845-7883) — Oeuvres choisies par Beaulieu, Yvette Froment, Anna Noeh, Pellan, Pfeiffer, Schleeh, Soulikias, Villalonga, Wertheimer et autres.
GALERIE ÉCHO: 6287 St-Hubert (271-1595) — Estampes de Cosgrove, Dumas, Fini, Gingras, Jaque, Leduc, Letendre, Pellan, Riopelle durant janv.
GALERIE ÊTRE: 1324 Sherbrooke ouest (844-6492) — Paul Tom. Aquarelle, jusqu'au 12 fév.
GALERIE FRÉDÉRIC PALARDY: 1170 Victoria, St-Lambert. (465-3337) Expo. des peintres de la Galerie jusqu'au 7 fév.
GALERIE FUCITO: 5283 ave du Parc (279-1919) — Gravures originales: Zao-Wou-ki, Soulages, Appel, Alechinsky, Savoie, Dickson, Montpetit, Dumouchel, jusqu'au 31 janv.
GALERIE GILLES CORBEIL: 2165 rue Crescent (844-7147) — Salle 1: James Gustet. Salle 2: Artiste de la Galerie du 28 janvier au 5 mars.
GALERIE GRAFF: 963 Rachel Est (526-2616) — Oeuvres récentes de Luc Béland, du 27 janv. au 22 fév.
GALERIE IMPRESSION: 4826 St-Denis (843-4491) — Gravures de F. Pratte, I. Belley et M. Dupont.
GALERIE JOLIET: 279 Sherbrooke Ouest (842-8883) — Salle 1- Michèle Parisi. Salle 2- Michel Goulet, jusqu'au 29 janv.
GALERIE D'ART LENOUR: 5685 Joncaire, St-Hyacinthe, Ayotte, Breton, Bourret, Cantin, Champagne, Constantineau, Dubé, Gagnon, Gingras, Ricard, Rousseau, St-Gilles.
GALERIE LIPPEL INC.: 1324 Sherbrooke Street West, Mtl. Exposition de l'art océanic, jusqu'au 26 février.
GALERIE ELCA LONDON: 1616 Sherbrooke Ouest, (932-3646) — Dessins Lucy Cape 1915-1982, Arctic Wildlife, choix de sculptures. oeuvre sur papier. Michèle Drouin, Carol Sutton, Daniel Solomon, Grande galerie: oeuvres récentes, Drapell, Iskowitz, Fournier.
GALERIE LUDOVIC: 1390 Sherbrooke Ouest, (844-9788) — M. Poissant, F. Iabelle, A. Rousseau, U. Bruni, B. Côté, Y. Breton, A. Sherriff-Scott.
GALERIE MIHALIS: 1500 Sherbrooke St. West (932-4554) — Oeuvres de Cosgrove, Masson et Pfeiffer, jusqu'au 12 fév.
GALERIE MORENCY : 1564 rue St-Denis (845-6442) — Arthur Villeneuve, huiles et dessins, jusqu'au 31 janv.
GALERIE MOTIVATION: 316 Ontario Est, (845-5962) — "Exposition-encan motivation V 1983" Salle 1-2-3 du 25 janvier au 4 février 1983.
GALERIE LA MAGIE DE L'ART: 1235 rue Guy (935-1446) — Collections de souvenirs d'Allan Raymond. Oeuvres d'Igor Bitman